

# 20 25

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

*Reproduction du document officiel déposé  
auprès de l'AMF*



# SOMMAIRE

# 1

## RAPPORT DE GESTION 2025

6 > 167

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 1.1 | ACTIVITÉS 2025                                | 8  |
| 1.2 | ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31<br>DÉCEMBRE 2025 | 14 |
| 1.3 | UNE PRÉSENCE<br>GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE      | 14 |
| 1.4 | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE                     | 15 |
| 1.5 | RÉSULTATS 2025                                | 48 |
| 1.6 | TABLEAU DES CINQ DERNIERS<br>EXERCICES        | 53 |
| 1.7 | ETAT DE DURABILITÉ 2025                       | 54 |

# 2

## COMPTES CONSOLIDÉS 2025

168 > 245

|     |  |     |
|-----|--|-----|
| 2.1 | COMPTE DE RÉSULTAT<br>CONSOLIDÉ                            | 170 |
| 2.2 | ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL<br>CONSOLIDÉ                       | 171 |
| 2.3 | BILAN CONSOLIDÉ  | 172 |
| 2.4 | TABLEAU DES FLUX DE<br>TRÉSORERIE CONSOLIDÉS               | 174 |
| 2.5 | TABLEAU DE VARIATION DES<br>CAPITAUX<br>PROPRES CONSOLIDÉS | 175 |
| 2.6 | ANNEXES AUX<br>COMPTES CONSOLIDÉS                          | 176 |
| 2.7 | NOTES AUX<br>COMPTES CONSOLIDÉS                            | 191 |

# 3

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

246 > 253

# 4

## COMPTES ANNUELS 2025

254 > 271

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| 4.1 BILAN AU 31 DECEMBRE          | 256 |
| 4.2 BILAN AU 31 DECEMBRE          | 257 |
| 4.3 COMPTE DE RESULTAT            | 258 |
| 4.4 ANNEXE AUX<br>COMPTES ANNUELS | 260 |

# 5

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

272 > 279

# 6

## TABLE DE CONCORDANCE

280 > 284



# Attestation de la personne physique responsable du rapport financier annuel

**Paris, le 30 avril 2026**

En ma qualité de Directeur financier de VIEL & Cie, j'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête *des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport sur la gestion du groupe figurant en pages 6 à 167 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.*

**Catherine Nini,**  
Directeur Financier





# 1

## RAPPORT DE GESTION 2025

06 > 167

- 1.1 ACTIVITÉS 2025  
8 > 13
- 1.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025  
14
- 1.3 UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE  
14
- 1.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
15 > 47
- 1.5 RÉSULTATS 2025  
48 > 52
- 1.6 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES  
53
- 1.7 ETAT DE DURABILITÉ 2025  
54 > 167



## 1.1 ACTIVITÉS 2025



Compagnie Financière Tradition



**VIEL & Cie accompagne ses participations dans leur développement et agit en tant qu'investisseur professionnel et responsable dans des sociétés du secteur de la finance en France et à l'étranger. Ainsi, VIEL & Cie est un actionnaire de premier rang dans des sociétés cotées et non cotées.**

VIEL & Cie consolide deux participations majoritaires dans des sociétés cotées et une participation minoritaire par mise en équivalence dans une banque privée. Les métiers de ces pôles d'activité sont :

- l'intermédiation financière professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, société cotée sur la bourse Suisse, détenue à hauteur de 68,94 % par VIEL & Cie et représentant près de 94,0 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ;
- la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, société cotée sur Euronext Paris (compartiment B), contrôlée à 83,25 % ;

- la banque privée, SwissLife Banque Privée, dans laquelle VIEL & Cie détient 40 % en partenariat avec le groupe SwissLife.

*VIEL & Cie enregistre une hausse de 7,4 % de son chiffre d'affaires consolidé à cours de change variables en 2025 (10,7 % à cours de change constants) qui s'établit à 1 266,9 millions d'euros. Le résultat d'exploitation y compris sociétés associées s'élève à 236,6 millions d'euros en 2025, en hausse de 22,7 % à cours de changes constants. Le résultat net-part du groupe s'inscrit en hausse de 7,8 % à cours de change constants pour s'établir à 126,4 millions d'euros en 2025.*

## PÔLE DE L'INTERMÉDIATION PROFESSIONNELLE



Compagnie Financière Tradition

### Compagnie Financière Tradition

est un des leaders des IDB (Inter Dealer Broker) sur le marché international. Présent dans 30 pays, le Groupe emploie plus de 2 500 personnes dans le monde et fournit des services d'intermédiation sur une vaste gamme de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, environnement, métaux précieux). Compagnie Financière Tradition SA est cotée au SIX Swiss Exchange (CFT). Le groupe apporte ses services aux institutions financières et autres traders professionnels sur les marchés de capitaux. Face à l'évolution réglementaire observée depuis quelques années et dans le prolongement logique de ses services de courtage à la voix, le groupe accélère le développement de son offre de services de courtage électronique par le biais de sa technologie propriétaire hybride et le lancement de diverses plateformes.



En 2025, Compagnie Financière Tradition a évolué dans un environnement macroéconomique complexe marqué par la transition des politiques monétaires des principales banques centrales vers un assouplissement mesuré et par une intensification des tensions commerciales internationales, notamment avec l'introduction de tarifs douaniers américains significatifs déclenchant des représailles et renforçant l'incertitude géopolitique globale. Ces développements ont contraint les investisseurs à réévaluer et repositionner activement leurs portefeuilles, générant une augmentation importante des volumes de transactions à travers toutes les classes d'actifs et l'ensemble régions. Le Groupe a su capitaliser sur ces conditions de marché tout en poursuivant sa stratégie de croissance organique.

### › Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation publié

Compagnie Financière Tradition enregistre une croissance de son activité sur l'exercice 2025 avec un chiffre d'affaires consolidé publié de CHF 1'115,8 millions contre CHF 1'051,6 millions en 2024, soit une hausse de 11,3 % à taux de change constants. A taux de change courants, le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie Financière Tradition ressort en hausse de 6,1 %.

### › Résultat d'exploitation et résultat net

Le résultat d'exploitation publié s'établit à CHF 161,5 millions contre CHF 125,4 millions en 2024, soit une hausse de 35,0 % à taux de change constants pour une marge d'exploitation de 14,5 % contre 11,9 % pour l'exercice précédent.

Le résultat avant impôt s'élève à CHF 183,1 millions contre CHF 153,5 millions en 2024.

Ainsi, le résultat net consolidé atteint ainsi CHF 142,7 millions contre CHF 123,3 millions en 2024. Le résultat net part du Groupe s'établit à CHF 134,2 millions contre CHF 115,6 millions en 2024, soit une progression de 22,2% à taux de change constants. Le résultat de base par action progresse de 16,3 % à taux courants pour atteindre CHF 17,55 contre CHF 15,09 en 2024.

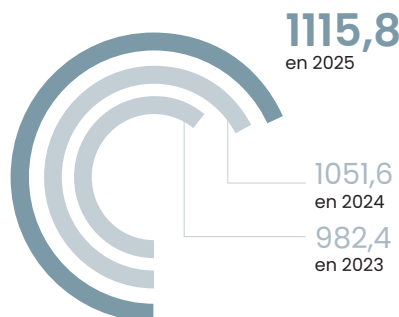
### › Bilan

Le Groupe a maintenu son attention sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants tout en minimisant le niveau d'actifs intangibles ainsi qu'une forte position de trésorerie nette. En effet, les capitaux propres consolidés s'élèvent à CHF 511,5 millions au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : CHF 505,9 millions) dont CHF 489,7 millions sont attribuables aux actionnaires de la société mère (31 décembre 2024 : CHF 483,0 millions).

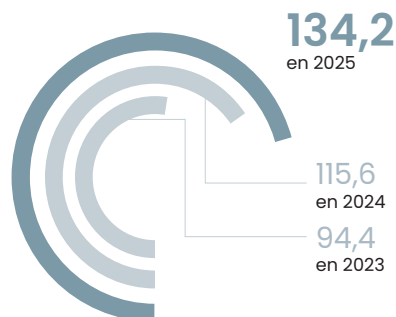
## CHIFFRES CLÉS DE COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

(en millions de CHF)

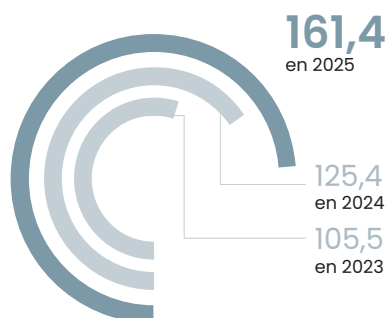
### CHIFFRES D'AFFAIRES



### RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ



### RÉSULTAT D'EXPLOITATION



## PÔLE DE BOURSE EN LIGNE



L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'un environnement international complexe, marqué par la persistance des tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient, des recompositions économiques profondes et une normalisation progressive des politiques monétaires engagée après plusieurs années de forte inflation.

Dans l'ensemble, les marchés européens ont profité en 2025 d'un contexte monétaire plus accommodant, tout en restant marqués par des écarts de performance significatifs, reflet de la diversité des structures sectorielles et des trajectoires économiques nationales.

Dans ce contexte, Bourse Direct enregistre plus de plus de 5,4 millions d'ordres exécutés pour sa clientèle directe, en hausse de 16,9 % par rapport à l'année précédente.

### › Résultat de Bourse Direct

**Les produits d'exploitation bancaire consolidés** de Bourse Direct s'élève à 77,2 millions d'euros contre 76,4 millions d'euros en 2024, en hausse de 1,0 %, comportant une baisse des produits d'intérêts et une hausse soutenue des produits de courtage.

**Le produit net bancaire consolidé** enregistre une baisse de 0,2 % et s'établit à 70,3 millions d'euros contre 70,4 millions en 2024. En 2025, le nombre d'ordres exécutés s'établit à 5,4 millions pour la clientèle directe contre 4,6 millions en 2024. L'activité professionnelle d'EXOE a enregistré une baisse de 11,4 % de son chiffre d'affaires.



Le nombre de nouveaux clients recrutés est resté très soutenu et Bourse Direct comptabilise ainsi plus de 406 000 comptes à la fin de l'année. L'activité auprès de la clientèle professionnelle d'EXOE, filiale de Bourse Direct, enregistre une baisse sur 2025.

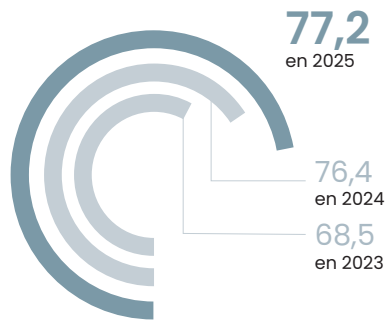
**Le résultat d'exploitation consolidé** s'inscrit ainsi en bénéficiaire de 26,7 millions d'euros en 2025, contre 26,0 millions d'euros en 2024 en hausse de 2,4 % soit une marge d'exploitation sur les produits d'exploitation bancaire de 34,5 %, contre 34,0 % l'année précédente.

**Le résultat net consolidé** s'inscrit à 19,8 millions d'euros contre 19,3 millions d'euros en 2024 après enregistrement d'une charge d'impôt d'un montant de 6,9 millions d'euros.

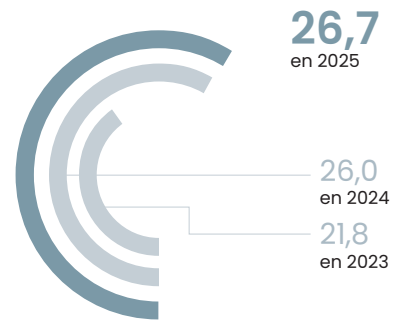
Après prise en compte du résultat bénéficiaire de l'exercice, **les capitaux propres consolidés de Bourse Direct** s'élèvent à 88,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 80,5 millions d'euros au 31 décembre 2024. La trésorerie propre consolidée de Bourse Direct s'établit à 59,5 millions d'euros au 31 décembre 2025.

## CHIFFRES CLÉS DE BOURSE DIRECT (en millions d'euros)

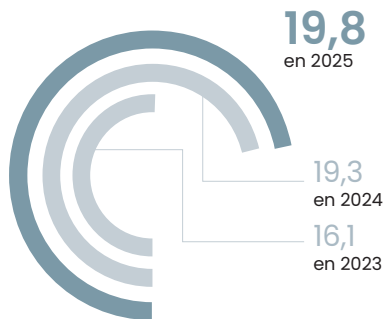
### PRODUIT D'EXPLOITATION BANCAIRE



### RESULTAT D'EXPLOITATION



### RÉSULTAT NET



## PÔLE DE BANQUE PRIVÉE



### SwissLife Banque Privée

VIEL & Cie détient une participation de 40 % dans Swisslife Banque Privée depuis août 2007. Le développement des activités de banque privée du Groupe se poursuit en 2025.

Cette participation est consolidée dans les comptes de VIEL & Cie par une mise en équivalence.

SwissLife Banque Privée exerce avec sa filiale SwissLife Gestion Privée, quatre activités principales :

- › une activité de banque privée destinée à une clientèle directe ;
- › une activité de banque de détail de type « assur-banque » s'adressant aux clients particuliers et à une clientèle de professionnels du groupe SwissLife France par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution ;
- › une activité de banque de détail s'adressant aux clients particuliers de Partenaires



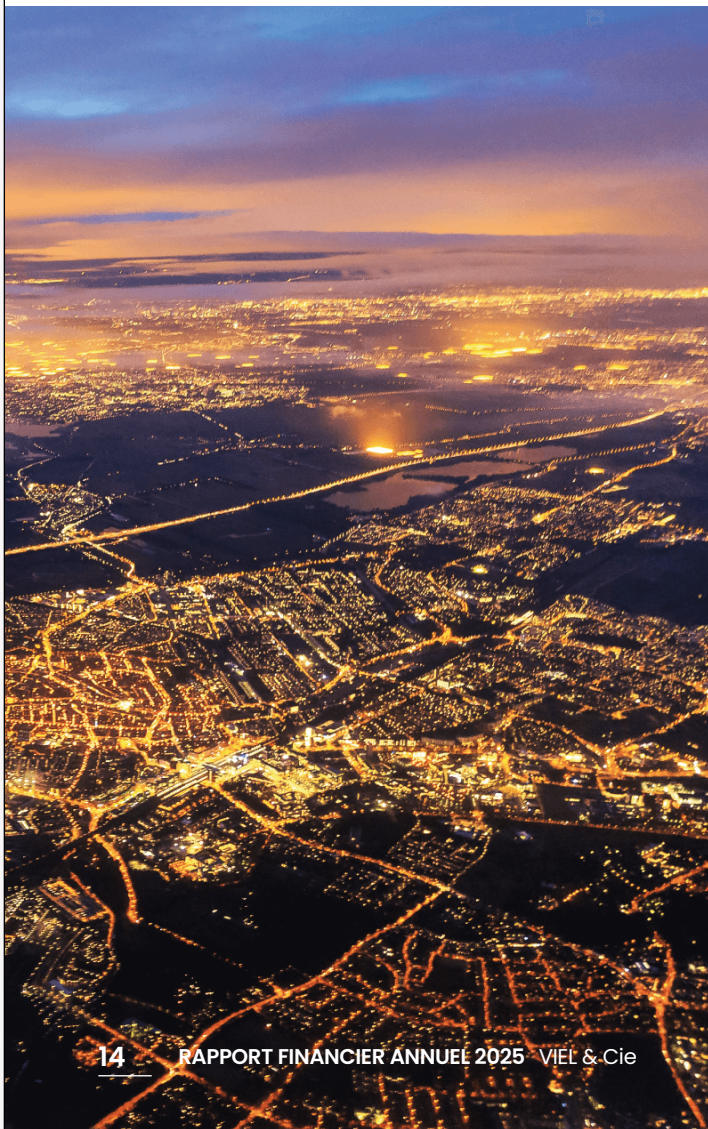
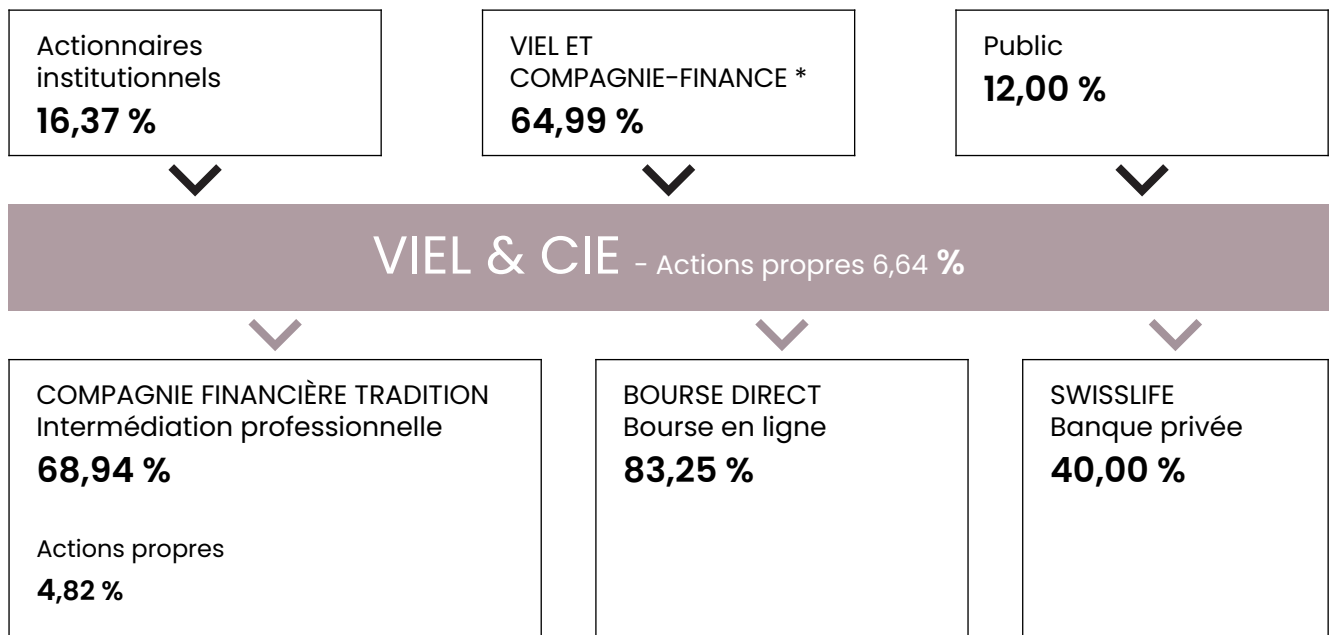
Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants ;

- › une activité de conservateur de valeurs mobilières pour les sociétés du groupe SwissLife France et de dépositaire des OPCVM gérés par SwissLife Asset Management (France) et par sa filiale SwissLife Gestion Privée.

A fin 2025, les activités du groupe SwissLife Banque Privée regroupent plus de 8,9 milliards d'euros d'actifs en conservation.

Ce pôle d'activité enregistre un produit net bancaire de 115,5 millions d'euros en 2025, en baisse par rapport à 2024. La société enregistre un résultat net bénéficiaire en 2025 de 32,3 millions d'euros.

## 1.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025



## 1.3 UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE

### AMÉRIQUES

- › Bogota, Boston, Buenos Aires, Dallas, Houston, Mexico, New York, Santiago, Stamford

### ASIE-PACIFIQUE

- › Bangkok, Hong Kong, Jakarta, Makati City, Melbourne, Mumbai, Pékin, Séoul, Shanghai, Shenzhen, Singapour, Sydney, Tokyo, Wellington

### EUROPE / MOYEN-ORIENT / AFRIQUE

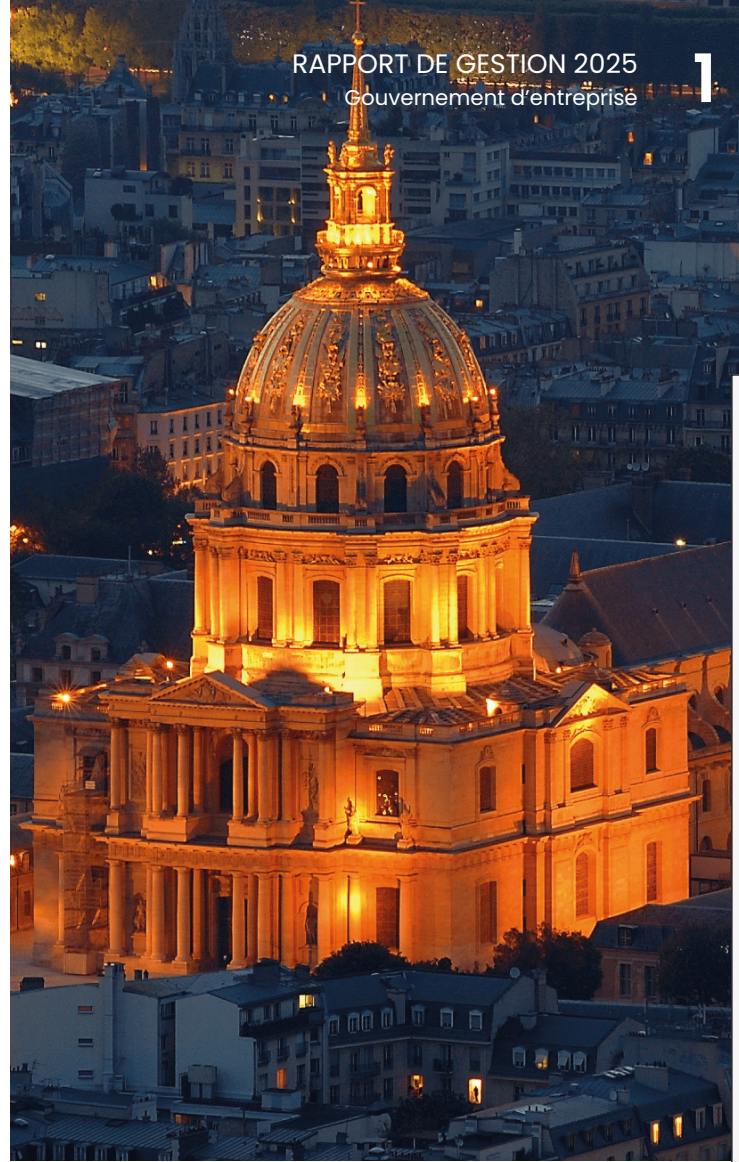
- › Amsterdam, Bruxelles, Dubaï, Francfort, Johannesburg, Genève, Küsnacht, Lausanne, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Monaco, Moscou, Munich, Paris, Rome, Tel Aviv, Zurich

\* VIEL et Compagnie-Finance est détenue à hauteur de 91,98 % par Monsieur Patrick Combes

## 1.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### VIEL & Cie

est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise élaboré par Middelnext. VIEL & Cie a établi un Règlement Intérieur du Conseil d'administration conformément aux recommandations du Code Middelnext, lequel est disponible sur le site internet de la Société. Les recommandations du Code Middelnext révisé en septembre 2021 ont été prises en compte par le Conseil d'administration dans l'élaboration de son Règlement Intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également pris connaissance des points de vigilance mentionnés au Code Middelnext.



## ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION

### › Composition du Conseil

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie, présidé par Patrick Combes, compte sept membres au 31 décembre 2025.

A l'exception de Patrick Combes, Président-Directeur général, de Catherine Nini, Directeur financier, et de Dominique Velter, Directeur du marketing stratégique, les administrateurs sont non exécutifs et indépendants, à l'exception de Christian Baillet, administrateur de Viel et Compagnie-Finance SE. Le critère d'indépendance retenu par le Conseil d'administration s'établit sur la recommandation du Code de gouvernance de Middelnext selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté attachée à ses fonctions, est indépendant dès lors (notamment) qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ainsi, aucun de ces administrateurs n'a antérieurement fait partie des organes de direction de VIEL & Cie ou d'une de ses filiales, ni n'entretient de relation d'affaires avec VIEL & Cie et ses filiales au 31 décembre 2025. Durant l'exercice 2025, deux administrateurs de VIEL & Cie, Messieurs Jean-Marie Descarpentries et Christian Baillet, étaient également administrateurs de Compagnie Financière Tradition SA, dont VIEL & Cie contrôle 68,94 % du capital au 31 décembre 2025 et M. Christian Baillet était également membre du Conseil de surveillance de Bourse Direct détenue à 83,25 % par VIEL & Cie, de Financière Vermeer BV (filiale détenue à 100 % par VIEL & Cie), de VIEL et Compagnie-Finance SE (actionnaire majoritaire de VIEL & Cie) et de cinq filiales anglaises de Compagnie Financière Tradition SA.

La Société considèrerait qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêt dans la mesure où la société mère ne peut en aucun cas prendre des décisions qui appartiennent au Conseil d'administration de la Société seul compétent.

Toutefois, il peut être considéré que le mandat exercé au sein de la Société mère est susceptible de faire perdre la qualité d'indépendant. Dans ce cadre le Conseil d'administration, réuni le 27 mars 2024, a désigné Monsieur Jean-Marie Descarpentries en qualité de Président du Comité d'audit en remplacement de M. Christian Baillet qui en demeure membre. A compter de cette date, M. Christian Baillet n'est plus considéré comme membre indépendant.

### › Le gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur basé sur les principes du Code de gouvernance de place Middelnext adapté à la structure de la société, de son activité, et de son actionariat, lequel est disponible sur le site internet de VIEL & Cie <https://viel.com>

### › Dispositions du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext qui ont été écartées

Le règlement intérieur du Conseil d'administration reprend l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middelnext auquel se réfère la Société.

### › Composition et condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

VIEL & Cie fait appel au service juridique centralisé du Groupe pour son suivi juridique et la préparation de ses Conseils et Comités.

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles, conformément à la recommandation du Code Middelnext. Les membres du Conseil d'administration communiquent fréquemment avec les directions des filiales en dehors des réunions du Conseil et obtiennent ainsi une information précise sur l'activité de la Société.

Les dates de réunion des Conseils d'administration sont définies pour l'année à venir après échange avec chaque membre pour s'assurer de sa disponibilité. Une convocation par courrier électronique contenant l'ordre du jour est ensuite envoyée quelques jours avant la date de chaque réunion.

Pour les réunions non prévues, la convocation peut se faire de manière téléphonique avec confirmation par email.

Les réunions sont préparées par tous en amont et chaque membre peut demander la mise à l'ordre du jour d'un point en particulier. Le Conseil d'administration se fixe un programme annuel de points à aborder à l'ordre du jour de ses réunions tout en gardant la flexibilité de pouvoir aborder ponctuellement des points spécifiques complémentaires.

### › Compétences et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration arrête les comptes établis par la Société ainsi que, le cas échéant, les comptes consolidés.

Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales, réglementaires et statutaires.

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les dirigeants mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes et la communication financière.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs et les devoirs qui lui sont conférés aux termes de la loi, des statuts et du règlement du Conseil d'administration adopté initialement en 2003 et révisé ponctuellement. Il prend notamment toute décision dans tous les domaines qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale ou d'un autre organe et exerce la haute direction et la haute surveillance sur la Direction et sur les personnes chargées de représenter la société. Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires et apportent leurs compétences respectives au Conseil.

Le règlement du Conseil d'administration prévoit notamment la création d'un ou plusieurs Comités du Conseil. Un Comité d'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations ont dans ce cadre été constitués. Le Conseil d'administration de VIEL & Cie se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, ainsi qu'à chaque fois que les affaires l'exigent. Il s'est réuni trois fois en 2025 avec un taux de participation moyen de 90,5 %. Ses séances durent en moyenne deux heures.

La recommandation Middenext d'un minimum de quatre réunions n'a pas été respecté en 2025 une réunion ayant été déprogrammée. Toutefois, Viel & Cie agit comme investisseur dans ses participations qu'elle consolide et les organes sociaux de Compagnie Financière Tradition et Bourse Direct se sont réunis 4 fois en 2025.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants à fin 2025 :

| Noms, prénoms, fonction*                 | Membre indépendant | Age    | 1 <sup>ère</sup> nomination | Date d'expiration   | Comité d'audit | Comité Rémunération |
|--|--------------------|--------|-----------------------------|---|----------------|---------------------|
| M. Patrick Combes<br>Président           | NON                | 73 ans | Le 9 octobre 1979           | Renouvelé le 10 juin 2021 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. |                |                     |
| M. Christian Baillet<br>Vice-Président   | NON                | 75 ans | Le 25 janvier 1994          | Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.  | Membre         | Membre              |
| M. Jean Marie Descarpentries<br>Membre   | OUI                | 90 ans | Le 25 janvier 1994          | Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.  | Président      | Président           |
| Mme Jeanne Dubarry de la Salle<br>Membre | OUI                | 46 ans | Le 13 juin 2017             | Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.  |                |                     |
| M. Dominique Langlois<br>Membre          | OUI                | 79 ans | Le 25 janvier 1994          | Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.  |                |                     |
| Mme Catherine Nini<br>Membre             | NON                | 56 ans | Le 17 juin 2011             | Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.  |                |                     |
| Mme Dominique Velter<br>Membre           | NON                | 61 ans | Le 13 juin 2017             | Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.  |                |                     |

\* au sein du Conseil d'administration.

**La Présidence du Conseil d'administration** est assurée par M. Patrick Combes.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

M. Jean-Marie Descarpentries, M. Dominique Langlois et Mme Jeanne Dubarry sont des membres indépendants au sens de la définition du Code Middenext et du Règlement Intérieur qui s'y réfère. Les membres indépendants représentent ainsi 43 % des membres du Conseil d'administration, ce qui est en conformité avec le Code Middenext.

Les critères retenus pour analyser l'indépendance sont les suivants :

- › ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- › ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier ...) et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années ;
- › ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- › ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- › ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

La durée des mandats des administrateurs est de 6 exercices. Cette durée est conforme à la recommandation du Code Middlednext, au Règlement Intérieur et aux Statuts. Il s'agit de la durée légale.

L'échelonnement des mandats est limité à un mandat sur sept, les dernières nominations en 2023 ayant coïncidé avec le renouvellement d'anciens mandats.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé.

Aucun des administrateurs n'est lié à la Société par un contrat de travail, et le Règlement Intérieur intègre la recommandation du Code Middlednext sur ce sujet. Et il n'y a pas d'indemnité ni d'avantage dus en cas de cessation des fonctions d'aucun administrateur, ni des membres de la Direction. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire. Le Règlement Intérieur retient les recommandations du Code Middlednext sur ces sujets.

Le Conseil d'administration est équilibré et constitué d'administrateurs expérimentés soucieux de l'intérêt social de l'entreprise et de ceux de l'ensemble de ses actionnaires.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur sa biographie, son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée générale et disponible sur le site internet. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte conformément à la recommandation du Code MiddleNext.

Le Conseil d'administration est également équilibré en ce qui concerne l'âge des membres, qui ont entre 46 et 90 ans, avec une moyenne de 68,5 ans.

Le Conseil d'administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, le domaine bancaire et industriel.

Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité française, mais ont pour la plupart des expériences professionnelles internationales.

Les membres du Conseil d'administration se sont interrogés sur l'indépendance des administrateurs compte tenu de la présence depuis une longue période pour certains d'entre eux.

Ils estiment que la durée de leur mandat n'affecte pas leur indépendance et rappellent que deux administrateurs, dont un indépendant, ont été nommés par l'Assemblée générale du 8 juin 2023.

## › Fonctionnement du Conseil d'administration

Dans la mesure où VIEL & Cie est une société d'investissement dans des sociétés opérationnelles, son Conseil d'administration s'est réuni trois fois au cours du dernier exercice clos, avec un taux de présence de 90,5 %. Les Conseils de ses filiales opérationnelles se sont quant à eux réunis, cinq fois en ce qui concerne Bourse Direct SA et quatre fois en ce qui concerne Compagnie Financière Tradition SA.

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration s'est notamment saisi des sujets relatifs à (i) la stratégie du groupe ; (ii) l'activité de la Société, la vérification des comptes annuels et la revue des comptes semestriels, ainsi que des comptes consolidés ; (iii) la gouvernance, avec la revue de l'information dédiée aux actionnaires et l'organisation de l'Assemblée générale, la revue des conventions réglementées et une discussion sur son propre fonctionnement ; (iv) le contrôle du suivi des risques, du contrôle interne, de la conformité et l'audit interne au sein du groupe (notamment avec le concours de son Comité d'audit) ; (v) la revue des déclarations extra-financière (rapport de durabilité).

Les membres du Conseil d'administration sont soumis aux dispositions du Règlement Intérieur relatives à la déontologie, en conformité avec la recommandation du Code Middlednext, chaque membre doit dans ce cadre « s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de son mandat, en ce compris les obligations légales et réglementaires issues notamment du Code de commerce, du Code monétaire et financier, du règlement du 3 novembre 2014, des statuts et les points de vigilance et recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext ».

Le membre du Conseil observe les règles de déontologie suivantes :

- › la recherche de l'exemplarité implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- › au moment de l'acceptation du mandat, chaque membre du Conseil prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats ;
- › au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du Conseil ;
- › au cours du mandat, chaque membre du Conseil se doit d'informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles (client, fournisseur, concurrent, consultant ...) ou avérées (autres mandats) le concernant ;

- › en cas de conflit d'intérêts, et en fonction de sa nature, le membre du Conseil s'abstient de voter, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême, démissionne ;
- › chaque membre du Conseil respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la société ;
- › chaque membre du Conseil est assidu et participe aux réunions du Conseil et des Comités dont il est membre ;
- › chaque membre du Conseil s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;
- › chaque membre du Conseil respecte une véritable obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes, il s'y engage formellement en apposant sa signature sur le règlement du Conseil et s'engage à respecter le secret professionnel prévu au Code monétaire et financier à l'égard des tiers ;
- › chaque membre du Conseil assiste aux réunions de l'Assemblée générale.

Le membre du Conseil doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit être assidu et participer à toutes les séances du Conseil et des Comités dont il est membre dans la mesure de ses disponibilités.

Les membres du Conseil s'astreignent à un devoir de loyauté vis-à-vis de VIEL & Cie, et s'interdisent toute concurrence. Ils ne pourront pas être administrateur, membre du Conseil de Surveillance, dirigeant, associé ou entretenir de relation d'affaires significative avec une entreprise concurrente. Il est recommandé que chaque membre du Conseil n'accepte pas plus de deux autres mandats de membre du Conseil dans des sociétés cotées y compris étrangères, extérieures au groupe, lorsqu'il exerce un mandat de dirigeant.

Le Conseil fait la revue des conflits d'intérêts connus au moins une fois par an, ce qui a été fait au cours de la séance du 26 mars 2026, chaque membre est tenu de mettre à jour régulièrement ses déclarations spontanément. Aucun conflit n'a été relevé. Les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

Conformément à la nouvelle recommandation du Code Middlenext, le Conseil a établi un plan triennal de formation pour ses membres à compter du début de l'exercice 2025. Ce plan prévoit des formations sur différents thèmes dont la gouvernance, la gestion des risques, la réglementation financière, les données financières, la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et le capital humain. Certains membres du Conseil ont bénéficié de formations en 2025 sur la gouvernance et la RSE.

Le Conseil d'administration a institué un Comité d'audit décrit plus bas, conformément à la recommandation du Code Middlenext, sous réserve du point évoqué en exergue.

Le Conseil d'administration s'est exprimé sur son fonctionnement et sur la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation du Code Middlenext lors de sa séance du 26 mars 2026, à l'occasion d'une discussion sur cet ordre du jour.

Les membres du Conseil d'administration sont globalement satisfaits du mode d'administration et de direction de VIEL & Cie ainsi que du fonctionnement du Conseil et du Comité d'audit.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration a été mis à jour le 30 mars 2023.



## › Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nous vous indiquons également ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (art. L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce) :

### Patrick Combes

**Fonction :** Président-Directeur général de Viel et Compagnie-Finance

**Autres mandats :** Président-Directeur Général de Viel et Compagnie-Finance SE, Président du Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition SA (Suisse), Président du Directoire de Financière Vermeer BV (Pays-Bas), Vice-Président du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Vice-Président du Cercle Turgot, Administrateur de Paris Europlace, membre du Conseil d'administration de la Fondation "Un Avenir Ensemble" de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, Membre de la Commission Banque d'Investissement et de Marché de la Fédération Bancaire Française, Gérant des SCI VIEL Foch et Vaullongue, Membre du Comité stratégique International de Columbia Business School à New York.

**Biographie :** Après des études à l'ESCP-Business School et un MBA en Finance à Columbia-Business School, Patrick Combes acquiert VIEL & Cie en 1979. La société est ensuite introduite en bourse, sur le marché français, en 1988. Patrick Combes poursuit le développement de VIEL & Cie pour en faire un groupe international en 1996, après l'acquisition de Compagnie Financière Tradition SA. Le Groupe est aujourd'hui un acteur majeur dans le secteur financier. En 2000, il lance un courtier en ligne en France devenu aujourd'hui Bourse Direct, un leader du secteur. En 2007, le Groupe participe à la création de Swisslife Banque Privée dont il détient 40 %.

### Christian Baillet

**Fonction :** Administrateur et Membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations.

**Autres mandats :** Vice-Président du Conseil de surveillance de Bourse Direct SA (France), Président du Conseil de Surveillance d'Andera (France), Just World International (USA), Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée SA (France), Administrateur de Viel et Compagnie-Finance SE (France), Xerys (France), Fondation Bemberg (France), Tradition Financial Services Ltd (Royaume Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume Uni), Tradition London Group (Royaume Uni), Tradition (UK) Ltd (Royaume Uni), Tradition UK Holding (Royaume Uni), Tradition London Clearing (Royaume Uni), Tradition Management Services (Royaume Uni), BELHYPERION (Belgique), Fonds Gaillard (Belgique), Lithos (Luxembourg), QSBIC (Luxembourg), Berlynvest (Luxembourg), Balinda (Espagne), Colors Properties (Espagne), Propiedades Millerty (Espagne), Compagnie Financière Tradition (Suisse), Longchamps Invest (Suisse), Financière Vermeer BV (Pays-Bas), Longchamp (Nevis), Najilux (Luxembourg), SCI La Londe (Belgique).

**Biographie :** Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur de l'École Centrale de Lyon en France et un MBA de Wharton School of Finance aux Etats Unis, Christian Baillet rejoint le département corporate finance de Citicorp in New York en 1975. En 1979 il rejoint Quilvest, spécialisé dans la banque privée et le capital investissement, où il est successivement responsable de l'investissement en Europe, Directeur financier puis Directeur général monde et finalement Président.

### Jean-Marie Descarpentries

**Fonction :** Administrateur et Président du Comité d'audit et du Comité des rémunérations.

**Autres mandats :** Président honoraire de FNEGE (France), Administrateur de Compagnie Financière Tradition SA (Suisse), Administrateur délégué de la Fondation Philippe Descarpentries (Belgique).

**Biographie :** Ancien associé de McKinsey, Jean-Marie Descarpentries a été dirigeant de groupes industriels européens majeurs (Shell (France), Danone Benelux), St Gobain (Spain/Portugal), Interbrew (Belgium), Ingenico (France)). De 1982 à 1991, il est le Président-Directeur général de Carnaud Metalbox, et de 1994 à 1997, celui de Bull, redressant la société en vue de sa privatisation.

### Jeanne Dubarry de Lassalle

**Fonction :** Administratrice.

**Autres mandats :** Administratrice de Décathlon (France)

**Biographie :** Jeanne Dubarry de Lassalle est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques – Université Sorbonne Paris I. Elle a officié durant cinq ans à la Direction du Trésor. De 2013 à 2017, elle rejoint Carrefour en tant que Directrice de cabinet de Georges Plassat, Président-Directeur Général du groupe, puis Directrice de la stratégie et de la transformation digitale de Carrefour France. Elle était membre de la direction exécutive. En 2021, elle est cofondatrice de Blenders Group, qui conseille les entreprises en stratégie.

### Dominique Langlois

**Fonction :** Administrateur.

**Autres mandats :** Administrateur de GTI, TFI et GARMA.

**Biographie :** Dominique Langlois est diplômé de l'ESTP, de l'IEP et est titulaire d'un MBA de Wharton. Il a été le Managing Partner d'EIM de 1994 à 2005, qu'il a créé en France et développé à l'international pendant 25 ans (1991 à 2016). Auparavant, il a été CEO d'entreprises industrielles et de service dans l'agro-alimentaire, le luxe et le transport, après avoir été consultant pendant 8 ans chez McKinsey&Co.

### Dominique Velter

**Fonction :** Administratrice.

**Autres mandats :** Présidente-Directrice générale d'E-VIEL SA, Directrice générale délégué de Viel et Compagnie-Finance SE, Directrice du Marketing Stratégique de Compagnie Financière Tradition SA (Suisse), Administratrice de Tradition Service Holding (Suisse).

**Biographie :** Dominique Velter est diplômée de l'ISA. Elle est Directrice Marketing Stratégique du Groupe Tradition à compter de 1996 et a été Présidente fondatrice de la société Capitol (renommée E-Viel) en 1999.

### Catherine Nini

**Fonction :** Administratrice.

**Autres mandats :** Présidente du Directoire - Directrice générale de Bourse Direct, Directrice générale délégué de Viel et Compagnie-Finance, Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Administratrice d'E-VIEL, SwissLife Gestion Privée et VIEL et Compagnie-Finance, Représentante permanente de Bourse Direct au Conseil d'administration de EASDAQ et de VIEL & Cie au Conseil d'administration d'Arpège, Représentante de Bourse Direct au Conseil de Surveillance du Fonds de Garanties des Dépôt et de Résolution (FGDR)

Directrice Financière de VIEL & Cie, Administratrice unique des GIE Viel Gestion et VCF Gestion.

**Biographie :** Catherine Nini est diplômée de l'ESCP, Après 5 années en cabinet d'audit financier chez Coopers&Lybrand, elle est Directeur financier de VIEL & Cie à partir de 1997 et à compter d'avril 2003, Présidente de la société Capitol (renommée E-VIEL) puis de Bourse Direct en janvier 2004.

## › Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables ainsi qu'aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext. Ainsi, les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Cette politique de rémunération est établie par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations de la Société et soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Elle est révisée annuellement.

### › Principe général

Les mandataires sociaux, ne perçoivent pas de rémunérations et avantages de toute nature, à l'exception des éventuelles rémunérations allouées en leur qualité d'administrateur.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite supplémentaires financés par l'entreprise.

## I. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION MENTIONNÉE AU I. DE L'ARTICLE L. 22-10-8 DU CODE DE COMMERCE COMPREND LES INFORMATIONS SUIVANTES, RELATIVES À L'ENSEMBLE DES MANDATAIRES SOCIAUX :

### I. Respect de l'intérêt social et contribution à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société

La présente politique de rémunération a pour objectif, d'assurer une juste rémunération des mandataires sociaux pour leur contribution aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités dans l'intérêt social de la Société, et prenant en compte la qualité d'actionnaire majoritaire indirect du Directeur général.

### II. Processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre, y compris les mesures permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts et, le cas échéant, le rôle du Comité des rémunérations ou d'autres Comités concernés

La présente politique de rémunération a été établie par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations lors de sa séance sur l'arrêté des comptes de l'exercice. Elle fait l'objet d'une révision annuelle lors de la séance d'arrêté des comptes.

### III. Processus de décision suivi pour sa détermination et sa révision, la manière dont les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société sont prises en compte

Compte tenu du fait que les seules rémunérations allouées sont celles en qualité d'administrateur et de l'absence de représentativité du personnel de la société, lors de l'établissement de cette politique et de sa révision, le Conseil d'administration ne prend pas en compte les conditions d'emploi et de rémunération des salariés de la société.

### IV. Méthodes d'évaluation à appliquer aux mandataires sociaux pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions

Aucune rémunération variable ni en action n'est versée aux mandataires sociaux dans le cadre de leur mandat social.

### V. Critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée générale aux membres du Conseil d'administration

Les sommes fixes annuelles allouées par l'Assemblée générale aux membres du Conseil d'administration sont réparties équitablement entre les membres dudit Conseil sans prise en compte du taux de participation.

**VI. Modification de la politique de rémunération, description et explication de toutes les modifications substantielles, et la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires sur la politique de rémunération et sur les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière Assemblée générale**

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de réviser la politique de rémunération en cours d'année, notamment en cas de recrutement d'un dirigeant dans des conditions l'imposant. Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration décrirait les modifications substantielles et prendrait en compte les avis exprimés lors de la dernière Assemblée générale le cas échéant.

**VII. Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation par l'Assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce**

La politique de rémunération s'applique aux mandataires sociaux nouvellement nommés ainsi qu'au renouvellement des mandats.

**VIII. Dérogations à l'application de la politique de rémunération conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations peuvent être appliquées et les éléments de la politique auxquels il peut être dérogé**

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de déroger à l'ensemble des éléments de la politique de rémunération en cours d'année, notamment en cas de recrutement d'un dirigeant dans des conditions l'imposant, de façon temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration devrait se prononcer sur ladite dérogation.



**II. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION PRÉCISE, POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL, LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

**I. Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent être accordés à chaque mandataire social en raison de son mandat, ainsi que leur importance respective**

Au titre de leur mandat, les administrateurs perçoivent équitablement des rémunérations allouées dont le montant global est voté par l'Assemblée générale des actionnaires.

**II. Attribution d'une rémunération en actions : les périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation des actions applicables après l'acquisition et la manière dont la rémunération en actions contribue aux objectifs de la politique de rémunération**

Aucune rémunération en actions n'est octroyée aux mandataires sociaux dans le cadre de leur mandat social.

Toutefois des attributions d'actions gratuites ou de souscription d'actions peuvent être octroyées dans le cadre d'un contrat de travail avec une entité du groupe. Auquel cas la période d'attribution est comprise entre un an et trois ans, et la période de conservation, peut ne pas exister ou être d'un an, de façon à ce que la période d'attribution et de conservation soient ensemble au minimum de deux ans.

Ces éléments permettent d'associer les collaborateurs au développement du groupe dans la durée.

**III. Les périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable**

Aucune rémunération variable n'est versée aux mandataires sociaux.

**IV. Attribution des éléments de rémunérations variables : les critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et non financière, y compris, le cas échéant, relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent leur attribution et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération**

Aucune rémunération variable n'est versée aux mandataires sociaux.

**V. Durée du ou des mandats et des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables**

La durée du mandat des administrateurs est de six ans.

Aucun des mandataires sociaux n'a de contrat de travail avec la société.

**VI. Caractéristiques principales et les conditions de résiliation des engagements pris par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 et L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale**

N/A

**VII. Attribution des engagements et droits conditionnels : les critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et, le cas échéant, non financière, y compris relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent leur attribution et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération. Ces critères ne s'appliquent pas aux engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, ou aux engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale**

N/A

**III. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION PRÉVOYANT DES INDEMNITÉS REPRÉSENTANT LA CONTREPARTIE D'UNE CLAUSE INTERDISANT AU BÉNÉFICIAIRE, APRÈS LA CESSATION DE SES FONCTIONS DANS LA SOCIÉTÉ, L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE CONCURRENTÉ PORTANT ATTEINTE AUX INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ, LEUR VERSEMENT EST EXCLU DÈS LORS QUE L'INTÉRESSÉ FAIT VALOIR SES DROITS À LA RETRAITE.**

N/A

**IV. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES, ACCOMPAGNÉE DE LA DATE ET DU RÉSULTAT DU DERNIER VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA RÉOLUTION MENTIONNÉE AU II DE L'ARTICLE L. 225-37-2 DU CODE DE COMMERCE, EST RENDUE PUBLIQUE SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ LE JOUR OUVRÉ SUIVANT CELUI DU VOTE ET RESTE GRATUITEMENT À LA DISPOSITION DU PUBLIC AU MOINS PENDANT LA PÉRIODE OÙ ELLE S'APPLIQUE.**

› Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire au cours de l'exercice

Le Président-Directeur général de la société a perçu, au titre de l'exercice 2025, 334 899 euros de rémunération fixe versée par Viel et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, ainsi qu'une rémunération allouée pour un montant de 12 000 euros versés en 2025 par VIEL & Cie, et 30 000 euros versés en 2025 par Viel et Compagnie-Finance.

Le Président-Directeur général ne bénéficie au 31 décembre 2025 d'aucun plan d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites.

En application des articles L. 22-10-9 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les montants des rémunérations totales et les avantages de toute nature bruts versés (et avantages de toute nature, s'il y a lieu) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à chacun des mandataires sociaux :

| Année 2025                      | Rémunération brute versée   |          |      |          |         |                    |                   | Jetons de présence versés (a) | Engagement de la société | Rémunération par des sociétés consolidées | Jetons de présence versés par des sociétés consolidées (a) |
|---------------------------------|---|----------|------|----------|---------|--------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------------|---|--|
|                                 | Nom   | Fonction | Fixe | Variable | Except. | Avantage en nature | Avantage retraite |                               |                          |   |  |
| <b>CONSEIL d'administration</b> |   |          |      |          |         |                    |                   |                               |                          |   |  |
| Patrick COMBES                  | Président du Conseil d'administration                               | -        | -    | -        | -       | -                  | 12 000            | 12 000                        | -                        | 365 101                                   | 15 000   |
| Christian BAILLET               | Administrateur indépendant<br>Membre du Comité d'audit, indépendant | -        | -    | -        | -       | -                  | 12 000            | 12 000                        | -                        | -   | 83 700   |
| Jean-Marie DESCARPENTRIES       | Administrateur indépendant<br>Membre du Comité d'audit, indépendant | -        | -    | -        | -       | -                  | 12 000            | 12 000                        | -                        | -   | 51 500   |
| Jeanne DUBARRY DE LA SALLE      | Administrateur indépendant  | -        | -    | -        | -       | -                  | 12 000            | 12 000                        | -                        | -   | -  |
| Dominique LANGLOIS              | Administrateur indépendant  | -        | -    | -        | -       | -                  | 12 000            | 12 000                        | -                        | -   | -  |
| Catherine NINI                  | Administrateur  | -        | -    | -        | -       | -                  | 12 000            | 12 000                        | -                        | 328 469                                   | -  |
| Dominique VELTER                | Administrateur  | -        | -    | -        | -       | -                  | 12 000            | 12 000                        | -                        | 305 580                                   | -  |

(a) de jetons de présence versés au titre de l'exercice 2024.

| Année 2024                      |  | Rémunération brute versée |          |         |                    |                   |                               | Jetons de présence versés |                          | Jetons de présence versés par des sociétés consolidantes |        |
|---------------------------------|--|---------------------------|----------|---------|--------------------|-------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------------------|--|--------|
| Nom                             | Fonction   | Fixe                      | Variable | Except. | Avantage en nature | Avantage retraite | Jetons de présence versés (a) | Total                     | Engagement de la société | Rémunération par des sociétés consolidantes              | (a)    |
|                                 |  |                           |          |         |                    |                   |                               |                           |                          |  |        |
| <b>CONSEIL d'administration</b> |  |                           |          |         |                    |                   |                               |                           |                          |  |        |
| Patrick COMBES                  | Président du Conseil d'administration                                  | -                         | -        | -       | -                  | -                 | 12 000                        | 12 000                    | -                        | 334 899  | 15 000 |
| Christian BAILLET               | Administrateur indépendant<br>Président du Comité d'audit, indépendant | -                         | -        | -       | -                  | -                 | 12 000                        | 12 000                    | -                        | -  | 93 100 |
| Jean-Marie DESCARPENTRIES       | Administrateur indépendant<br>Membre du Comité d'audit, indépendant    | -                         | -        | -       | -                  | -                 | 12 000                        | 12 000                    | -                        | -  | 65 200 |
| Jeanne DUBARRY DE LA SALLE      | Administrateur indépendant   | -                         | -        | -       | -                  | -                 | 12 000                        | 12 000                    | -                        | -  | -      |
| Domnique LANGLOIS               | Administrateur indépendant   | -                         | -        | -       | -                  | -                 | 12 000                        | 12 000                    | -                        | -  | -      |
| Catherine NINI                  | Administrateur   | -                         | -        | -       | -                  | -                 | 12 000                        | 12 000                    | -                        | 315 980  | -      |
| Dominique VELTER                | Administrateur   | -                         | -        | -       | -                  | -                 | 12 000                        | 12 000                    | -                        | 444 194  | -      |

(a) de jetons de présence versés au titre de l'exercice 2023.

Dans le cadre de la loi Pacte, un ratio d'équité est demandé et doit être établi à partir des rémunérations moyennes et médianes des salariés à temps plein de la société autres que les mandataires comparées à la rémunération de chaque mandataire versés ou attribués au cours de l'exercice.

La société VIEL & Cie n'ayant qu'un seul salarié et les mandataires sociaux percevant uniquement des rémunérations allouées, ce ratio n'apparaît donc pas représentatif.

La loi Sapin 2 a instauré le vote des actionnaires sur les principes et les éléments de rémunération des dirigeants. Il est donc soumis à un vote de l'Assemblée de ces principes et critères dans un projet de résolution dont le rapport figure dans ce document. Le Conseil d'administration prend en compte les 7 critères de la recommandation du Code Middleden dans la fixation de la rémunération des mandataires sociaux (à savoir exhaustivité, équilibre, lmark, cohérence, mesure et transparence). La rémunération des mandataires sociaux a été votée à la majorité par les actionnaires lors de la dernière Assemblée générale du 5 juin 2025 dans les sixième et septième résolutions.

Par ailleurs, Mme Catherine Nini a été rendue attributaire d'actions gratuites de la société issues du plan d'actions gratuites de mars 2025 au titre de sa relation de travail au

sein du groupe, pour 150 000 actions. L'attribution définitive de ces actions gratuites est soumise à une condition de présence au sein du groupe (maintien de leur contrat de travail), et de performance du cours de bourse de la société.



### › Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie est composé de 7 membres, dont 3 sont des femmes (43 %), et 4 des hommes (57 %), soit une représentation féminine de plus de 40 %.

Le Président du Conseil d'administration et du Comité d'audit sont des hommes. Sur les trois membres indépendants, deux sont des hommes, un est une femme.

Le Comité d'audit est composé de deux hommes.

### › Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts, sont principalement le reflet des dispositions légales et figurent aux articles 16, 17 et 19 des statuts.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être des personnes physiques ou morales et sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour six années. Leurs fonctions expirent à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel prend fin le mandat. Ils sont rééligibles.

L'Assemblée générale extraordinaire est compétente pour apporter aux statuts toutes les modifications autorisées par le Code de commerce. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf unanimité.

### › Les accords prévoyant les indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

### › Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une autre société dont la première possède plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Aucune convention de cette nature n'a été signée.

### › Relations avec les actionnaires

Conformément à une nouvelle recommandation du Code Middlenext, le Conseil d'administration du 26 mars 2026 a analysé les votes négatifs lors de la précédente Assemblée générale du 5 juin 2025 et s'est interrogé sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'Assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

A ce sujet, le Conseil d'administration a constaté que la majorité des minoritaires a approuvé la plupart des propositions de résolutions, à l'exception de celles relatives aux autorisations financières usuelles (délégation d'augmentation de capital, d'émission de BSA ...). Ces autorisations étant susceptibles d'être nécessaires dans des cas d'urgence, quand bien même, elles n'ont jamais été mises en œuvre, le Conseil d'administration préfère les soumettre à nouveau à l'Assemblée générale.

## COMITÉ D'AUDIT

VIEL & Cie dispose d'un Comité d'audit constitué de deux membres non exécutifs qui s'est réuni trois fois en 2025. M. Jean-Marie Descarpentries en a été désigné Président par le Conseil d'administration du 27 mars 2024. Les membres bénéficient de l'expérience, de la connaissance du secteur d'activité et de tout le savoir-faire nécessaires en matière de normes comptables, de finance et d'audit pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Le Comité d'audit a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du processus de reporting financier, du système de contrôle interne sur le reporting financier, du processus d'audit et des processus de l'entreprise destinés à piloter la conformité avec les lois, les réglementations et le Code de conduite. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

1. il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
2. il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
3. il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ; il s'assure par ailleurs de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
4. il suit la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
5. il s'assure du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
6. il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;

7. il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit apprécie en outre la performance, l'efficacité et les honoraires de la révision externe et s'assure de son indépendance. Il apprécie enfin l'efficacité de la coopération de l'ensemble des services financiers et des risques avec la révision externe.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2025, avec un taux de participation de 100 %.

Il invite régulièrement la direction financière à ses séances pour obtenir des éléments financiers.

Il revoit systématiquement les travaux des Comités d'audit de ses filiales opérationnelles.

Le Comité d'audit a fait part au Conseil d'administration des résultats de l'audit, il a également expliqué au Conseil comment l'audit légal contribuait à l'intégrité du reporting financier et a précisé quel rôle il avait joué dans ce processus.

### › Intégrité du reporting financier : rôles de l'audit légal / Comité d'audit

Des entités du groupe ont confié quelques missions autres que la certification des comptes à des auditeurs appartenant au réseau des commissaires aux comptes en 2025 ; le Comité d'audit s'est assuré auprès de la direction financière que cette dernière lui avait bien soumise toutes les demandes pour des services autres que la certification des comptes (SACC).

Le Comité d'audit s'est assuré que le montant total des honoraires pour ces autres services ne dépassait pas 70 % des honoraires d'audit légal.

Le Comité d'audit a bien reçu une confirmation de l'indépendance de ses commissaires aux comptes, et le Comité d'audit s'est entretenu des éventuelles menaces quant à l'indépendance de ces derniers autant que des mesures de prévention mises en place pour les limiter.

Le Comité d'audit indique avoir été consulté et avoir approuvé au préalable chacune des missions autres que l'audit des comptes, après avoir notamment considéré le risque relatif à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il a revu les comptes semestriels et annuels ainsi que les conditions dans lesquelles les cabinets ont procédé à la réalisation de leur mission.

Le Comité d'audit a interrogé les cabinets d'audit quant à une éventuelle inspection du H3C en 2025 sur ledit mandat et a pris acte qu'ils n'avaient pas été contrôlés.

Le Comité d'audit a vérifié que les cabinets avaient bien soumis leur rapport au Comité d'audit avant l'émission de leur rapport définitif. Il a discuté avec les cabinets des points clés de l'audit et en particulier des pistes d'amélioration.

Le Comité d'audit s'est penché sur le processus de reporting financier et a fait part de ses remarques et recommandations afin de s'assurer de l'intégrité de ce reporting.

Il s'est penché sur l'efficacité du système de gestion des risques et du dispositif de contrôle interne via notamment les travaux des Comités d'audit des filiales opérationnelles.

Afin de mener à bien sa mission, le Comité d'audit a revu l'organisation mise en place par la direction.

Le Comité d'audit a procédé à une revue des travaux menés dans le cadre des déclarations extra-financières du groupe et a fait part de ses recommandations sur le dispositif mis en place pour répondre à des objectifs extra-financiers.

Le Comité d'audit a conduit le processus de sélection d'un nouveau Commissaire aux comptes qui a été nommé par l'Assemblée générale du 9 juin 2022.

## › Principales activités du Comité d'audit en 2025

En 2025, le Comité d'audit s'est efforcé de répondre à sa mission d'assistance et d'information du Conseil d'administration. Après chaque réunion du Comité d'audit il lui a fait part de ses travaux et synthèses et émis des recommandations sur des points d'attention particuliers.

Ces recommandations ont été débattues au sein du Conseil.

Au-delà de ses missions principales, le Comité d'audit a procédé, notamment par la revue des travaux des Comités d'audit des filiales opérationnelles à savoir :

1. la revue du projet de document de référence ;
2. la revue des projets de communiqués financiers élaborés par la direction ;
3. la revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
4. l'attestation de l'organisme tiers indépendant relative au rapport RSE ;
5. le suivi des principales zones de risques et du système de contrôle interne ;
6. l'approbation des plans d'audit interne de ses filiales opérationnelles pour 2025 ;
7. la revue des missions d'audit interne de ses filiales opérationnelles ;
8. la revue de la cartographie des risques de ses filiales opérationnelles ;
9. les autorisations des missions autres que la certification des comptes ;
10. le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes et l'obtention d'une déclaration écrite de leur part ;
11. la revue de l'approche d'audit proposée par les commissaires aux comptes pour discussion (honoraires, processus, risques, couvertures...) ;
12. la revue du dispositif anti corruption ;
13. la revue des fraudes éventuelles ;
14. la sélection du nouveau Commissaire aux comptes.

## COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations, constitué de deux membres, Messieurs Christian Baillet et Jean-Marie Descarpentries, s'est réuni une fois en 2025. Le Conseil d'administration du 27 mars 2024 a désigné Monsieur Descarpentries en qualité de Président du Comité des rémunérations, en remplacement de Monsieur Christian Baillet qui demeure membre.

Ce Comité donne ses recommandations au Conseil d'administration sur les programmes et stratégies de rémunération et, plus spécifiquement, sur les modalités de rémunération des membres de la Direction générale, les programmes de stock-options et autres programmes de primes et gratifications mis en place.

## PLANS D' ACTIONS GRATUITES

La Société a consenti un plan d'actions gratuites à des salariés du groupe en 2025.

Les plans existants sont les suivants :

| Nature du plan (en euros)  | Plan d'attribution 2023 |               | Plan d'attribution 2024 | Plan d'attribution 2025 | Plan d'attribution 2025 |
|--|-------------------------|---------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|  | Lot 1                   | Lot 2         |                         | Lot 1                   | Lot 2                   |
| Date de l'Assemblée générale   | 30-mars-23              | 30-mars-23    | 9-juin-22               | 6-juin-24               | 6-juin-24               |
| Date des premières attributions au titre du plan                               | 30-mars-23              | 30-mars-23    | 27-mars-24              | 25-mars-25              | 4-sept.-25              |
| Nombre total d'actions gratuites attribuées                                    | 205 000                 | 25 000        | 25 000                  | 150 000                 | 25 000                  |
| Date départ de l'attribution des actions gratuites                             | 30-mars-23              | 30-mars-23    | 27-mars-24              | 25-mars-25              | 4-sept.-25              |
| Période d'attribution  | 30-mars-26              | 30-mars-26    | 27-mars-27              | 25-mars-28              | 4-sept.-28              |
| Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance | 30-mars-33              | 30-mars-33    | 27-mars-34              | 25-mars-38              | 4-sept.-38              |
| Conditions d'attribution de présence dans la Société                           | Oui                     | Oui           | Oui                     | Oui                     | Oui                     |
| Conditions de performance de cours   | 8,50 €                  | 8,00 €        | 8,80 €                  | 15,00 €                 | 18,00 €                 |
| Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier                       | 205 000                 | 25 000        | 175 000                 | 0                       | 0                       |
| Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice                     |                         |               |                         |                         |                         |
| Nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice                   |                         |               |                         |                         |                         |
| <b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre</b>                | <b>205 000</b>          | <b>25 000</b> | <b>175 000</b>          | <b>150 000</b>          | <b>25 000</b>           |
| Nombre de personnes concernées   | 4                       | 1             | 3                       | 1                       | 5                       |

## PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Au terme de sa 5<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2025 a autorisé un programme de rachat d'actions.

La Société a communiqué sur la mise en place d'un programme de rachat d'actions rappelant les objectifs et modalités :

- » **Le ou les objectifs du programme de rachat**  
Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- » l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- » la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- › l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la Société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- › favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

› **Le montant maximum alloué aux programmes de rachat d'actions**

Le nombre maximal et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat a été fixé par l'Assemblée générale à 13 euros. La résolution adoptée par l'Assemblée générale prévoit que VIEL & Cie pourrait acquérir ses propres titres, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 33 409 733 euros.

› **Durée du programme de rachat**

La durée du programme de rachat est fixée jusqu'à l'Assemblée Générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

La Société détient 4 413 825 de ses propres titres au 31 décembre 2025.

Au total, au cours de l'exercice 2025 dans le cadre des programmes de rachat, la Société a acquis 683 763 actions propres affectées à l'objectif d'annulation au cours moyen de 14,54 €. Au 31 décembre 2025, la Société détient un total de 1 091 284 actions affectées à cet objectif.

Au terme de sa 11<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2025 a autorisé la Direction à réduire le capital social, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation nommée précédemment.

Le 25 mars 2025, le Conseil d'administration a autorisé la Direction à réduire le capital de 188 373,60 euros par annulation de 941 868 actions autodétenues rachetées dans le cadre du programme de rachat.



## INFORMATION RELATIVE AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE, DE GESTION DES RISQUES RELATIFS À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

La réglementation financière dans laquelle les filiales de VIEL & Cie exercent leur activité, définit l'environnement de contrôle interne que doit avoir toute entreprise régulée.

En application des différentes réglementations applicables au sein du Groupe, les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesures des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne ont été définis.

Le Conseil d'administration procède ainsi à l'examen de l'activité et des résultats du Groupe et de l'organisation du contrôle interne en particulier du contrôle de la conformité sur la base des informations qui lui sont transmises.

Les objectifs de la mise en place du contrôle interne sont principalement de fournir une assurance raisonnable quant à :

- › la réalisation et l'optimisation des opérations,

- › la fiabilité des informations financières,
- › la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne au sein du Groupe est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes à toutes les étapes de l'activité de la Société. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Ainsi, les systèmes comptables et de contrôle interne ne donnent pas à la Direction, la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de tout système.

La production des états financiers de VIEL & Cie s'effectue sous la responsabilité de la Direction générale et du Directeur financier et est traitée par l'équipe comptable. Un manuel de procédures comptables décrit l'ensemble de l'organisation du service comptable, les outils utilisés, les conditions d'arrêté des comptes et les schémas comptables applicables.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS CONCLUES OU POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

### › Conventions réglementées

Au cours de l'exercice 2025, aucune convention réglementée soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue.

Au cours de l'exercice 2025, les conventions suivantes se sont poursuivies :

- › Le Conseil d'administration, en date du 8 septembre 2022, a approuvé le renouvellement du contrat de bail desous-location conclu le 2 mai 2016 entre les sociétés VIEL & Cie et Viel et Compagnie-Finance, avec effet au 2 mai 2022, pour les locaux situés 9 Place Vendôme à Paris (1<sup>er</sup>) et représentant une surface de 413 m<sup>2</sup>.

Le loyer est indexé annuellement le 2 mai de chaque année sur l'indice des loyers des activités tertiaires.

Mrs Patrick Combes, Christian Baillet et Mme Catherine Nini, administrateurs, sont concernés par cette convention.

Les charges de loyers et les charges locatives sur l'exercice 2025 facturées par la Société Viel et Compagnie-Finance s'élèvent à 399 873,91 euros.

- › Le 28 août 2013, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un compte courant de trésorerie entre notre Société et la Société Bourse Direct. Le Conseil d'administration a ratifié dans sa séance du 20 mars 2018 un avenant en date du 9 mars 2017 à ladite convention ayant pour effet de réviser les conditions de rémunération à Euribor 3 mois + 0,75, afin de s'aligner sur les conditions de marché sur des placements de trésorerie à court terme auprès d'établissement de crédit.

Les administrateurs concernés sont Mme Catherine Nini et M. Christian Baillet.

Au 31 décembre 2025, l'avance en compte courant de notre Société s'élève à la somme de 0 euro et aucun produit d'intérêts n'a été enregistré au cours de l'exercice 2025.

### › Conventions courantes conclues à des conditions normales

Le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales mentionnées à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce remplissent bien ces conditions.

Cette procédure consiste à revoir annuellement lesdites conventions à l'occasion de la revue des conventions réglementées par le Conseil d'administration. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE IDENTIFIÉS AU SEIN DU GROUPE

Les risques identifiés concernent principalement les filiales opérationnelles de VIEL & Cie dans le cadre de leurs activités. Sont exposés ci-après les principaux risques dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements concernés dans le portefeuille de VIEL & Cie. Chaque filiale opérationnelle dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un reporting financier régulier à VIEL & Cie.

Ces filiales opérationnelles sont principalement exposées aux risques suivants :

- › risque de crédit et de contrepartie,
- › risque de liquidité,
- › risque de marché,
- › risque de change,
- › risque de taux d'intérêt,
- › risques liés à une stratégie de partenariat,
- › risque opérationnel lié aux participations contrôlées,
- › risque informatique.

Le Conseil d'administration apprécie les risques existants au sein du Groupe et exerce une surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est de surveiller le système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques ainsi que la conformité avec les lois et réglementations locales. L'audit interne effectue régulièrement des revues de gestion des risques et de contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit des différents pôles opérationnels.

Dans le cadre du suivi des risques opérationnels, les filiales du Groupe ont développé une cartographie des risques homogènes selon la nomenclature Bâle II. Un outil a été déployé dans le Groupe (One-SumX) afin de recenser les risques opérationnels par filiale et de consolider l'information relative à la nature de ces risques opérationnels. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure maîtrise des risques opérationnels.

### › Risque de crédit et de contrepartie

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition basée au Japon) et Bourse Direct.

#### L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition ; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc. ...) ; lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc. ...).

Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui, traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

### La bourse en ligne : Bourse Direct

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres ; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

### › Risque de liquidité

VIEL & Cie doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risque, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du Groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

### › Risque de marché

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

La sensibilité du Groupe aux risques de marché est présentée en annexes des comptes consolidés.

### › Risque de change

De par son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR), le franc suisse (CHF) et le yen (JPY).

Le risque de change est analysé comme un risque global et sa gestion fait l'objet de prises de décision de la Direction générale. La politique du Groupe en termes de couverture du risque de change ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles.

### › Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. La dette financière d'un montant de 432,4 millions d'euros est constituée à 48,0 % de dettes à taux fixes (dettes obligataires) et de 52,0 % à taux variables (dettes bancaires). La dette bancaire fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt.

La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

### › Risques liés à une stratégie de partenariat

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, VIEL & Cie a, depuis de nombreuses années, privilégié une position majoritaire au capital de ses participations. Lorsque VIEL & Cie a procédé à un investissement en partenariat avec un autre établissement, un pacte d'actionnaires a été mis en place afin de protéger ses intérêts dans cet investissement.

### › Risque opérationnel lié aux participations contrôlées

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit. D'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

### › Risque informatique

La gestion du risque informatique s'inscrit dans les préoccupations des principaux régulateurs. Le risque informatique doit être pleinement pris en compte dans le cadre de la gestion des risques. L'accent est mis principalement sur la gouvernance et le dispositif de gestion des risques informatiques, la gestion des opérations et des projets ainsi que la sécurité des systèmes d'information.

Dans le cadre des activités du Groupe, l'informatique occupe une place majeure car, outre les outils indispensables pour le fonctionnement interne de l'entreprise, la Société déploie des plateformes internet dans différents pays. La sécurité de l'exploitation informatique s'appuie sur une sécurité physique des machines et sur la mise en place de solutions de secours, de l'ensemble des applicatifs en mode actif sur un site distant du site d'exploitation principal, appelé « site secondaire ».

Par ailleurs, les risques de fraudes informatiques externes constituent un risque croissant. Le Groupe veille à renforcer son dispositif de Sécurité des Systèmes d'Information et les mesures de contrôle permanent relatives à ces problématiques. La sécurité des infrastructures techniques est renforcée régulièrement grâce à de nouveaux outils ou dispositifs existants.

La cybersécurité occupe une place croissante dans les dispositifs de contrôle par la mise en place d'outils, une forte sensibilisation des équipes ainsi qu'une veille permanente des évolutions sur ce thème.

En 2025, les sociétés européennes entrent dans le champ d'application de la nouvelle réglementation DORA (Digital Operational Resilience Act).



## ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Bourse Direct, filiale de VIEL & Cie, produit des développements au travers d'une équipe spécialisée sur les nouvelles technologies applicables au métier de la bourse en ligne. Des travaux sont menés également dans le cadre des activités de Compagnie Financière Tradition sur des outils appliqués à la datascience.

## STRUCTURE FINANCIERE ET UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Chacune des filiales opérationnelles de VIEL & Cie veille à disposer en permanence d'un montant de trésorerie lui permettant de faire face aux besoins en fonds de roulement liés à leurs activités, ainsi qu'aux différentes orientations stratégiques du Groupe.

Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie est endettée sur base individuelle à hauteur de € 225 millions, sur des échéances allant de 1 à 5 ans, et dispose par ailleurs d'une trésorerie disponible de € 180,0 millions sur base individuelle. Ces emprunts ne font pas l'objet d'une couverture.

La trésorerie consolidée s'établit à € 593,6 millions, avec un endettement consolidé de € 432,4 millions.

Les emprunts bancaires de VIEL & Cie sont soumis à des clauses de remboursement anticipé ; le Groupe doit respecter certains ratios fixés contractuellement, portant notamment sur le niveau d'endettement du Groupe par rapport à sa trésorerie consolidée, ou sur le niveau des charges financières. Le Groupe respecte ces ratios au 31 décembre 2025.

## PRÊTS ENTRE ENTREPRISES PARTENAIRES AUTORISÉS

Le groupe / la société n'a pas consenti de prêts à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou des ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

## INFORMATION SUR LE DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

### › Information sur le délai de paiement des fournisseurs

| Au 31 décembre 2025   | Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu |                 |                  |                  |                  |                               |
|---|---|-----------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------------|
|   | Non échu  | De 1 à 30 jours | De 31 à 60 jours | De 61 à 90 jours | Plus de 91 jours | Total échues (1 jour et plus) |
| En EUR  |   |                 |                  |                  |                  |                               |
| Nombre de factures concernées                                 | 7   |                 |                  |                  |                  | 2                             |
| Encours au 31/12/2025 (en EUR)                                | 57 946,86   | 70,14           | 22,18            | 0,00             | 0,00             | 92,32                         |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)    | 3,52 %  | 0,00 %          | 0,00 %           | 0,00 %           | 0,00 %           | 0,01 %                        |
| Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses | 0   |                 |                  |                  |                  |                               |

| Au 31 décembre 2024   | Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu |                 |                  |                  |                  |                               |
|---|---|-----------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------------|
|   | Non échu  | De 1 à 30 jours | De 31 à 60 jours | De 61 à 90 jours | Plus de 91 jours | Total échues (1 jour et plus) |
| En EUR  |   |                 |                  |                  |                  |                               |
| Nombre de factures concernées                                 | 6   |                 |                  |                  |                  | 0                             |
| Encours au 31/12/2023 (en EUR)                                | 11 920,21   | 0,00            | 0,00             | 0,00             | 0,00             | 0,00                          |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)    | 0,69 %  | 0,00 %          | 0,00 %           | 0,00 %           | 0,00 %           | 0,00 %                        |
| Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses | 0   |                 |                  |                  |                  |                               |

Les dates d'échéance ci-dessus correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

VIEL & Cie dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement.

Les dettes échues le sont pour la plupart depuis moins de 30 jours.

### › Information sur le délai de paiement des clients

Aucune créance clients n'est en attente de règlement au 31 décembre 2025.

## INFORMATION SUR LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

VIEL & Cie constate des charges non déductibles fiscalement pour un montant de € 80 801 au titre de l'exercice 2025, constituées intégralement de la part non déductible fiscalement des jetons de présence. A noter en complément une taxe sur annulation de titres autodétenus pour 79 717 €.

## INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie détient 68,94 % du capital de Compagnie Financière Tradition, contre 68,21 % au 31 décembre 2024.

Le pourcentage de détention de Bourse Direct s'établit à 83,25% au cours de l'exercice (80,99 % en 2024). Celui de SwissLife Banque Privée n'a pas évolué au cours de l'exercice (40 %).

## INFORMATION CONCERNANT LES TITRES AUTODÉTENUS

Au cours de l'exercice 2025, VIEL & Cie a utilisé l'autorisation d'acquisition de ses propres titres en achetant 683 763 de ses propres titres à l'objectif d'annulation. Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie détient 6,64 % de son capital, soit 4 413 825 actions.

Les différents mouvements enregistrés en 2025 sont les suivants :

|   | Situation au 31/12/2024 |                  |               | Augmentations : rachats |                  |              | Diminutions: cessions / annulations |                  |              | Situation au 31/12/2025 |                  |               |
|---|-------------------------|------------------|---------------|-------------------------|------------------|--------------|-------------------------------------|------------------|--------------|-------------------------|------------------|---------------|
|   | Valeur unitaire         | Nombre d'actions | Valeur en K€  | Valeur unitaire         | Nombre d'actions | Valeur en K€ | Valeur unitaire                     | Nombre d'actions | Valeur en K€ | Valeur unitaire         | Nombre d'actions | Valeur en K€  |
| Actions rachetées avec objectif d'annulation          | 8,31                    | 1 309 045        | 10 881        | 13,73                   | 724 107          | 9 944        | 7,45                                | 941 868          | 7 020        | 12,65                   | 1 091 284        | 13 806        |
| Actions rachetées avec objectif de croissance externe | 3,75                    | 3 362 885        | 12 608        |                         |                  |              | 3,94                                | 40 344           | 159          | 3,75                    | 3 322 541        | 12 449        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>5,03</b>             | <b>4 671 930</b> | <b>23 490</b> | <b>13,73</b>            | <b>724 107</b>   | <b>9 944</b> | <b>7,31</b>                         | <b>982 212</b>   | <b>7 179</b> | <b>5,95</b>             | <b>4 413 825</b> | <b>26 256</b> |

## INFORMATIONS CONCERNANT LES DIVIDENDES

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants ont été distribués (avant déduction de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- › un dividende a été distribué en juin 2025 au titre du résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 47 centimes par titre, soit d'un montant total de 31 231 886,81 euros ;
- › un dividende a été distribué en juin 2024 au titre du résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 40 centimes par titre, soit d'un montant total de 26 957 076,40 euros ;
- › un dividende a été distribué en juin 2023 au titre du résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 35 centimes par titre, soit un montant total de 24 176 216,75 euros ;

## INFORMATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

VIEL & Cie, dans son rôle d'investisseur, dispose d'un système d'information et de reporting interne fondé sur une approche par métier, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe qui présente des profils de risques globalement homogènes.

Afin de présenter une information financière en adéquation avec le système de reporting interne, VIEL & Cie présente donc son information sectorielle selon quatre secteurs, que sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée et le pôle immobilier.

## ACTIONNARIAT SALARIÉ

Aucun plan d'actionnariat salarié n'a été institué au sein de la Société.

## ÉLÉMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société est présentée dans ce présent rapport. On constate que la Société a un actionnaire majoritaire à hauteur de 65,0 %, ce qui est susceptible de limiter les possibilités d'une éventuelle offre publique sur la Société sans l'accord de cet actionnaire.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni, à la connaissance de la Société, de convention entre actionnaires.

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance figurent dans ce présent rapport (voir commentaire ci-dessus).

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux à la connaissance de la Société. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société.

Les pouvoirs de la Direction sont le reflet des dispositions légales. La Direction a en outre été autorisée par l'Assemblée générale à racheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital, d'annuler les actions dans la limite de 10 % du capital social et bénéficie des délégations telles qu'exposées dans le présent rapport. Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer à la Direction les autorisations financières décrites au présent rapport, incluant l'émission de bons d'offre.

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

## ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DES CITOYENS DANS LA DÉMOCRATIE LOCALE

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, en son article 17, impose aux sociétés de mentionner dans leur rapport de gestion les actions qu'elle mène pour promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale.

La Société Viel & Cie n'a engagé aucune action au cours de l'année 2025.

## OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, nous vous informons qu'aucune opération mentionnée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été déclarée à la Société au cours du dernier exercice clos.

## DÉLÉGATIONS ACCORDÉES À LA DIRECTION

En application des dispositions de l'article L. 225-100, al. 7 du Code de Commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2025 est présenté ci-dessous :

| Type de délégation  | AGE        | Échéance | Montant autorisé | Utilisation en 2025 | Autorisations résiduelles |
|---|------------|----------|------------------|---------------------|---------------------------|
| Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)   | 06/06/2024 | 26 mois  | € 10 000 000     | -                   | € 10 000 000              |
| Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)  | 06/06/2024 | 26 mois  | € 10 000 000     | -                   | € 10 000 000              |
| Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS - Art-L411-2, II CMF)                                 | 06/06/2024 | 26 mois  | € 10 000 000     | -                   | € 10 000 000              |
| Augmentation de capital par incorporation de réserves   | 05/06/2025 | 18 mois  | € 5 000 000      | -                   | € 5 000 000               |
| Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)  | 05/06/2025 | 26 mois  | € 20 000 000     | -                   | € 20 000 000              |
| Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer  | 06/06/2024 | 26 mois  | € 1 381 498      | -                   | € 1 381 498               |
| Réduction de capital (annulation d'actions)   | 05/06/2025 | 24 mois  | € 1 329 017      | € 188 374           | € 1 140 643               |
| Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux collaborateurs des sociétés liées) (avec suppression du DPS) | 08/06/2023 | 38 mois  | € 1 381 498      | -                   | € 1 381 498               |

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS

Vingt-et-une résolutions seront soumises aux actionnaires lors de l'Assemblée générale se tenant le 3 juin 2026 à 9 heures 30.

**I -** Les dix premières résolutions (de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> résolution) ainsi que la 21<sup>ème</sup> résolution relèvent de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et concernent : l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'affectation du résultat, l'approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, l'approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, l'approbation

des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice aux Président et Membres du Conseil d'administration ainsi que pour l'exercice en cours, l'autorisation en matière de programme de rachat d'actions.

**II -** Les dix autres résolutions (de la 11<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup> résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire et concernent le renouvellement de certaines autorisations et délégations financières destinées à donner à votre Société les moyens financiers de se développer et de mener à bien sa stratégie.

### 1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (1<sup>ère</sup> résolution)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se soldant par un bénéfice de 43 288 796,96 €.

### 2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (2<sup>ème</sup> résolution)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se soldant par un bénéfice net part du groupe de 126 440 milliers d'euros.

### 3. Affectation du résultat de l'exercice (3<sup>ème</sup> résolution)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice comme suit :

Détermination des sommes distribuables :

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Résultat de l'exercice                     | 43 288 796,96 euros        |
| Report à nouveau et réserves distribuables | 29 179 987,22 euros        |
| <b>Montant à affecter</b>                  | <b>72 468 784,18 euros</b> |

Affectations proposées :

|  |                            |
|--|----------------------------|
| › Distribution de dividendes                   | 35 605 812,06 euros        |
| › Report à nouveau pour affectations proposées | 36 862 972,12 euros        |
| <b>Total</b>                                   | <b>72 468 784,18 euros</b> |

Le dividende d'un montant total de 35 605 812,06 euros à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,54 euro par action, étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par VIEL & Cie. Le montant total du dividende sera ajusté à la date de l'Assemblée générale sur la base du nombre d'actions existantes à cette date.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, un dividende a été distribué (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- › en juin 2025, au titre du résultat de l'exercice 2024, d'un montant de 0,47 € par action, soit un montant total de 31 231 886,81 € ;
- › en juin 2024, au titre du résultat de l'exercice 2023, d'un montant de 0,40 € par action, soit un montant total de 26 957 076,40 € ;
- › en juin 2023, au titre du résultat de l'exercice 2022, d'un montant de 0,35 € par action, soit un montant total de 24 176 216,75 € ;

#### 4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions (4<sup>ème</sup> résolution)

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies en 2025 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Elles sont également présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présente en Assemblée.

Aucune nouvelle convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice 2025.

#### 5. Autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (5<sup>ème</sup> résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la 5<sup>ème</sup> résolution, de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 5 juin 2025 dans sa 5<sup>ème</sup> résolution.

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- › l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- › la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- › l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;

- › favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité ;
- › tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration apprécierait.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 21 euros et en conséquence le montant maximal de l'opération à 57 796 536 euros tel que calculé sur la base du capital social au 31 mars 2026 et des 3 841 452 actions autodétenues à la même date.

## 6. Approbation du rapport sur les rémunérations (6<sup>ème</sup> résolution)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux, présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, figurant dans le rapport annuel.

## 7. Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (7<sup>ème</sup> résolution)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport annuel.

### 7.1. Éléments de rémunération du Président-Directeur Général (8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> résolutions)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de prendre acte de ce qu'il n'y a pas eu de rémunération fixe ou variable versée au Président-Directeur général, à l'exception de la rémunération allouée en sa qualité d'administrateur, au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick Combes, Président-Directeur Général, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée générale du 5 juin 2025 dans sa 8<sup>ème</sup> résolution à caractère ordinaire.

Ces éléments sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le rapport annuel.

Nous vous demandons également, dans la 9<sup>ème</sup> résolution, de bien vouloir statuer sur les mêmes conditions de rémunération au Président-Directeur Général pour l'exercice à venir.

### 7.2. Éléments de rémunération des membres du Conseil d'administration (10<sup>ème</sup> résolution)

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération allouée que nous vous proposons de renouveler pour le même montant de 84 000

euros. Cette somme est partagée équitablement entre tous les administrateurs, y compris le Président du Conseil d'administration.

## 8. Délégations financières

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025, le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration et l'état de leur utilisation.

### 8.1. Autorisation concernant la réduction du capital par annulation d'actions autodétenues (11<sup>ème</sup> résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la 11<sup>ème</sup> résolution, d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler sur ses seules décisions, en conséquence de l'objectif d'annulation défini dans la 5<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers

mois précédent, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires en pareille matière.

### 8.2. Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfice et/ou primes (12<sup>ème</sup> résolution)

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50 du Code de commerce, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourra pas excéder cinq (5) millions d'euros, représentant environ 37 % du capital existant. Ce montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Cette délégation, d'une durée de 18 mois, priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### 8.3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (16<sup>ème</sup> résolution)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée générale extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18-1 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

L'Assemblée étant appelée sur des délégations susceptibles de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents

à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourrait décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfices ou primes nécessaires à la libération desdites actions.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation ne pourrait porter le montant de la participation des salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 1 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente délégation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 30 % ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans à la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieure à cette moyenne.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière. Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés mises en place par la Société le Conseil d'administration recommande le rejet de cette résolution.

## 9. Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières

Les délégations de compétence en la matière arrivent à échéance cette année et n'ont pas été utilisées.

Il vous est proposé de renouveler les délégations de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital par apport de numéraire avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- › d'actions ordinaires, pour un montant maximum de dix (10) millions d'euros ;
- › et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, pour un montant maximum de cinquante (50) millions d'euros ;

dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

### 9.1. Délégation globale de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (13<sup>ème</sup> résolution)

Cette délégation a pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, à l'émission :

- › d'actions ordinaires,
- › et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ ou à des titres de créance.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- › limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- › répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourraient être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions existantes, étant précisé

que le Conseil d'administration aurait la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seraient pas négociables et que les titres correspondants seraient vendus.

**9.2. Délégation globale de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1<sup>o</sup> de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (15<sup>ème</sup> résolution)**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public, à l'exclusion des offres visées au 1<sup>o</sup> de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le Conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à dix (10) millions d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la 20<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée.

Le prix d'émission :

- (a) des actions ordinaires assimilables (à l'exception de celles émises dans le cadre des offres au public mentionnées à l'article L. 411-2-1 du Code monétaire et financier), serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, soit à la date des présentes et conformément aux

dispositions de l'article R. 22-10-32 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 % ;

- (b) des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire assimilable émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- › limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- › répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### 9.3. Délégation globale de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de façon réservée aux salariés (16<sup>ème</sup> résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées dans le cadre d'une offre visée au 1<sup>o</sup> de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires donnant accès aux actions ordinaires serait supprimé.

Le montant des valeurs mobilières qui pourraient être émises s'imputerait sur les plafonds fixés à la 20<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, la délégation ayant le même objet accordée par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2024 dans sa 17<sup>ème</sup> résolution.

### 9.4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice des collaborateurs (17<sup>ème</sup> résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à des attributions, à son choix, d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants et mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, ou certaines catégories d'entre eux. Cette délégation mettrait à la disposition du Conseil d'administration un outil d'intéressement des collaborateurs de la société et de fidélisation tout en les associant davantage à son développement.

Cette délégation porte sur un montant maximal de capital social de 10 %.

Le prix d'achat ou de souscription des actions ne saurait être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour.

La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la société.

L'autorisation sollicitée serait consentie pour une durée de trente-huit (38) mois.

## 10. Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés de groupements d'intérêts économiques liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (18<sup>ème</sup> résolution)

Afin de permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative, il vous est demandé de renouveler par anticipation l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié de la société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés et/ou certains mandataires sociaux. Cette autorisation serait consentie pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale et mettrait fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2024 aux termes de sa 19<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire.

Ainsi, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, dans le cadre des articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions des articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du Code de commerce.

Le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 10 % du capital social à la date d'attribution décidée par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir, le cas échéant, les conditions et critères éventuels fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation au droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement ; procéder aux acquisitions des actions nécessaires ; déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition ; et généralement faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

## 11. Autorisation à donner au Conseil d'administration selon le principe de réciprocité et dans les conditions fixées par les délégations octroyées en cas d'offre publique (19<sup>ème</sup> résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à faire usage des différentes délégations de compétences octroyées par l'Assemblée Générale en cas d'offre publique sur la Société dans le cadre du principe de réciprocité.

Cette autorisation aurait une durée de 18 mois.

## 12. Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 5<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée générale (20<sup>ème</sup> résolution)

Nous vous proposons de fixer à :

- › vingt (20) millions d'euros le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et ;

- › cent (100) millions d'euros ou à la contrevaletur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées.

## 13. Pouvoirs

La **vingt-et-unième** résolution attribue les pouvoirs généraux pour les formalités.

## 1.5 RÉSULTATS 2025

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis au 31 décembre 2025 conformément aux normes internationales de reporting et aux normes comptables internationales IFRS/IAS et suivent les recommandations émises par l'International Financial Interpretation Committee telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'Union Européenne.



| En M€  | 2025           | 2024           | Variation* cours variables | Variation* cours constants |
|--|----------------|----------------|----------------------------|----------------------------|
| Chiffre d'affaires                                   | 1 266,9        | 1 179,3        | 7,4%                       | 10,7%                      |
| Autres produits d'exploitation                       | 3,5            | 4,9            | -29,6%                     | -28,4%                     |
| <b>Produits d'exploitation</b>                       | <b>1 270,4</b> | <b>1 184,2</b> | <b>7,3%</b>                | <b>10,5%</b>               |
| Charges d'exploitation                               | -1 077,9       | -1 030,9       | 4,6%                       | 7,7%                       |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                       | <b>192,5</b>   | <b>153,3</b>   | <b>25,6%</b>               | <b>29,1%</b>               |
| Quote-part de résultat des participations MEE        | 44,1           | 44,6           | -1,2%                      | 1,0%                       |
| <b>Résultat d'exploitation yc sociétés associées</b> | <b>236,6</b>   | <b>197,9</b>   | <b>19,5%</b>               | <b>22,7%</b>               |
| Résultat financier                                   | -8,5           | 7,1            | - 220,8%                   | - 219,3%                   |
| <b>Résultat avant impôts</b>                         | <b>228,0</b>   | <b>205,0</b>   | <b>11,2%</b>               | <b>14,4%</b>               |
| Impôts sur les bénéfices                             | -49,6          | -38,6          | 28,4%                      | 31,1%                      |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>                    | <b>178,4</b>   | <b>166,3</b>   | <b>7,2%</b>                | <b>10,5%</b>               |
| Part du Groupe                                       | 126,4          | 120,7          | 4,7%                       | 7,8%                       |
| Intérêts minoritaires                                | 52,0           | 45,6           | 13,9%                      | 17,8%                      |

\* Sur la base des données calculées en milliers d'euros. Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change variables sont calculées sur la base des cours moyens de la période, comparés aux cours moyens de la période précédente dans le cadre de la conversion des devises des filiales consolidées du groupe. Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change constants sont calculées en retenant les cours de conversion moyens de la période N-1 sur les deux périodes de comparaison

VIEL & Cie enregistre une forte croissance de son activité en 2025 avec un chiffre d'affaires consolidé de 1 266,9 millions d'euros, en hausse de 7,4 % à cours de change variables. A cours de change constants, le chiffre d'affaire affiche une hausse de 10,7 % et s'établit à 1 305,0 millions d'euros.

La contribution des différents pôles d'activité au chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

| En milliers d'euros            | 2025           | 2024           |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Intermédiation professionnelle | 1 190,6        | 1 103,9        |
| Bourse en ligne*               | 76,3           | 75,4           |
| <b>Total</b>                   | <b>1 266,9</b> | <b>1 179,3</b> |

Le **résultat d'exploitation** s'élève à 192,5 millions d'euros en croissance de 25,6 % à cours de change variables. La marge d'exploitation ressort à 15,2 % contre 13,0 % sur la même période en 2024. Les charges d'exploitation s'établissent à 1 077,9 millions d'euros et s'inscrivent en hausse de 4,6 % par rapport à 2024.

Le **résultat d'exploitation consolidé y compris les sociétés mises en équivalence** de VIEL & Cie, s'établit à 236,6 millions d'euros contre 197,9 millions d'euros sur la même période en 2024 soit une hausse de 19,5 %. A cours de change constants, ce résultat d'exploitation s'inscrit en hausse de 22,7 % par rapport à 2024.

La contribution des sociétés associées et des coentreprises enregistre une baisse de 1,0 % à cours de change constants pour s'établir à 44,1 millions d'euros.

Le **résultat financier** enregistre une charge nette de 8,5 millions d'euros en 2025 contre un profit net de 7,1 millions d'euros sur la même période en 2025. Cette variation s'explique principalement par un impact négatifs des résultats de change et une baisse des produits d'intérêts constatés sur l'exercice 2025.

Le **résultat avant impôt** s'élève à 228,0 millions d'euros en 2025 en hausse de 14,4 % à cours de change constants.

Ainsi, le **résultat net consolidé** de VIEL & Cie s'inscrit en hausse de 7,2 % à cours de change variables à 178,4 millions d'euros en 2025 contre 166,3 millions d'euros sur la même période en 2024.

Le **résultat net - part du groupe** de VIEL & Cie s'établit à 126,4 millions d'euros en hausse de 7,8 % à cours de change constants.

#### BILAN

Le Groupe a maintenu son attention sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants en réduisant le niveau d'actifs intangibles et en maintenant une forte position de trésorerie nette.

Le résultat de l'exercice 2025 porte les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie à 759,7 millions d'euros au 31 décembre 2025, dont 585,4 millions d'euros pour la part du Groupe et après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 26,3 millions d'euros.

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie s'est réuni le 26 mars 2026 pour examiner et arrêter les comptes de l'exercice 2025.

#### DIVIDENDE

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 3 juin 2026, la distribution d'un dividende de 54 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2025 contre 47 centimes pour l'exercice 2024, versé en numéraire, soit une croissance de 14,9 %.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2025

Concernant l'activité d'intermédiation professionnelle, l'année 2025 a été marquée par une activité soutenue dans un contexte de changement des orientations de la politique monétaire au plan international. Ces évolutions de politique monétaire ont eu pour conséquence d'accroître les volumes traités sur les marchés financiers.

La hausse des volumes d'affaires a été observée sur l'ensemble des zones géographiques où le groupe exerce son activité.

Bourse Direct a poursuivi sa politique de développement avec un recrutement accru de nouveaux comptes sur l'année. Le niveau des taux d'intérêt a eu un effet positif sur la rentabilité de la société.

## PERSPECTIVES 2026

---

Sur son métier d'intermédiation professionnelle, l'activité depuis le début de l'année 2026 s'inscrit en progression par rapport à la même période de l'exercice précédent, à taux de change constants, confirmant la dynamique engagée au cours des derniers exercices. Le Groupe évolue au cœur des marchés financiers mondiaux où son activité de courtage reste intrinsèquement liée aux conditions de marché, aux stratégies de gestion des risques de ses clients et à l'intensité des flux générés par les ajustements de portefeuilles dans un environnement en évolution.

Sur son métier de bourse en ligne, l'activité est soutenue depuis le début de l'année dans un contexte de plus forte volatilité des marchés. Par ailleurs, le niveau des produits d'intérêt reste stable en 2026.

Swisslife Banque Privée poursuivra sa stratégie de croissance en 2026.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

---

En 2025, le monde est resté confronté à de fortes tensions politique notamment la guerre en Ukraine et en Iran, présentant un risque de tensions inflationniste, si la guerre en Iran notamment devait durer.

Dans un contexte de conflits au Moyen-Orient, les activités exercées dans les pays de la région font l'objet d'une vigilance renforcée de la part du groupe. Les entités concernées ont mis en place des dispositifs de continuité et des solutions de repli permettant la poursuite des activités. À la date d'arrêté des comptes, aucun risque susceptible d'affecter l'activité du groupe et les comptes clôturés au 31 décembre 2025 n'a été identifié.

Dans le cadre de son activité d'intermédiation professionnelle, le niveau d'activité moyen sur les mois de janvier et février ressort en hausse par rapport à la même période l'an dernier à taux de change constants.

Bourse Direct enregistre un regain d'activité sur les marchés dans un contexte de baisse régulière des taux d'intérêt mais du maintien d'un niveau élevé des taux longs dans un environnement de forte instabilité politique.

La société a procédé à une réduction de capital par annulation d'actions propres à hauteur de 744 134 actions par décision du Conseil d'administration de mars 2026. Ce dernier a également procédé à une augmentation de capital de € 46 000, soit 230 000 actions nouvelles attribuées gratuitement à des opérateurs de la société, après constat de la réalisation des conditions des plans d'attribution d'actions gratuites de 2023.

## LISTE DES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

---

La liste des sociétés contrôlées par le Groupe et la part détenue dans le capital de chacune de ces sociétés figurent dans la rubrique « périmètre de consolidation » des états financiers consolidés.

## STRUCTURE DU CAPITAL DE VIEL & CIE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous donnons les indications suivantes relatives à l'identité des actionnaires, personnes physiques ou morales possédant un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la société, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent :

| ACTIONNAIRE                         | 2025              |              |                      | 2024              |              |                      |
|-------------------------------------|-------------------|--------------|----------------------|-------------------|--------------|----------------------|
|                                     | Titres            | % du capital | % des droits de vote | Titres            | % du capital | % des droits de vote |
| Viel et Compagnie-Finance *         | 43 188 155        | 64,99%       | 77,82%               | 43 188 155        | 64,08%       | 77,24%               |
| Patrick Combes                      | 3 906 352         | 5,88%        | 7,33%                | 3 906 352         | 5,80%        | 7,27%                |
| Sycomore Asset Management           | 3 913 935         | 5,89%        | 3,70%                | 3 913 935         | 5,81%        | 3,67%                |
| Financière de l'Echiquier           | -                 | -            | -                    | 381 973           | 0,57%        | 0,36%                |
| Amiral Gestion                      | 2 332 077         | 3,51%        | 2,20%                | 2 761 012         | 4,10%        | 2,59%                |
| Quaero Capital                      | 1 007 822         | 1,52%        | 0,95%                | 1 007 922         | 1,50%        | 0,95%                |
| Independance AM                     | 2 706 748         | 4,07%        | 2,56%                |                   |              |                      |
| Fonds de Réserve pour les retraites | 570 455           | 0,87%        | 0,54%                |                   |              |                      |
| Dimensional Fund Advisor LP         | 339 688           | 0,51%        | 0,32%                | 339 688           | 0,50%        | 0,32%                |
| Public                              | 4 071 766         | 6,12%        | 4,58%                | 7 221 824         | 10,72%       | 7,97%                |
| <b>TITRES AUTODÉTENUS</b>           | <b>4 413 825</b>  | <b>6,64%</b> | <b>-</b>             | <b>4 671 930</b>  | <b>6,93%</b> | <b>-</b>             |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>66 450 823</b> | <b>100%</b>  | <b>100%</b>          | <b>67 392 691</b> | <b>100%</b>  | <b>100%</b>          |

\* Monsieur Patrick Combes détient directement 91,98% du capital de la société Viel et Compagnie-Finance

## RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le montant du capital est de 13 290 164,60 euros divisé en 66 450 823 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

### › Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance

VIEL & Cie SA, dont le siège est 9 place Vendôme - 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 622 035 749, est cotée sur Euronext Paris, et est contrôlée par Viel et Compagnie-Finance SE à hauteur de 65,00 % de son capital social et 77,82 % de ses droits de vote. Viel et Compagnie-Finance SE dont le siège est 23 place Vendôme - 75001 Paris est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 328 760 145.

### › Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Tous les titres comportent les mêmes droits. Les titres au nominatif acquis depuis trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

### › Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Il n'y a pas de système d'actionariat du personnel mis en place.

### › Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires à la connaissance de la Société.

### › Franchissements de seuils au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2025, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- › le 21 mars 2025, la Société Amiral Gestion (103 Rue de Grenelle - 75007 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 3,5 %, et détenir 3,49 % du capital et 2,13 % des droits de vote ;
- › le 28 mars 2025, la Société Amiral Gestion (103 Rue de Grenelle - 75007 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 3,5 %, et détenir 3,55 % du capital et 2,16 % des droits de vote ;
- › le 31 mars 2025, la Société Indépendance AM (20 Avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire et détenir 4,02 % du capital social de la Société ;
- › le 3 avril 2025, la Société Amiral Gestion (103 Rue de Grenelle - 75007 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 3,5 %, et détenir 3,41 % du capital et 2,08 % des droits de vote ;
- › le 13 mai 2025, la Société Amiral Gestion (103 Rue de Grenelle - 75007 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 3,5 %, et détenir 3,51 % du capital et 2,13 % des droits de vote ;
- › le 25 juin 2025, le Fonds de réserve pour les retraites (56 Rue de Lille - 75007 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 0,5 %, et détenir 0,85 % du capital et 0,52 % des droits de vote.

### › Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Toutes les actions sont librement cessibles et négociables sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires.

La cession des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Outre les seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce, une fraction égale à 0,5 % des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société du nombre total des actions qu'elle possède par écrit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

L'information mentionnée ci-dessus est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil prévu audit alinéa.

En cas de non-respect de ces obligations supplémentaires d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont immédiatement privées du droit de vote jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Il n'existe pas de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société).

### › Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

### Modalité particulière de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont régies par la loi et les statuts de la Société (articles 31 à 33), lesquels sont disponibles sur le site de la Société. Les dispositions statutaires à ce sujet sont le reflet des textes législatifs et réglementaires.

## 1.6 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|   | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   | 2025   |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>Capital en fin d'exercice</b>  |        |        |        |        |        |
| Capital social (en milliers d'euros)  | 13 880 | 13 908 | 13 815 | 13 479 | 13 290 |
| Nombre d'action ordinaires (en milliers)  | 69 402 | 69 402 | 69 075 | 67 393 | 66 451 |
| <b>Opérations et résultats de l'exercice social (en milliers d'euros)</b>   |        |        |        |        |        |
| Chiffre d'affaires hors taxes   | -      | -      | -      | -      | -      |
| Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions  | 18 435 | 26 338 | 48 982 | 43 975 | 44 707 |
| Impôt sur le bénéfice   | 85     | 101    | 223    | 368    | 65     |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice   | -      | -      | -      | -      | -      |
| Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions  | 18 186 | 25 906 | 49 356 | 44 046 | 43 289 |
| Résultat distribué  | 20 821 | 24 176 | 26 957 | 31 232 | *      |
| <b>Résultat par action (en euros)</b>   |        |        |        |        |        |
| Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions                                | 0,27   | 0,38   | 0,71   | 0,66   | 0,67   |
| Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions  | 0,26   | 0,37   | 0,71   | 0,65   | 0,65   |
| Dividende attribué à chaque action  | 0,30   | 0,35   | 0,40   | 0,47   | *      |
| <b>Personnel</b>  |        |        |        |        |        |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice   | 1      | 1      | 1      | 1      | 1      |
| Montant de la masse salariale de l'exercice social (en milliers d'euros)  | 381    | 380    | 381    | 417    | 406    |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...) (en milliers d'euros) | 141    | 149    | 154    | 171    | 175    |

\* Un dividende de 0,54 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 3 juin 2026

## 1.7 Etat de durabilité 2025

### 1 / INFORMATION GENERALE

#### 1.1 / BASE DE PREPARATION

##### 1.1.1 / Exigence de publication BP-1 – Base générale pour la préparation des états de durabilité.

L'état de durabilité de VIEL & Cie est établi sur une base consolidée identique à celle des états financiers. Le périmètre de consolidation financier du groupe VIEL & Cie (le Groupe) figure au paragraphe *PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION* des états financiers du Rapport annuel.

Par ailleurs, le présent rapport inclut des informations sur la chaîne de valeur amont et aval du Groupe, telle qu'elle est définie ci-après.

L'état de durabilité du groupe VIEL & Cie couvre l'ensemble de ses participations majoritaires, en particulier Compagnie Financière Tradition (CFT) et Bourse Direct (BD), compte tenu de leur contribution au chiffre d'affaires consolidé et de leur importance stratégique. Toute information quantitative utilisée dans l'analyse couvre le même périmètre que les états financiers.

Bien que consolidée dans les états financiers (société mise en équivalence), les participations minoritaires sont incluses dans le processus d'élaboration de l'état de durabilité en tant que partie prenante, notamment dans l'analyse de double matérialité. En effet, la participation de VIEL & Cie dans ces entités mises en équivalence ne donne pas au groupe VIEL & Cie le contrôle opérationnel nécessaire pour évaluer et traiter les questions de durabilité au sein de celles-ci.

Ainsi le rapport couvre 100 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 100% des effectifs sur tous ses aspects à l'exception de 31 sociétés qui ont été vérifiées dormantes (sans activité, ni effectif), ou dans des pays en état de guerre où l'information n'est pas disponible (Israël, Russie) et pour lesquelles les informations en lien direct avec l'activité ont été exclues (consommations locales, voyages, etc...). Pour des raisons légales et d'obligation de confidentialité, des données RH (âge et genre) ne sont pas communiquées partout, notamment en provenance des Etats-Unis et Puerto-Rico représentant 19% des effectifs.

L'ensemble de la chaîne de valeur identifiée amont, avale, actionnaires et investissements a été considéré pour l'élaboration de l'état de durabilité même si tous les niveaux de la chaîne n'ont pas été directement consultés dans le cadre de l'analyse de double matérialité. Plus d'informations sont disponibles aux paragraphes : 1.3.1.4 Chaîne de valeur et 1.3.2.2 Organisation du dialogue.

Aucune information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations n'a dû être omise.

A ce stade aucune entité du Groupe n'étant éligible à titre individuel (ou consolidé), aucune n'est exemptée de l'établissement d'états individuels ou consolidés de durabilité conformément à l'article 19 bis, paragraphe 9, ou à l'article 29 bis, paragraphe 8, de la directive 2013/34/UE.



## 1.1.2 / Exigence de publication BP-2 – Publication d’informations relatives à des circonstances particulières

### 1.1.2.1 / Horizons temporels

VIEL & Cie adopte des intervalles de temps à compter de la fin de la période de référence alignés sur la norme ESRS de la CSRD. Ces horizons de temps sont basés principalement sur l’horizon de temps fixé dans le cadre du processus budgétaire d’élaboration des business plans du Groupe.

| Court terme | Moyen terme | Long terme       |
|-------------|-------------|------------------|
| 1 an        | 1 à 5 ans   | Au-delà de 5 ans |

### 1.1.2.2 / Estimations concernant la chaîne de valeur et sources d’incertitude quant aux estimations et aux résultats

Dans le cadre de l’élaboration du bilan carbone, des facteurs d’émissions monétaires sectoriels sont utilisés lorsque qu’aucune autre donnée n’est disponible, en particulier concernant les émissions de services achetés ou liées aux investissements minoritaires. Plus de détail sur les calculs sont disponibles en 2.2.7 *Exigence de publication EI-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES.*

### 1.1.2.3 / Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

En 2025, VIEL & Cie a publié un rapport au titre de l’année 2024 conforme à la directive sur les états de durabilité des entreprises (CSRD) et suivant les lignes directrices du Groupe consultatif pour l’information financière en Europe (EFRAG) pour la double évaluation de l’importance relative.

Le présent état de durabilité a été élaboré dans le même cadre, et suit en conséquence les normes de l’ESRS, qui intègrent la matérialité financière et non financière par le biais des impacts, des risques et des opportunités (IRO), comme exigé dans ladite directive.

Dans ce contexte, les informations en matière de durabilité publiées par le Groupe présentent ici un processus d’analyse de double matérialité largement renforcé et étendu, notamment l’importance des thèmes a été évaluée au moyen de la grille proposée dans la section Exigences d’application 16 (AR 16) de la norme, et au niveau de chaque impact, risque et opportunité au sein de chaque enjeu. Cette analyse de double matérialité est détaillée au paragraphe 1.3.2 *Exigence de publication SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes* de ce rapport.

Les indicateurs publiés sont alignés sur les exigences de publication importantes au sortir de l’analyse.

En décembre 2025, le Parlement européen a définitivement adopté la loi Omnibus, entérinant une simplification des obligations d’information sur la durabilité (CSRD) et de sa norme ESRS. Bien que cette révision ne s’applique qu’aux exercices futurs, les précisions qu’elle apporte ont été prises en compte.

Les métriques SI-13 relatives à la formation et au développement personnel, et SI-15 relatives à l’équilibre et la vie privée sont omises au titre des délais de mise en œuvre accordés par la réglementation. Par soucis de transparence sur la gestion de ces enjeux, les données associées sont publiées pour information cette année dans la forme prévue par la norme ESRS simplifiée ci-dessus mentionnée.

Les métriques relatives aux émissions de gaz à effet de serre EI-6 ont modifiées. Des données plus précises concernant les bureaux, les voyages, l’inventaire IT, ont été prises en compte de façon rétroactive dans les bilans 2024 et 2025. A noter aussi deux erreurs (voir ci-dessous 1.1.2.4 Erreurs de reporting concernant des périodes antérieures) qui ont été corrigées. Au total un différence de l’ordre 10% est à noter avec le rapport précédent.

## ECARTS RAPPORT 2025-2024 (TCO2E)

| Scope                                   | Cat                     | Description de la catégorie                                      | Bilan 2023   | Bilan 2024                                 | Nature de écarts  |
|---|-------------------------|--|--------------|--|---|
| Scope 1                                 | 1                       | Emissions directes des sources fixes de combustion               | -72          | -65  | Mise à jour des sources de chauffage des bureaux (gaz/électricité/réseau)               |
|   | 2                       | Emissions directes des sources mobiles de combustion             | 1            | 4  | Corrections kilométriques mineures  |
|   | 3                       | Emissions directes des procédés                                  |              |  | N/A   |
|   | 4                       | Emissions directes fugitives                                     | 13           | 15   | Mise à jour des données des sources refroidissement de bureaux (climatisation / réseau) |
|   |                         | -58  | -45          |  |   |
| Scope 2 LB                              | 1                       | Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité       | -396         | -418                                       | Mise à jour des sources de chauffage de bureaux (gaz/électricité/réseau)                |
|   | 2                       | Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie de réseau | 40           | 21   | Mise à jour des données des sources refroidissement de bureaux (climatisation / réseau) |
|   |                         | -356   | -396         |  |   |
| Scope 3                                 | 1                       | Achats de produits et services                                   | -2537        | -2472                                      | Correction de facteur d'émission erroné   |
|   | 2                       | Biens immobilisés  | 379          | 274  | Méthodologie de calcul du facteur d'émission revue suite à inventaire plus complet      |
|   | 2bis                    | <i>Biens immobilisés amortis, méthode Bilan Carbone®</i>         | 56           | 75   | <i>Inventaire plus complet</i>  |
|   | 3                       | Emissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1&2     | -49          | -23  | Cf modifications scope 1 & 2  |
|   | 4                       | Transport de marchandise amont et distribution                   |              |  | N/A   |
|   | 5                       | Déchets générés (inc DEEE)                                       | 78           | 73   | Prise en compte des déchets ordinaires  |
|   | 6                       | Déplacements professionnels                                      | -8           | -7   | Ajustement kilométrique   |
|   | 7                       | Déplacements domicile travail                                    | 17           | 33   | Mise à jour nb employés   |
| 8                                       | Actifs en leasing amont |  |              | N/A  |   |
| 15                                      | Investissements         | -1234  | -1234        | Correction sur un montant d'investissement |   |
|   |                         | -3355  | -3357        |  |   |
| <b>Total scope 1+2+3 location-based</b> |                         |  | <b>-3769</b> | <b>-3798</b>                               |   |

Pour s'aligner avec le périmètre de consolidation financière, les entités closes en 2025 ont été sorties du périmètre. Cet ajustement concernant 3 entités auparavant inactives, et une entité, Carax, fusionnée avec TSAF Paris, il est sans conséquences sur les enjeux de durabilité du groupe.

## 1.1.2.4 / Erreurs de reporting concernant des périodes antérieures

En plus des modifications suscitées (1.1.2.3) des corrections ont été apportées sur le calcul du bilan carbone. Un facteur d'émission erroné a été corrigé pour le calcul du scope 3.1 (achat de produits et services), et le montant d'une prise de participation pour le scope 3.15 (Investissements)

### 1.1.2.5 / Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité généralement admis

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, le Groupe a considéré les enjeux culturels et sportifs de ses activités dans le cadre de son analyse de matérialité et des risques. Ces enjeux n'ont pas été jugés pertinents au regard des activités du Groupe. Ils ne sont donc pas développés spécifiquement dans ce rapport.

La politique de la réserve militaire repose sur l'obligation faite par la loi aux employeurs civils de libérer leurs salariés-réservistes 10 jours par année civile dans le cadre de leur activité de réserve (article L.3142-89 du Code du travail). Le Groupe n'a pas connaissance de collaborateurs réservistes au sein de ces effectifs n'ayant eu aucune déclaration de collaborateur sur ce thème.

### 1.1.2.6 / Incorporation d'informations au moyen de renvois

Afin de faciliter la lecture de l'état de durabilité, VIEL & Cie indique certaines informations par référence afin d'éviter des redondances.

Le tableau ci-dessous résume les exigences de publications et les points de données spécifiques prescrits par les normes ESRS, qui ont été incorporés par référence :

| Norme   | Exigence de publication | Document       | Section  |
|---------|-------------------------|----------------|--|
| ESRS 2  | BP-1                    | Rapport annuel | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION   |
| ESRS G1 | GOV-1                   | Rapport annuel | LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX   |
| ESRS G1 | GOV-1                   | Rapport annuel | ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION  |
| ESRS 2  | SBM-1                   | Rapport annuel | CHIFFRES CLÉS DE COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION  |
| ESRS 2  | SBM-1                   | Rapport annuel | CHIFFRES CLÉS DE BOURSE DIRECT   |
| ESRS 1  | Appendice D Taxinomie   | Rapport annuel | COMPTES CONSOLIDÉS 2025  |
| ESRS 1  | Appendice D Taxinomie   | Rapport annuel | Rapport détaillé en application du règlement délégué (UE) 2021/2178 annexe II modifié par le règlement (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 annexe V |
| ESRS S1 | S1-6                    | Rapport annuel | EFFECTIFS  |
| ESRS G1 | G1-6                    | Rapport annuel | INFORMATION SUR LE DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS G1-6  |

## 1.2 / GOUVERNANCE

### 1.2.1 / Exigence de publication GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

#### 1.2.1.1 / Composition et diversité des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise

Le Groupe est composé de trois principaux organes d'administration au sein de la société holding et de ses deux principales filiales :

- › Le Conseil d'Administration de VIEL & Cie

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie compte sept membres.

A l'exception de trois personnes, les administrateurs sont non exécutifs et indépendants, soit 57% de membres indépendants. Les trois administrateurs opérant dans le Groupe sont le Président du Conseil d'administration, la directrice financière de VIEL & Cie ainsi que la Directrice du marketing stratégique.

Les administrateurs indépendants ont des expériences professionnelles variées : deux d'entre eux ont exercé une activité dans le domaine de la finance et ne sont plus en activité aujourd'hui, un administrateur a été dirigeant dans différentes grandes entreprises industrielles et n'est plus en activité aujourd'hui, enfin le quatrième administrateur est une femme exerçant une activité professionnelle dans le domaine des services. Cette information est disponible dans le Rapport annuel de VIEL & Cie au paragraphe *LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX*

Le Conseil d'Administration de VIEL & Cie est composé de trois femmes sur sept membres soit 42,85% de femmes.

Il n'y a pas de représentants des salariés au sein du Conseil d'administration de VIEL & Cie, la société n'emploie qu'un seul salarié.

- › Le Conseil d'Administration de Compagnie Financière Tradition

Le Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition SA comprend huit membres. Seul le président est un membre exécutif, les autres membres du Conseil d'administration sont indépendants, soit 87% de membres indépendants. Ils n'ont antérieurement fait partie d'aucun organe de direction de Compagnie Financière Tradition SA ou d'aucune de ses filiales, ni n'entretiennent de relations d'affaires avec Compagnie Financière Tradition SA et ses filiales.

Parmi ces huit membres, quatre administrateurs exercent ou ont exercé des activités dans le domaine de la finance (banque privée ou investissement en Private Equity) en Suisse principalement, un membre a dirigé dans le passé de grandes entreprises dans le domaine de l'industrie en France, un membre exerce une activité d'expert-comptable en Suisse et enfin un membre a exercé des activités dans le domaine du conseil en stratégie.

Le Conseil d'Administration de Compagnie Financière Tradition ne comprend pas de femme ni de membres représentant du personnel.

- › Le Conseil de Surveillance de Bourse Direct

Bourse Direct est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est composé de cinq membres. Le Conseil de Surveillance a désigné deux dirigeants effectifs au sens de la réglementation financière et selon la doctrine de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, en la personne des deux membres du Directoire. Parmi les membres du Conseil de Surveillance deux sont indépendants, soit 40% de membre indépendants.

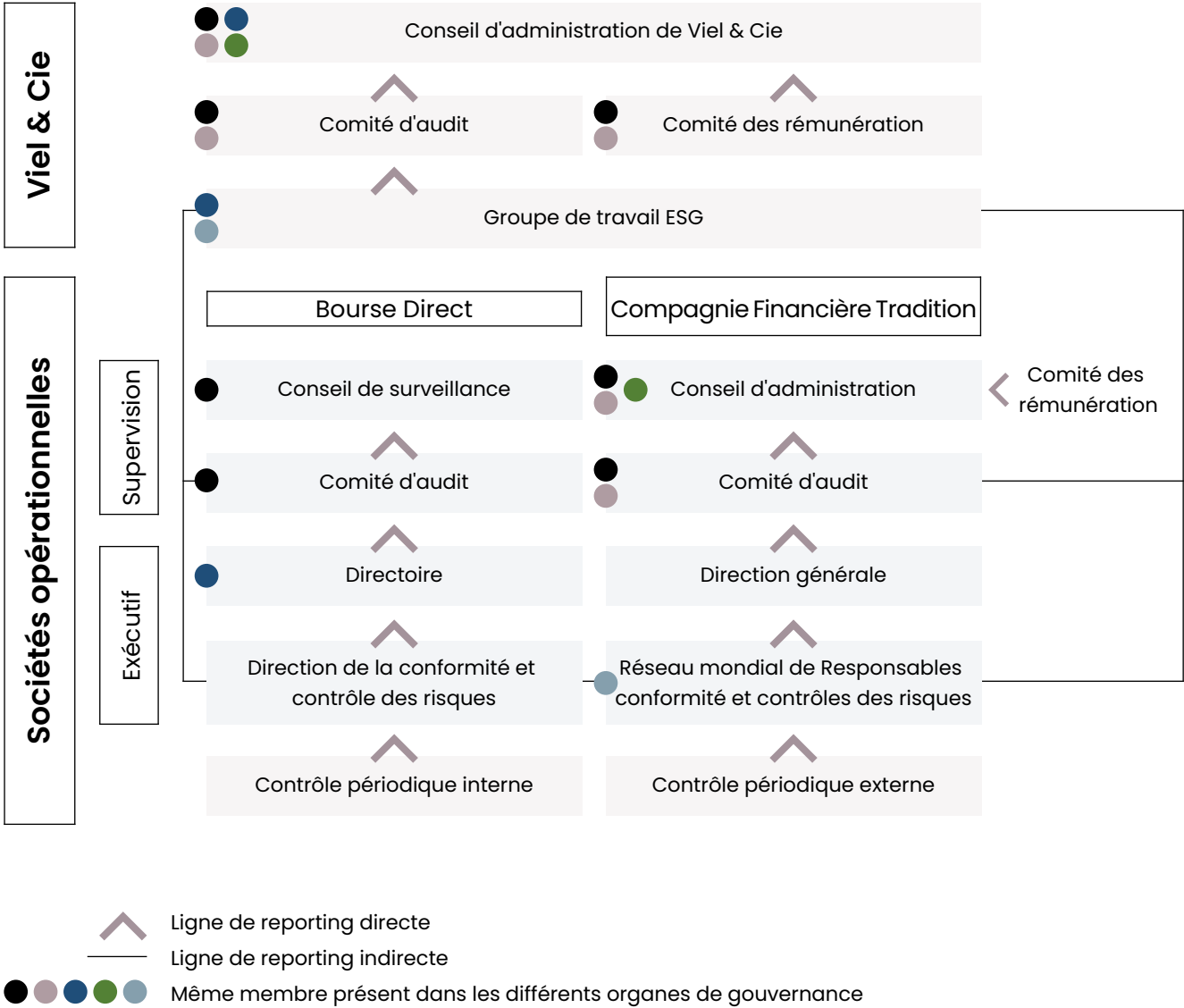
Le Président du Conseil de Surveillance et un autre membre sont exécutifs et exerce une activité au sein de la Direction juridique du Groupe en France. Les trois autres membres sont non-exécutifs. Un membre a exercé une activité dans le domaine de la banque privée en France et à l'étranger pendant de nombreuses années. Un membre a exercé un métier d'auditeur et ensuite de conseil pendant de nombreuses années. Enfin, un membre exerce une activité dans le domaine de la data-science au sein du Groupe en Suisse.

Le Conseil de Surveillance est composé de deux femmes soit 40% de l'effectif et invite deux membres des représentants du personnel de l'entreprise à chaque réunion.

1.2.1.2 / Rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance

La gouvernance relative à la stratégie en matière de durabilité du Groupe s'appuie sur l'organisation mise en place historiquement dans le cadre du fonctionnement du Groupe pour la conduite des affaires, tel que décrit dans le rapport de gestion :

**ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION**



## › Supervision par le Conseil d'administration

Les enjeux de durabilité sont discutés au plus haut niveau de l'organisation, par le Conseil d'administration de VIEL & Cie après analyse du Comité d'audit dans le cadre d'échanges avec le Groupe de Travail ESG. Le Conseil d'administration de VIEL & Cie respecte les recommandations du Code de Gouvernance Middelnext pour la conduite des affaires et comporte des membres indépendants qui se réunissent trois fois par an.

En complément de ses travaux sur les publications financières, le Comité d'audit de VIEL & Cie analyse les travaux menés par le Groupe sur les enjeux de durabilité.

Un membre du Comité d'audit de Compagnie Financière Tradition (CFT) et un de Bourse Direct, ainsi que le Directeur général de CFT et la Directrice générale de Bourse Direct sont membres du Conseil d'administration de VIEL & Cie. Cette organisation permet aux instances de gouvernance de VIEL & Cie de disposer d'une information exhaustive et pertinente sur les activités des pôles opérationnels.

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie apprécie et valide la stratégie à long terme du Groupe présentée par le Directeur général de VIEL & Cie, et valide la stratégie en matière de durabilité du Groupe analysant les risques et opportunités liés à cette dernière, ainsi que des mesures prises en conséquence telles que le Groupe de Travail ESG a pu les identifier dans le cadre de ses travaux avec les pôles opérationnels.

Deux comités du Conseil d'administration des pôles opérationnels, contribuent à assister le Groupe de Travail ESG dans le cadre de ses travaux et participent à la gouvernance de la RSE en fonction du périmètre de leurs responsabilités.

Ces comités sont les suivants :

- › Comité d'audit,
- › Comité des rémunérations.



## › Groupe de Travail ESG et son rôle clé dans la gouvernance

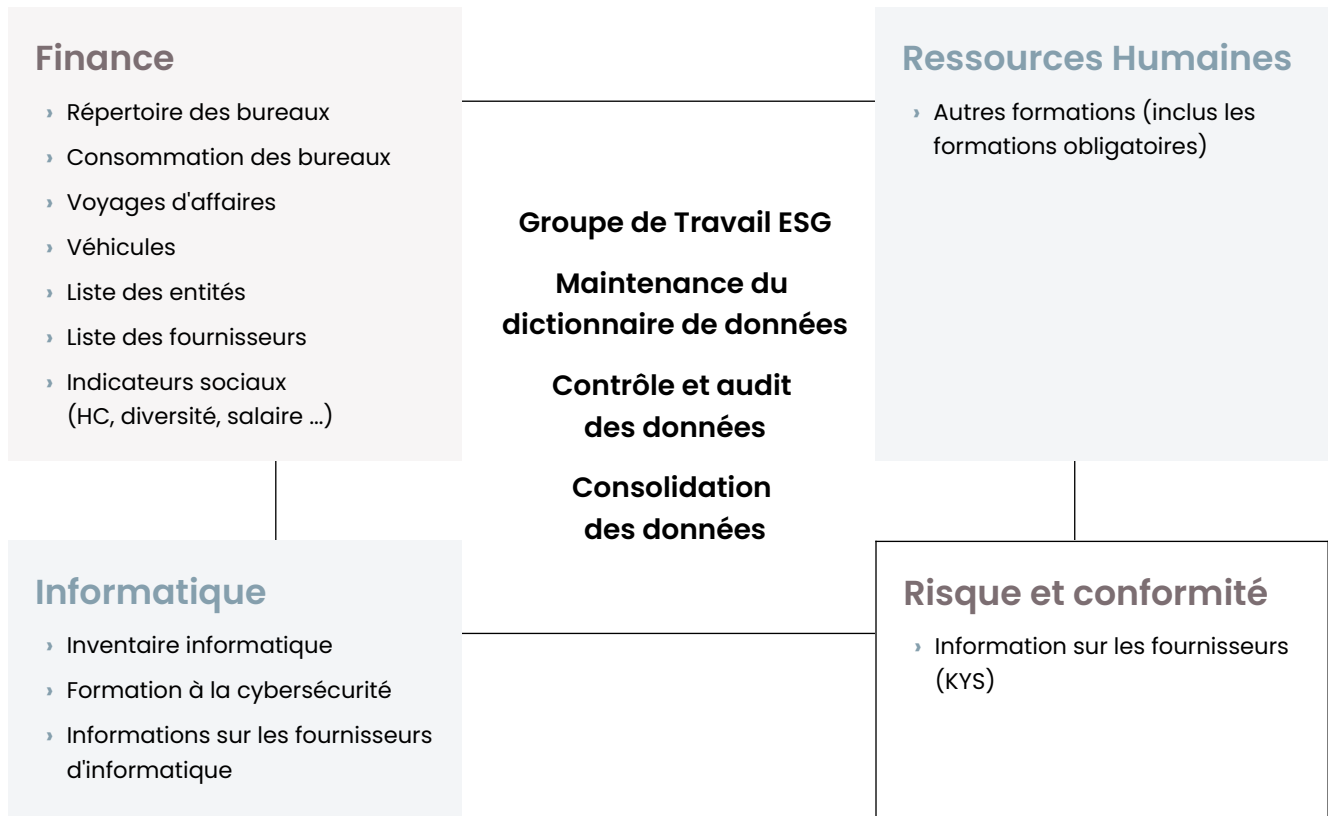
Le Conseil d'administration de VIEL & Cie délègue la supervision de la mise en œuvre de la stratégie en matière de durabilité et de la gestion des impacts, risques et opportunités à un groupe de travail dédié, le Groupe de travail ESG qui rapporte directement au Comité d'audit de VIEL & Cie.

Les membres permanents du Groupe de Travail ESG sont le Directeur financier de VIEL & Cie, le Responsable consolidation de VIEL & Cie et le responsable de la conformité et du risque opérationnel du Groupe. Le responsable des ressources humaines, le Directeur juridique du Groupe, ainsi que d'autres responsables de départements sont invités de manière ponctuelle à participer en tant qu'experts sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'entreprise. Ce groupe de travail se réunit à minima quatre fois par an mais peut se réunir autant de fois qu'il le juge nécessaire pour traiter des questions relatives aux enjeux de durabilité. Le Groupe de Travail ESG étudie lors de ses séances de travail, les indicateurs de risque et collecte des filiales opérationnelles, via des rapports périodiques les informations nécessaires pour leur compréhension et analyse.

Ce groupe de travail définit la politique RSE qui s'appuie sur les éléments de la cartographie des risques du Groupe et l'évaluation de double matérialité et fait l'objet de discussions avec les instances de gouvernance des entités opérationnelles : les Responsables locaux de la conformité, les directions générales dans certaines filiales. Il revient ensuite aux responsables locaux (Direction générale et Responsable conformité) de mettre en œuvre l'organisation et les actions pour se conformer aux objectifs de durabilité du Groupe définis dans sa politique mais aussi de répondre le cas échéant aux attentes des parties prenantes locales (employés, clients, fournisseurs, régulateurs). Les responsables locaux présentent ensuite leurs travaux aux instances de gouvernance des pôles opérationnels (Comités d'audit puis Conseil d'administration ou de surveillance) où sont nécessairement présents des membres du Groupe de Travail ESG par sa définition. Ces directions locales peuvent ainsi remonter également les préoccupations des parties prenantes locales afin d'alimenter la stratégie globale du Groupe. Enfin le Comité d'audit du Groupe dans le cadre de ses échanges avec le Groupe de Travail ESG émet ses recommandations au Conseil d'administration de VIEL & Cie sur l'évolution de la stratégie en matière de durabilité.

Le Groupe de Travail ESG est au cœur du dispositif de collecte d'information dans le cadre du suivi et du contrôle des indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité du Groupe, notamment il opère le contrôle de second niveau de la qualité des données fournies par les sociétés du Groupe.

La gouvernance de la donnée ESG autour du Groupe de Travail ESG se présente de la façon suivante :



La collecte des données est sous la responsabilité des fonctions concernées. Cette répartition est basée sur la pertinence des données demandées pour les différents départements.

Cette répartition implique que la responsabilité de ces données est attribuée à une personne spécifique dans chacune de ces fonctions pour :

- › Collecter les données et les documents d'appui
- › Contrôler la qualité et la pertinence des données
- › Enregistrer le contexte et le champ d'application
- › Assurer le stockage des données et leur transmission au Groupe de Travail ESG.

À terme, une coordination centrale par le Groupe de Travail ESG est nécessaire pour consolider, contrôler et maintenir le dictionnaire de données et la gouvernance (processus et outils de collecte, propriétaires des données).

#### › Rôle du Comité d'audit de VIEL & Cie

Dans le cadre de la revue du dispositif de gestion des enjeux de durabilité, le Comité d'audit de VIEL & Cie s'assure que les travaux de revue de la conformité avec les obligations réglementaires des pôles opérationnels ont été effectués, incluant la conduite des affaires. Par ailleurs, il valide les impacts et analyse la stratégie en matière de durabilité du Groupe élaborée par le Groupe de Travail ESG en coordination avec les pôles opérationnels et s'assure que cette dernière s'inscrit dans la stratégie de durabilité globale du Groupe par rapport à ses valeurs, ses risques et ses opportunités. Le Comité présente ensuite ses recommandations au Conseil d'administration de VIEL & Cie. Le comité dédie une séance de travail complète à l'analyse des travaux du Groupe de Travail ESG.

## › Rôle du Comité d'audit des sociétés opérationnelles

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans la surveillance des processus destinés à piloter la conformité avec les lois et les réglementations relatives notamment à la durabilité et s'assure que les entités opérationnelles sont en conformité avec les échéances réglementaires. Par ailleurs, le Comité d'audit supervise les activités de l'audit interne et s'assure que le plan d'audit intègre de manière adaptée les enjeux de durabilité. Les objectifs sur les impacts, risques et opportunités sont analysés dans le cadre des comités d'audit en central notamment les comités d'audit de CFT, Bourse Direct et VIEL & Cie. L'information relative aux objectifs est ensuite communiquée aux comités d'audit locaux et supervisée par la direction de la compliance, membre également du Groupe de Travail ESG. La présence d'un membre du Groupe de Travail ESG au sein des comités d'audit centraux et régionaux permet d'assurer un suivi des objectifs et des contrôles sur la réalisation de ces objectifs. Les comités d'audit centraux et régionaux se tiennent tous les trimestres.

## › Rôle du Comité de rémunération

Les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence définis par le Conseil d'administration des pôles opérationnels. Le Comité de rémunération supervise le respect de ces principes en tenant compte des enjeux et de la politique RSE du Groupe. Ils reportent au Comité d'audit des pôles opérationnels qui s'assure de la cohérence de la politique de rémunération avec la stratégie en matière de durabilité du Groupe.

Le comité des rémunérations de VIEL & Cie reporte au Conseil d'administration. Le Conseil de Surveillance de Bourse Direct assure ce rôle également, la société ne dispose pas d'un comité de rémunération.

### TRANSPOSITION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La gouvernance au niveau des structures opérationnelles du Groupe assure la transposition des orientations stratégiques.

Le Conseil d'administration de CFT et le Conseil de Surveillance de Bourse Direct, ainsi que leurs comités respectifs assurent la transposition des orientations stratégiques et la supervision de leur déploiement opérationnel au niveau local au sein de toutes les entités. Des membres des comités d'audit des pôles opérationnels sont également membres du Comité d'audit de la société holding du Groupe, VIEL & Cie. Dans ce cadre, ils sont en mesure de présenter les mesures prises dans les pôles opérationnels dans le cadre de leur démarche de RSE au Comité d'audit du Groupe ainsi qu'à son Conseil d'administration.

Des Comités d'audit et des risques et des Comités de rémunération sont organisés également au niveau de chacune des structures opérationnelles.

Articulée par le Groupe de Travail ESG, la mise en œuvre de la stratégie en matière de durabilité du Groupe est discutée au niveau des comités d'audit dans le cadre d'une revue globale des risques du Groupe. Les risques et opportunités relatifs aux enjeux de durabilité constituent un volet des analyses du comité d'audit. En effet, ces comités d'audit ainsi que les comités d'audit des sociétés opérationnelles analysent les impacts, risques et opportunités liés à l'environnement, la gouvernance et le volet social au moins une fois par an.

La Direction générale joue un rôle majeur dans la diffusion d'une culture de la durabilité au sein du Groupe et dans l'exécution de l'engagement du Groupe à mettre en œuvre un dispositif adapté comportant notamment une forte sensibilisation aux enjeux de durabilité, des comités d'audit, des conseils d'administration et de surveillance, de l'ensemble des équipes opérationnelles. Une communication auprès des principales parties prenantes notamment investisseurs, clients et fournisseurs, et la mise en place de rapports réguliers relatifs à un certain nombre d'indicateurs de mesure des actions ESG dans le Groupe à remonter régulièrement au Groupe de Travail ESG est mis en place.

L'objectif de la Direction générale du Groupe est d'amener l'ensemble de ses filiales à intégrer les enjeux de durabilité dans la gestion de ses risques, le processus de prise de décision et les activités quotidiennes et d'en apprécier les opportunités. La Direction générale s'appuie principalement sur les travaux du Groupe de Travail ESG. Le Groupe de Travail ESG présente ses travaux au Comité d'Audit de VIEL & Cie qui peut ainsi apprécier la nature des travaux menés et s'assurer des contrôles effectués pour s'assurer de la fiabilité des données centralisées.

Un réseau de responsables conformité et gestion des risques en charge de l'analyse et de l'évaluation des risques et opportunités ESG, doit accompagner le suivi des risques et opportunités ESG de manière périodique et participer à l'évolution de la politique du Groupe.

#### CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le contrôle périodique s'assure de l'efficacité du dispositif mis en place. La fonction d'audit interne intègre au fil de l'eau l'évaluation du dispositif de gestion des enjeux de durabilité.

Elle s'assure de la prise en considération adéquate des thèmes ESG dans le calibrage du plan d'audit interne et du périmètre de ses missions afin de s'assurer que le dispositif de gestion des enjeux de durabilité est déployé conformément aux exigences du Groupe. Ce contrôle périodique est organisé au sein des pôles opérationnels. Il est internalisé au sein du Pôle Bourse Direct et externalisé auprès d'un grand cabinet au sein de CFT. L'audit périodique reporte directement au Comité d'audit de chaque pôle opérationnel sur une base trimestrielle sur l'avancée de ses travaux et de ses recommandations.

### 1.2.1.3 / Expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance

#### 1.2.1.3.1 / Dans les questions relatives à la conduite des affaires (GI.GOV1)

Les conseils ci-avant énoncés possèdent tous des membres issus du milieu de la finance présentant à ce titre une bonne connaissance de la conduite des affaires.

#### 1.2.1.3.2 / Dans les questions relatives à la durabilité

Dans le cadre du déploiement de sa démarche RSE, le Groupe a fait le choix de se faire accompagner par un cabinet de conseil spécialisé sur ce thème, Darwin X<sup>(1)</sup>.

Ainsi, le Groupe de Travail ESG est régulièrement mis à jour de l'actualité et des évolutions réglementaires sur les sujets de durabilité lors des ateliers de suivi.

Des sessions de sensibilisation aux thématiques ESG ont été organisées auprès de l'ensemble des membres des conseils d'administration, des comités d'audit et des comités de rémunération de VIEL & Cie, Bourse Direct et CFT en 2023. Des formations de sensibilisation ont également été organisées auprès des principaux managers des différentes zones géographiques ainsi que des représentants des métiers (Compliance, IT, RH, Finance).

Ces formations ont porté principalement sur :

- Un rappel des notions liées à la durabilité (ESG, RSE)
- La réglementation applicable et à venir (NFRD, CSRD, ESRS)
- Le climat : impacts, risques, opportunités et transition

En 2025, le Groupe a souhaité privilégier le plan de transition et mobilisé ses organes d'administration, de direction et de surveillance pour son élaboration. De nouvelles sessions de sensibilisation accompagneront son déploiement en 2026.

Ces formations permettent une montée en compétence progressive des équipes sur les enjeux de durabilité et couvrent aujourd'hui un nombre de responsables de fonctions et managers dont les responsabilités couvrent ensemble la totalité des sites opérationnels du Groupe.

Annuellement, une information actualisée est fournie au lancement de la collecte des données ainsi qu'en introduction du process de double matérialité permettant une présentation de l'évolution des enjeux de durabilité, de la réglementation et des impacts, risques et opportunités dans les différentes régions du monde pour les activités de CFT ainsi que chez Bourse Direct.

Les compétences et l'expertise relatives à la durabilité s'inscrivent dans le cadre des formations menées avec le cabinet d'expert mais repose également sur le champ des compétences spécifique des personnes en charges des différentes thématiques sur la durabilité. Les questions à traiter en matière de durabilité au sein du Groupe ont été confiées aux équipes disposant de la compétence et de l'expertise appropriées pour pouvoir mesurer de façon pertinente, les impacts, risques et opportunités liées. Ainsi, l'ensemble du volet social est analysé et pris en charge par les services RH du Groupe, le volet Gouvernance dépend directement des équipes de risques et compliance du Groupe, les sujets climatiques ont été traités par les équipes IT considérant que l'impact numérique constitue un sujet essentiel au sein du Groupe de par son métier.

(1) [www.darwin-x.com](http://www.darwin-x.com)

### 1.2.2 / Exigence de publication GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

En phase de transition de l'implémentation vers l'amélioration continue, le Groupe de Travail ESG se réunit à une fréquence bimensuelle avec les consultants experts pour suivre les travaux, supporter leur mise en œuvre et analyser les résultats en sortie des processus d'évaluation de double matérialité et de production des indicateurs de suivi.

C'est sur cette base que le Groupe de travail bâtit ses recommandations présentées en comité d'audit.

Sur demande du Groupe de Travail s'il le juge nécessaire, sinon au moins une fois par an, une séance complète du Comité d'audit de VIEL & Cie est consacrée à la politique RSE du Groupe.

Lors du comité de fin d'année 2024, il avait été convenu que deux sujets devaient faire l'objet d'un renforcement des politiques et plans d'action : l'atténuation du changement climatique et la consommation énergétique d'une part, et la formation des effectifs, la diversité, l'égalité et l'inclusion d'autre part.

Le comité de fin d'année 2025 a permis de constater les avancées significatives réalisées sur ces deux axes prioritaires. En matière climatique, un plan de transition a été étudié et validé par le comité. Sur le volet social, les politiques ont été mises à jour visant à renforcer la formation, la diversité, l'égalité et l'inclusion au sein du Groupe.

Le comité poursuit par ailleurs le suivi des deux autres sujets importants déjà gérés au travers des politiques en place, à savoir la cybersécurité et la protection des données d'une part, et l'éthique des affaires et les diligences fournisseurs d'autre part

Le détail des impacts risques et opportunités matériels sous-jacents à ces thèmes est disponible au 1.3.3 Exigence de publication SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

### 1.2.3 / Exigence de publication GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Le Groupe n'a pas mis en place à ce stade de plan d'incitation lié aux questions de durabilité dans le calcul des performances de l'ensemble des collaborateurs, ni dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.

## 1.2.4 / Exigence de publication GOV-4 – Déclaration sur la vigilance raisonnable

Les éléments essentiels de vigilance raisonnable sont exposés dans le tableau ci-dessous, avec la description de leur contenu dans les paragraphes correspondants de l'état de durabilité.

| Éléments essentiels de la diligence raisonnable   | Paragraphes de l'état de durabilité   | Organes impliqués                                 |
|---|---|---|
| a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'entreprise    | › 1.2.2 Exigence de publication GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes | Conseil d'Administration                          |
|   | › 1.2.3 Exigence de publication GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation  | Comité d'Audit                                    |
|   | › 1.3.3 Exigence de publication SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique   | Groupe de Travail ESG                             |
| b) Engager les parties prenantes concernées dans toutes les étapes clés de la diligence raisonnable | › 1.2.2 Exigence de publication GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes |   |
|   | › 1.3.2 Exigence de publication SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes   |   |
|   | › 1.4.1 Exigence de publication IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels   |   |
|   | › 2.2.3 Exigence de publication E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci   |   |
|   | › 2.1.2 Exigence de publication E2-1 – Politiques en matière de pollution   |   |
|   | › 2.2.2 Exigence de publication E3-1 – Politiques en matière de ressources aquatiques et marines  | Comité d'audit                                    |
|   | › 2.3.2 Exigence de publication E4-2 – Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes  | Groupe de Travail ESG                             |
|   | › 2.4.2 Exigence de publication E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire  |   |
|   | › 3.1.2 Exigence de publication S1-1 – Politiques concernant le personnel de l'entreprise   |   |
|   | › 3.2.2 Exigence de publication S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur   |   |
|   | › 3.3.2 Exigence de publication S3-1 – Politiques relatives aux communautés touchées  |   |
|   | › 3.4.2 Exigence de publication S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux  |   |
|   | › 4.1.2 Exigence de publication G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise   |   |
| c) Identifier et évaluer les impacts négatifs   |   | Comité d'Audit                                    |
|   |   | Groupe de Travail ESG                             |
|   | › 1.3.3 Exigence de publication SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique   | Direction financière                              |
|   | › 1.4.1 Exigence de publication IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels   | Direction conformité et des Risques opérationnels |
|   |   | Direction RH                                      |
|   |   | Direction informatique                            |
|   |   | Directions d'activité                             |

**Éléments essentiels  
de la diligence  
raisonnable**
**Paragrophes de l'état de durabilité**
**Organes impliqués**

| Éléments essentiels de la diligence raisonnable            | Paragrophes de l'état de durabilité   | Organes impliqués  |   |
|--|---|--|---|
| d) Prendre des mesures pour remédier à ces effets négatifs | <ul style="list-style-type: none"> <li>› Exigence de publication E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique</li> <li>› Exigence de publication E2-2 et E2-3 – Actions, ressources et cibles en matière de pollution</li> <li>› Exigence de publication E3-2 et E3-3 – Actions, ressources, et cibles en matière de ressources hydriques et marines</li> <li>› Exigence de publication E4-3 et E4-4 – Actions, ressources, et cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes</li> <li>› Exigence de publication E5-2 &amp; E5-3 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire &amp; Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire</li> <li>› Exigence de publication S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions</li> <li>› Exigence de publication S2-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions</li> <li>› Exigence de publication S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions</li> <li>› Actions et ressources en rapport avec les politiques sur la conduite des affaires et la culture d'entreprise</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Comité d'Audit</li> <li>Groupe de Travail ESG</li> <li>Direction financière</li> <li>Direction conformité et des Risques opérationnels</li> <li>Direction RH</li> <li>Direction informatique</li> <li>Directions d'activité</li> </ul>  |   |
|  | e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>› Exigence de publication E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique</li> <li>› Exigence de publication E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES</li> <li>› Exigence de publication E5-4 – Flux de ressources entrants</li> <li>› Exigence de publication E5-5 – Flux de ressources sortants</li> <li>› Exigence de publication S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels</li> <li>› Exigence de publication S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise</li> <li>› Exigence de publication S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social</li> <li>› Exigence de publication S1-9 – Indicateurs de diversité</li> <li>› Exigence de publication S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme</li> <li>› Exigence de publication S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels</li> <li>› Exigence de publication S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels</li> <li>› Effectifs formés à la sécurité informatique</li> <li>› Ratio des effectifs formés à la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme</li> <li>› Ratio des effectifs formés à l'éthique (réglementation et abus des marchés, non-discrimination, égalité diversité, intégrité)</li> <li>› Exigence de publication G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de Travail ESG</li> <li>Direction financière</li> <li>Direction conformité et des Risques opérationnels</li> <li>Direction RH</li> <li>Direction informatique</li> <li>Directions d'activité</li> </ul> |

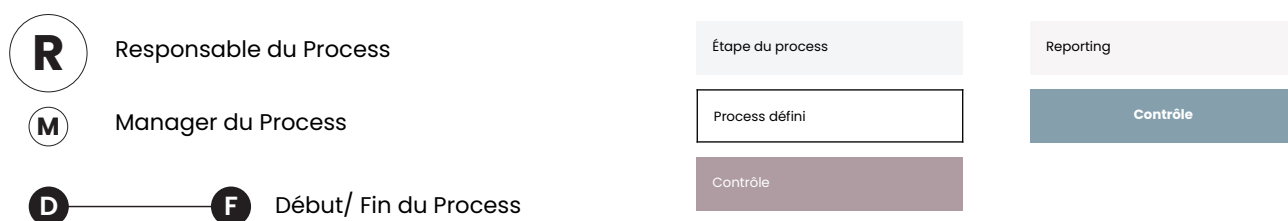
## 1.2.5 / Exigence de publication GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Les procédures de gestion des risques et de contrôle interne liées à l'information en matière de durabilité s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du contrôle de gestion des risques opérationnels du Groupe.

Les principaux enjeux ont porté sur l'exhaustivité et l'intégrité des données collectées, ainsi que les délais de mises à disposition des informations.

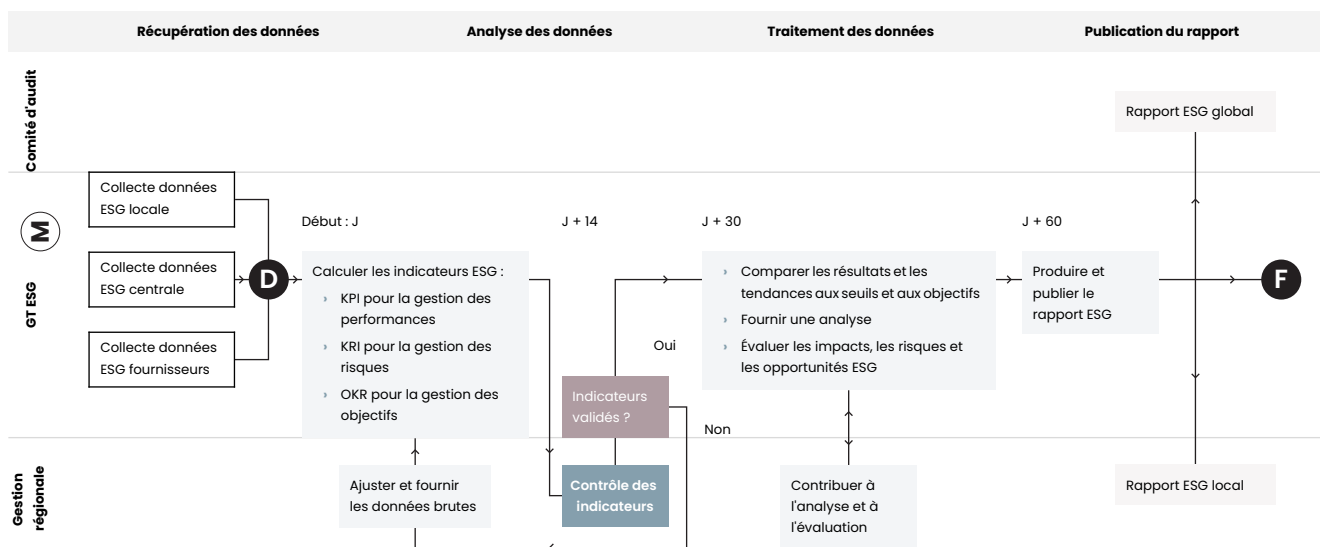
Les différents processus de traitement des données et collecte des informations sont décrits dans les schémas présentés ci-dessous :

### Légende



### Processus de production de l'état de durabilité

**R** Le Groupe de Travail ESG organise ces travaux une fois par an en janvier. L'objectif est de fournir des indicateurs et d'analyser les plans d'action pour suivre l'alignement de VIEL & Cie sur sa stratégie en matière de durabilité.



La collecte de données est une étape cruciale dans la production des indicateurs de performance et l'élaboration de l'état de durabilité. Pour garantir la qualité, l'exhaustivité et la pertinence des données collectées, il est essentiel de mettre en place un processus solide de collecte et de contrôle.

C'est pourquoi la gestion des risques et du contrôle interne liées à l'information en matière de durabilité s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du contrôle de gestion des risques opérationnels du Groupe.

Les données sont collectées sur l'ensemble du périmètre opérationnel et de consolidation hors mise en équivalence. Les données n'ont pas pu être collectées sur le bureau basé en Israël. S'agissant d'un petit bureau dans un pays en état de guerre, les données ne sont pas disponibles. La collecte d'information est gérée en central par le Groupe de Travail ESG (Environnement, Social et Gouvernance), qui assure des contrôles multiples sur les données et leur cohérence. Les informations sont partagées systématiquement avec les entités locales via les correspondants de la gestion des risques opérationnels désignés.

### Gestion des risques

Les risques liés à la qualité, l'exhaustivité et la pertinence des données collectées sont plus élevés pour les collectes locales, notamment pour les bureaux, les voyages et les équipements informatiques. Pour atténuer ces risques, les pièces justificatives pour les données les plus importantes sont exigées, telles que les consommations électriques et les surfaces louées. Les données disponibles centralement, telles que celles de la ressource humaine (RH), des technologies de l'information et des finances, font quant à elles l'objet de contrôles par la fonction au niveau globale ou régional lors de la remontée dans les systèmes dont elles sont extraites.

VIEL & Cie s'appuie également sur les rapports risques et conformité relevés tous les trimestres avec un format standard et contrôlés avec la consolidation faite en comité d'audit

Pour minimiser les erreurs liées à l'interprétation locale, le Groupe de Travail ESG fournit des modèles de collecte de données avec des définitions associées aux données recherchées. Ces modèles permettent de garantir la cohérence et l'exhaustivité des données collectées.

### Contrôle et validation des données

Un contrôle est fait au moment de la collecte et de la consolidation en central par le Groupe de Travail ESG, des pièces justificatives peuvent être demandées et des contrôles de cohérence sont effectués systématiquement au moyen de divers ratios, par employé, par pays, ... et comparés entre entités, aux abaques, années précédentes ou autre référence.

Des contrôles croisés sont faits entre les systèmes de remontée, ainsi la cohérence avec les systèmes RH, la Finance, la consolidation des rapports risques et conformité, les comités d'audit notamment est vérifiée.

### Suivi et validation

L'exhaustivité et la qualité des informations relevées est suivie en central par les membres du Groupe de Travail ESG et en local avec un suivi régulier des consultants du groupe de travail auprès des correspondants locaux pour garantir leur exactitude.

Le périmètre couvert est vérifié avec le contrôle de gestion central pour assurer l'exhaustivité des entités traitées en s'appuyant sur le périmètre de consolidation financier qui fait lui-même l'objet de contrôles réguliers dans le cadre de la production des résultats consolidés mensuels.

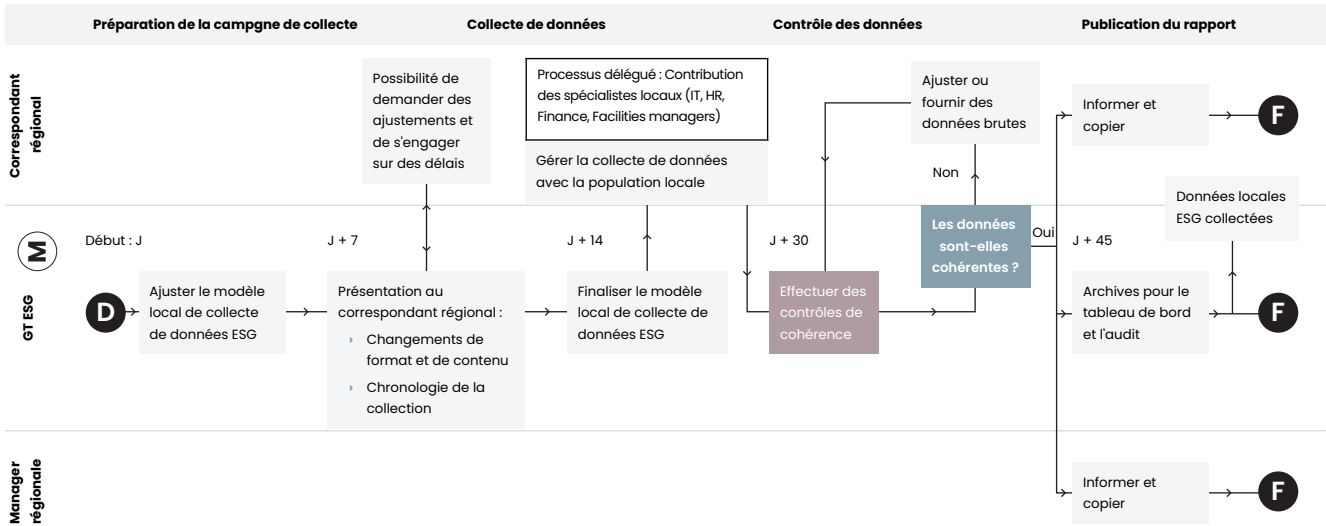


Les différents processus de collecte des données et traitement de l'information sont décrits dans les schémas présentés ci-dessous :

### Collecte de données en local

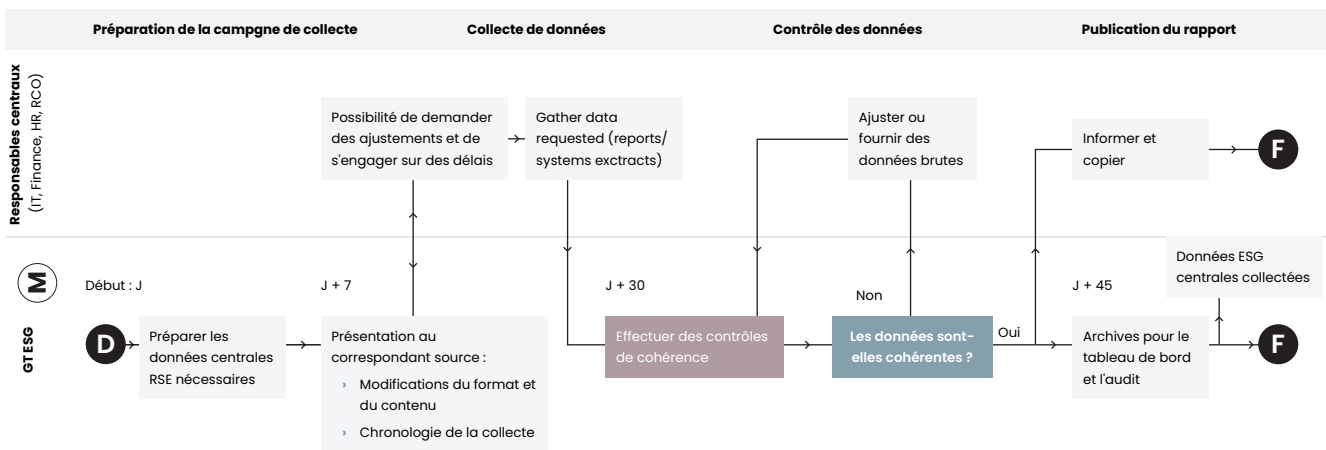
**R** Le Groupe de Travail ESG initie et suit le processus deux fois par an, en septembre pour les données statiques et de référence et janvier pour le reste, couvrant ainsi l'année civile complète. L'objectif est de collecter des données locales afin de calculer les indicateurs nécessaires au suivi de l'alignement de VIEL & Cie sur sa stratégie en matière de durabilité.

Le processus s'étale sur environ 45 jours avec une étape de contrôle de la qualité des données à l'issue de la collecte. Si la qualité des données est satisfaisante ces dernières sont retenues pour le rapport des données locales ESG, sinon des échanges s'engagent avec les bureaux locaux.



### Collecte de données en central

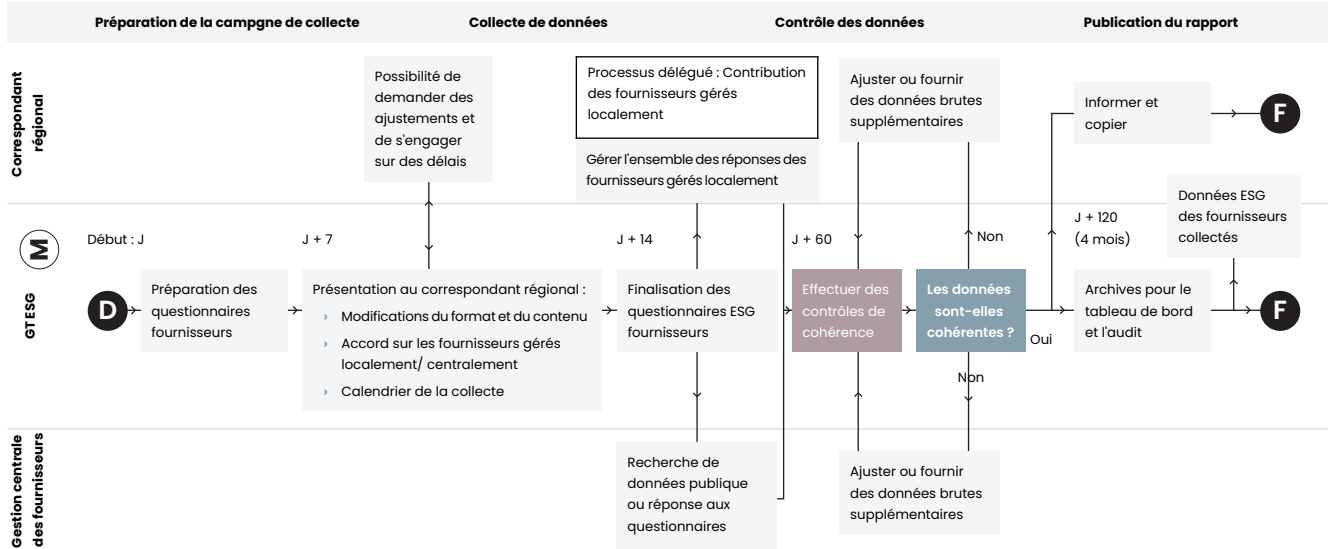
**R** Le Groupe de Travail ESG initie et suit le processus une fois par an en janvier. L'objectif est de rassembler les données gérées de manière centralisée afin de calculer les indicateurs nécessaires au suivi de l'alignement de VIEL & Cie sur sa stratégie en matière de durabilité.



Collecte de données auprès des fournisseurs et investissements

R

Le Groupe de Travail ESG initie et suit le processus une fois par an au quatrième trimestre. L'objectif est de collecter les informations ESG des fournisseurs et investissements afin de calculer les indicateurs nécessaires au suivi de l'alignement de VIEL & Cie sur sa stratégie en matière de durabilité, cette collecte permet aussi d'ajuster l'analyse de matérialité. Les travaux s'étendent sur une durée de 4 mois.



## 1.3 / STRATEGIE

### 1.3.1 / Exigence de publication SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

VIEL & Cie est un groupe international dont l'activité principale est l'intermédiation financière. Au travers de ses deux principales filiales, le Groupe propose :

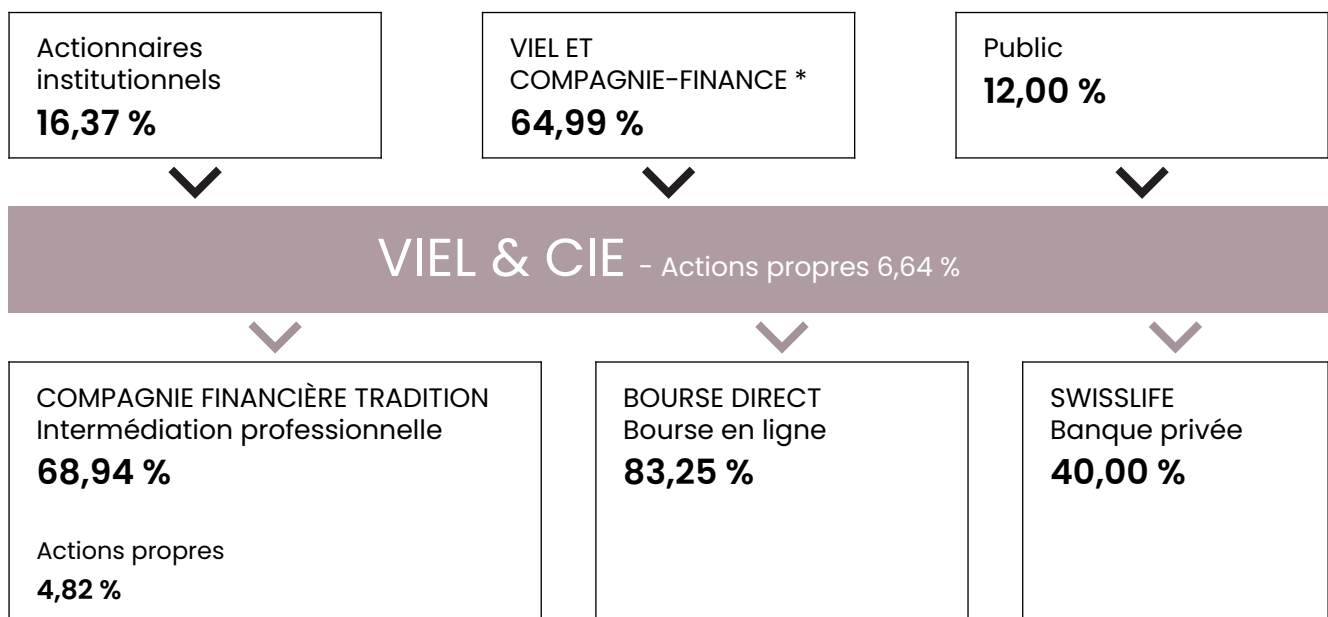
- Un service d'intermédiation financière pour une clientèle d'institutionnels avec Compagnie Financière CFT. Ce service est proposé dans le monde entier sur une gamme très étendue de produits OTC : produits de taux, actions, dérivés actions, obligations, matières premières etc. Les clients sont des grandes banques internationales, des fonds d'investissements, des entreprises. Par ailleurs, de l'information financière relative au marché OTC est vendue auprès de grands fournisseurs de données de marchés.
- Un service d'intermédiation boursière pour une clientèle de particuliers en France au travers de la société Bourse Direct. Les produits proposés sont essentiellement des produits cotés. Outre la mise à disposition d'une plateforme internet auprès de particuliers, Bourse Direct propose à ses clients ou futurs clients des formations gratuites, un service d'information sur les valeurs boursières et de recommandations.

VIEL & Cie compte près de 2 500 collaborateurs à travers le monde.

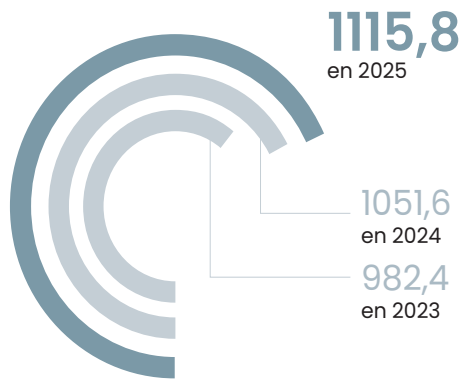
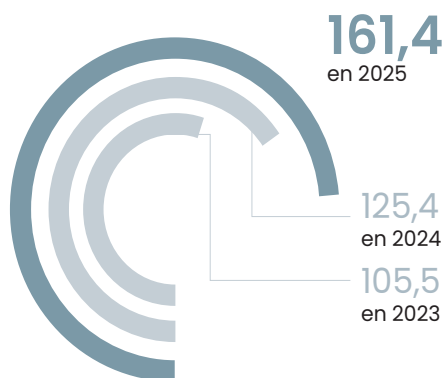
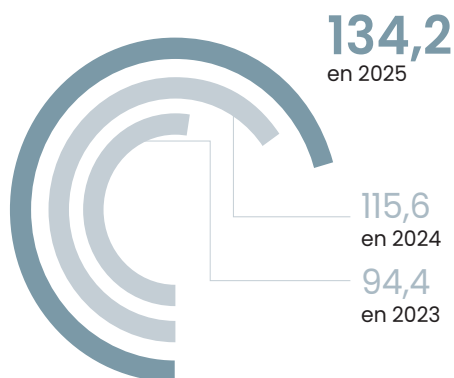
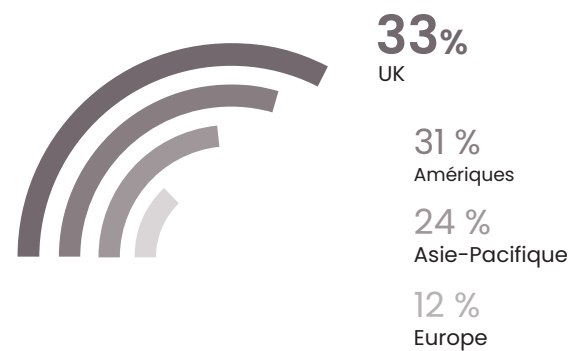
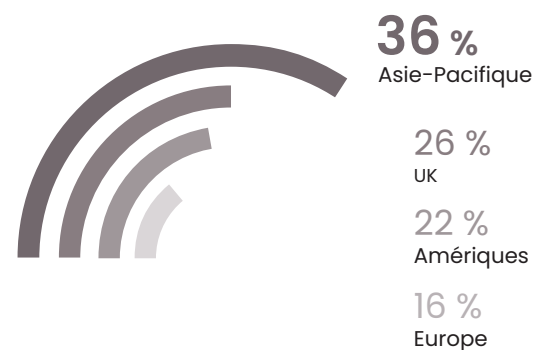
Le chiffre d'affaires concerne principalement des commissions de courtages et de la vente d'information.

Les trois segments d'activité retenus par VIEL & Cie pour son information de gestion, qui présentent des profils de risques et de rentabilité globalement homogènes, sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, et la banque privée au travers de Swiss Life Banque Privée. Les activités du Groupe sont regroupées par zones géographiques : l'Europe Moyen-Orient et Afrique, les Amériques et la zone Asie-Pacifique. Les activités menées par le Groupe en Afrique et en Amérique latine ont été regroupées respectivement au sein des zones Europe et Etats-Unis, dans la mesure où elles sont supervisées opérationnellement par les responsables de ces zones et ne représentent pas, individuellement, un poids significatif (moins de 2% des revenus du Groupe). L'approche géographique retenue repose sur la localisation des bureaux, et ainsi des équipes opérationnelles, et non sur la localisation géographique des clients, la rentabilité d'une activité d'intermédiation étant fondée avant tout sur les caractéristiques d'un marché local, notamment en termes de pression concurrentielle ou de niveau des rémunérations et autres dépenses opérationnelles. La répartition des revenus consolidés par destination ou localisation géographique de ses clients n'est toutefois pas sensiblement différente de la répartition par implantation géographique des opérations.

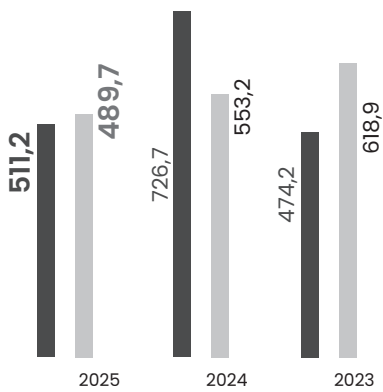
VIEL & Cie est une société cotée sur le marché Euronext Paris et son capital se répartit de la façon suivante :



## 1.3.1.1 / Chiffres clés de CFT

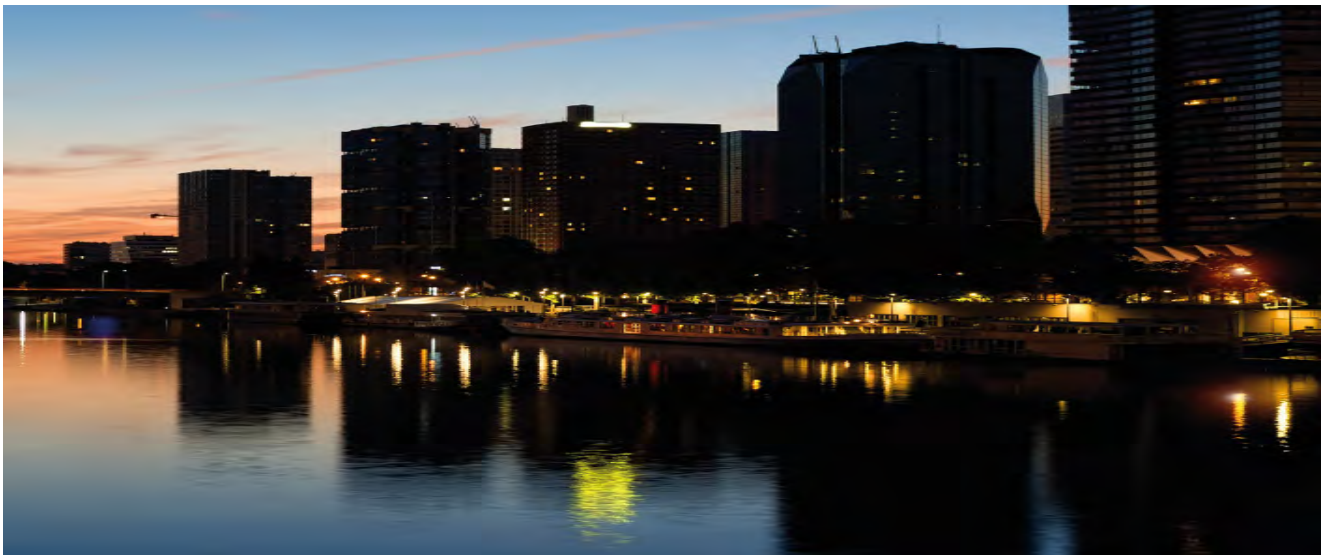
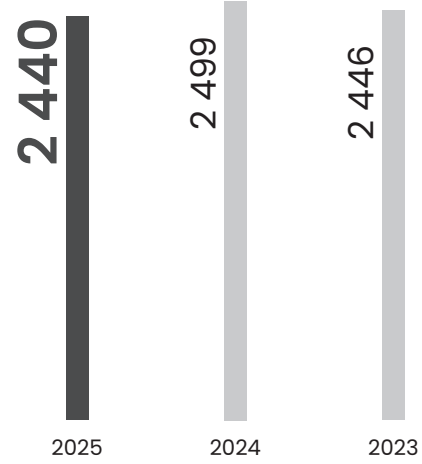
**CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ**  
(en millions de CHF)**RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ**  
(en millions de CHF)**RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ**  
(en millions de CHF)**CHIFFRE D'AFFAIRES**  
**PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE****EFFECTIFS**  
**PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

### CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (en millions de CHF)



■ Capitaux propres consolidés - part du Groupe  
■ Total des capitaux propres consolidés

### ÉVOLUTION DE L'FFECTIF



## 1.3.1.2 / Modèle économique et stratégie métier

**Ressources**

- › **7 500** clients
- › **2 605** collaborateurs
- › Présente dans plus de **30** pays

**Création de valeurs**

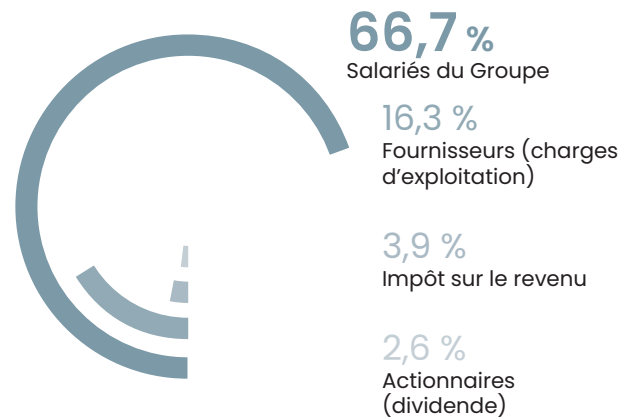
- › Chiffre d'affaire de **1,1 Mds CHF**
- › Résultat net de **134,2 MCHF**
- › Développement de compétences
- › Contribution à l'efficacité des marchés

**Métier**

- › Mise en relation
- › Liquidité des marchés
- › Le meilleur prix
- › Information et transparence

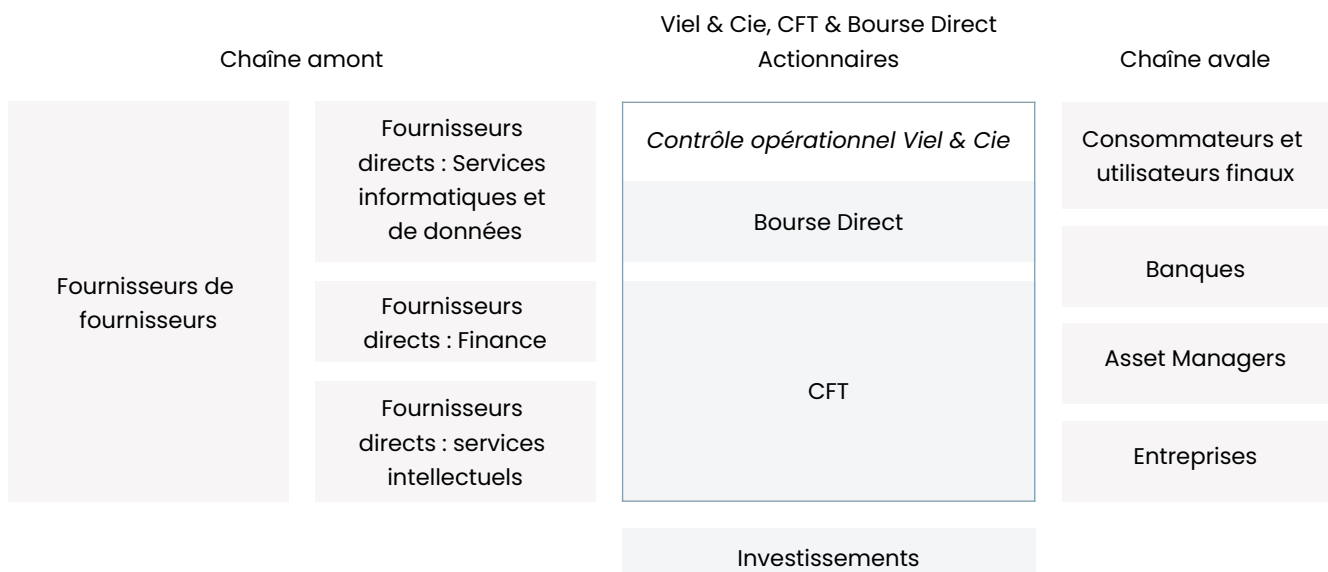
## 1.3.1.3 / Partage de la valeur ajoutée

Partage de la valeur ajoutée entre les parties prenantes : les salariés du Groupe, fournisseurs, actionnaires et administration fiscale



## 1.3.1.4 / Chaîne de valeur

La chaîne de valeur des métiers de VIEL & Cie s'organise comme suit :

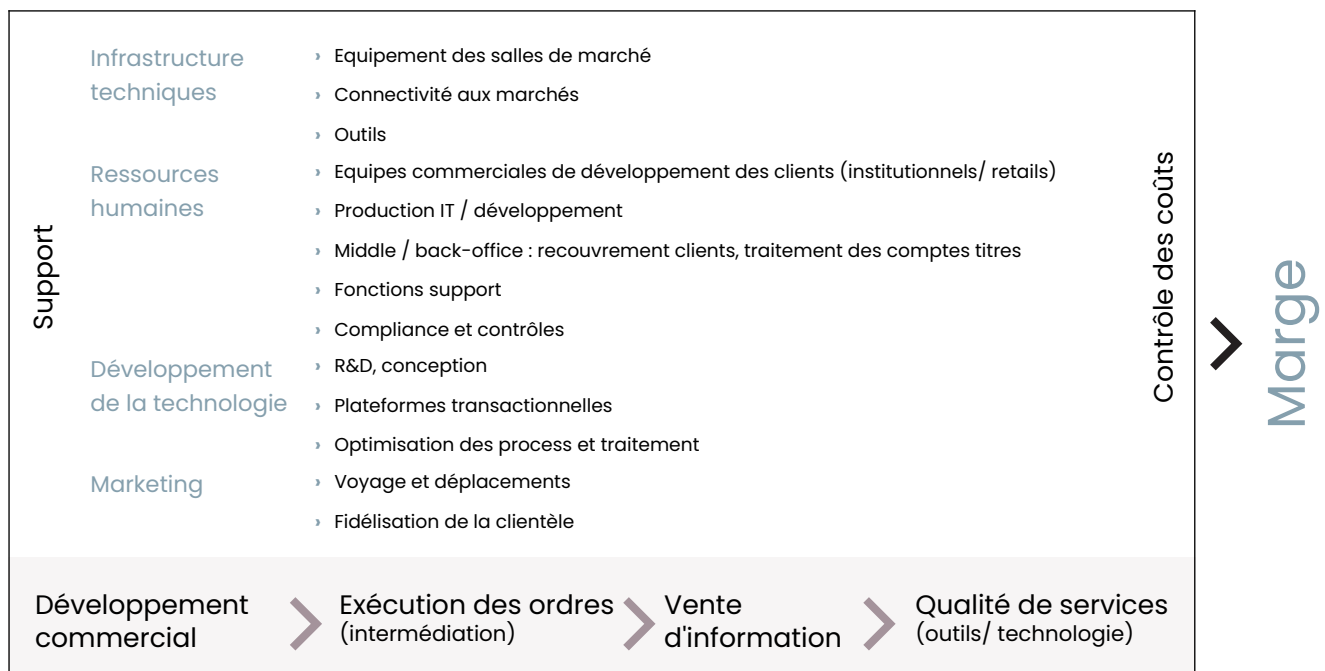


Exigences réglementaires et normes : CSRD, TCFD, lois sociales locales.

Références économiques, sociales et environnementales : apport sur les risques du WEF, WJP Rule of Law Index®, UN Multidimensional Vulnerability Index, ...

- › En amont, les principaux fournisseurs des sociétés opérationnelles du Groupe, principalement des fournisseurs de services techniques, de services financiers ou de prestations intellectuelles. Ces fournisseurs apportent au Groupe les outils et les compétences nécessaires à l'exercice de l'activité des filiales du Groupe. Ces fournisseurs sont considérés comme directs lorsqu'ils sont en relation contractuelle avec les sociétés du Groupe ou indirects lorsqu'ils sont liés à un fournisseur direct,
- › En aval, les clients des sociétés actives du Groupe dans le cadre de la relation commerciale qui les lie au Groupe, constitués à la fois de sociétés institutionnelles, asset managers, entreprises dans le cadre des activités d'intermédiation professionnelle ou de back office, mais également de particuliers dans le cadre des activités de Bourse en ligne.
- › Les investissements minoritaires réalisés par le Groupe dans de nouveaux métiers avec un objectifs stratégique soit de mise en place de synergies entre les différents métiers, soit de rendement sur la valeur des investissements,
- › Les actionnaires de VIEL & Cie qui accompagnent le développement du Groupe en contribuant à sa valorisation.

Le schéma présenté ci-dessous met en évidence la chaîne de valeur opérée des métiers du Groupe, les axes clés de son organisation et le lien avec les différents acteurs de la chaîne de valeur :



Les activités du Groupe basées principalement sur l'exécution des ordres ou instructions sur les marchés financiers ainsi que la vente d'information, impliquent la mise en place d'infrastructures techniques importantes nécessitant de nombreux fournisseurs. Dans le contexte d'un métier en pleine évolution, les évolutions technologiques constituent un atout concurrentiel qui induit à la fois des investissements en matériel informatique mais également l'accompagnement de fournisseurs spécialisés.

Le métier exercé par le Groupe mobilise des équipes à la fois dans les salles de marché mais également sur des fonctions de support à la bonne réalisation des

opérations. Afin d'assurer le développement commercial et la croissance du chiffre d'affaires du Groupe, les opérations marketing à destination des institutionnels mais également des particuliers représentent une démarche indispensable.

La mise en place de cet écosystème constitué de collaborateurs, commerciaux ou techniciens, et de fournisseurs a pour objectif le développement de la clientèle afin d'assurer la croissance du Groupe et sa rentabilité. La mise en conformité des activités réglementées du Groupe et le contrôle des coûts permanents constituent des éléments incontournables dans le cadre de l'exercice des activités du Groupe.

### 1.3.1.5 / Spécificité de la stratégie, modèle économique et chaîne de valeur de Compagnie Financière Tradition (CFT)

L'activité d'intermédiation professionnelle vise à mettre en relation des clients pour réaliser des opérations financières sur une vaste gamme d'instruments financiers sur un plan mondial. L'intermédiaire financière constitue une véritable place de marché, centre de liquidité et de fixation des prix.

La valeur ajoutée du métier d'intermédiation professionnelle, réside dans la forte contribution à la liquidité des marchés financiers et au fonctionnement de l'économie mondiale.

Le pôle opérationnel d'intermédiation professionnelle du Groupe, CFT, assure une couverture mondiale avec des bureaux dans plus de 30 pays. Il compte parmi ses clients, les grands acteurs de la finance mondiale : banques, hedge funds, fonds de pensions, etc. Les activités de CFT sont localisées au plus près de ses clients à Londres, New-York, Tokyo, Hong-Kong, Singapour, Paris, dans les grands centres des marchés financiers. CFT se positionne comme le 3<sup>ième</sup> acteur mondial après un acteur Anglais et un Américain. Dans ce secteur, qui est depuis longtemps dominé par les anglo-saxons, CFT est une société suisse majoritairement contrôlée par VIEL & Cie, société française.

#### 1.3.1.5.1 / Les plateformes électroniques

CFT met à disposition des plateformes de courtage électronique principalement développées en interne : Trad-X pour les dérivés de taux d'intérêt en euros et en sterling, ParFX pour le change au comptant.

#### 1.3.1.5.2 / La vente d'information

Le Groupe a mis en place une organisation afin d'accélérer la commercialisation des données de marché, soit directement, soit par l'intermédiaire de fournisseurs de données via sa société TraditionData. Cette activité représente un chiffre d'affaires en croissance constante et a vocation à croître dans l'environnement des activités de la société.

CFT propose des services d'exécution à la voix, hybrides et électroniques, ainsi que des services d'information ; elle favorise la formation des prix et la liquidité transactionnelle pour un ensemble diversifié de classes d'actifs financiers et non financiers comme les matières premières, pour les instruments au comptant et dérivés et pour les transactions allant de la plus simple à la plus complexe.

À travers ses activités, CFT aide ses clients à négocier les déséquilibres entre l'offre et la demande ou à gérer des situations de crise sur les marchés locaux ou mondiaux. Elle constitue, pour son réseau mondial de clients, une plateforme dénuée de tout conflit et hautement efficace pour négocier, compenser des positions ou transférer des risques.

CFT propose par ailleurs une plateforme d'exécution aux Etats-Unis, Bonds.com, axée sur des produits obligataires pour des institutionnels.

Initialement considérée comme une activité complémentaire, la commercialisation des données devient progressivement un segment important du métier de CFT, doté d'un fort potentiel de croissance. Les clients sont à la recherche de sources indépendantes d'informations fiables sur les prix et les volumes pour les marchés de gré à gré et d'autre part, le marché des données en temps réel, à la clôture ou historiques, et de l'analyse de données est en plein essor. Par son positionnement d'acteur global, CFT dispose d'une gamme très riche de données de marché.

### 1.3.1.5.3 / Modèle économique et durabilité

La stratégie de CFT s'est inscrite dans une recherche de taille critique afin de se positionner comme un acteur majeur international. Être un acteur global suppose de disposer de la gamme de produits financiers la plus large possible et de couvrir la zone géographique la plus étendue. Cependant, tout en étant un acteur parmi les plus importants du secteur de l'intermédiation financière, la démarche de CFT consiste à mettre en place des structures locales dans de nombreuses zones géographiques. Chaque bureau s'entoure de collaborateurs originaires du pays et traite des produits locaux avec une clientèle locale. C'est donc ce maillage produits / zone géographique qui a fait du groupe CFT un acteur global.

Le développement de CFT s'est appuyé sur une stratégie de croissance organique par construction et renforcement progressifs des activités.

Cette stratégie implique une forte décentralisation en termes d'organisation avec la mise en place de management par zone géographique : Amériques, Asie-Pacifique, Royaume-Uni et autres pays EMEA.

Les services d'intermédiation sont fortement corrélés avec le secteur informatique et ses enjeux. Des fournisseurs importants dans ce secteur interviennent pour la mise en place des infrastructures informatique liées à ce métier. Ainsi des acteurs comme Bloomberg ou Reuters qui fournissent des données de marchés dans le cadre des activités du Groupe apparaissent comme incontournables dans ce métier d'intermédiation. Pour approfondir sa connaissance de ses principaux fournisseurs, sur le plan de la conformité mais également de leur engagement en termes de durabilité, le Groupe travaille sur le déploiement d'un outil dédié pour gérer l'entrée en relation et le suivi des fournisseurs (KYS - Know Your Supplier). Cet outil permettra une meilleure maîtrise des risques liés aux fournisseurs.

La mise en œuvre du modèle d'affaires du groupe est liée aux enjeux de durabilité sur trois volets : les activités métier, le fonctionnement opérationnel et les obligations réglementaires.

Tout d'abord les activités métier relatives aux produits financiers liés à l'énergie. Au cours des dernières années, via son enseigne Tradition Energy, CFT investit dans les services qui permettent de faciliter les projets la décarbonation de l'économie.

Tradition Energy se place sur le marché américain comme le consultant indépendant le plus important et

le plus expérimenté du pays en matière de gestion des risques énergétiques, d'approvisionnement et de solutions de développement durable. Elle assiste ses clients dans la gestion de leurs dépenses énergétiques, met en œuvre des solutions d'énergie renouvelable et élabore des stratégies intégrées de développement durable afin de réduire leur empreinte carbone. Tradition Energy fournit un ensemble de processus, d'outils et de capacités opérationnels pour réduire les coûts d'énergie, améliorer les offres alternatives et gérer les risques associés.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe reste exposé à des activités de financement de projet liées aux énergies fossiles. C'est le cas notamment dans le cadre de bureaux d'intermédiation sur les produits dérivés listés liés au gaz et au pétrole. Le Groupe détient une activité d'intermédiation, Starfuels, qui intervient principalement en tant qu'intermédiaire sur des opérations sur les énergies fossiles. Cette activité représente en 2025, 2% du chiffre d'affaires mondial du Groupe. Il est à noter que Starfuels développe des activités d'intermédiation aussi dans le financement de projets liés à des biocarburants.

Dans son fonctionnement opérationnel, un pilier de la stratégie du Groupe lié aux enjeux de durabilité est le numérique. Historiquement au cœur du modèle d'affaire, l'utilisation des outils informatiques ne fait qu'augmenter avec la croissance de l'exploitation des données et de la puissance de calcul dans le cadre de services spécialisés en « data science », et de nouveaux services de distribution de données financières, activité incarnée entre autres par la filiale « Tradition Data ». Cette tendance aura pour conséquence d'accroître l'empreinte carbone du Groupe ainsi que son exposition aux aléas des ressources énergétiques disponibles.

Par ailleurs, les activités du Groupe reposent sur des compétences spécifiques avec un niveau de technicité élevé impliquant des enjeux significatifs sur la rétention des ressources humaines. Ces ressources sont nécessaires partout dans le monde en raison du caractère international et global du Groupe afin de répondre à une demande de clients tout aussi internationaux. La diversité constitue un enjeu clé d'évolution du Groupe.

Enfin, les activités de marché s'inscrivent dans un cadre très régulé, les risques de corruption étant jugés élevés. Ainsi, les risques de conformité et de réputation sont au cœur des dispositifs de contrôle au sein du Groupe.

CFT est une société de droit suisse cotée sur le marché suisse.

## 1.3.1.6 / Spécificité de la stratégie, modèle économique et chaîne de valeur de Bourse Direct

**Ressources**

- › **406 000** clients particuliers
- › **136** collaborateurs en France
- › **5,4 millions** d'ordres exécutés
- › **10,2 milliards** d'actifs

**Création de valeurs**

- › Chiffre d'affaire de **76,2 M €**
- › Résultat net de **19,8 M €**
- › Fidélisation des collaborateurs
- › Exemplarité dans la conduite du métier

**Métier**

- › Accessibilité au marché
- › Information boursière
- › Formation sur les marchés
- › Pédagogie sur le climat

Bourse Direct, acteur majeur français de la bourse sur internet, est présent sur différents métiers : le courtage en ligne sur l'ensemble des produits de bourse, une gamme complète de produits d'épargne et de défiscalisation ainsi qu'une offre de prestation de services de back-office pour une clientèle d'institutionnels, et un service d'exécution d'ordres pour la clientèle professionnelle au travers de sa filiale EXOE.

Depuis plus de 25 ans, Bourse Direct se met au service des investisseurs particuliers pour les accompagner dans la gestion de leur portefeuille boursier et aujourd'hui de leur épargne au global tout en privilégiant une approche pédagogique. La société EXOE, elle, a été créée en 2006.

## 1.3.1.6.1 / L'offre globale de back-office

Sous la marque Direct Securities, Bourse Direct propose une solution globale de back-office en marque blanche, à destination des établissements financiers, pour le traitement et la gestion des comptes de leurs clients. Cette prestation de sous-traitance leur apporte une maîtrise technique de l'ensemble du processus : transmission et réception d'ordres en temps réel, négociation et compensation, tenue de comptes et conservation de titres.

Le service de Direct Securities s'adapte à chaque catégorie de clients institutionnels : sociétés de gestion, établissements financiers, groupes d'assurance, courtiers en ligne, en totale adéquation avec leurs besoins. Direct Securities fournit également un outil administratif (intranet) qui permet aux établissements financiers d'assurer un suivi complet de leur clientèle ainsi qu'un site web transactionnel dans le respect de leur charte graphique pour leurs propres clients (site blanc).

Bourse Direct offre un service de bourse en ligne à des clients particuliers. Les clients ouvrent un compte, déposent des fonds et font ensuite leurs choix d'investissement parmi une large gamme de produits financiers : actions françaises et étrangères, OPCVM, produits dérivés.

Bourse Direct exerce son activité en France. Ses principaux concurrents sont des acteurs français qui développent également des métiers de banque en ligne, des acteurs étrangers, notamment européens, proposant une gamme de service plus ou moins étendue.

Les services d'EXOE s'adressent principalement à des sociétés de gestion. Outre les exécutions d'ordres, EXOE s'assure de la meilleure exécution des ordres de ses clients et fournit des rapports complets répondant aux obligations réglementaires (MIFID).

#### 1.3.1.6.2 / La bourse en ligne

Bourse Direct diversifie son offre de service vers des produits d'Épargne. Les clients peuvent souscrire dans le cadre d'une offre complètement digitalisée des contrats d'assurance-vie. Parallèlement, une large gamme de produits d'Épargne ou de défiscalisation est proposée aux clients au travers d'un accompagnement par des experts.

Bourse Direct dispose d'un savoir-faire technique mis au service de ses clients. Expert de la bourse en ligne, Bourse Direct propose aux investisseurs particuliers une plateforme complète de services, d'outils et de produits financiers via Internet : actions françaises et étrangères, produits dérivés, trackers, warrants, certificats, turbos, OPCVM, assurance-vie. La majorité des outils mis à la disposition des clients de Bourse Direct est développée en interne par des équipes techniques basées à Paris et travaillant en coordination avec la Direction générale pour mettre en œuvre la stratégie produit définie.

#### 1.3.1.6.3 / Modèle économique et durabilité

Bourse Direct est une société qui opère sur les marchés financiers mais également une société axée sur l'internet, dont la communication et les contacts avec ses clients et prospects se fait très majoritairement via ses sites internet.

Comme pour les activités de CFT, Bourse Direct évolue dans un environnement fortement informatisé avec des plateformes internet et des nouveaux services liés à l'exploitation de la donnée. Cette caractéristique implique une exposition significative aux enjeux énergétiques et à la maîtrise des risques liés à cette ressource ainsi qu'à la trajectoire de l'empreinte carbone de la société.

Bourse Direct est un acteur majeur de la bourse en ligne en France. En 2025, la société a exécuté plus de 5,4 millions d'ordres pour des clients particuliers et enregistre plus de 406 000 comptes de clients particuliers. La société a connu un fort développement au cours des cinq dernières années en recrutant plus de 250 000 nouveaux comptes sur la période. Bourse Direct regroupe les clients les plus actifs du secteur de la bourse en ligne en France.

La société dispose cependant d'implantations à Paris et en province qui permettent de maintenir un contact moins dématérialisé avec sa clientèle. Ainsi, la clientèle qui le souhaite peut se rendre sur rendez-vous au siège parisien de la société ou dans les agences de Lyon, de Toulouse et de Lille, afin de rencontrer des équipes commerciales ou avoir un contact direct avec les collaborateurs de la société. Ces structures permettent d'établir et de maintenir ce contact entre la société et ses clients ou prospects.

## 1.3.2 / Exigence de publication SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

### 1.3.2.1 / Parties prenantes identifiées

VIEL & Cie a identifié les principales parties prenantes en fonction de leur relation avec l'entreprise<sup>(1)</sup>, de leur importance en termes d'opérations, de performance financière et de conformité réglementaire.

| Parties prenantes          | Nature des relations avec VIEL & Cie  | Nature des parties prenantes         | Influence   |
|----------------------------|---|--------------------------------------|---|
| Actionnaires               | Apporteurs de capitaux dans les entités de VIEL & Cie   | Utilisateurs et personnes concernées | Importance élevée en raison de leur rôle dans la gouvernance et les flux de capitaux  |
| Clients                    | Utilisateurs des services d'intermédiation de CFT et des plates-formes de Bourse Direct                 | Utilisateurs et personnes concernées | Importance élevée, stimulation de la génération de revenus  |
| Employés                   | Effectif de CFT, de Bourse Direct et des entités affiliées  | Affectés                             | Importance très élevée.<br>Les salariés sont approchés en tant que parties prenantes concernées pour discuter de leurs propres préoccupations en tant que main-d'œuvre, mais aussi en tant qu'experts en la matière (responsables des ressources humaines, des risques, de l'informatique, des affaires...) pour contribuer à l'analyse ascendante des impacts, risques et opportunités |
| Fournisseurs               | Fournisseurs de technologie, de services et de soutien opérationnel                                     | Utilisateurs et personnes concernées | Importance élevée, au cœur des principales activités opérationnelles  |
| Régulateurs                | Organismes de réglementation régissant la conformité en matière de finances et de développement durable | Utilisateurs                         | Importance élevée en raison des exigences réglementaires et des besoins en matière de conformité et de transparence   |
| Concurrents                | Concurrents sur le marché de l'intermédiation et du courtage en ligne                                   | Utilisateurs                         | Faible importance, essentiel pour l'étalonnage des performances et la comparaison stratégique   |
| Représentants du personnel | Syndicats de travailleurs et entités de représentation collective                                       | Utilisateurs et personnes concernées | Importance élevée localement mais moyenne au niveau groupe, n'influençant la gestion interne des effectifs qu'en Europe   |
| Investissements            | Sociétés dans lesquelles VIEL & Cie détient des participations, telles que SwissLife banque privée      | Affectés                             | Faible importance en raison de leur seule influence sur la stratégie de diversification et le rendement des investissements   |

Du fait de son modèle économique, le groupe VIEL & Cie n'interagit qu'avec ses clients directs qui sont aussi ses utilisateurs finaux. La nature des produits « intermédiés » n'est pas prise en compte dans l'analyse car les filiales de VIEL & Cie n'émettent pas de produits financiers, ne fournissent pas de conseils en investissement, n'investissent pas et ne gèrent pas de portefeuille.

Aucune interaction directe avec d'autres utilisateurs potentiels de l'état de durabilité, tels que les organisations non gouvernementales (ONG), n'a été identifiée dans la chaîne de valeur de VIEL & Cie. Cependant, les intérêts des parties prenantes indirectes sont intégrés via les consultations menées avec les parties prenantes directes mentionnées ci-avant. Cela concerne notamment les communautés locales, dont les enjeux sont pris en compte à travers le dialogue avec les fournisseurs.

(1) Standards utilisés : EFRAG: <https://www.efrag.org/> - IG 2 - Value Chain Implementation Guidance (VCIG)  
 ISO26000: <https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html>  
 SASB: <https://sasb.ifrs.org/> - Investment Banking & Brokerage and Software & IT Services industries  
 GRI: <https://www.globalreporting.org/standards/> - Universal Standards

### 1.3.2.2 / Organisation du dialogue

Différentes approches permettent de prendre en compte le point de vue des parties prenantes régulièrement :

- Les actionnaires des sociétés cotées, VIEL & Cie, CFT et Bourse Direct sont rencontrés, écoutés et consultés lors de la tenue des assemblées générales une fois par an. Les résultats des votes des actionnaires aux différentes résolutions présentées en assemblée générale sont analysés et commentés au conseil d'administration,
- Les salariés sont consultés sur différents thèmes dans la cadre d'enquêtes spécifiques (ex : bien-être au travail chez Bourse Direct) ou de tenue de réunions avec les organes sociaux notamment en France (CSE). Ces études sont analysées par la DRH et transmises à la Direction générale locale pour la détermination d'un plan d'actions si nécessaire,
- Les clients particuliers de Bourse Direct sont entendus dans le cadre de processus de notation de la qualité de services (NPR, Trustpilot, etc.). Les commentaires sont pris en compte par le service relation clients pour apporter les améliorations souhaitées,

- Des réunions sont tenues régulièrement avec les fournisseurs directs importants afin d'évoquer la qualité des services et ses évolutions.

Dans le cadre de son analyse sur les enjeux de durabilité, le Groupe a fait évoluer ses processus pour la prise en compte du point de vue des parties prenantes.

Deux approches supplémentaires plus centrées sur la durabilité sont menées depuis 4 ans, toutes deux de façon itérative.

Ainsi, l'analyse de double matérialité intègre une approche descendante et ascendante pour évaluer les impacts externes et les risques et opportunités internes.

Les éléments clés de cette approche sont, d'une part, la prise en compte, en questions ouvertes, des parties prenantes externes pour identifier les questions de durabilité importantes de leur point de vue sans restriction de sujet<sup>(1)</sup>, et d'autre part, l'approfondissement de l'analyse des IRO évaluées par le Groupe lors des exercices précédents<sup>(2)</sup>. L'approche est différenciée selon la nature des parties prenantes.

### 1.3.2.3 / Approche ouverte et descendante

L'objectif de l'approche descendante est de compléter et d'affiner les perspectives externes sur les questions matérielles affectant VIEL & Cie. Les parties prenantes externes telles que les actionnaires, les clients, les fournisseurs et les bénéficiaires d'investissements sont consultées, et les publications des régulateurs et des concurrents sont étudiées afin de mettre en évidence les principales préoccupations et attentes ESG de l'écosystème externe de VIEL & Cie auxquelles l'entreprise peut être amenée à répondre.

Cette approche est aussi ouverte que possible pour identifier les questions de durabilité potentielles qui n'auraient pas été détectées lors de l'évaluation interne des IRO (approche ascendante ci-dessous). C'est aussi l'occasion d'obtenir un retour d'information de la part des parties prenantes externes sur la stratégie en matière de durabilité du Groupe, dans une démarche d'amélioration continue. Le nombre de parties prenantes consultées - en particulier les clients - ont pour objectif d'augmenter chaque année.

**Engagement des clients et des actionnaires :** L'analyse des attentes en matière de durabilité se fait soit par entretien dédié, soit via un questionnaire ouvert et complété le cas échéant par l'étude de rapports de durabilité de ces clients et actionnaires. Elle alimente les évaluations des risques et opportunités en termes de développement de l'activité

**Engagement des fournisseurs critiques et des investissements stratégiques :** L'analyse des politiques RSE se fait via un questionnaire ouvert et complété le cas échéant par l'étude de rapports de durabilité. Elle alimente les évaluations des risques opérationnels et évaluations des impacts amont, contribuant aussi à l'élaboration du bilan carbone

**Veille réglementaire :** Appuyé par des consultants spécialisés, le Groupe de Travail ESG analyse les changements réglementaires en lien avec la durabilité dans les pays où le Groupe opère, en veillant à ce que l'entreprise et ses filiales restent en conformité avec les obligations et les normes en particulier pour les entités cotées. En outre cette analyse permet d'évaluer l'importance donnée aux enjeux ESRS par les différents régulateurs.

(1) La liste de référence utilisée est la norme européenne de rapport sur le développement durable 1 AR.16

(2) DPEF (Déclaration de Performance Extra-financière) et états financiers 2022 et 2023, rapport annuel 2024 incluant l'état de durabilité (<https://www.viel.com/publications/information-reglementee/rapports-annuels/>)

**Veille des études sectorielles :** Appuyé par des consultants spécialisés, le Groupe de Travail analyse des études sociales ciblées (pays à risques en matière de droits de l'homme dans sa chaîne de valeur, études sectorielles sur la diversité) et des études environnementales (en particulier les impacts du numérique sur l'environnement et sa dépendance aux ressources).

L'analyse vise à identifier de manière proactive les risques et les impacts découlant de la présence mondiale du Groupe, de son capital humain, de ses actifs physiques et de ses principales fonctions commerciales.

**Analyse des concurrents :** L'examen des publications en matière de durabilité des concurrents permet de comprendre le contexte général de l'industrie et les tendances en matière de développement durable, de prendre en compte leur propre analyse de matérialité, et de comparer les performances de VIEL & Cie.

#### 1.3.2.4 / Approche ascendante

L'engagement des parties prenantes internes se fait par le biais d'ateliers structurés avec des représentants des entités opérationnelles de VIEL & Cie. Cette approche se veut itérative, afin d'augmenter la couverture des régions et la précision de l'analyse chaque année. Ces ateliers se concentrent sur l'évaluation des risques opérationnels et financiers, l'identification des opportunités métier et l'estimation des impacts sur l'environnement et les personnes.

Les participants sont sélectionnés en fonction de leurs compétences spécifiques et de leur rôle au sein de l'organisation et contribuent à des ateliers en commun. Leur participation est justifiée par leur expertise :

- › Les représentants IT évaluent les risques et les impacts liés aux opérations supportant le métier, en s'appuyant sur leur connaissance approfondie de l'infrastructure technologique de l'entreprise,
- › Les gestionnaires de risques sont chargés d'identifier et de quantifier les risques conformément au cadre de gestion des risques de VIEL & Cie, en s'appuyant sur leur expertise en matière de méthodologies d'évaluation des risques,
- › Les représentants du métier se concentrent sur l'identification et la quantification des risques et opportunités financières, en utilisant leur connaissance des tendances du marché et des stratégies commerciales,
- › Les représentants des employés et les représentants des ressources humaines contribuent à l'identification et à la quantification des questions sociales,

Les résultats des engagements sont évalués par le Groupe de Travail ESG, en fonction de l'importance de la partie prenante, qui est déterminée par le niveau d'influence de chaque partie prenante sur le capital, les opérations et les objectifs stratégiques de VIEL & Cie. Les IRO identifiées sont évaluées directement par le Groupe de Travail ESG ou utilisées comme des contributions aux ateliers de l'approche ascendante, en fonction de leur nature.



- › Les questions relatives aux appels d'offre sont couvertes à la fois par les représentants des finances et par le représentant spécialisé dans les appels d'offre sur le plan technologie,
- › Les questions relatives aux fournisseurs sont traitées par les acheteurs- essentiellement IT- et les représentants de la conformité en charge du KYS,
- › Les questions juridiques sont traitées par des fonctions en fonction du sujet (social par les RH, comptabilité par les finances, éthique par la conformité),
- › Le Groupe de Travail ESG et l'équipe de consultants apportent un éclairage expert sur les questions de durabilité et de responsabilité des entreprises.

En tant qu'intrants, sont pris en compte :

- › La liste complète des thèmes des ESRS, afin de s'assurer que l'approche descendante n'a oublié aucun thème susceptible d'intéresser les participants,
- › L'évaluation des risques de l'entreprise, à partir du cadre de gestion des risques de CFT et de Bourse Direct,
- › Les normes de durabilité sectorielles, en particulier SASB Investment Banking & Brokerage et Software & IT Services,
- › Les principales préoccupations ESG identifiées par l'approche descendante,
- › Pour les questions liées au climat, les recommandations de la TCFD et deux scénarios de référence : NGFS Net Zero 2050 et le RCP8.5 du GIEC,
- › L'évaluation des IRO de l'année précédente

### 1.3.2.5 / Itérations

L'évaluation a été affinée et étendue chaque année jusqu'à couvrir l'ensemble des zones géographiques du Groupe en 2025. Les analyses se concentreront désormais sur des périmètres ou des thématiques spécifiques en fonction de la conjoncture.

Dans cette approche itérative et d'amélioration continue, les principales parties prenantes consultées peuvent varier.

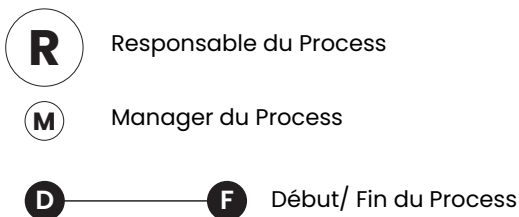
Tous les participants internes bénéficient d'informations actualisées sur les enjeux de durabilité en général, la RSE du groupe et le contexte réglementaire, afin de garantir une connaissance et une sensibilisation minimales aux questions sociales et environnementales, ainsi qu'aux exigences légales de publication associées (CSRD).

Les ateliers organisés dans ce contexte sont également l'occasion de discuter des changements de politiques et des actions à planifier pour garantir l'alignement sur les objectifs globaux de VIEL & Cie en matière de développement durable.

Dans tous les cas, le résultat de l'évaluation finale des IRO (voir ci-dessous) est soumis et partagé avec toutes les régions au cours de la phase de validation afin de garantir la pertinence globale du résultat.

Le suivi et le contrôle relatif aux enjeux de durabilité est présenté dans le processus ci-dessous.

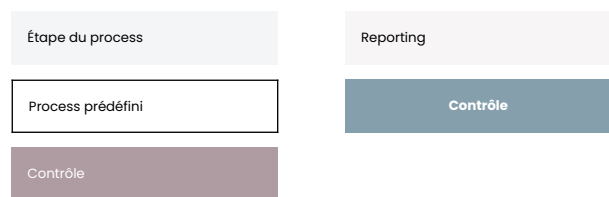
#### Légende



Le processus de consolidation se déroule en plusieurs étapes :

1. **Synthèse** : Le Groupe de Travail ESG consolide les conclusions descendantes et ascendantes dans une cartographie unifiée des IRO par le biais d'ateliers spécifiques avec des experts en la matière, ce qui permet à VIEL & Cie de donner la priorité aux IRO les plus importants.
2. **Validation opérationnelle** : Le résultat de l'évaluation est soumis aux responsables régionaux des ressources humaines, de l'IT, et de la gestion des risques et de la conformité pour qu'ils vérifient l'alignement avec leurs enjeux régionaux.
3. **Mise à jour de la matrice de matérialité** : la matrice est mise à jour sur la base de l'évaluation finale des IRO et de l'importance relative de chacun de ses items.
4. **Approbation** : la matrice et l'analyse des IRO est soumise pour approbation au comité d'audit du Groupe comme prévu par la gouvernance.

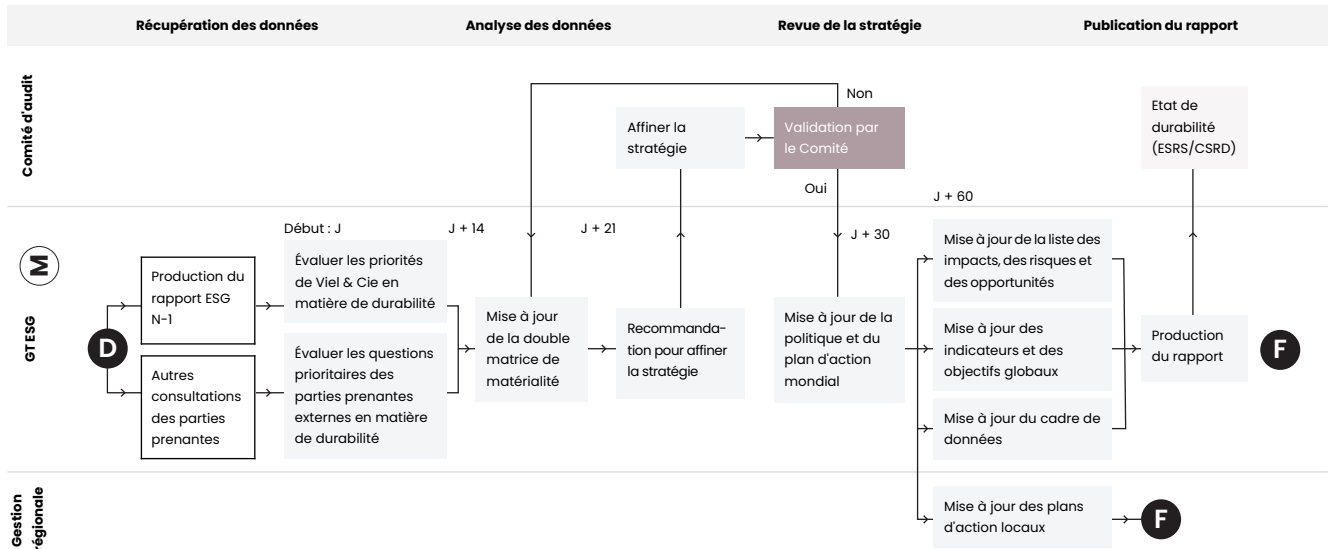
Cette approche structurée garantit une évaluation approfondie et l'intégration des considérations de durabilité dans les processus de planification stratégique et de reporting de VIEL & Cie.



## 1.3.2.6 / Suivi et contrôle de la durabilité



Le Groupe de Travail ESG lance et suit le processus une fois par an, en janvier. L'objectif est d'aligner la stratégie en matière de durabilité sur les priorités du métier et les enjeux des parties prenantes.



## 1.3.3 / Exigence de publication SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Comme décrit dans la stratégie et le modèle d'affaire (1.3.1 Exigence de publication SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur), les 3 piliers du modèle d'affaires du Groupe qui sont au cœur de la double matérialité sont, par ordre concentrique de la chaîne de valeur :

- Sur le périmètre opérationnel direct : les employés hautement qualifiés, avec des forts enjeux autour de la diversité (âge, genre, culture...) – et donc des Impacts et Risques sociaux liés à gérer – ainsi que la capacité à pérenniser l'expertise,
- Tout au long de la chaîne de valeur, les services numériques, consommés, opérés, et vendus, qui s'accompagnent d'enjeux environnementaux matériels, en particulier énergie-climat, liés à des risques de potentielles interruptions de service à maîtriser, et des émissions à contenir,
- Un contexte de marché financier très exigeant où les enjeux réglementaires sont prédominants et des risques de conformité à suivre de près.

1.3.3.1 / Environnement

Avec un modèle d’affaire principalement axé sur la prestation de service intellectuel et fourniture de données financières, les questions relatives à l’environnement ne sont pas prédominantes en première lecture. Néanmoins, l’intensité de la numérisation du modèle d’affaire est telle que l’ensemble des enjeux de durabilité liés au numérique sont apparus comme matériels.

Les services numériques nécessaires au traitement des données financières ne peuvent souffrir d’interruption sans mettre en cause l’activité. L’analyse de risques opérationnels décrite au paragraphe 1.4.1 (*Exigence de publication IRO-1 – Description des processus d’identification et d’évaluation des impacts, risques et opportunités matériels*) a révélé que l’exposition inhérente aux risques climatiques physiques et de pannes électriques était importante pour certaines bureaux et centres de données sur le moyen-long terme. Néanmoins, les mesures déployées ou en cours

de déploiement – migration des serveurs en propre vers colocations sécurisées (ISO 22301) et infrastructure virtualisée (« virtual desktop infrastructure ») – minimisent le risque résiduel direct. Aussi les enquêtes sur les fournisseurs SaaS<sup>(i)</sup> ont mis en lumière la présence de plan de continuité d’activité chez tous les acteurs majeurs – certains étant certifiés ISO 22301 . Les impacts environnementaux liés à l’infrastructure numérique sont considérés comme matériels. L’énergie consommée et les émissions de gaz à effet de serre induits, ainsi que l’énergie grise, de l’infrastructure opérée comptent pour environ la moitié des émissions totales du Groupe. Et la chaîne de fabrication du matériel informatique (opérée directement ou par les fournisseurs) contribue, en particulier à cause de l’activité minière impliquée, à de nombreux impacts documentés comme la pression sur les ressources métalliques et aquatiques, la pollution des sols et la destruction de la biodiversité.

Changement climatique

| Numéro IRO | Description de l’IRO  | Publication associée | Type complet                                    | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié                       | Politiques  | Action  |
|------------|---|----------------------|---|--|---------------------|--------------------------------------|---|---|
| 1          | (Physique) (Perte d’activité) Bâtiments du groupe (bureaux) et des fournisseurs (datacenter) mis en péril par des événements extrêmes ne permettant plus d’assurer les activités. | EI-2<br>EI-3<br>EI-9 | Risque  | Opérations                               | 3                   | Adaptation au changement climatique  | Politique de gestion des risques opérationnels (Groupe)<br>Politique ESG (CFT)<br>Gestion des risques fournisseurs (Groupe)             | Plan de continuité de l’activité (Groupe)<br>Haute disponibilité des datacenters (Groupe)<br>Contrôle de la résilience des fournisseurs (Groupe)                            |
| 2          | (Transition) (Réputation) Risque de sortie et / ou d’éloignement des investisseurs dû à l’absence de stratégie climat.  | EI-4<br>EI-9         | Risque  | Opérations                               | 3                   | Atténuation du changement climatique | Politique ESG (CFT)<br>Politiques RSE (Bourse Direct)   | Etude plan de transition (Groupe)   |
| 3          | (Transition) Emissions de GES contribuant au réchauffement climatique, et allant à l’encontre des objectifs de l’accord de Paris.   | EI-4<br>EI-5<br>EI-6 | Impact négatif réel auquel l’activité contribue | Amont et Aval                            |                     | Atténuation du changement climatique | Politique ESG (CFT)<br>Politiques Recyclage, voyage, énergie (Bourse Direct)<br>Gestion des risques fournisseurs (Groupe)               | Etude plan de transition (Groupe)<br>Datacenters engagés<br>Climate Neutral Data Centre Pact (Europe)<br>Bureaux Certifiés BREAAAM (CFT Royaume Uni)                        |
| 4          | (Coûts) Exposition à la hausse des coûts opérationnels due à la hausse du prix de l’énergie. Opportunité aussi de baisser les coûts opérationnels.                                | EI-5<br>EI-9         | Risque  | Opérations et Amont                      |                     | Énergie                              | Politique ESG (CFT)<br>Politiques énergie (Bourse Direct)<br>Gestion des risques fournisseurs (Groupe)                                  | Performance énergétique des datacenters (Groupe)<br>Economie d’énergie dans les bureaux (éclairage, performance énergétique des équipements bureautique) (Groupe)           |
| 5          | (Physique) Délestages interrompant l’activité des plateformes électroniques, internes et fournisseurs.  | EI-5<br>EI-9         | Risque  | Opérations et Amont                      |                     | Énergie                              | Politique ESG (CFT)<br>Politique RSE (Bourse Direct)<br>Politiques énergie (Bourse Direct)<br>Gestion des risques fournisseurs (Groupe) | Plan de continuité de l’activité (Groupe)<br>Haute disponibilité et performance énergétique des datacenters (Groupe)<br>Contrôle de la résilience des fournisseurs (Groupe) |

(i) Software As A Service

## Pollution

| Numéro IRO Matériel | Description de l'IRO  | Publication associée | Type complet                                     | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié | Politiques   | Action |
|---------------------|---|----------------------|--|--|---------------------|----------------|--|--------|
| 34                  | (Numérique)(Métaux)<br>L'exploitation des mines nécessaires à la fabrication des métaux des appareils numériques et la fin de vie de ces derniers provoquent des pollutions diverses (eau, sols) localement, mais aussi une consommation en eau (E3) et de potentiels impacts sur la biodiversité (E4). | E2-1                 | Impact négatif réel directement lié à l'activité | Opérations et Amont                      |                     |                | Plan de continuité de l'activité (Groupe)<br><br>Gestion des risques fournisseurs (Groupe) |        |

## Eau

| Numéro IRO Matériel | Description de l'IRO   | Publication associée | Type complet                                     | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié     | Politiques   | Action |
|---------------------|--|----------------------|--|--|---------------------|--------------------|--|--------|
| 35                  | (Numérique) (Eau verte) Il faut environ 90 m3 d'eau pour fabriquer un appareil numérique, de l'extraction de la mine à la livraison ("cradle to gate"). L'impact est élevé dans les régions soumises à un stress hydrique. | E3-1                 | Impact négatif réel directement lié à l'activité | Opérations et Amont                      |                     | Consommation d'eau | Plan de continuité de l'activité (Groupe)<br><br>Gestion des risques fournisseurs (Groupe) |        |

## Biodiversité

| Numéro IRO Matériel | Description de l'IRO  | Publication associée | Type complet                                     | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié   | Politiques | Action |
|---------------------|---|----------------------|--|--|---------------------|--|------------|--------|
| 36                  | (Numérique) Les impacts diffus du numérique sur la biodiversité (indirect via changement climatique, direct via déforestation et pollution dû à l'exploitation des mines et aux déchets) sont encore mal mesurés. Ils sont liés directement autres sujets (E1, E2, E3, E5). | E4-2                 | Impact négatif réel directement lié à l'activité | Opérations et Amont                      |                     | Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité | "Green IT" |        |

Economie circulaire

| Numéro IRO Matériel | Description de l'IRO   | Publication associée | Type complet                                     | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié   | Politiques   | Action   |
|---------------------|--|----------------------|--|--|---------------------|--|--|--|
| 6                   | (Numérique)(Métaux) Les déchets électroniques des infrastructures numériques sont structurellement mal gérés. La collecte à la source n'est pas toujours fiable, le traitement oriente souvent le recyclage qui ne recycle quasiment rien, plutôt que le reconditionnement et la seconde vie, et beaucoup de déchets se retrouvent dans des décharges à ciel ouvert. | E5-5                 | Impact négatif réel lié directement à l'activité | Amont                                    |                     | Déchets  | Politique ESG (CFT)<br>Politique Recyclage (Bourse Direct) | Gestion des déchets électroniques (Groupe)           |
| 7                   | (Numérique) (Métaux) Consommation de ressources, en particulier en métaux, mais aussi en eau (E3) dans la construction des infrastructures numériques. L'extraction provoque par ailleurs de fortes pollutions des eaux et des sols (E2) et a un impact sur la perte de biodiversité (E4).   | E5-4                 | Impact négatif réel lié directement à l'activité | Amont                                    |                     | Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources | Politique ESG (CFT)  | Optimisation des durées de vie des équipements (CFT) |

### 1.3.3.2 / Social

Les effectifs internes à l'entreprise sont des employés salariés, hautement qualifiés, délivrant des prestations intellectuelles. Ainsi le Groupe n'est pas exposé directement à des problématiques de travail forcé ou travail des enfants. Si les enquêtes ont porté essentiellement sur le périmètre Européen, les résultats ont été jugés pertinents au niveau global au vu de l'uniformité du modèle d'affaires, même si l'intensité et la perception de ces enjeux peuvent varier localement. Le secteur d'activité est par nature stressant et structurellement masculin, et s'accompagne donc potentiellement d'impacts psychologiques, voire de discrimination. L'enjeu d'inclusion culturelle est aussi prédominant au vu de la diversité des implantations et des mobilités géographiques. En lien avec ces potentiels impacts, les risques de réputation voire de conformité et légaux sont donc jugés importants. Aussi, le niveau d'expertise étant jugé critique, les enjeux de rétention de talents et la formation apparaissent importants.

Concernant les fournisseurs directs, s'agissant de prestations intellectuelles et/ou de services numériques, les potentiels impacts négatifs et risques sociaux ne sont pas considérés comme matériels. Cependant, les impacts potentiels et risques, même faibles, liés au devoir de vigilance sur les droits humains, de prestataires de services annexes (intendance) dans des pays aux faibles normes sociales. Aussi, l'intense numérisation du modèle d'affaire du groupe et de ses fournisseurs soulève la question des impacts liés à la chaîne d'approvisionnement des métaux nécessaires aux équipements informatiques, en particulier le risque de travail forcé et l'impact sur les communautés locales de l'activité minière.

L'activité de bourse en ligne de Bourse Direct, dédiée aux particuliers, occupe une position distinctive au sein du Groupe en matière de relation avec les consommateurs finaux. Sa mission première vise à démocratiser l'accès aux marchés financiers, notamment auprès des jeunes pour pérenniser sa clientèle et s'appuie sur une démarche pédagogique forte avec des formations gratuites régulières et ouvertes à tous.

Cette approche s'accompagne d'un cadre strict de protection des clients, tant sur le plan éthique que sur la sécurisation des données personnelles.

Et pour répondre aux attentes de sa clientèle, notamment les jeunes, Bourse Direct développe progressivement son offre de produits d'investissements durables.

Enfin, la qualité du service repose sur un accompagnement direct des clients, assuré par des interlocuteurs formés, incluant les prestataires des centres d'appels. Ce support aux clients doit être assuré avec compétence technique et convivialité dans les échanges, éléments essentiels pour maintenir la confiance des investisseurs particuliers.



Effectifs de l'entreprise

| Numéro IRO Matériel | Description de l'IRO   | Publication associée                   | Type complet                             | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié        | Sous-sous thème lié  | Politiques  | Action   |
|---------------------|--|--|--|--|---------------------|-----------------------|--|---|--|
| 8                   | Conditions de travail favorables : accroît la satisfaction des employés. La flexibilité d'organisation du travail permet un meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle, tout en préservant le lien social.<br>Les actions caritatives renforcent les valeurs de solidarité au sein de l'entreprise, ce qui contribue au dialogue entre l'entreprise, ses employés et favorise la cohésion au sein des équipes ou encore l'accompagnement des plus jeunes dans leur apprentissage. | S1-1<br>S1-2<br>S1-4<br>(S1-15)        | Impact positif réel causé par l'activité | Opérations                               |                     | Conditions de travail | Dialogue social<br>Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives<br>Équilibre entre vie professionnelle et vie privée | Code d'éthique (Groupe)<br>Système de lanceurs d'alerte au niveau local et du Groupe (Groupe, Régional, Local)<br>Politique ESG (CFT)<br>Politique sociale (Bourse Direct)<br>Guides locaux « Handbook » (CFT)  | Accords de télétravail (Bourse Direct, CFT Asie, UK)<br>Enquêtes de satisfaction employés (Bourse Direct)<br>Participation à des actions caritatives (CFT UK, Bourse Direct) |
| 9                   | Perte de talents : L'absence de flexibilité, de reconnaissance ou d'opportunités de développement peut entraîner des départs, affectant la rétention des talents et la continuité.   | S1-1<br>S1-4<br>S1-8<br>S1-10<br>S1-11 | Risque Court terme                       | Opérations                               | Impact lié n° 8     | Conditions de travail | Sécurité de l'emploi<br>Salaires décents<br>Équilibre entre vie professionnelle et vie privée  | Règlement intérieur du conseil d'administration (Groupe)<br>Code d'éthique (Groupe)<br>Système de lanceurs d'alerte au niveau local et du Groupe (Groupe et Régional)<br>Politique ESG (CFT)<br>Politique sociale (Bourse Direct)<br>Guides locaux « Handbook » (CFT) | Comité des rémunérations (Groupe)<br>Clauses contractuelles spécifiques aux brokers (CFT)<br>Vérification des minimas de rémunération (Groupe)                               |
| 10                  | Litige juridique, risque de réputation et sanctions liés au non-respect des réglementations locales.   | S1-1<br>S1-4<br>S1-8<br>S1-10<br>S1-11 | Risque Court terme                       | Opérations                               |                     | Conditions de travail | Temps de travail<br>Salaires décents   | Code d'éthique (Groupe)<br>Système de lanceurs d'alerte au niveau local et du Groupe (Groupe et Régional)<br>Politique ESG (CFT)<br>Politique sociale (Bourse Direct)<br>Guides locaux « Handbook » (CFT)   | Politiques locales spécifiques aux réglementations locales (Groupe)  |

| Numéro IRO Matériel | Description de l'IRO | Publication associée                  | Type complet   | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié   | Sous-sous thème lié   | Politiques   | Action   |
|---------------------|----------------------|---------------------------------------|--|--|---------------------|--|---|--|--|
| 11                  |                      | (S1-13)                               | Impact positif potentiel causé par l'activité<br>Court terme | Opérations                               |                     | Égalité de traitement et égalité des chances pour tous | Formation et développement des compétences  | Politique ESG (CFT)<br>Politique sociale (Bourse Direct)   | Programmes de formation locaux (Groupe)<br>Mobilité fonctionnelle et géographique au sein du Groupe (Groupe) |
| 12                  |                      | S1-1<br>S1-9<br>(S1-13)               | Impact positif potentiel causé par l'activité<br>Court terme | Opérations                               |                     | Égalité de traitement et égalité des chances pour tous | Diversité<br>Formation et développement des compétences                                   | Politique ESG (CFT)<br>Politique sociale (Bourse Direct)   | Programmes de formation locaux (Groupe)<br>Mobilité fonctionnelle et géographique au sein du Groupe (Groupe) |
| 13                  |                      | S1-1<br>S1-3<br>S1-6<br>S1-9<br>S1-17 | Impact négatif potentiel causé par l'activité<br>Court terme | Opérations                               |                     | Égalité de traitement et égalité des chances pour tous | Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail<br>Diversité | Code d'éthique (Groupe)<br>Système de lanceurs d'alerte au niveau local et du Groupe (Groupe, Régional, Local)<br>Politique ESG (CFT)<br>Politique sociale (Bourse Direct)<br>Guides locaux « Handbook » (CFT) | Charte de la diversité (Bourse Direct)   |
| 14                  |                      | S1-1<br>S1-3<br>S1-6<br>S1-9<br>S1-17 | Risque<br>Court terme  | Opérations                               |                     | Égalité de traitement et égalité des chances pour tous | Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail<br>Diversité | Code d'éthique (Groupe)<br>Système de lanceurs d'alerte au niveau local et du Groupe (Groupe, Régional, Local)<br>Politique ESG (CFT)<br>Politique sociale (Bourse Direct)<br>Guides locaux « Handbook » (CFT) | Charte de la diversité (Bourse Direct)   |

## Travailleurs de la chaîne de valeur

| Numéro IRO Matériel | Description de l'IRO  | Publication associée | Type complet  | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié                | Sous-sous thème lié  | Politiques   | Action  |
|---------------------|---|----------------------|---|--|---------------------|-------------------------------|--|--|---|
| 15                  | (Bourse Direct) Égalité de traitement et inclusion : Bourse Direct veille à ce que certains fournisseurs, comme Concentrix au Maroc, offrent des conditions similaires à celles des employés européens, ce qui améliore l'inclusion et renforce un environnement de travail positif pour tous (Visites / invitations aux séminaires). | S2-2<br>S2-4         | Impact positif réel auquel l'activité contribue       | Amont                                    |                     | Conditions de travail         | Sécurité de l'emploi<br>Salaires décents<br>Dialogue social<br>Équilibre entre vie professionnelle et vie privée |  | Participation active au dialogue social<br>Contrôle des conditions de travail<br>Financement de primes<br>Accord de télétravail |
| 16                  | (Numérique) Risque de travail forcé: Les fournisseurs d'équipements informatiques (notamment via des chaînes d'approvisionnement liées à des extractions minières) présentent un risque de travail forcé.   | S2-1                 | Impact négatif potentiel directement lié à l'activité | Amont                                    |                     | Autres droits liés au travail | Travail des enfants<br>Travail forcé   | Politique "Green IT"   |   |
| 17                  | Risque de réputation et de conformité : Toute association avec des pratiques de travail des enfants ou de travail forcé peut engendrer des sanctions et gravement ternir la réputation de l'entreprise et affecter la perception de ses clients, partenaires et investisseurs.  | S2-1<br>S2-5         | Risque Court terme                                    | Amont                                    |                     | Autres droits liés au travail | Travail des enfants<br>Travail forcé   | Code d'éthique (Groupe)<br>Gestion des risques fournisseurs (Groupe) | Renforcement de la vigilance sur les fournisseurs à risque (Groupe)   |

## Communautés touchées

| Numéro IRO Matériel | Description de l'IRO  | Publication associée | Type complet  | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié   | Politiques           | Action |
|---------------------|---|----------------------|---|--|---------------------|--|----------------------|--------|
| 33                  | (Incidence liée à la terre) (Numérique) Incidence liée à l'exploitation minière dans la construction d'appareils numériques dans la chaîne de valeur (appareils ou SaaS), dans des pays sans droits sociaux, voire exploitation alimentant les conflits armés ("minerais de sang"). | S3-1                 | Impact négatif potentiel directement lié à l'activité | Amont                                    |                     | Droits économiques, sociaux et culturels des communautés | Politique "Green IT" | 33     |

## Consommateurs et utilisateurs finals

| Numéro IRO | Description de l'IRO   | Publication associée         | Type complet   | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié  | Sous-sous Thème lié                | Politiques  | Action   |
|------------|--|------------------------------|--|--|---------------------|---|------------------------------------|---|--|
| 18         | Protection de la vie privée : Une gestion rigoureuse des données personnelles protège les consommateurs contre des incidents ponctuels tels que l'usurpation d'identité et d'éventuelles atteintes à leur sécurité. Cela est crucial, notamment pour les clients particuliers comme chez Bourse Direct.                          | S4-1<br>S4-2<br>S4-3<br>S4-4 | Impact négatif potentiel causé par l'activité<br><br>Court terme | Aval                                     |                     | Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals | Protection de la vie privée        | Politique ESG (CFT)<br>Politiques locales (CFT)<br>Politique de protection des données à caractère personnelles (Bourse Direct) | Charte de protection des données à caractère personnel (Bourse Direct)<br>Délégué à protection des données (Bourse Direct) |
| 19         | (Bourse Direct) Accès à l'information de qualité : Au-delà des obligations réglementaires d'information, Bourse Direct dispense des formations à ses clients afin de leur donner toutes les compétences nécessaires à la gestion éclairée de leurs portefeuilles, en particulier les jeunes générations entrant sur ces marchés. | S4-1<br>S4-2<br>S4-4<br>S4-5 | Impact positif réel causé par l'activité                         | Aval                                     |                     | Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals | Accès à l'information (de qualité) |   | Dispositif Mifid II (Bourse Direct)<br>Formations en ligne, webinaires, et séances plenières (Bourse Direct)               |
| 20         | Violation de la protection des données : Une fuite ou une mauvaise gestion des données personnelles pourrait entraîner des sanctions réglementaires, une perte de confiance client, des coûts de remédiation et un préjudice réputationnel, en particulier pour Bourse Direct s'adressant essentiellement à des particuliers.    | S4-1<br>S4-2<br>S4-3<br>S4-4 | Risque<br><br>Moyen terme  | Aval                                     | Impact lié n° 18    | Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals | Protection de la vie privée        | Politique ESG (CFT)<br>Politiques locales (CFT)<br>Politique de protection des données à caractère personnelles (Bourse Direct) | Charte de protection des données à caractère personnel (Bourse Direct)<br>Délégué à protection des données (Bourse Direct) |
| 21         | (Bourse Direct) Perte de pertinence auprès des jeunes : Sans modernisation de son marketing et de sa communication, Bourse Direct risque de manquer une opportunité d'attirer ou de conserver des consommateurs plus jeunes qui privilégient l'accessibilité et la transparence.   | S4-2<br>S4-4                 | Risque<br><br>Court terme  | Aval                                     |                     | Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals | Accès à l'information (de qualité) |   | Développement de l'offre de produits ESG (Bourse Direct)<br>Refonte des applications mobiles (Bourse Direct)               |

| Numéro IRO | Description de l'IRO  | Publication associée | Type complet               | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié  | Sous-sous thème lié                | Politiques | Action   |
|------------|---|----------------------|----------------------------|--|---------------------|---|------------------------------------|------------|--|
| 22         | (Bourse Direct)<br>Attractivité auprès des jeunes générations et opportunités de produits responsable : En modernisant sa communication et en proposant des produits intégrant des critères ESG, en mettant en avant des valeurs inclusives, et son indépendance par rapport aux grandes banques, l'entreprise peut attirer un public plus jeune. | S4-2<br>S4-4         | Opportunité<br>Court terme | Aval                                     |                     | Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals | Accès à l'information (de qualité) |            | Développement de l'offre de produits ESG (Bourse Direct)<br>Refonte des applications mobiles (Bourse Direct) |

### 1.3.3.3 / Gouvernance

Les activités financières étant régulées, les enjeux de culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires sont au cœur de la gestion des affaires et des risques du Groupe depuis sa création : éthique et veille de conformité des activités ; confiance, satisfaction client et protection de ses données ; risques de réputation. Ces enjeux, ainsi que ceux liés aux risques de corruption, prévalent sur le reste.

En lien avec les enjeux sociaux cité plus haut sur l'expertise, une attention particulière est portée sur le plan de succession.

Aussi, si le Groupe cherche à garantir son indépendance et la souveraineté de ses données métier en internalisant au maximum ses processus et infrastructures numériques, il reste toutefois dépendant de fournisseurs de services de haut niveau, acteurs dominants sur le marché.

Enfin, la transparence sur la stratégie en matière de durabilité est un élément d'importance pour certains investisseurs et prêteurs majeurs, et considérée comme une opportunité à mieux se financer en particulier en Europe.

| Numéro IRO | Description de l'IRO  | Publication associée | Type complet          | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié       | Sous-sous thème lié | Politiques  | Action  |
|------------|---|----------------------|-----------------------|--|---------------------|----------------------|---------------------|---|---|
| 23         | Satisfaction client : la confiance des clients dans un métier de services repose sur une éthique transparente et proactive des échanges dans un environnement concurrentiel. Un manque de confiance des clients dans les brokers ou les services de l'entreprise pourrait détourner ces derniers vers des concurrents diminuant les revenus de l'entreprise, en particulier chez Bourse Direct dont le modèle repose sur la fidélité des clients. | GI-1                 | Risque<br>Moyen terme | Aval                                     |                     | Culture d'entreprise |                     | Code d'éthique (Groupe)<br>Politique ESG (CFT)<br>Politique de meilleure exécution (Bourse Direct)<br>Politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts (Bourse Direct) | Enquête de satisfaction clients (Bourse Direct) |

| Numéro IRO Matériel | Description de l'IRO  | Publication associée | Type complet               | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié       | Sous-sous thème lié | Politiques   | Action  |
|---------------------|---|----------------------|----------------------------|--|---------------------|----------------------|---------------------|--|---|
| 24                  | Risques de coûts liés à une perte ou vol de données des clients : Une fuite ou une mauvaise gestion des données des clients pourrait entraîner des sanctions réglementaires, une perte de confiance client, des coûts de remédiation et un préjudice réputationnel.   | GI-1                 | Risque<br>Moyen terme      | Opérations                               |                     | Culture d'entreprise |                     | Code d'éthique (Groupe)<br>Politique ESG (CFT)<br>Politique de gestion des risques opérationnels (Groupe)  | Assurance spécifique (Groupe)<br>Formations cybersécurité (Groupe)  |
| 25                  | Risque réglementaire et d'image : Les conflits d'intérêts entre les brokers et l'entreprise ou un comportement ne respectant pas le code d'éthique peuvent engendrer des sanctions réglementaires, la perte de licence ou une mauvaise réputation. Une gestion déficiente de la transparence et de la gouvernance (indépendance des conseils) peut également entraîner des amendes et une surveillance accrue par les régulateurs et l'éloignement des investisseurs. | GI-1                 | Risque<br>Court terme      | Opérations                               |                     | Culture d'entreprise |                     | Code d'éthique (Groupe)<br>Politique ESG (CFT)<br>Guides locaux « Handbook » (CFT)<br>Politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts (Bourse Direct)  | Application du code Middenext (Groupe)<br>Formations LCB-FT, conflits d'intérêts et anti-corruption (Groupe)<br>Présence de membres indépendants au conseil d'administration (Groupe) |
| 26                  | Risque de non-conformité : Les difficultés à mettre en œuvre de nouvelles réglementations dans leur forme et délais expose l'entreprise à des sanctions, des amendes, des pertes d'agrément (et donc perte d'activité) pour non-conformité  | GI-1                 | Risque<br>Moyen terme      | Opérations                               |                     | Culture d'entreprise |                     | Code d'éthique (Groupe)<br>Politique ESG (CFT)<br>Politique de gestion des risques opérationnels (Groupe)  | Audits et comités de suivi des recommandations (Groupe)   |
| 27                  | Risque de litige : Litige juridique avec des clients ou partenaires liés à une insatisfaction/dommage client, au non-respect de contrat ou comportement non-éthique   | GI-1                 | Risque<br>Court terme      | Aval                                     |                     | Culture d'entreprise |                     | Code d'éthique (Groupe)<br>Politique ESG (CFT)<br>Politique de meilleure exécution (Bourse Direct)<br>Politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts (Bourse Direct)<br>Politique de gestion des risques opérationnels (Groupe) |   |
| 28                  | Image de partenaire responsable : Une politique RSE ambitieuse et climat en particulier - assise sur une gouvernance solide - rehausse l'image de l'entreprise auprès des investisseurs. Elle permet à la société de se faire mieux financer : éligibilité au fonds art 8, ratchet ESG des prêteurs   | GI-1                 | Opportunité<br>Moyen terme | Aval                                     |                     | Culture d'entreprise |                     |  | Accompagnement par des experts (Groupe)<br>Définition et mise en œuvre d'une politique dédiée (CFT)   |

| Numéro IRO Matériel | Description de l'IRO   | Publication associée | Type complet       | Niveau concerné dans la chaîne de valeur | Impact matériel lié | Sous-thème lié  | Sous-sous thème lié                               | Politiques   | Action  |
|---------------------|--|----------------------|--------------------|--|---------------------|---|---|--|---|
| 29                  | Risque réglementaire ou de non-dénonciation : Non-respect de la réglementation sur les lanceurs d'alerte (ex. Loi Sapin 2) ou l'absence de signalements en raison de la peur de répercussions (pression, licenciement) sur les lanceurs d'alerte, pourrait entraîner des sanctions légales ou financières ou la perte de clients   | GI-3                 | Risque Moyen terme | Amont                                    |                     | Protection des lanceurs d'alerte  | -   | Système de lanceurs d'alerte au niveau local et du Groupe (Groupe, Régional, Local) Politique ESG (CFT) Guides locaux « Handbook » (CFT) | Comité d'éthique (Groupe)   |
| 30                  | Risque réglementaire et de gouvernance : Manque de politiques anti-corruption robustes, comme une procédure d'achats, le contrôle des frais de représentation, les formations régulières garantissant une prise de décision impartiale et une gouvernance efficace expose l'entreprise à des amendes pour non-conformité, des sanctions en cas de pratique corruptrice et l'éloignement de clients ou d'investisseurs  | GI-3<br>GI-4         | Risque Court terme | Opérations                               |                     | Corruption et versement de pots-de-vin  | Prévention et détection, y compris les formations | Code d'éthique (Groupe) Code de conduite anti-corruption (Groupe) Politique ESG (CFT) Gestion des risques fournisseurs (Groupe)          | Formation régulière à la lutte contre la corruption (Groupe)  |
| 31                  | Risque d'augmentation de coûts : Les grands fournisseurs non dépendants de l'entreprise ont plus de marge pour négocier des hausses de prix, ce qui peut désavantager financièrement l'entreprise.   | GI-2<br>GI-6         | Risque Moyen terme | Amont                                    |                     | Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement |   |  | Surveillance du respect des délais de paiement contractuels (Groupe) Provision du risque (Groupe)             |
| 32                  | Transition et plan de succession : Le manque d'expérience ou d'expertise de l'encadrement, ainsi que l'incapacité à transmettre le savoir, peut entraîner une perte de compétences critiques, réduire l'efficacité opérationnelle et freiner l'innovation. L'incapacité à préparer la relève peut également présenter un risque de désengagement des employés, des actionnaires majoritaires, augmenter le turnover et fragiliser la continuité des activités, compromettant ainsi la résilience et la compétitivité de l'entreprise à long terme. | GI-1                 | Risque Court terme | Opérations                               |                     | Culture d'entreprise  | -   | Règlement intérieur du conseil d'administration (Groupe)   | Suivi annuel au conseil d'administration (Groupe) Promotion de la mobilité interne au sein de Groupe (Groupe) |

## 1.4 / GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES

### 1.4.1 / Exigence de publication IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Le processus décrit ci-dessous et ses résultats sont basés sur la méthodologie d'évaluation de double matérialité décrite plus haut (1.3.2 Exigence de publication SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes).

#### 1.4.1.1 / Approche itérative

VIEL & Cie a adopté une approche itérative depuis 2022. À chaque itération, l'identification et l'évaluation des impacts, des risques et des opportunités visent à être affinées et la couverture opérationnelle étendue à davantage de zones géographiques.

Dans cette approche itérative et d'amélioration continue, les principales parties prenantes consultées et bases de travail étaient :

- en 2022, le Groupe de Travail ESG et la Gestion des risques de CFT, basés sur la directive NFRD et le standard SASB, avec une évaluation qualitative des Risques et Opportunités et une première évaluation quantitative des Impacts.
- en 2023, 4 actionnaires, 2 clients majeurs, 5 fournisseurs principaux, des représentants de CFT au Royaume-Uni, site générant les principaux revenus – basés sur les résultats de 2022, affinés avec la norme ESRS introduisant une évaluation quantitative des Risques et Opportunités, et l'affinement de l'évaluation quantitative des Impacts (notamment l'empreinte carbone)
- en 2024, davantage d'actionnaires, clients et fournisseurs ont été consultés, et les entités européennes (Bourse Direct, entités du groupe CFT basées à Paris, en Suisse et en Espagne) ont été impliquées dans l'évaluation par approche ascendante pour améliorer et compléter les résultats de 2023.
- en 2025, trois questionnaires ESG client reçus dans l'année ont été collectés et analysés. Les rapports des principaux fournisseurs ont été analysés avec un focus particulier sur leur bilan carbone, leur plan de transition et leur résilience aux aléas climatiques. Les correspondants de la gestion des Risques et les ressources humaines de l'Asie et l'Amérique ont été consultés sur l'évaluation 2024 des IROs. Cette consultation a permis de confirmer la pertinence des résultats et des dispositifs de gestion associés,

La méthodologie et ses résultats ont été soumis à des auditeurs certifiés indépendants pour avis afin de vérifier la cohérence avec les exigences des ESRS.

en particulier sur le volet social et de gouvernance. Sur ces thématiques, les indicateurs d'échelle de type « numériques » des IRO jusqu'ici recensés ont été mis à jour avec les données disponibles à date (Chiffre d'affaires, valorisation, effectif, etc...) sans impact sur leur niveau de matérialité. L'évaluation des IRO environnementaux a été approfondie sur 2 aspects : d'une part une nouvelle évaluation uniformisée des risques énergie-climat sur les 12 bureaux principaux mondiaux et 8 centres de données, et d'autre part une évaluation plus poussée de la matérialité des impacts de la construction des équipements informatiques.

Ainsi, même si 2024 est considérée comme une étape majeure en termes d'augmentation de la maturité avec une méthode structurée telle qu'exigée par la CSRD, les travaux menés sont systématiquement capitalisés d'une année sur l'autre depuis 2022.

Les ateliers sont aussi l'occasion de discuter des changements de politiques et des actions à planifier pour assurer l'alignement avec les objectifs globaux de durabilité de VIEL & Cie.

Conformément à la méthodologie d'évaluation de double matérialité, tous les participants ont bénéficié de sessions de formations spécifiques avant les ateliers, pour assurer un minimum de connaissances et de sensibilisation aux enjeux sociaux et environnementaux globaux, et aux exigences réglementaires auxquelles le groupe VIEL & Cie est soumis.

Des impacts, risques et opportunités ont pu être identifiés comme spécifiques au métier de Bourse en ligne du fait de sa clientèle composée majoritairement de particuliers contrairement à CFT.

L'activité étant similaire dans toutes les entités du Groupe au sein de chaque métier, il n'a pas été identifié d'impact, risque ou opportunités spécifiques au niveau entité.

## 1.4.1.2 / Documentation et directives de référence

### 1.4.1.2.1 / Documents de référence sectoriels

VIEL & Cie n'ayant pas modifié ses activités durant l'année 2025, le seul secteur pertinent reste le "Courtage Financier". Cependant, l'activité augmentant sa digitalisation (services de données financières, plateforme de trading en ligne), les documents de référence du secteur du Numérique sont également considérés comme pertinents à étudier, comme c'est le cas depuis 2022.

Les standards GRI<sup>(1)</sup> et SASB<sup>(2)</sup> ont également été étudiés sous cet angle. Le SASB a lancé une révision globale en 2025 toujours en cours, et Le GRI a publié en 2025 des mises à jour GRI 102 : Changement climatique et GRI 103 : Énergie, visant à renforcer la transparence sur les actions liées au climat et les dimensions sociales et économiques de ces enjeux. Pour autant, ces standards n'ont pas évolué depuis l'exercice précédent quant aux enjeux sectoriels identifiés ou à leur priorisation.

À noter : aucune norme ESRS sectorielle n'est attendue pour l'activité de VIEL & Cie.

### 1.4.1.2.2 / Réglementations en relatives à la RSE

La veille réglementaire effectuée cette année sur les pays où VIEL & Cie opère et/ou est coté, n'a pas révélé d'attentes supplémentaires à celles du régulateur Européen via la CSRD.

### 1.4.1.2.3 / Études environnementales

L'infrastructure numérique étant au cœur du modèle d'affaires de VIEL & Cie et de ses fournisseurs, les études d'impact environnementales du numérique sont une source majeure des évaluations. L'important corpus documentaire étudié depuis 2022<sup>(3)</sup> s'est enrichi cette année des impacts liés aux nouveaux usages de l'intelligence artificielle et des centres de données, mettant en exergue la croissance de l'intensité d'extraction de minerais<sup>(4)</sup> et les perspectives de croissance des émissions de GES<sup>(5)</sup>.

À noter : les Capex & Opex identifiés comme éligibles dans la taxonomie Européenne sont aussi pour moitié liés à l'infrastructure numérique.



(1) <https://www.globalreporting.org/standards/standards-development/sector-standards-project-for-financial-services/>

(2) <https://sasb.ifrs.org/standards/download/>

(3) En particulier The Shift Project, GreenIT, ADEME, ARCEP

(4) <https://fpanalytics.foreignpolicy.com/2025/07/18/artificial-intelligence-critical-minerals-supply-chains/>

(5) <https://theshiftproject.org/publications/intelligence-artificielle-centres-de-donnees-rapport-final/>

## 1.4.1.2.4 / Études sociales

Les pays dans lesquels VIEL & Cie et/ou ses principaux acteurs de la chaîne de valeur amont opèrent ont été examinés au regard des risques relatifs au respect des droits humains, à la liberté et à la conformité aux réglementations<sup>(1)</sup>.

La sévérité des risques sur les Droits de l'homme dans la chaîne de valeur sont évalués au regard du nombre de traités de l'ONU signés et des valeurs du WJP Rule of law index (world justice project<sup>(2)</sup>) dans les pays d'opérations du Groupe et de ses fournisseurs. Bien qu'aucun risque ou impact particulier directement lié aux employés du Groupe n'ait été identifié, certains IRO liés aux employés des fournisseurs ont été identifiés, soit liés à la localisation des opérations de VIEL & Cie (Indonésie), soit liés à la chaîne d'approvisionnement des équipements informatiques du Groupe.

## 1.4.1.2.5 / Documentation interne VIEL &amp; Cie et résultats des processus de gestion des risques

Comme l'année précédente, la cartographie des Risques opérationnels a été utilisée dans l'évaluation pour identifier les risques déjà gérés en lien avec des enjeux de durabilité de la norme ESRS lorsque pertinent. Les risques gérés sur 2025 étant les mêmes qu'en 2024, aucun nouveau risque n'a été identifié de ce point de vue.

## 1.4.1.2.6 / Consultation des parties prenantes

De nouvelles consultations ont été menées en 2025, à la fois en interne (employés) et en externe (investissement, chaîne de valeur amont).

L'accent a été mis cette année sur des équipes internes aux Etats unis, en Europe et en Asie, mêlant toujours plusieurs profils selon les thématiques (RH, IT, Risques, Management, Business). La consultation a été conduite au travers d'ateliers, introduits par des informations actualisées sur les enjeux de durabilité en général, la RSE du groupe et le contexte réglementaire, pour assurer un bon niveau de compréhension des enjeux et des attentes de l'évaluation de matérialité.

En externe, les rapports ou états de durabilité des fournisseurs majeurs ont été scrutés à nouveau

A cet égard, la majorité des fournisseurs<sup>(3)</sup> – en particulier ceux du groupe – se conforme aux directives de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais<sup>(4)</sup>. Néanmoins, la complexité des chaînes d'approvisionnement, l'opacité des intermédiaires, et le blanchiment de minerais<sup>(5)</sup> ne permet pas de conclure formellement à une absence totale d'impact, qui est considéré comme potentiellement important.

Concernant la diversité, particulièrement en termes de genre, alors que le secteur financier dans son ensemble tend vers la parité, les activités les plus présentes chez VIEL & Cie, c'est-à-dire les activités de marché et l'informatique, sont encore en retard par rapport aux autres métiers de la finance à cet égard<sup>(6)</sup>, ce qui renforce l'identification des IRO associés.

À noter : Des sessions spécifiques sont organisées pour traiter les sujets de durabilité pendant la période d'évaluation de la matérialité (sessions ESG du conseil et des comités d'audit, formation ESG des employés et ateliers, enquêtes ESG clients et fournisseurs, ...).

notamment au regard des enjeux climats (E1), et ceux des principaux fournisseurs de matériels informatique ont été examinés au regard des enjeux de leur chaîne de production comme l'extraction minière et la fabrication. (E2, E3, E4, S2, S3)

Swiss Life Banque Privée dans lequel le groupe VIEL & Cie détient une participation significative a été également consultée au moyen d'un questionnaire.

Au total, les points de vue de 27 employés consultés au travers d'une quinzaine d'ateliers, 29 fournisseurs et une participation s'ajoutent en 2025 à l'analyse de matérialité du groupe VIEL & Cie. La consultation globale a été gérée et coordonnée par 2 consultants de Darwin X<sup>(7)</sup> experts en la matière.

(1) <https://worldjusticeproject.org/> et <https://indicators.ohchr.org/> et <https://freedomhouse.org/>

(2) <https://worldjusticeproject.org/>

(3) <https://www.spglobal.com/sustainable/en/csa/insights/tracing-trouble-how-companies-are-confronting-conflict-minerals-risks>

(4) <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-sub-issues/due-diligence-guidance-for-responsible-business-conduct/Guide-OCDE-sur-le-devoir-de-diligence-pour-des-chaines-d-approvisionnement-responsables-en-minerais.pdf>

(5) <https://globalwitness.org/en/campaigns/transition-minerals/the-itsci-laundromat/#itsci>

(6) Rapport Association Française des Banques – rapport situation comparée 2024 – données 2023

(7) [www.dawin-x.com](http://www.dawin-x.com)

#### 1.4.1.2.7 / Évaluation IRO

Depuis l'exercice précédent, le système d'évaluation des IRO suit les recommandations de l'ESRS 1 tout en s'alignant sur le système de gestion des risques de VIEL & Cie. L'écosystème complet est examiné en détail pour fournir une évaluation basée sur tous les critères requis, pour l'ensemble de la chaîne de valeur, appuyée par des études de référence.

Les impacts, risques et opportunités financiers sont évalués selon un cadre basé sur la gravité et la probabilité d'occurrence. L'évaluation de la gravité des risques et opportunités suit les seuils d'importance financière et les critères du système de gestion des risques de VIEL & Cie. La gravité est ainsi quantifiée par l'impact financier potentiel sur la situation financière, la rentabilité, l'accès au capital, les coûts ou les revenus à court, moyen et long terme. L'ampleur est exprimée en montant spécifique ou en fourchette. Le résultat le plus élevé selon l'horizon de temps détermine la gravité avant d'examiner la probabilité. La gravité des impacts est évaluée par rapport à des indicateurs spécifiques de mesure de l'échelle auxquels se combine l'étendue. Pour les impacts négatifs, l'irrémediabilité est intégrée à l'évaluation. Pour les impacts potentiels, un facteur temporel est ajouté, et le résultat le plus élevé détermine la gravité avant la probabilité.

Les mesures d'atténuation ou de prévention prises peuvent être considérées dans l'évaluation des impacts potentiels négatifs lorsqu'il existe des preuves tangibles que ces mesures réduisent la gravité et/ou la probabilité de manière durable sans qu'il soit nécessaire pour le

Groupe de les maintenir de manière importante et continue. Pour les impacts sur les droits humains, selon ESRS 1 paragraphe 45, la gravité prime sur la probabilité dans l'identification des enjeux matériels.<sup>(1)</sup>

Sur une échelle de 3 (Élevé, Modéré, Faible), l'IRO est considéré comme matériel de Modéré à Élevé

Les documentations et directives de référence ci avant mentionnées, les résultats des nouvelles consultations de parties prenantes externes et la matérialité évaluée à l'exercice précédent ont été intégrés à l'évaluation conduite cette année (1.4.1.1 Approche itérative) pour identifier et coter les IRO à travers des ateliers dédiés avec des consultants experts en RSE et gestion des enjeux de durabilité et le Groupe de Travail ESG de VIEL & Cie, incluant la responsable des risques opérationnels du groupe VIEL & Cie.

Fin 2024, la liste finale des IRO a été présentée au comité d'audit puis partagée mondialement via les représentants des régions d'Europe, des Amériques et d'Asie. Au total, 14 représentants locaux ont participé à cette phase de validation. Ce processus sera réitéré en cas d'évolution significative, notamment l'émergence de nouveaux enjeux ou l'identification de nouveaux IRO matériels.

Comme décrit dans la méthodologie (1.3.2 Exigence de publication SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes), en alignement avec la gestion des Risques de VIEL & Cie, seuls les IRO avec un niveau de matérialité évalué comme Modéré ou Élevé sont considérés comme matériels et seront rapportés comme tels.

#### 1.4.1.3 / Environnement (E1.IRO-1, E2.IRO-1, E3.IRO-1, E4.IRO-1, E5.IRO-1)

Concernant les enjeux énergie-climat (E1), l'étude des risques et opportunités ont été étendues et approfondies en 2025.

Les risques et opportunités de transition avaient fait l'objet d'ateliers avec les responsables du métier, en suivant les recommandations de la TCFD<sup>(2)</sup>. Ils avaient été évalués avec le support de scénarios NFGS<sup>(3)</sup> « Net Zero » enrichis des analyses IPR<sup>(4)</sup> et d'études prospectives énergie et métaux. Dans ce cadre, les activités liées à la volatilité des taux d'intérêt, des énergies fossiles et bas-carbone et des matières premières avaient notamment été visées. Ces scénarios sont considérés essentiellement sur le court et moyen terme (comme défini en 1.1.2.1 Horizons temporels), le long terme n'étant pas considéré

comme matériel dans les critères de risque groupe. Une probabilité d'occurrence avait été jugée faible lors des ateliers, cette année une revue interne du groupe de travail ESG a jugé cette probabilité encore plus faible au vu du contexte international. Finalement les enjeux de transition ne sont toujours pas considérés comme matériel, et aucune communication spécifique envers les parties prenantes internes n'a donc été jugée nécessaire.

Les risques et opportunités physiques avaient été quant à eux évalués dans le cadre d'ateliers avec les responsables Risques et Informatique de la zone Europe (Grande Bretagne, France, Espagne en particulier), sur base de scénario NFGS « Current Policies » supportés par les modélisations du GIEC RPC 8.5 et cartes des risques

(1) EFRAG Implementation guide – IGI – Materiality assessment  
(2) Task Force on Climate-related Financial Disclosures  
(3) Network for Greening the Financial System  
(4) Inevitable Policy Response du Principles for Responsible Investment

physiques géolocalisées sur les infrastructures bureau et data centers du Groupe – et datacenter des fournisseurs jugés critiques ayant répondu aux enquêtes. Des ateliers complémentaires ont été menés en 2025 sur le même mode avec les responsables de la zone Émirats Arabes Unis et Etats-Unis. Les analyses réalisées lors de ces ateliers locaux ont permis de capitaliser sur une approche standardisée d'évaluation des risques physiques<sup>(1)</sup>. Cette méthode vise à analyser, selon une grille commune, les risques pesant sur les 12 principaux bureaux mondiaux et les 8 centres de données de l'organisation. Les scénarios à court et moyen terme ont été étudiés, en tenant compte d'une probabilité d'occurrence élevée. L'analyse intègre non seulement les projections du scénario RCP 8.5, mais aussi les événements climatiques extrêmes observés ces dernières années (pluies diluviennes à Dubaï, blackout électrique de Madrid, ...). Le résultat est exprimé en risque d'interruption brut de service estimé à 9Meur/an à horizon moyen terme, légèrement en deçà du seuil de matérialité financière du groupe. L'approche et le résultat de cette étude standardisée a été partagé au comité d'audit, aux responsables Risques de Bourse Direct et Tradition, ainsi qu'au responsable de la résilience numérique de la zone Europe-Amérique.

Le risque net est considéré comme très faible grâce aux plans de continuité d'activité des bureaux et des opérateurs de centre de données. Cette analyse n'a pas encore été étendue aux fournisseurs SaaS, les principaux étant considérés comme résilient (voir 1.3.3.1 Environnement).

Les impacts environnementaux suivent une méthodologie distincte. Des indicateurs spécifiques évaluent la gravité en termes d'échelle et de portée. Pour les impacts négatifs, l'irrémediabilité est intégrée à l'évaluation. Pour les impacts potentiels, un facteur

temporel est ajouté, et le résultat le plus élevé détermine la gravité avant la probabilité. Ils sont tous liés à l'infrastructure numérique (construction et fin de vie), et des analyses complémentaires ont été menées en 2025 sur base d'études environnementales universitaires et d'ONG, des déclarations de matérialité des constructeurs et de leurs obligations de vigilance quant à leur politique d'approvisionnement, et des analyses de matérialité (CSRD) des entreprises du secteur technologie et média. Les impacts en termes de ressources (E5) ont été confirmés comme matériel, mais il reste très difficile de quantifier pour le groupe les impacts en termes de pollutions locales (E2), de consommation en eau en zone hydrique stressée (E3), et de destruction de biodiversité (E4) dans la chaîne de valeur amont de la construction des équipements (mines en particulier). Une approche conservatrice a été privilégiée : les impacts potentiels étant d'ampleur ne pouvant pas être négligée, ils ont été considérés comme matériel.

L'évaluation du bilan carbone a nécessité comme tous les ans la mobilisation ponctuelle d'une trentaine d'employés et deux consultants couvrant toutes les places d'opérations afin de récolter toutes les données opérationnelles (consommation d'énergie, distances parcourues, biens achetés,...) avec un focus particulier concernant les données relatives aux services numériques, ainsi que l'étude des bilans publiés par les fournisseurs identifiés au travers de n'analyse des dépenses et les réponses aux enquêtes afin de couvrir toute la chaîne de valeur. L'ensembles des bilans 2023, 2024 et 2025 a été recalculé sur base de données et méthodologies plus précises Le détail de l'approche et méthodologie de calcul est donnée en 2.2.7 *Exigence de publication EI-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES*

#### 1.4.1.4 / Gouvernance (G1.IRO-1)

Sur les sujets de conduite des affaires, l'appréciation des niveaux de risques, impacts et opportunités s'est faite tenant compte des critères suivants :

- Le cadre réglementaire strict lié à l'activité, la maturité importante des marchés, et la stabilité géopolitique et macroéconomique des pays où VIEL & Cie opère
- Le caractère dématérialisé, la traçabilité et la sécurité des données apportée par les infrastructures informatiques hautement disponibles
- L'activité d'intermédiaire financier sans activité de conservation, et la typologie de clientèle au regard des services fournis

- Les volumes d'affaires, la réputation, les parts de marché du groupe VIEL & Cie
- La formation et le niveau de compétence des employés
- Les indicateurs et processus de suivi des risques et de la conformité

Dans la mesure où les activités du Groupe ne présentent aucune interaction avec des animaux ni d'implication dans la sphère politique, ces deux dimensions n'ont pas été identifiées comme sources d'impacts, de risques ou d'opportunités matériels.

(1) L'ensemble des risques classifiés par la 'Commission delegated regulation (EU) 2021/2139' sont couverts

## 1.4.2 / Exigence de publication IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

Le Groupe a établi la liste des exigences de publication auxquelles il s'est conformé en préparant la déclaration relative à la durabilité dans la table des matières présentée en tête du rapport.

S'agissant des informations concernant les impacts, risques et opportunités matériels, et la manière dont la matérialité a été appréciée, ces informations sont fournies au titre des paragraphes SBM-3 (*1.3.3 Exigence de publication SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique*) et IRO-1 (*1.4.1 Exigence de publication IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels*) du présent rapport.

En application de la norme ESRS 1-35, le tableau qui suit présente les points de données significatifs applicables qui découlent d'autres actes législatifs de l'UE énumérés à l'appendice B d'ESRS 2.

Il est précisé que le groupe VIEL & Cie est soumis lui-même au règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat ») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1). VIEL & Cie n'est pas soumis à la SFDR ni à aucun des autres actes mentionnés à l'annexe B de l'ESRS 2 « Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union ».

| Exigence de publication et point de donnée y relatif  | Page / Paragraphe de l'état de durabilité |
|---|---|
| ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)  | 1.2.1.1                                   |
| ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)   | 1.2.1.1                                   |
| ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30   | 1.2.4                                     |
| ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)   | Non important                             |
| ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)   | Non important                             |
| ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)   | Non important                             |
| ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)   | Non important                             |
| ESRS EI-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14   | 2.2.2                                     |
| ESRS EI-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)  | Non important                             |
| ESRS EI-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34  | 2.2.5                                     |
| ESRS EI-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38                | Non important                             |
| ESRS EI-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37   | 2.2.6                                     |
| ESRS EI-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43  | Non important                             |
| ESRS EI-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44  | 2.2.7                                     |
| ESRS EI-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55   | 2.2.7                                     |
| ESRS EI-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56   | Non important                             |
| ESRS EI-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66  | Non important                             |
| ESRS EI-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a)   | 2.2.8                                     |
| ESRS EI-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)   | 2.2.8                                     |
| ESRS EI-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)   | Non important                             |
| ESRS EI-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69 3.2.1.8   | Non important                             |
| ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28 | Non important                             |
| ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9   | Non important                             |
| ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13   | 2.2.2                                     |
| ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14  | Non important                             |
| ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)  | Non important                             |
| ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités paragraphe 29  | Non important                             |
| ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i)   | 1.3.3.1                                   |
| ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)  | 1.3.3.1                                   |
| ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)  | Non important                             |
| ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)  | Non important                             |
| ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)   | Non important                             |
| ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)   | Non important                             |
| ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)  | Non important                             |
| ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39  | 2.4.5                                     |
| ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)   | 1.3.3.2                                   |
| ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)  | 1.3.3.2                                   |
| ESRS SI-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20  | 3.1.2.1                                   |
| ESRS SI-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21                           | 3.1.2.2                                   |
| ESRS SI-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22   | 3.1.2.2                                   |

| Exigence de publication et point de donnée y relatif  | Page / Paragraphe de l'état de durabilité       |
|---|---|
| ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23  | 3.1.2.1   |
| ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)   | 3.1.4   |
| ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)   | Non important                                   |
| ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)   | Non important                                   |
| ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)   | Non important                                   |
| ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)  | Non important                                   |
| ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)   | 3.1.14.1  |
| ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)                | 3.1.14.2  |
| ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)                                 | 1.3.3.2   |
| ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17  | 3.2.2   |
| ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18  | 3.2.2   |
| ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19                            | 3.2.2   |
| ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19       | 3.2.2   |
| ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36  | 3.2.5.1   |
| ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16   | 3.3.2   |
| ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17 | 3.3.2   |
| ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36  | Non important                                   |
| ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16   | 3.4.2.1   |
| ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17                            | 3.4.2.1   |
| ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35  | 3.4.5.1   |
| ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)   | Sans objet – l'entreprise possède une politique |
| ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)  | Sans objet – l'entreprise possède une politique |
| ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)   | 4.1.6   |
| ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)   | Sans objet – absence de cas                     |

## 2 / INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 2.1 / TAXINOMIE

Avec l'entrée en vigueur en 2022 de la directive européenne sur la taxonomie (UE 2020/852 du 18 juin 2020), la réglementation impose aux entreprises d'identifier et de déclarer le degré de durabilité de leurs activités, conformément au système de classification « Taxonomie verte » de l'Union Européenne.

Ce système fournit des définitions des activités économiques pouvant être considérées comme écologiquement durables. C'est un langage commun qui introduit une nomenclature des activités économiques selon leur contribution aux six objectifs environnementaux définis par la commission européenne. La taxonomie définit donc des critères harmonisés pour déterminer si une activité économique est durable d'un point de vue environnemental.

En juin 2021, un premier acte délégué est venu compléter le texte pour définir les critères techniques permettant de qualifier l'alignement des activités économiques aux deux premiers objectifs (Lutte contre le changement climatique et Adaptation au changement climatique).

Les critères techniques pour le calcul de l'alignement sur les quatre autres objectifs sont venus compléter le dispositif en juin 2023 (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes). L'alignement au regard des objectifs couverts doit tenir compte de l'impact sur tous les autres (principe de « Do Not Significantly Harm »).

#### 2.1.1 / Eligibilité du chiffre d'affaires

Le périmètre retenu pour le calcul de la taxonomie correspond au périmètre consolidé publiable.

Les filiales opérationnelles du groupe VIEL & Cie retenues dans le cadre de cette analyse sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale et exercent toutes la même activité d'intermédiation financière. Toutes les activités sur le plan international sont donc catégorisées sur la base des codes NACE (nomenclature européenne pour les activités des entreprises) :

- › *Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a. (6619B)*

Le 4 juillet 2025, la Commission a adopté un acte délégué (2026/73) visant à simplifier la forme et le contenu des obligations de publication liées à la taxonomie de l'Union Européenne. VIEL & Cie tient compte de ces mesures dans le présent état de durabilité.

La Taxonomie verte s'articule autour de deux notions :

- › Le critère d'**éligibilité** : une activité économique est dite éligible si elle est décrite dans l'acte Délégué de juin 2021 ou ses modificatifs<sup>(1)</sup> en raison de sa contribution potentielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux
- › L'**alignement** qui évalue la contribution effective et significative d'une activité éligible sur la base de critères d'examen technique définis par la Commission européenne

Ainsi, depuis 2023, VIEL & Cie publie les trois indicateurs d'éligibilité relatifs aux 6 objectifs environnementaux :

- › Un indicateur d'éligibilité à la taxonomie des activités de courtage (Eligibilité du Chiffre d'affaires)
- › Un indicateur d'éligibilité à la taxonomie des investissements du groupe VIEL & Cie (Eligibilité des CAPEX)
- › Un indicateur d'éligibilité à la taxonomie des charges d'exploitation du groupe VIEL & Cie

(Eligibilité des OPEX)

Et pour les montants éligibles, un indicateur d'alignement de ces montants avec les objectifs environnementaux de l'Union Européenne.

- › *Courtage de valeurs mobilières et de marchandises (6612Z)*

Ces activités ne sont pas éligibles au titre de la Taxonomie. Il n'existe pas, par ailleurs, de sous-activité partielle s'inscrivant en dehors de cette activité d'intermédiation qui pourrait faire l'objet d'une étude plus approfondie quant à sa potentielle éligibilité. Le chiffre d'affaires n'est pas du tout éligible.

(1) Règlements délégués de l'UE : 2021/2139, 2022/1214, 2023/2485, 2023/2486

## 2.1.2 / Eligibilité des OPEX et CAPEX

L'éligibilité a été étudiée sous deux approches, l'une à partir du référentiel des catégories éligibles de l'Union Européenne pouvant concerner VIEL & Cie, l'autre à partir des dépenses effectives du Groupe pouvant entrer dans ces catégories.

### 1. Approche à partir du référentiel des catégories éligibles :

La liste exhaustive des catégories d'activité éligibles relatives aux 6 objectifs a été revue sur base de l'«EU Taxonomy Compass ». Sur cette base, des types de dépenses opérationnelles ont été identifiées comme :

I. Très certainement engagées par le Groupe :  
Information et communication

II. Potentiellement engagées par le Groupe :  
Construction et immobilier ; Énergie ; Santé humaine et action sociale ; Transports ; Fabrication d'équipements électriques et électroniques à usage industriel, professionnel et domestique, Collecte et transport des déchets dangereux, Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux

III. Non engagées par le Groupe : (Toutes les autres)

Les dépenses relatives aux catégories identifiées ont été évaluées au travers du prisme comptable caractérisant les « dénominateurs » :

Pour les **CAPEX** : Les six catégories de coûts de CAPEX pour les entreprises non financières qui appliquent les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par le règlement (CE) no 1126/2008.

Pour les **OPEX** : Les coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche-développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par le tiers auprès de qui ces activités sont externalisées, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

### 2. Approche à partir des dépenses comptabilisées

Les dépenses extraites de la comptabilité ont été filtrées selon les règles caractérisant les « dénominateurs ». Chacune des dépenses a été qualifiée ensuite selon les catégories de l'«EU Taxonomy Compass »

Les 2 approches ont été confrontées. Il en résulte que :

- › Les dépenses immobilisées (CAPEX) liées au traitement des données, hébergement et activités connexes (i.e. « datacenters ») sont éligibles au titre de l'atténuation du changement climatique. En revanche, n'étant pas engagées dans le cadre d'un plan d'adaptation spécifique de l'entreprise, elles ne le sont pas au titre de l'adaptation au changement climatique<sup>(1)</sup>,
- › Ce même type de dépenses, lorsqu'elles ne sont pas immobilisées (OPEX), liées aux bâtiments et opérateurs permettant l'exploitation des serveurs des filiales de Groupe sont éligibles et entrent dans le calcul de l'ICP des OPEX au titre de l'atténuation au changement climatique,
- › Les dépenses capitalisées liées à l'achat d'équipements électriques et électroniques (ex. serveurs des filiales du Groupe) à destination des collaborateurs du Groupe sont éligibles au titre de l'économie circulaire. Ce type de dépenses n'entrant pas dans la définition du dénominateur de l'ICP des OPEX, elles ne sont comptabilisées que dans l'ICP des CAPEX,
- › Dans le cas où les contrats de location des bureaux sont comptés comme CAPEX (i.e. comptabilisation du droit d'utilisation sur l'actif) alors ils sont éligibles au titre de l'atténuation du changement climatique dans l'ICP correspondant dans le cadre des activités « Acquisition et propriété de bâtiments ». Par ailleurs, étant catégorisés en immobilisation corporelle, leurs frais de fonctionnement et de maintenance, entrent au dénominateur et sont partiellement éligibles (Energies renouvelables) dans l'ICP des OPEX.

L'analyse de ces informations s'appuie sur les informations financières figurant dans les comptes consolidés publiés au sein du Rapport annuel, notamment la revue détaillée des charges d'exploitation consolidées mais également des éléments d'actifs immobilisés (*COMPTES CONSOLIDÉS 2025*).

(1) EU Communication C/2023/305 paragraphe 18

### 2.1.2.1 / Eligibilité des dépenses – calcul du dénominateur

Le règlement délégué de la commission européenne (UE 2021/2178) du 6 juillet 2021 précise les éléments comptables entrants dans le calcul des indicateurs (ICP) pour les entités non financières.

A ce titre, ont été identifiées les dépenses suivantes :

#### CAPEX :

- › IAS 16 Immobilisations corporelles
- › IAS 38 Immobilisations incorporelles
- › IFRS 16 Contrats de location
- › IAS 40 Immeubles de placement

Le groupe VIEL & Cie n'a pas d'investissement comptabilisés en IAS 41 Agriculture et IAS 40 Immeubles de placement sur les exercices concernés.

### 2.1.2.2 / Eligibilité des dépenses – quotité éligible

De l'observation des critères techniques d'éligibilité, il résulte que parmi les dépenses entrant dans les calculs des indicateurs :

1. Les dépenses de traitement des données, hébergement et activités connexes sont éligibles en OPEX et en CAPEX. Selon les contrats ces dépenses sont comptabilisées en actif corporel ou en contrat de location court terme.

Tenant compte de cet état comptable, les dépenses de « Traitement des données, hébergement et activités connexes » sont ainsi intégrées dans le calcul de l'un ou l'autre des indicateurs à hauteur de leur montant :

- › Dans l'ICP des CAPEX pour les contrats comptabilisés en actif corporel
  - › Dans l'ICP des OPEX pour les contrats comptabilisés en location court terme
2. Les dépenses liées à l'achat d'équipements électriques et électroniques (ex. serveurs des filiales du Groupe) à destination des collaborateurs du Groupe n'étant éligibles qu'à l'ICP des CAPEX, seules les dépenses immobilisées ont été prises en compte dans la quotité éligible.

La définition de l'indicateur ne mentionnant que les « entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré », les indicateurs ont été calculés sans tenir compte des sorties (Annexe I du règlement (UE) 2021/2178 paragraphe 1.1.2.1).

#### OPEX :

- › Les coûts directs de rénovation, entretien et réparation des bâtiments
- › Les contrats de location à court terme Le groupe VIEL & Cie n'a pas d'autres dépenses liées à l'entretien courant d'actifs corporels.

Conformément aux précisions de la commission Européenne publiées en octobre 2022<sup>(1)</sup>, les frais généraux et les consommations énergétiques des bâtiments ont été exclus des calculs.



(1) EU FAQ 12 (2022/C385/01)

### 2.1.2.3 / Taux d'éligibilité des dépenses

**CAPEX** : au titre de « Acquisition et propriété de bâtiments », « Traitement des données, hébergement et activités connexes » et au titre de « Fabrication d'équipements électriques et électroniques » les dépenses capitalisées éligibles sont :

| Capex (k€)   | 2025       | 2024        |
|--------------|------------|-------------|
| Eligible     | 50 511     | 19 405      |
| Total        | 67 825     | 23 300      |
| <b>RATIO</b> | <b>74%</b> | <b>83 %</b> |

La variation 2024-2025 s'explique par des investissements liés à un changement de bureau.

**OPEX** : au titre de « Traitement des données, hébergement et activités connexes » les charges d'exploitation liées aux fournisseurs de Datacenters éligibles sont :

| Opex (k€)    | 2025       | 2024       |
|--------------|------------|------------|
| Eligible     | 1967       | 1883       |
| Total        | 9 115      | 7 690      |
| <b>RATIO</b> | <b>22%</b> | <b>24%</b> |

### 2.1.3 / Alignement des dépenses éligibles

Si certains équipements bénéficient de l'Ecolabel EU ou équivalent au sein du Groupe, l'information est locale et ne permet pas d'identifier un montant précis investi sur ces équipements. A ce titre l'alignement retenu est 0%.

Les fournisseurs entrants dans les dépenses de « Traitement des données, hébergement et activités connexes » ont été interrogés sur les critères techniques de contribution substantielle à l'alignement :

- › L'application des pratiques du dernier code de conduite européen ou du document du CENCENELEC CLC TR50600-99-1 relatifs à la gestion de l'énergie dans les centres de données
- › Le cas échéant, le contrôle et audit du dispositif par des tiers indépendants
- › Les pratiques non applicables et alternatives mises en œuvre

- › Le respect du seuil du potentiel de réchauffement planétaire (Global Warming Potential - GWP) des réfrigérants utilisés dans le système de refroidissement des centres de données

Par ailleurs, les informations disponibles sur les bâtiments concernés par les nouveaux contrats de location de bureaux n'ont pas permis d'établir l'alignement sur les critères techniques de contribution substantielle.

Quel que soit le site, le fournisseur ne répondant pas à l'ensemble des critères techniques, l'alignement est 0%.

Le rapport détaillé en application du règlement délégué (UE) 2021/2178 modifié par le règlement (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 annexe V et par l'annexe II de l'acte délégué 2026/73 du 4 juillet 2025 est disponible en annexe du Rapport annuel.

## 2.1.4 / Répartition par objectif des CAPEX

|     | Part des CAPEX/CAPEX Total            |                                      |
|-----|---------------------------------------|--------------------------------------|
|     | Alignée sur la taxinomie par objectif | Éligible à la taxinomie par objectif |
| CCM | 0%                                    | 70%                                  |
| CCA | 0%                                    | 70%                                  |
| WTR |                                       | 0%                                   |
| CE  |                                       | 5%                                   |
| PPC |                                       | 0%                                   |
| BIO |                                       | 0%                                   |

## 2.1.5 / Répartition par objectif des OPEX

|     | Part des OPEX/OPEX Total              |                                      |
|-----|---------------------------------------|--------------------------------------|
|     | Alignée sur la taxinomie par objectif | Éligible à la taxinomie par objectif |
| CCM | 0%                                    | 22%                                  |
| CCA | 0%                                    | 22%                                  |
| WTR |                                       | 0%                                   |
| CE  |                                       | 0%                                   |
| PPC |                                       | 0%                                   |
| BIO |                                       | 0%                                   |

Le rapport détaillé en application du règlement délégué (UE) 2021/2178 modifié par le règlement (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 annexe V et par l'annexe II de l'acte délégué C(2025) 4568 du 4 juillet 2025 est disponible en annexe du Rapport annuel.

## 2.2 / EI - CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 2.2.1 / Exigences de publication liée à ESRS 2

Les exigences de publication liées à l'ESRS 2 sont présentées dans la section « INFORMATION GENERALE » aux paragraphes ci-après référencés :

| Exigence de publication  | Paragraphe de l'état de durabilité   |
|--|--|
| Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation                                       | 1.2.3 GOV-3  |
| Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique                     | 1.3.3 SBM-3 paragraphe :<br>▸ 1.3.3.1 Environnement  |
| Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat | 1.4.1 IRO-1 paragraphe :<br>▸ 1.4.1.3 Environnement (E1.IRO-1, E2.IRO-1, E3.IRO-1, E4.IRO-1, E5.IRO-1) |

### RAPPEL DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS IDENTIFIÉS :

| Numéro et (type) <sup>(1)</sup> | Description de l'IRO  | Sous-thème lié                       |
|---------------------------------|---|--------------------------------------|
| 1 (R)                           | (Physique) (Perte d'activité) Bâtiments du Groupe (bureaux) et des fournisseurs (datacenter) mis en péril par des événements extrêmes ne permettant plus d'assurer les activités. | Adaptation au changement climatique  |
| 2 (R)                           | (Transition) (Réputation) Risque de sortie et / ou d'éloignement des investisseurs dû à l'absence de stratégie climat.  | Atténuation du changement climatique |
| 3 (I-)                          | (Transition) Emissions de GES contribuant au réchauffement climatique, et allant à l'encontre des objectifs de l'accord de Paris.   | Atténuation du changement climatique |
| 4 (R)                           | (Coûts) Exposition à la hausse des coûts opérationnels due à la hausse du prix de l'énergie. Opportunité aussi de baisser les coûts opérationnels.                                | Énergie                              |
| 5 (R)                           | (Physique) Délestages interrompant l'activité des plateformes électroniques, internes et fournisseurs.  | Énergie                              |

(1) I+ : Impact positif / I- : Impact négatif / R : Risque / O : Opportunité

## 2.2.2 / Exigence de publication E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

En 2025, le comité d'audit de Viel, après proposition par le Groupe de travail ESG, a validé le premier volet du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique proposé par le groupe de travail ESG. Ce volet s'est concentré sur les émissions scope 1 & 2, et a été coconstruit avec les responsables Finance et IT, en Europe et aux Etats-Unis, et avec l'aide du cabinet expert Darwin-X. Des actions sont engagées pour réduire significativement ces émissions avec des objectifs 2030 en absolu et relatifs sur base du bilan 2023, en prenant comme lignes directrices celles de la méthode de contraction absolue du SBTi<sup>(1)</sup>, et en considérant aussi les propositions pour la version 2 du standard - en particulier le distinguo entre cibles scope 1 et scope 2, ainsi que cibles *location-based* et *market-based*. La croissance prévue de l'activité à horizon 2030 rend difficile l'alignement avec les accords de Paris. Néanmoins, les actions et politiques couplées au scénario de décarbonation NZE de l'IEA<sup>(2)</sup> amèneraient à une réduction scope1&2 (*location-based*) de 28% à horizon 2030. Des scénarios considérés comme plus réalistes que celui du NZE ont été élaborés - voir le détail dans la section E1-4 (2.2.5 Exigence de publication E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. Aucun objectif n'a encore été fixé sur le scope 3, largement dominé par les émissions fournisseurs (scope 3. Achats de biens et services) ce qui rend l'engagement difficile. Aucun objectif postérieur à 2030 (i.e. horizon 2050) n'a été fixé.

Les leviers de décarbonation soutenant les objectifs scope 1 & 2 sont tous de nature opérationnels et décrits en détail dans les sections E1-3 et E1-4 (2.2.4 Exigence de publication E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique et 2.2.5 Exigence de publication E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci). Il n'y a pas à ce jour de planification financière associée, néanmoins de déploiement des leviers suivants auront un impact sur le Capex

- › L'amélioration de la performance énergétique des nouveaux bureaux, leurs modes de chauffage et climatisation seront identifiés au sein du compte A1117 impacté par les déménagements et aménagements des locaux.

- › Les actions de rationalisation de l'infrastructure numérique et le déploiement d'une politique de numérique durable seront identifiées au sein du compte A1115 – en particulier les projets VDI<sup>(3)</sup>
- › La réduction et le remplacement de la flotte de voitures de fonction par des véhicules électriques n'aura pas d'incidence Capex en revanche (leasing)

Chaque région est autonome sur ces trois points en termes de budget et d'actions. Il n'y a pour l'heure aucun montant spécifique alloué. A noter que la seule expertise nécessaire est liée aux travaux de rationalisation de l'infrastructure IT, déjà présente au sein des équipes locales.

Le groupe ne possède aucun actif lié à des émissions de GES verrouillées. Et relativement à la taxinomie (2.1 TAXINOMIE), à ce jour, aucun opérateur de centre de données ni aucun fabricant de matériel informatique ne fournit de services ou produits alignés : le plan de transition n'aura pas donc pas d'incidence sur cette dernière.

Ce premier volet finalisé fin 2025 repose sur plusieurs piliers de la gouvernance groupe :

- › Diffusion du plan aux instances opérationnelles via les 'Compliance Officers'
- › Déploiement des politiques Climat via les comités d'Audit et contrôle basé sur l'audit interne (2.2.3 Exigence de publication E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci)
- › Suivi du progrès vers les objectifs par le comité d'Audit, annuellement lors de la validation du rapport annuel et du bilan carbone l'accompagnant
- › Support aux équipes et formations, organisé par le groupe de travail ESG

A noter que le groupe n'est pas exclu des indices de référence «accord de Paris».

(1) <https://sciencebasedtargets.org>

(2) <https://www.iea.org/reports/net-zero-roadmap-a-global-pathway-to-keep-the-15-c-goal-in-reach>

(3) Virtualized Desktop Infrastructure

## 2.2.3 / Exigence de publication EI-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Le Groupe de Travail ESG de VIEL & Cie s'assure que les politiques liées aux enjeux environnementaux de CFT et Bourse Direct soit alignées. Elles sont réévaluées et validées annuellement respectivement par le comité d'audit de CFT et par le comité RSE de Bourse Direct.

Elles s'appliquent à l'ensemble du Groupe qui opère dans 30 pays à travers le monde, couvrant l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, les Amériques et l'Asie-Pacifique. Il n'y a pas d'exclusions spécifiques dans leur champ d'application.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques environnementales est attribuée au plus haut niveau organisationnel des activités du Groupe :

- › Le Conseil d'Administration de CFT et le conseil de surveillance de Bourse Direct sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie à long terme du Groupe en matière de durabilité
- › Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration ou de Surveillance à superviser les processus visant à maintenir la conformité avec les lois et réglementations
- › Les Conseils Exécutifs des entités régionales sont chargés de mettre en œuvre la stratégie

Membre du Groupe de Travail ESG, la responsable de la Conformité et des Risques Opérationnels du Groupe est spécifiquement responsable de l'élaboration, du déploiement et du suivi des politiques de durabilité du Groupe et rend compte régulièrement au Comité d'Audit sur ces questions.

Tel que décrit en SBM-2 (1.3.2 Exigence de publication SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes), ces politiques tiennent compte notamment de :

- › La pertinence de chaque priorité pour les parties prenantes externes et internes du Groupe
- › L'évaluation des risques et opportunités en matière de durabilité du Groupe

La politique est communiquée en interne via la Responsable de la Conformité et des Risques Opérationnels du Groupe qui participe au Groupe de Travail ESG, vers les responsables locaux de la conformité et les directions informatiques chargés :

- › De la mettre en œuvre localement et d'en surveiller l'application,
- › D'assurer une veille réglementaire
- › D'assurer un reporting périodique sur les indicateurs

En lien avec les IROs matériels relatifs à l'atténuation du changement climatique et la gestion énergétique (1.3.3.1 Environnement), ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique, les politiques environnementales du Groupe se concentrent principalement sur 4 piliers

- › Les bureaux, exigeant pour chaque déménagement la prise en compte dans le choix du bail de critères relatifs aux risques et impacts climatiques du bâtiment afin d'accroître la résilience des opérations et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Il est également recommandé d'aborder toutes les questions énergétiques et climatiques avec le gestionnaire de l'immeuble pendant la durée des baux en cours, afin de favoriser les investissements dans la résilience et les solutions bas carbone.
- › Les voyages d'affaire, dont l'encadrement doit assurer que les voyages entrepris sont bien nécessaires au développement commercial ou liées à des exigences opérationnelles incontournables. Les voyages en Europe se font systématiquement en train lorsque le temps de trajet porte-à-porte est inférieur ou équivalent à celui de l'avion.
- › Les véhicules de fonction, dont les modèles proposés sont exclusivement à batteries électriques, dans les pays où l'infrastructure routière le permet.
- › Le numérique durable, visant à réduire l'ensemble des impacts environnementaux (E1, E2, E3, E4, E5) et sociaux (S2, S3) jugés matériels, qui s'appuie sur
  - › La prise en compte des critères de résilience et d'efficacité énergétique et de consommation d'eau dans le choix de nouveaux opérateurs de centres de données
  - › La promotion d'infrastructure virtualisée (VDI<sup>(1)</sup>) pour renforcer les plans de continuité et réduire le besoin en terminaux informatiques.
  - › La maîtrise du nombre d'équipements informatiques, grâce à la rationalisation constante de l'infrastructure, le déploiement de terminaux au juste besoin opérationnel, et l'extension de la durée de vie des équipements au maximum permis par les constructeurs (support et patches de sécurité)
  - › L'incorporation de labels de durabilité (TCO, EPEAT) dans les critères d'achat de matériel neuf
  - › La collecte systématique des équipements en fin de vie en vue de leur réemploi ou recyclage.

Ces nouvelles versions de politiques environnementales ont été élaborées fin 2025 en lien avec le plan de transition, leur validation et déploiement sont en cours.

(1) Virtual Desktop Infrastructure : bureau virtuel, l'infrastructure de l'utilisateur est délocalisée dans le cloud

## 2.2.4 / Exigence de publication EI-3— Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Concernant les plans d'adaptation et la gestion des risques liés à l'énergie, des plans d'actions sont déployés à plusieurs niveaux de l'organisation pour assurer la continuité des opérations :

- Des Plans de Continuité d'Activité sont gérés au niveau de chaque région par les responsables RSSI<sup>(1)</sup> qui s'assurent que les processus métier jugés critiques puissent être exécutés en cas d'évènement physique majeur ou de délestage rendant inopérant les bureaux.
- Ces plans s'appuient entre autres sur la délocalisation des activités dans les bureaux d'autres filiales proches et/ou l'accès à distance via des solutions de virtualisation (« VDI »<sup>(2)</sup>). Cette infrastructure est déjà opérationnelle pour Bourse Direct, CFT Paris et Grande Bretagne dont le déploiement a été finalisé en 2025.
- Ces plans ont été renforcés cette année par un audit interne des régions Européennes et Américaines des capacités d'autonomie énergétique électrique.
- Il est à noter que la capacité de résilience des fournisseurs jugés critiques est régulièrement passée en revue.

▸ Concernant le plan de transition, trois procédures de déménagement ont abouti fin 2025, permettant

- (a) aux bureaux de Londres et Singapour de bénéficier des bâtiments basse-énergie certifiés respectivement BREEAM<sup>(3)</sup> et Green Mark Platinum. La réduction des émissions associées est estimée à 30 tCO<sub>2</sub>e/an (ref 2023, scope 1,2 et 3) et sera validée lors du bilan carbone 2026. Ces déménagements ont eu une incidence de 1,7 MEur sur la Capex (A1117). A noter l'engagement de changer le chauffage du gaz à l'électricité à Londres en 2030, pour une baisse estimée à 66 tCO<sub>2</sub>e/an (Ref 2023, -72tCO<sub>2</sub>e scope 1, +6 tCO<sub>2</sub>e scope 2), sans incidence Capex (à charge du propriétaire)
- (b) d'intégrer dans les locaux de Paris-Vendôme les activités de Carax et d'économiser 73 MWh/an et 4 tCO<sub>2</sub>e/an (ref 2023, scope 2+3)
- Aussi, une politique plus stricte en termes de voitures de fonction a permis cette année d'en réduire le nombre et de réduire les émissions de 11tCO<sub>2</sub>e/an, soit -23% (ref 2023, scope 1).

Il n'y a pas à ce jour de planification financière centralisée associée au plan de transition, les actions étant à l'initiative de la direction des sites.

## 2.2.5 / Exigence de publication EI-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Le plan de transition s'aligne avec les cibles « near-term » du SBTi<sup>(4)</sup> (Approche contraction absolue) avec des objectifs de réduction à horizon 2030 sur base 2023 spécifiques scope 1 et scope 2 comme sont formulés les modifications préconisées pour version 2 du standard. L'année 2023 est à la fois l'année la plus ancienne sur laquelle un bilan carbone complet a été calculé, et la plus représentative des activités actuelles de groupe, incluant le dernier évènement de croissance externe (activités de Starfuel). Les objectifs ont été calculés en interne relativement au nombre d'employés, les émissions étant par nature liées aux opérateurs, et ont été calculés en tCO<sub>2</sub>e/ETP<sup>(5)</sup>. Les objectifs absolus, en tCO<sub>2</sub>e, se sont basés sur un scénario de croissance organique des activités du

groupe et du nombre d'employés, d'où ont été déduits les objectifs en intensité, en tCO<sub>2</sub>e/Meur

Sur le scope 1, 35% de réduction sont engagées, alignées sur l'exigence du nouveau standard. Cette réduction est rendue possible par l'action simultanée de réductions de la flotte de véhicules de fonction à essence et passage à l'électrique dans les pays où l'infrastructure routière le permet, ainsi que le choix de loger les futurs bureaux dans des bâtiments 'basse émission' comme décrit dans les politiques (2.2.3 Exigence de publication EI-2 — Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci) et actions (2.2.4 Exigence de publication EI-3— Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique).

(1) Responsable Sécurité et Système d'Information

(2) Virtual Desktop Infrastructure : bureau virtuel, l'infrastructure de l'utilisateur est délocalisée dans le cloud

(3) Building Research establishment environmental assessment method : méthode Britannique d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments.

(4) <https://sciencebasedtargets.org>

(5) Equivalent Temps Plein

Concernant le scope 2, les contrats d'électricité bas-carbone (certificats et autres instruments) ayant démontré globalement leur inefficacité à décarboner les mix des réseaux locaux<sup>(1)</sup>, les objectifs *market-based* n'ont pas semblé pertinents à être intégrés dans le plan de transition. Il est paru plus important au groupe d'œuvrer à la maîtrise de sa consommation énergétique, permettant aux nouvelles centrales bas-carbone des réseaux locaux de remplacer les anciennes plus émissives plutôt que de les compléter. Les objectifs 2030 sont donc uniquement *location-based*.

Ces objectifs sont soutenus par une consommation par employé globalement constante à horizon 2030 grâce aux politiques (2.2.3 Exigence de publication EI-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci ) et actions (2.2.4 Exigence de publication EI-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique) mises en place.

Une première évaluation des cibles scope 2 potentielles a été présentée au comité d'audit fin 2025

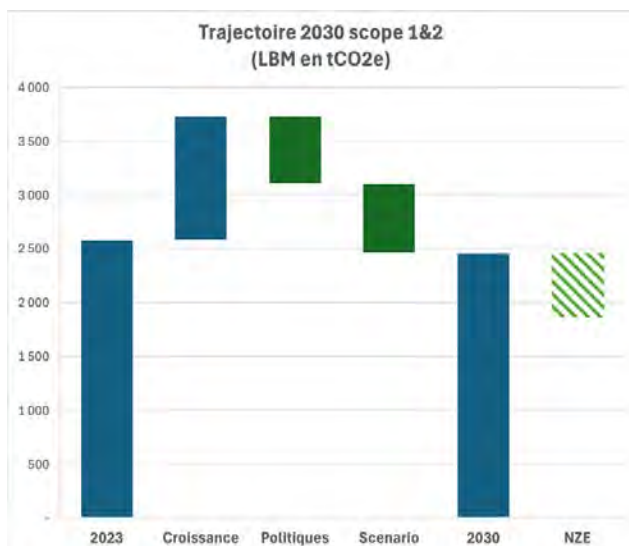
sur base des précédents bilan carbone et scénario personnalisé de décarbonation des réseaux électriques et urbain (chaleur et froid). Ce scénario prenait en compte à la fois des scénarios NZE de l'IEA<sup>(2)</sup> et d'Ember<sup>(3)</sup> et les réalités 2025 – en particulier le contexte fédéral aux Etats-Unis et l'impact négatif sur les réseaux électriques du déploiement massif des centres de données dédiés à l'intelligence artificielle partout dans le monde<sup>(4)</sup>. Il a été mis à jour début 2026 avec les dernières données disponibles pour une validation formelle des cibles par le comité d'audit sur une base la plus éclairée possible.

En prenant comme hypothèse une croissance organique régulière de l'activité, la réduction absolue du scope 2 *location-based* aurait été de -28% dans les conditions NZE. Dans le scénario personnalisé des mix énergétiques 2030, l'objectif absolu retenu et validé est un objectif de stabilisation du scope 2 *location-based* à horizon 2030 sur base 2023 .

Aucun objectif scope 3 n'a encore été fixé.

| tCO2e / %    | Scénario Viel |      | Scénario NZE |      |
|--------------|---------------|------|--------------|------|
| scope 1      | -110          | -32% | -110         | -32% |
| scope 2 LB   | -             | 0%   | -600         | -27% |
| scope 1+2 LB | -110          | -4%  | -710         | -28% |

Ainsi, l'intensité carbone scope 1&2 *location-based* du groupe sera réduit d'un tiers, passant de 2,4 à 1,6 tCO2e/Meur de revenus.



2023 : émissions 2023 scope 1 & 2 méthode *location-based* (LBM)

Croissance : impact de la croissance organique de l'activité du groupe projetée 2030

Politiques : réduction d'émissions dues aux politiques et actions mises en œuvre

Scénario : réduction d'émissions dans scénario 'réaliste' de décarbonation de l'énergie à horizon 2030

2030 : cible d'émissions 2023 scope 1 & 2 méthode *location-based* (LBM)

NZE : potentiel de réduction 2030 supplémentaire dans un scénario officiel NZE

Comme décrit dans le plan de la section relative au plan de transition (2.2.2 EI-1), les responsables Finance et IT des régions Amériques et EMEA ont contribué à l'élaboration de ces cibles, qui ont été validés par le comité d'audit de Viel. Ce même comité a la charge du suivi annuel du progrès vers ces objectifs.

(1) Voir par exemple <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0301421517306213> ,et <https://ghgprotocol.org/blog/release-ghg-protocol-opens-public-consultations-scope-2-and-electricity-sector-consequential>

(2) <https://www.iea.org/reports/electricity-2025/emissions>

(3) <https://ember-energy.org/data/2030-global-renewable-target-tracker/>

(4) <https://theshiftproject.org/publications/intelligence-artificielle-centres-de-donnees-rapport-final/>

## 2.2.6 / Exigence de publication EI-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique

Les consommations d'énergie sont mises en équivalence avec les émissions *location-based* du bilan des émissions du paragraphe suivant afin d'éclairer les liens. Il est ajouté au périmètre opéré les consommations des opérateurs de centre de données en co-location pour refroidir les infrastructures afin d'avoir une vue transverse de l'impact énergétique desdits centre de données.

Le calcul des proportions d'énergie renouvelable et nucléaire de l'électricité se base sur les compositions

des mix des réseaux locaux fournis par ElectricityMaps<sup>(1)</sup>. Le calcul des proportions d'énergie renouvelable des réseaux de chaleur est issu du référentiel officiel pour la France <sup>(2)</sup> ou des publications des opérateurs locaux pour le reste du monde.

Le numérique étant un des principaux enjeux matériels pour le Groupe, l'énergie consommée par l'infrastructure Informatique est suivie de près, elle représente près des 2/3 de l'électricité totale.

|                                   |  | 2023                  |                    | 2024              |                    | 2025              |                    | Evolution<br>2024-2025 |                               |                            |                              |                        |                    |                   |                                       |                                    |
|-----------------------------------|--|-----------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|------------------------|-------------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------|--------------------|-------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Energie consommée                 | Energie  | Lien bilan<br>carbone | consommation (MWH) |                   | consommation (MWH) |                   | consommation (MWH) |                        | renouvelable (indirect) (MWH) | nucléaire (indirect) (MWH) | bas-carbone (indirect) (MWH) | fossile (direct) (MWH) | consommation (MWH) | émissions (tCO2e) | Pourcentage d'énergie<br>renouvelable | Pourcentage d'énergie<br>nucléaire |
|                                   |  |                       | émissions (tCO2e)  | émissions (tCO2e) | émissions (tCO2e)  | émissions (tCO2e) |                    |                        |                               |                            |                              |                        |                    |                   |                                       |                                    |
| Opéré                             | Gaz naturel  | scope 1.1             | 670                | 122               | 798                | 145               | 783                | 143                    | -                             |                            |                              | 783                    | -2%                | -2%               | 0%                                    | 0%                                 |
|                                   | Essence  | scope 1.2             | 159                | 49                | 182                | 56                | 122                | 38                     |                               |                            |                              | 122                    | -33%               | -33%              | 0%                                    | 0%                                 |
|                                   | Electricité bureaux                                      | scope 2.1             | 6 972              | 1 657             | 7 363              | 1 692             | 6 973              | 1 585                  |                               |                            |                              |                        | -5%                | -6%               |                                       | 20%                                |
|                                   | Réseaux urbains de chaleur & froid                       | scope 2.2             | 1 556              | 151               | 1 719              | 172               | 1 897              | 177                    | 2 741                         |                            |                              |                        | 10%                | 3%                | 31%                                   | 0% (**)                            |
|                                   | Electricité centre de données (infrastructure IT)        | scope 2.1             | 2 375              | 432               | 2 534              | 414               | 2 744              | 443                    | 969                           |                            |                              |                        | 8%                 | 7%                | 38%                                   | 33%                                |
| Total Opéré                       |  |                       | 11 733             | 2 411             | 12 596             | 2 481             | 12 519             | 2 386                  | 3 710                         |                            |                              | 905                    | -1%                | -4%               | 30%                                   | 18%                                |
| Non Opéré                         | Electricité (direct) centre de données (refroidissement) | scope 3.1             | 1 082              | 197               | 1 209              | 198               | 1 318              | 213                    |                               |                            |                              |                        |                    | 8%                |                                       |                                    |
|                                   | Cloud IaaS (Infrastructure as a Service) (*)             | scope 3.1             | 80                 | 69                | 80                 | 69                | 80                 | 69                     |                               |                            |                              |                        |                    |                   |                                       |                                    |
| Total non Opéré                   |  |                       | 1 162              | 266               | 1 289              | 267               | 1 398              | 282                    |                               |                            |                              |                        | 8%                 | 6%                |                                       |                                    |
| Total Opéré+Non Opéré             |  |                       | 12 895             | 2 676             | 13 885             | 2 748             | 13 917             | 2 668                  |                               |                            |                              |                        | 0%                 | -3%               |                                       |                                    |
| Centre de Données Opéré+Non Opéré | Electricité  | Scope 2&3             | 3 537              | 697               | 3 824              | 681               | 4 143              | 725                    |                               |                            |                              |                        | 8%                 | 6%                |                                       |                                    |

L'évaluation ne tient pas compte des émissions amont de l'électricité consommée (scope 3.3)

(\*) évaluation 2024 sur base des services déployés et des outils de Boavizta

(\*\*) Une part de nucléaire est utilisée dans les réseaux de froid en France, indicateur non calculé et ignoré

Note1 : le groupe ne produit aucune énergie, la consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite est donc nulle

Note2 : aucun biocarburant n'a été identifié dans la consommation des voitures de fonction, la consommation provenant de sources renouvelables est considérée comme nulle

(1) <https://www.electricitymaps.com>

(2) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051520810>

### 2.2.7 / Exigence de publication EI-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Le tableau des émissions - exprimées en tCO2e - est aligné sur le standard du GHG Protocol, avec un indicateur supplémentaire 3.2 bis (voir méthodologie ci-après). Le revenu pris en considération est celui référencé dans les RESULTATS 2025 des états financiers, hors mises en équivalence.

| Scope   | Cat                            | Description de la catégorie  | VIEL et CIE | Bourse Direct | CFT Americas | CFT Asia-Pacific | CFT EMEA | Total 2025 | Total 2024 | Total 2023 | Delta 2025-2024 | Delta 2025-2023 | % de données primaires d'activité | Incertitude (GSD) |
|---|--------------------------------|--|-------------|---------------|--------------|------------------|----------|------------|------------|------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------|-------------------|
| Scope 1   | 1                              | Emissions directes des sources fixes de combustion   | -           | 6             | 29           | -                | 108      | 143        | 145        | 122        | -1,9%           | 16,9%           | 100%                              | 1,01              |
|   | 2                              | Emissions directes des sources mobiles de combustion   |             | 6             |              | 14               | 18       | 38         | 56         | 49         | -32,6%          | -23,0%          | 90%                               | 1,12              |
|   | 3                              | Emissions directes des procédés  |             |               |              |                  |          |            |            |            |                 |                 |                                   |                   |
|   | 4                              | Emissions directes fugitives   | -           | 1             | 62           | 51               | 53       | 168        | 173        | 169        | -3,0%           | -0,9%           | 18%                               | 1,07              |
|   | Total Scope 1                  |  |             | 0             | 13           | 91               | 65       | 180        | 348        | 375        | 341             | -7,0%           | 2,3%                              | 61%               |
| Scope 2   | 1                              | Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité   | 2           | 10            | 780          | 670              | 567      | 2 029      | 2 107      | 2 089      | -3,7%           | -2,9%           | 100%                              | 1,01              |
|   | LB 2                           | Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie de réseau hors électricité (vapeur, chaud, froid) | 4           | 12            | 31           | 55               | 75       | 177        | 172        | 151        | 2,7%            | 17,4%           | 100%                              | 1,05              |
|   | Total Scope 2 (location-based) |  |             | 6             | 22           | 811              | 725      | 642        | 2 206      | 2 279      | 2 239           | -3,2%           | -1,5%                             | 100%              |
| Scope 2   | 1                              | Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité   | 4           | 5             | 1 124        | 665              | 922      | 2 720      | 2 998      | 2 796      | -9,3%           | -2,7%           | 100%                              | 1,05              |
|   | MB 2                           | Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie de réseau hors électricité (vapeur, chaud, froid) | 4           | 12            | 31           | 55               | 75       | 177        | 172        | 151        | 2,7%            | 17,4%           | 100%                              | 1,06              |
|   | Total Scope 2 (market-based)   |  |             | 7             | 17           | 1 155            | 720      | 998        | 2 897      | 3 170      | 2 947           | -8,6%           | -1,7%                             | 100%              |
| Scope 3   | 1                              | Achats de produits et services   |             | 1 507         | 2 678        | 4 998            | 8 115    | 17 298     | 15 842     | 15 057     |                 |                 | 2%                                | 1,20              |
|   | 2                              | Biens immobilisés  | 0           | 53            | 218          | 245              | 295      | 811        | 556        | 661        | 45,9%           | -15,9%          | 50%                               | 1,07              |
|   | 2bis                           | Biens immobilisés amortis, méthode Bilan Carbone®  | 7           | 63            | 214          | 162              | 306      | 751        | 701        | 661        | 7,2%            | 6,0%            | 100%                              | 1,05              |
|   | 3                              | Emissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1&2   | 3           | 14            | 208          | 158              | 278      | 661        | 679        | 632        | -2,6%           | 4,6%            | 100%                              | 1,03              |
|   | 4                              | Transport de marchandise amont et distribution   |             |               |              |                  |          |            |            |            |                 |                 |                                   |                   |
|   | 5                              | Déchets générés (inc DEEE)   | 1           | 7             | 20           | 26               | 40       | 93         | 78         | 83         | 18,8%           | 11,7%           | 25%                               | 1,06              |
|   | 6                              | Déplacements professionnels  | 29          | 16            | 1 371        | 1 715            | 4 291    | 7 421      | 6 584      | 5 947      | 12,7%           | 24,8%           | 63%                               | 1,11              |
|   | 7                              | Déplacements domicile travail  | 1           | 12            | 376          | 303              | 400      | 1 092      | 1 061      | 1 045      | 2,9%            | 4,5%            | 45%                               | 1,13              |
|   | 15                             | Investissements  |             | 5 340         |              |                  |          | 5 340      | 6 174      | 6 720      |                 |                 | 0%                                | 1,20              |
| Total Scope 3   |                                |  | 5 374       | 1 609         | 4 870        | 7 445            | 13 418   | 32 716     | 30 974     | 30 146     | 5,6%            | 8,5%            | 18%                               | 1,11              |
| Total scope 1+2+3 location-based  |                                |  | 5 380       | 1 644         | 5 772        | 8 234            | 14 240   | 35 270     | 33 628     | 32 726     | 4,9%            | 7,8%            |                                   |                   |
| Total scope 1+2+3 market-based  |                                |  | 5 381       | 1 639         | 6 117        | 8 229            | 14 596   | 35 962     | 34 519     | 33 434     | 4,2%            | 7,6%            | 31%                               | 1,11              |
| <b>EMPLOYÉS</b>   |                                |  |             |               |              |                  |          | 2575       | 2499       | 2446       |                 |                 |                                   |                   |
| <b>Ratio Emissions scope 1&amp;2 par Employé en tCO2e/ Employés location-based</b>        |                                |  |             |               |              |                  |          | 0,99       | 1,06       | 1,05       | -7,1%           | -6%             |                                   |                   |
| Ratio Emissions scope 1&2 par Employé en tCO2e/ Employés market-based                     |                                |  |             |               |              |                  |          | 1,26       | 1,42       | 1,34       | -12,5%          | -6%             |                                   |                   |
| <b>Ratio Total Emissions par Employé en tCO2e/Employés (excl Invest) location-based</b>   |                                |  |             |               |              |                  |          | 11,62      | 10,99      | 10,63      | 5,5%            | 9%              |                                   |                   |
| Ratio Total Emissions par Employé en tCO2e/Employés (excl Invest) market-based            |                                |  |             |               |              |                  |          | 11,89      | 11,34      | 10,92      | 4,6%            | 9%              |                                   |                   |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES (MEUR)</b>  |                                |  |             |               |              |                  |          | 1 267      | 1 179      | 1 077      |                 |                 |                                   |                   |
| <b>Intensité scope 1&amp;2 du chiffre d'affaires en tCO2e/ Employés location-based</b>    |                                |  |             |               |              |                  |          | 2,02       | 2,25       | 2,40       | -11,7%          | -16%            |                                   |                   |
| Intensité scope 1&2 du chiffre d'affaires en tCO2e/ Employés market-based                 |                                |  |             |               |              |                  |          | 2,56       | 3,01       | 3,05       | -17,4%          | -16%            |                                   |                   |
| <b>Intensité Carbone du chiffre d'affaires en tCO2e/MEur (excl Invest) location-based</b> |                                |  |             |               |              |                  |          | 23,6       | 23,3       | 24,1       | 1%              | -2%             |                                   |                   |
| Intensité Carbone du chiffre d'affaires en tCO2e/ MEur (excl Invest) market-based         |                                |  |             |               |              |                  |          | 24,2       | 24,0       | 24,8       | 1%              | -3%             |                                   |                   |

*Note scope 1* : le Groupe ne fait pas appel à des systèmes réglementés d'échange de droits d'émission.

*Note scope 2* : le calcul *market-based* est basé sur 2 natures de contrats d'électricité, liés

- › soit à la consommation électrique des bureaux. Ce sont des contrats directs spécifiques des fournisseurs contenant une option 'verte', signés par les entités du groupe (pas d'achat groupé) ou par les gestionnaires d'immeuble. Les attributs énergétiques sous-jacents – en particulier dissocié ou non – ne sont pas connus.
- › soit à celle de l'infrastructure numérique du groupe déployée dans les centres de données en co-location (cf note méthodologique 2.2.7.1). Ce sont des contrats signés par les opérateurs de centre de données dont la nature et les attributs ne sont pas connus.

|   | Consommation électrique (MWh) | % électricité é opérée | % totale énergie opérée | Types d'instruments  |
|---|-------------------------------|------------------------|-------------------------|--|
| Instruments contractuels liés aux bureaux                                     | 87                            | 1%                     |                         | Contrats directs fournisseurs (option 'verte'), ou via gestionnaire d'immeuble   |
| Instruments contractuels liés aux centres de données (infrastructure IT Viel) | 2 283                         | 83%                    |                         | Instruments contractés par l'opérateur de centre de données, types non divulgués |
| Total   | 2 370                         | 24%                    | 19%                     |  |

*Note scope 3* : les centres de données sont matériels, et leurs émissions (scope 2 & 3) sont décrites dans le tableau Exigence de publication EI-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique

*Note biomasse* : Faute de données et référentiel, il est impossible au groupe de calculer les émissions biogéniques de CO2 provenant de la combustion ou biodégradation de la biomasse, qu'elles interviennent dans les énergies directement consommées du scope 2 (électricité et réseau de chaleur en particulier) ou dans les chaînes de valeur amont du scope 3.

*Note Intensité Carbone* : l'intensité carbone (par employé et chiffre d'affaires) est une intensité opérationnelle, relative aux revenus hors mises en équivalence. Le scope 3.15 investissement est donc exclu du calcul.

*Note données Primaires* : sur le périmètre des opérations du groupe, le taux de données primaires est de 88%. Les investissements et les achats de services sont considérées comme secondaires car sont appliqués des facteurs d'émissions monétaires génériques, les entreprises ne publiant ni ACV de service ni bilan carbone (ou des bilans de mauvaise qualité). Représentant 67% du bilan, ces postes font baisser le taux de données primaires à 31%.

### 2.2.7.1 / Approche méthodologique du bilan carbone 2025

Le bilan a été mené avec l'appui des consultants experts de Darwin X afin de répondre à la fois aux exigences de la CSRD (ESRS EI) et GHG Protocol Corporate Standard<sup>(1)</sup>. Pour correspondre à la réalité de l'activité du Groupe, et comme le préconise l'annexe A de la norme ISO 14064-1, le contrôle opérationnel abordé a été choisi. Le périmètre étudié est celui la déclaration courante. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a pris une participation minoritaire au capital et sur lequel le Groupe n'a pas de contrôle opérationnel sont considérées dans la catégorie 3.15 - Investissement. Les données d'activité sont celles liées à l'exercice 2025 et l'ensemble de la chaîne de valeur a été étudiée (amont/opérations internes/aval). Pour s'assurer de l'exhaustivité des données d'activité amont et opérations internes, un rapprochement a été appliqué entre la vision opérationnelle et le compte de résultat, pour s'assurer que toutes les dépenses comptabilisées ont été couvertes.

L'approche physique (facteur d'émission basé sur une mesure physique telle que la consommation d'énergie,

les kms parcourus, l'énergie grise des actifs détenus...) est systématiquement privilégiée par rapport aux facteurs monétaires afin de réduire l'incertitude et d'identifier des leviers potentiels de réduction d'émissions. La collecte des données a été effectuée par les représentants opérationnels locaux et contrôlée en central par le Groupe de Travail ESG sur la base de données brutes (factures, rapports d'agences, extraits d'inventaires...) lorsqu'elles sont disponibles. Lorsqu'elles sont manquantes, les données ont été extrapolées en fonction des standards et/ou des données d'autres entités. Une approche quantitative est proposée pour estimer l'incertitude. Un score de qualité des données d'activité est calculé sur la base de l'exhaustivité des données collectées et de la nature des données d'activité collectées (spécifiques, semi-spécifiques ou génériques). Ce score est couplé à l'incertitude des facteurs d'émission pour obtenir une incertitude globale par catégorie d'émissions.

(1) <https://ghgprotocol.org/ghg-protocol-corporate-suite-standards-and-guidance-update-process>

Les bilans carbone analytiques sont réalisés de façon exhaustive tous les ans et les principales sources d'émissions sont :

- Les transports (flotte de voiture de fonction, transports personnels des employés, et voyages d'affaire), dont les émissions sont ventilées dans les catégories 1.2 et 3.7.
- L'énergie consommée par les bureaux (et les éventuelles fuites de fluides frigorigènes). Les données d'activité sont toutes issues des rapports des gestionnaires immobilier ou des fournisseurs d'énergie eux-mêmes. Dans le cas où une donnée est manquante pour une année N, une évaluation est faite sur la moyenne des autres années. Les émissions liées à cette énergie sont ventilées dans les catégories 1.1 (et 1.4), 2.1, 2.2 et 3.3.
- Le numérique, dont les émissions liées aux infrastructures opérées sont ventilées dans la catégorie 3.2 pour l'énergie grise et les catégories 2.1 & 3.3 pour l'énergie finale. Les émissions liées aux

services achetés - gestion de centre de données, IaaS et SaaS<sup>(1)</sup> - sont positionnées dans la catégorie 3.1. A noter concernant les centres de données en colocation, les recommandations de l'Uptime Institute<sup>(2)</sup> ont été appliquées : l'énergie finale consommée par l'infrastructure informatique possédée par le Groupe sont déclarées au sein de la catégorie 2.1 et 3.3, tandis que celle liée à l'opérateur (refroidissement) au sein de la catégorie 3.1.

- Les investissements dans les entreprises mises en équivalence qu'on retrouve dans la catégorie 3.15.

Les méthodes spécifiques aux catégories du GHG Protocol sont explicitées ci-après, ainsi que les facteurs d'émission choisis en fonction de leur pertinence, leur degré d'incertitude, et fraîcheur.

Le processus de collecte ayant gagné en qualité, ainsi que certains facteurs d'émissions, les bilan 2023 et 2024 ont été remis à jour, et certaines approximations faites jusqu'alors ont été corrigées.

### Scope 1 (émissions directes de GES provenant de sources contrôlées)

La première source d'émission est liée aux bureaux chauffés au gaz. La Base Empreinte<sup>®</sup> de l'ADEME<sup>(3)</sup> a été choisie pour les facteurs d'émissions, à l'exception de DEFRA<sup>(4)</sup> pour le Royaume Uni et l'EIA<sup>(5)</sup> pour les Etats-Unis.

La seconde source d'émission est relative aux fuites de fluides frigorigènes supposées. Lorsque l'opérateur de l'immeuble déclare aucune fuite ou lorsque l'immeuble est refroidi via un réseau urbain, les fuites sont considérées comme nulle. Sinon une évaluation moyenne est produite et appliquée aux bureaux climatisés. La Base Empreinte<sup>®</sup> de l'ADEME a été choisie pour les facteurs d'émissions.

La troisième source est liée à la flotte de voitures de fonction, majoritairement à essence, basée sur le nombre de kilomètres parcourus déclarés ou supposés. La base DEFRA a été privilégiée pour les facteurs d'émissions.



(1) Infrastructure As A Service, Software As A Service

(2) <https://journal.uptimeinstitute.com/accounting-for-digital-infrastructure-ghg-emissions>

(3) Agence de la transition écologique - <https://www.ademe.fr/>

(4) Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales - <https://www.gov.uk/government/organisations/department-for-environment-food-rural-affairs>

(5) Agence d'information sur l'énergie - <https://www.eia.gov/>

## Scope 2 (émissions indirectes de GES résultant de l'achat d'électricité, de chaleur ou de vapeur consommée)

Le périmètre couvre l'énergie relative à l'éclairage, chauffage, et refroidissement de tous les bureaux opérés par le Groupe, ainsi que celle relative à la consommation de l'infrastructure IT opérée dans des centres de données en co-location. Les facteurs d'émissions *location-based* des mix électriques sont tous issus d'Electricity Maps<sup>(1)</sup>, seule source connue pour couvrir à la fois toutes les zones géographiques (niveau national ou sous-national) et capable de publier les facteurs d'émission réels 2025. Les facteurs d'émissions des réseaux de chaleur sont dans l'ordre de priorité :

issus de sources officielles nationales (décret en France), des rapports fournisseurs (Japon) ou construit à partir des mix des rapports fournisseurs (Suisse...). Concernant *market-based*, même si le Groupe considère cet indicateur comme non pertinent<sup>(2)</sup> dans la forme actuelle du standard (en cours de révision), les années 2023, 2024 et 2025 ont été calculés avec les facteurs d'émissions disponibles des bases de l'AIB<sup>(3)</sup> pour l'Europe et de Green-e<sup>®</sup> <sup>(4)</sup> pour les Etats-Unis – partout ailleurs les facteurs *location-based* sont utilisés.

### Scope 3

#### Catégorie 3.1 : Biens et services

Les services achetés sont très largement des services numériques, complétés par des services de prestations intellectuelles, ou en lien avec les « divertissements » (événements sportifs ou culturels). Les calculs se basent sur les facteurs d'émission monétaires, calculés depuis les bilans carbone propres aux fournisseurs s'ils existent (scopes 1, 2 et 3 amont) et considérés comme de qualité, sinon sur des extrapolations des bilans de ces fournisseurs fiables enrichies de moyennes sectorielles basées sur les

facteurs EXIOBASE<sup>(5)</sup> corrigés de l'inflation. Exceptions notables concernant les émissions de services de co-location de centre données qui se basent sur leur rapport de consommation énergétique : cette catégorie incorpore l'énergie consommée dans l'année pour le refroidissement des centres de données opérés par des tiers. Les émissions de certains services sont calculées en détail à partir de calculatrice carbone en ligne, comme celle d'AWS ou MS365 (dont scope 2 est réévalué en *location-based*)

#### Catégorie 3.2 : Biens immobilisés

Les seuls biens matériels immobilisés par le Groupe sont ceux de l'infrastructure numérique. Un inventaire détaillé et exhaustif (plus de 15 000 équipements) est consolidé tous les ans. L'évaluation de l'énergie grise est spécifique à chaque type d'équipement. Concernant les serveurs, l'évaluation est basée sur la configuration matérielle des serveurs (CPU, RAM, stockage, ...) couplée au moteur de calcul « Serveurs » de Boavizta<sup>(6)</sup>. Concernant les autres équipements, un modèle paramétrique interne (taille des écrans, nombre de ports, puissance des PC, ...) a été développé se basant sur les PCF<sup>(7)</sup> constructeurs et des données génériques « NegaOctet » de la Base Empreinte<sup>®</sup> de l'ADEME et les

données de Boavizta. Le bilan carbone du matériel acheté dans l'année est calculé et mis à l'échelle des dépenses IT pour assurer une couverture totale de tous les achats : des rapprochements entre comptabilité et inventaire sont effectués pour calculer des facteurs d'émissions spécifiques par zone géographique, qui sont appliqués ensuite aux dépenses (Capex et Opex IT). Aussi, un indicateur basé sur le standard Bilan Carbone © jugé pertinent pour le suivi annuel au long cours de ces émissions a été rajouté (3.2 bis), calculant un amortissement des émissions des biens immobilisés sur leur durée de vie réelle.

#### Catégorie 3.3 : Activités liées à l'énergie et aux combustibles, non compris dans le scope 2

Les approches et référentiels sont les mêmes que ceux cités au paragraphe 'scope 2'

#### Catégorie 3.4 : Transport et Distribution amont

Le modèle d'affaire du Groupe ne comporte aucune activité de transport

(1) <https://www.electricitymaps.com/data>

(2) <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0301421517306213> & <https://www.theccc.org.uk/publication/corporate-procurement-of-renewable-energy-implications-and-considerations/>

(3) <https://www.aib-net.org/facts/european-residual-mix>

(4) <https://www.green-e.org/news/2024-green-e-residual-mix-emissions-rates-released>

(5) <https://www.exioibase.eu/>

(6) <https://boavizta.org/tools>

(7) Product Carbon Footprint

### Catégorie 3.5 : Déchets générés par les opérations

Les déchets jugés « matériels » sont les déchets électroniques, dont le poids total est calculé en fonction de la nature des matériels sortis (voir paragraphe 2.4.5 Exigence de publication E5-5 – Flux de ressources sortants), associé au facteur « déchets d'équipements

électriques et électroniques » (DEEE) de la Base Empreinte<sup>®</sup> de l'ADEME. Ils sont complétés par une estimation des déchets ménagers, basée sur une collecte partielle extrapolée à tous les bureaux, évaluée aussi à partir de la Base Empreinte<sup>®</sup> de l'ADEME.

### Catégorie 3.6 : Voyages professionnels

La majorité des voyages est assez détaillée pour recueillir la distance exacte parcourue et la typologie des vols (classe). Les facteurs d'émissions DEFRA sont utilisés, et, comme recommandé par le décret BEGES, l'approche Bilan Carbone<sup>®</sup> et le gouvernement britannique<sup>(1)</sup>, les effets non CO2 (traînée de condensation, non incluses dans le Protocole de

Tokyo) sont pris en compte dans le calcul. Via un rapprochement avec le compte de résultat, un facteur d'émission monétaire interne est calculé pour chacun des trajets, consolidé, puis appliqué aux régions où le détail des vols n'est pas disponible. La catégorie compte aussi les émissions liées au séjours hôteliers, basées sur des facteurs monétaires EXIOBASE.

### Catégorie 3.7 : Déplacements domicile-travail

Le calcul des émissions se base sur une enquête au sein du Groupe menée début 2024 sur le mode de transport et distance domicile-travail, dont les données ont été extrapolées pays par pays pour

compenser les données manquantes. Les facteurs d'émissions sont ceux de DEFRA. Note : le télétravail est quasiment inexistant au niveau de Groupe, et les émissions liées ne sont pas prises en compte.

### Catégorie 3.8 : Actifs en leasing amont

Le Groupe opère ses actifs en leasing (flotte de véhicules) dont les émissions sont calculées en scope 1 et 2.

### Catégorie 3.9 : Transport et Distribution aval

Le modèle d'affaire du Groupe ne comporte aucune activité de transport.

### Catégorie 3.10 : Transformation des produits vendus

Le modèle d'affaire du Groupe ne comporte aucune vente de produit physique.

### Catégorie 3.11 : Utilisation des produits vendus

L'impact du cœur de métier du Groupe – l'intermédiation financière – a été étudié sur la base des travaux récents du PCAF sur les émissions facilitées<sup>(2)</sup>. Les réponses apportées par ce standard sont trop limitées et restrictives (en termes d'activité et de périmètre des produits financiers couverts) pour apporter une réponse à cette étude. S'agissant des

services de données numériques du Groupe consommés par ses clients, les données d'activité chez ces derniers n'étant pas disponibles, les émissions associées ne sont pas non plus reportées cette année. L'impact aval des services numériques vendus n'est pas encore évalué.

### Catégorie 3.12 : Traitement de fin de vie des produits vendus

Le modèle d'affaire du Groupe ne comporte aucune vente de produit physique.

### Catégorie 3.13 : Actifs en leasing aval

Le modèle d'affaire du Groupe ne comporte aucune activité de leasing.

### Catégorie 3.14 : Franchises

Le modèle d'affaire du Groupe ne comporte aucune franchise.

### Catégorie 3.15 : Investissement.

Comme recommandé par le PCAF « Financed Emission »<sup>(3)</sup> le facteur d'attribution appliqué est le pourcentage de détention du capital par le Groupe. Le calcul des émissions liées à l'activité des entreprises détenues minoritairement est le même que celui décrit pour les fournisseurs de la catégorie 3.1

(1) <https://www.gov.uk/government/publications/greenhouse-gas-reporting-conversion-factors-2023>

(2) <https://carbonaccountingfinancials.com/files/PCAF-PartB-Facilitated-Emissions-Standard-Dec2023.pdf>

(3) <https://carbonaccountingfinancials.com/files/downloads/PCAF-Global-GHG-Standard.pdf>

## 2.2.8 / Exigence de publication EI-9 – Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat

Comme décrit dans SBM-3 (*1.3.3 Exigence de publication SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique*), les risques et opportunités de transition n'ont pas été jugés matériel pour le Groupe. L'analyse des risques physiques mentionnés dans ce même paragraphe, basés sur le périmètre et sur les scénarios décrit en IRO-1 (*1.4.1 Exigence de publication IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels*), n'a pas démontré de risques sur les biens immobilisés (équipements

informatiques en étages hauts). L'analyse des risques bruts sur la continuité de l'activité à horizon 2030 dus à des événements climatiques extrêmes a conclu à une perte maximum de 9 Meur du chiffre d'affaires, centrée sur les activités américaines et asiatiques (chiffre d'affaires décrit en SBM-1 (*1.3.1 Exigence de publication SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur*)). Le risque résiduel est considéré comme faible grâce aux plans de continuité d'activité déployés et aux politiques de résilience des opérateurs de centre de données (ISO 22301)

## 2.3 / E2 – POLLUTION

### 2.3.1 / Exigence de publication liée à ESRS 2

Les exigences de publication liées à l'ESRS 2 sont présentées dans la section « INFORMATION GENERALE » aux paragraphes ci-après référencés :

| Exigence de publication  | Paragraphe de l'état de durabilité   |
|--|--|
| Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution | 1.4.1 IRO-1 paragraphe :<br>› 1.4.1.3 Environnement (E1.IRO-1, E2.IRO-1, E3.IRO-1, E4.IRO-1, E5.IRO-1) |

### RAPPEL DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS IDENTIFIÉS :

| Numéro et (type) | Description de l'IRO  | Sous-thème lié |
|------------------|---|----------------|
| 34 (I-)          | (Numérique) (Métaux) L'exploitation des mines nécessaires à la fabrication des métaux des appareils numériques et la fin de vie de ces derniers provoquent des pollutions diverses (eau, sols) localement, mais aussi une consommation en eau (E3) et de potentiels impacts sur la biodiversité (E4). | Pollution      |

Il est rappelé que le groupe n'émet pas de polluants dans le cadre de ses propres activités.

### 2.3.2 / Exigence de publication E2-1 – Politiques en matière de pollution

Les pollutions sont très en amont de la chaîne de valeur de la fabrication du matériel informatique (mines et métaux) et en aval (déchets électroniques). Elles sont traitées par la politique « numérique durable » soutenant cette gestion est décrite en section E1-2 (2.2.3 Exigence de publication E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci).

La gestion responsable du parc informatique vise à optimiser le besoin en matériel neuf pour réduire la pollution (air, eau et sols) due aux processus miniers et métallurgiques en début de cycle de vie des équipements. L'incorporation de labels de durabilité dans les critères d'achat (TCO, EPEAT) vise à aller plus loin que les réglementations (ROSH et REACH) et terme de transparence et d'interdiction d'utilisation de substances

dangereuses (PFAS, Brome, Bellium, métaux lourds, retardateurs de flamme halogénés...). Ces labels incluent aussi des critères sociaux visant à minimiser les risques d'exposition aux risques de pollution dans la chaîne de valeur. Notons aussi que les labels ne détaillent pas comment sont traitées la prévention des incidents et des situations d'urgence, et si et quand ils se produisent, le contrôle et la limitation de leur impact sur les personnes et l'environnement. L'effet de la politique sur ces processus déployés très loin dans la chaîne de valeur amont ne peut donc être évalué.

La délégation à des professionnels du reconditionnement et recyclage la collecte du matériel en fin de vie contribue à réduire la pollution (eau et sols) liée aux décharges sauvages d'équipements électroniques.

### 2.3.3 / Exigence de publication E2-2 et E2-3 – Actions, ressources et cibles en matière de pollution

Ces politiques ne donnent pas lieu à des actions spécifiques qui pourraient avoir un effet directement mesurable en termes de réduction des pollutions - elles sont trop loin dans la chaîne de valeur. Et, malgré

les normes et labels en place, la traçabilité amont reste très imparfaite, et la filière de gestion de déchets en aval très opaque. Il n'y a donc pas de cibles spécifiques à cet enjeu.

## 2.4 / E3 – RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

### 2.4.1 / Exigence de publication liée à ESRS 2

Les exigences de publication liées à l'ESRS 2 sont présentées dans la section « INFORMATION GENERALE » aux paragraphes ci-après référencés :

| Exigence de publication  | Paragraphe de l'état de durabilité   |
|--|--|
| Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines | 1.4.1 IRO-1 paragraphe :<br>› 1.4.1.3 Environnement (E1.IRO-1, E2.IRO-1, E3.IRO-1, E4.IRO-1, E5.IRO-1) |

### RAPPEL DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS IDENTIFIÉS :

| Numéro et (type) | Description de l'IRO   | Sous-thème lié | Sous-sous thème lié |
|------------------|--|----------------|---------------------|
| 35 (I-)          | (Numérique) (Eau verte) Il faut environ 90 m <sup>3</sup> d'eau pour fabriquer un appareil numérique, de l'extraction de la mine à la livraison ("cradle to gate"). L'impact est élevé dans les régions soumises à un stress hydrique. | Eau            | Consommation d'eau  |

Il est rappelé que le groupe n'a pas d'impact matériel en matière de consommation d'eau dans le cadre de ses propres activités.

### 2.4.2 / Exigence de publication E3-1 – Politiques en matière de ressources aquatiques et marines

Les impacts en eau sont très en amont de la chaîne de valeur de la fabrication du matériel informatique (mines et métaux) et sont traités par la politique « numérique durable » soutenant cette gestion est décrite en section E1-2 (2.2.3 Exigence de publication E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci).

La gestion responsable du parc informatique vise à optimiser le besoin en matériel neuf pour réduire la consommation en eau due aux processus miniers, métallurgiques et de fabrication de puces, en début de cycle de vie des équipements achetés.

Il n'y a pas d'autre enjeux identifiés liés à l'eau, mais la politique reste vigilante sur la consommation en eau des choix de futurs centres de données pour prévenir le risque d'impact dans les zones à stress hydrique.

### 2.4.3 / Exigence de publication E3-2 et E3-3 – Actions, ressources, et cibles en matière de ressources hydriques et marines

Ces politiques ne donnent pas lieu à des actions spécifiques qui pourraient avoir un effet directement mesurable en termes de réduction de la consommation en eau- elle est trop loin dans la chaîne de valeur. A noter aussi que la publication des

indicateurs de consommation d'eau de centre de données (WUE <sup>(1)</sup>) n'est pas obligatoire et très peu accessible. L'opacité du marché rend donc impossible l'élaboration de cibles.

(1) WUE : Water Usage Effectiveness

## 2.5 / E4 – BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

### 2.5.1 / Exigence de publication liée à ESRS 2

| Exigence de publication  | Paragraphe de l'état de durabilité   |
|--|--|
| Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique  | 1.3.3 SBM-3 paragraphe :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>1.3.3.1 Environnement</li> </ul>  |
| Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes | 1.4.1 IRO-1 paragraphe :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>1.4.1.3 Environnement (E1.IRO-1, E2.IRO-1, E3.IRO-1, E4.IRO-1, E5.IRO-1)</li> </ul> |

#### RAPPEL DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS IDENTIFIÉS :

| Numéro et (type) | Description de l'IRO   | Sous-thème lié | Sous-sous thème lié                                      |
|------------------|--|----------------|--|
| 36 (I-)          | (Numérique) Les impacts diffus du numérique sur la biodiversité (indirect via changement climatique, direct via déforestation et pollution dus à l'exploitation des mines et aux déchets) sont encore mal mesurés. Ils sont liés directement autres sujets (E1, E2, E3, E5). | Biodiversité   | Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité |

Il est rappelé que le groupe n'a pas d'impact direct sur la biodiversité dans le cadre de ses propres activités.

### 2.5.2 / Exigence de publication E4-2 – Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Les potentiels impacts sur la biodiversité se situent lors de la fabrication du matériel informatique (extraction de ressources primaires depuis des mines qui provoquent l'artificialisation des sols et des pollutions de l'air, de l'eau et du sol) – et en aval (déchets électroniques dont les décharges provoquent de pollutions de l'eau et du sol). En plus d'être très éloignés dans la chaîne de valeur, ils sont majoritairement indirects, et très mal évalués par manque de traçabilité.

La politique « numérique durable » décrite en section E1-2 (2.2.3 Exigence de publication E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci) adresse les enjeux de ressources primaires exploitées dans les mines, de gestion des déchets, des pollutions afférentes et des risques sur les travailleurs locaux (se référer aux chapitres 2.1.2 Exigence de publication E2-1 – Politiques en matière de pollution et 2.4.1 Exigence de publication E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire). Indirectement, ces politiques visent donc aussi à réduire les impacts potentiels sur la biodiversité et leurs effets sur les populations locales.

### 2.5.3 / Exigence de publication E4-3 et E4-4 – Actions, ressources, et cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Ces politiques ne donnent pas lieu à des actions spécifiques qui pourraient avoir un effet directement mesurable en termes de préservation de la biodiversité. Les impacts potentiels sont très loin dans

la chaîne de valeur, indirects, assez mal documentés, et aucune traçabilité fiable en amont ou en aval permet d'élaborer une quelconque cible.

## 2.6 / E5 – UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### 2.6.1 / Exigences de publication liée à ESRS 2

Les exigences de publication liées à l'ESRS 2 sont présentées dans la section « INFORMATION GENERALE » aux paragraphes ci-après référencés :

| Exigence de publication  | Paragraphe de l'état de durabilité   |
|--|--|
| Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat | 1.4.1 IRO-1 paragraphe :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>1.4.1.3 Environnement (E1.IRO-1, E2.IRO-1, E3.IRO-1, E4.IRO-1, E5.IRO-1)</li> </ul> |

### RAPPEL DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS IDENTIFIÉS :

| Numéro et (type) | Description de l'IRO  | Sous-thème lié   |
|------------------|---|--|
| 6 (I-)           | (Numérique) (Métaux) Les déchets électroniques des infrastructures numériques sont structurellement mal gérés. La collecte à la source n'est pas toujours fiable, le traitement oriente souvent le recyclage qui ne recycle quasiment rien, plutôt que le reconditionnement et la seconde vie, et beaucoup de déchets se retrouvent dans des décharges à ciel ouvert. | Déchets  |
| 7 (I-)           | (Numérique) (Métaux) Consommation de ressources, en particulier en métaux, mais aussi en eau (E3) dans la construction des infrastructures numériques. L'extraction provoque par ailleurs de fortes pollutions des eaux et des sols (E2) et a un impact sur la perte de biodiversité (E4).  | Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources |

Il est rappelé que seuls les équipements informatiques présentent une importance significative sur ce thème. Les actions et données collectées se concentrent donc exclusivement sur cette catégorie de ressources, à

l'exclusion d'autres intrants ou déchets courants (papier, déchets ménagers, etc.) qui n'ont pas de lien propre au modèle d'affaire du groupe.

### 2.6.2 / Exigence de publication E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Ces enjeux de ressources et économie circulaire sont très en amont de la chaîne de valeur de la fabrication du matériel informatique (mines et métaux) et en aval (déchets électroniques). Ils sont traités par la politique « numérique durable » soutenant cette gestion est décrite en section EI-2 (2.2.3 Exigence de publication EI-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci).

La gestion responsable du parc informatique vise à optimiser les besoins en matériel neuf afin de réduire la

pression sur les ressources primaires minérales. L'incorporation de labels de durabilité dans les critères d'achat (TCO, EPEAT) vise à améliorer l'utilisation de matières recyclées (en particulier plastique et emballage).

La délégation à des professionnels du reconditionnement et recyclage la collecte du matériel en fin de vie vise à alimenter le marché de la seconde vie et du recyclage du matériel informatique.

### 2.6.3 / Exigence de publication E5-2 & E5-3 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire & Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Sous la responsabilité de leurs Responsables techniques, toutes les filiales s'assurent que la totalité des appareils informatiques en fin de vie soit gérée par des sous-traitants spécialisés dans le reconditionnement et le recyclage des déchets électroniques. En Europe, ces sous-traitants sont agréés et respectent la Directive 2012/19/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Même si l'objectif est d'avoir 100% des équipements en fin de vie pris en charge par ces sous-traitants (cf. flux sortants), la filière est si peu transparente qu'il est

impossible d'évaluer le traitement réel des composants en bout de chaîne et donc de cibles en termes de matière recyclée. La capacité du matériel à être reconditionné dépend de l'état du matériel en fin de vie, et il n'est pas possible non plus d'élaborer une cible sur ce thème.

Il n'a pas été déterminé non plus d'objectif quantitatif sur la proportion de matériel neuf labellisé (cf. flux entrants), ni sur la durée de vie des équipements - le Groupe étant soumis aux aléas des durées de support matériel et logiciel du marché<sup>(1)</sup>. Il surveille néanmoins l'évolution de son parc informatique annuellement afin d'évaluer la tendance au regard des attendus de sa politique.

### 2.6.4 / Exigence de publication E5-4 – Flux de ressources entrants

L'indicateur de suivi de flux entrants est le poids du nouveau matériel informatique installé par les équipes techniques dans l'année, basé sur l'inventaire informatique. Le groupe ne s'approvisionnant pas auprès de fournisseurs spécialisés dans le reconditionnement ou dans la construction de matériel à base de composants recyclés, il est considéré que la proportion de ressources réutilisées ou recyclés dans le nouveau matériel est quasi nulle<sup>(2)</sup>. Cependant, certains critères qualitatifs permettent d'évaluer la démarche quant à l'utilisation de matériaux recyclés, en particulier TCO<sup>(3)</sup> et EPEAT<sup>(4)</sup> (ainsi que les critères d'alignement avec la taxinomie 'économie circulaire' mais qui ne sont aujourd'hui pas respectés). A noter que ces labels visent aussi à réduire l'ensemble des impacts environnementaux E1, E2, E3 et donc incidemment E4, ainsi que les impacts sociaux S2 et S3.

Les poids unitaires moyens de chacun des types de matériel est évalué à partir des caractéristiques techniques des constructeurs et de l'inventaire déclaré rentré dans l'année. Cet inventaire ne couvre que les équipements principaux et est encore imparfait - en particulier les années antérieures à 2025. Pour assurer l'alignement avec les dépenses et le bilan carbone, un second indicateur extrapole aux dépenses comptabilisées dans l'année, basé le ratio émissions d'inventaire/émissions dépenses calculé pour le scope 3-bien immobilisés (voir 2.2.7.1 Approche méthodologique du bilan carbone 2025).

Un troisième indicateur cherche à modéliser une tendance sur le temps long assimilable à l'approche des émissions scope 3 amorties de la méthode bilan carbone © (voir 2.2.7.1 Approche méthodologique du bilan carbone 2025), en divisant le poids total des équipements par leur durée de vie moyenne.

#### POIDS MATÉRIEL IT ENTRANT, EN TONNES/AN

|                  | 2023 | 2024 | 2025 |
|------------------|------|------|------|
| Inventaire       | 2    | 4    | 8    |
| Comptable        | 17   | 10   | 15   |
| Rotation moyenne | 16   | 16   | 19   |

Enfin, un indicateur modélisant le taux d'achats dit 'responsables' cité plus haut calcule le ratio de dépenses de matériel labellisé (TCO et EPEAT) sur le périmètre d'équipements labellisable -

essentiellement des équipements de bureaux. Cet indicateur est en cours de déploiement et a été produit cette année uniquement sur le périmètre très réduit des achats du bureau de Londres : **96%**

(1) <https://www.halteobsolescence.org/fin-windows-10-obsolence-windows-11/>

(2) <https://www.strategie.gouv.fr/publications/consommation-de-metiaux-numerique-un-secteur-loin-detre-dematerialise>

(3) <https://tcocertified.com/fr/>

(4) <https://www.epeat.net/>

## 2.6.5 / Exigence de publication E5-5 – Flux de ressources sortants

L'indicateur de suivi de flux sortants est le poids du matériel obsolète récupéré dans l'année par les sous-traitants sous la responsabilité des équipes techniques. Il est basé sur les bons de récupération et de destruction de ces sous-traitants, qui certifient la destruction (en particulier des disques durs) et la valorisation du matériel. Ces sous-traitants commencent, en Europe, à indiquer aujourd'hui les proportions de matériel reconditionné.

Le processus de collecte d'équipement n'est pas déclenché systématiquement tous les ans, les différents sites stockant le matériel obsolète et déclenchant la collecte au besoin. A noter que cette collecte évite - dans les limites opaques de la filière de traitement des déchets électroniques - les impacts des déchetteries sauvages à ciel ouvert. Elle devrait

réduire substantiellement les impacts négatifs E2 (pollution) et donc incidemment E4 (biodiversité et écosystèmes), ainsi que les impacts sociaux S3 (Communauté touchées), même s'il est impossible d'en mesurer les effets.

Seuls les rapports des principaux bureaux sont collectés. Pour les autres, un taux moyen de déchets électroniques par employés est appliqué par défaut (ci-après 'extrapolé')

Les données des fabricants de matériel ni celles des collecteurs de déchets ne permettent aujourd'hui d'avoir une décomposition par type de ressource - en particulier substances toxiques. Seul le tonnage brut d'équipement sorti est donc considéré. Sur ce tonnage, le ratio de reconditionné (\*) ci-après est issu des rapports 2025 de la zone Europe (France & Grande Bretagne)

| Tonne de matériel/an        | 2024       | 2025        |
|-----------------------------|------------|-------------|
| Collecté                    | 2,1        | 8,1         |
| Extrapolé                   | 4,5        | 4,4         |
| <b>TOTAL</b>                | <b>6,6</b> | <b>12,6</b> |
| Taux de Reconditionnement * | inconnu    | 21%         |

## 3 / INFORMATIONS SOCIALES

### 3.1 / S1 – PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

#### 3.1.1 / Exigences de publication liée à ESRS 2

Les exigences de publication liées à l'ESRS 2 sont présentées dans la section « INFORMATION GENERALE » aux paragraphes ci-après référencés :

| Exigence de publication  | Paragraphe de l'état de durabilité  |
|--|---|
| Intérêts et points de vue des parties prenantes  | 1.3.2 SBM-2 paragraphes :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>› 1.3.2.1 Parties prenantes identifiées</li> <li>› 1.3.2.2 Organisation du dialogue</li> <li>› 1.3.2.4 Approche ascendante</li> </ul> |
| Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique | 1.3.3 SBM-3 paragraphe :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>› 1.3.3.2 Social</li> </ul>  |

#### RAPPEL DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS IDENTIFIÉS :

| Numéro et (type) | Description de l'IRO  | Sous-thème lié   | Sous-sous thème lié  |
|------------------|---|--|--|
| 8 (I+)           | Conditions de travail favorables : accroît la satisfaction des employés. La flexibilité d'organisation du travail permet un meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle, tout en préservant le lien social. Les actions caritatives renforcent les valeurs de solidarité au sein de l'entreprise, ce qui contribue au dialogue entre l'entreprise, ses employés et favorise la cohésion au sein des équipes ou encore l'accompagnement des plus jeunes dans leur apprentissage. | Conditions de travail                                  | Dialogue social<br>Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives<br>Équilibre entre vie professionnelle et vie privée |
| 9 (R)            | Perte de talents : L'absence de flexibilité, de reconnaissance ou d'opportunités de développement peut entraîner des départs, affectant la rétention des talents et la continuité.  | Conditions de travail                                  | Sécurité de l'emploi<br>Salaires décents<br>Équilibre entre vie professionnelle et vie privée  |
| 10 (R)           | Litige juridique, risque de réputation et sanctions liés au non-respect des réglementations locales.  | Conditions de travail                                  | Temps de travail<br>Salaires décents   |
| 11 (I+)          | Formation continue : Au-delà des obligations réglementaires d'information, la formation régulière est essentielle pour maintenir les compétences des employés, en particulier avec l'évolution rapide dans les secteurs de la technologie informatique et de la finance. Cela est particulièrement important pour les jeunes employés dans les nouvelles technologies et pour soutenir les plus âgés face aux évolutions technologiques.  | Égalité de traitement et égalité des chances pour tous | Formation et développement des compétences   |
| 12 (I+)          | Égalité des chances et opportunités : Les employés bénéficient d'une culture inclusive, sans plafond de verre, qui promeut la diversité de genre, notamment dans les postes de direction. L'entreprise favorise la mobilité interne, notamment dans le reclassement des brokers en fin de carrière ou en souhait d'évolution vers des postes de support et management.  | Égalité de traitement et égalité des chances pour tous | Diversité<br>Formation et développement des compétences  |
| 13 (I-)          | Discrimination : impact psychologique et social d'actes discriminatoires, par exemple discrimination ethnique/de genre/d'âge à l'embauche ou  | Égalité de traitement et égalité des chances           | Mesures de lutte contre la violence et le  |

| Numéro et (type) | Description de l'IRO   | Sous-thème lié   | Sous-sous thème lié   |
|------------------|--|--|---|
|                  | dans les opérations envers les femmes (milieu très masculin).  | pour tous  | harcèlement sur le lieu de travail<br>Diversité   |
| 14 (R)           | Risques de discrimination : L'entreprise doit respecter les obligations de non-discrimination pour éviter des risques réglementaires et d'image. | Égalité de traitement et égalité des chances pour tous | Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail<br>Diversité |

## 3.1.2 / Exigence de publication SI-1 – Politiques concernant le personnel de l'entreprise

### 3.1.2.1 / Politiques

VIEL & Cie développe ses activités selon une stratégie de croissance organique créatrice d'emplois salariés dans de nombreux pays. Le recours aux emplois non permanents, temporaires ou à durée limitée est négligeable au sein du Groupe.

Les politiques de VIEL & Cie en matière de ressources humaines, décrites dans la politique ESG de CFT et politique sociale de Bourse Direct, s'articulent autour d'une vision globale visant à créer un environnement de travail épanouissant et équitable. Ces politiques couvrent l'ensemble des aspects de la vie professionnelle : le développement des compétences, les conditions de travail, la prévention des accidents, du harcèlement, la non-discrimination, l'égalité des chances et le respect des droits fondamentaux. Elles s'appliquent à l'ensemble du personnel de VIEL & Cie, avec une mise en œuvre adaptée aux contextes locaux pour permettre, outre le respect des cadres légaux spécifiques aux pays, de répondre au mieux aux attentes des ressources de chaque région et maintenir la motivation des employés.

Les politiques sont mises en œuvre par les fonctions RH locales et le management direct, accessible grâce à la structure organisationnelle horizontale du Groupe, et pour CFT sous la supervision des fonctions RH régionales. Les indicateurs de suivi associés sont examinés par le Groupe de Travail ESG qui rapporte annuellement au comité d'audit.

Les politiques sont alignées sur les pratiques reconnues en matière de droit du travail, et doivent respecter le cadre légal applicable dans leur déclinaison locale. La cartographie des droits humains publiée par les Nations Unies<sup>(1)</sup> est utilisée pour évaluer les risques dans les différents pays d'opération, ainsi que les indices sur les droits fondamentaux et l'application de la réglementation du World justice project<sup>(2)</sup>.

Le Groupe accorde une attention particulière au dialogue entre la direction et les employés au travers de processus d'évaluation et de développement des employés et en privilégiant un accès direct au management offert par une structure d'organisation horizontale.

Les politiques sont communiquées à tous les collaborateurs au travers :

- › De la politique ESG de CFT
- › De la politique sociale de Bourse Direct
- › Du Code d'éthique de VIEL & Cie
- › Des procédures disciplinaires documentées
- › Du système de lanceurs d'alerte au niveau local et du Groupe
- › Des conditions de travail contractuelles
- › De la formation obligatoire à l'entrée et guides locaux de CFT (« Handbook »)

(1) <https://indicators.ohchr.org/>

(2) <https://worldjusticeproject.org/>

### 3.1.2.2 / Droits humains et conditions de travail

En raison de la nature de ses activités, le groupe VIEL & Cie n'est pas directement exposé aux problématiques de travail forcé, de travail des enfants ou de travail dans des environnements dangereux. Néanmoins, il maintient des engagements fermes en la matière, respectant les normes internationalement reconnues en matière de droits humains.

Les entités de VIEL & Cie fournissent des conditions d'emploi clairement définies. Le travail effectué repose sur des pratiques d'emploi reconnues, avec des horaires de travail raisonnables conformes à la loi et aux normes du secteur. Les employés sont libres de quitter leur emploi moyennant un préavis raisonnable, avec la garantie que tous les salaires dus seront versés.

VIEL & Cie s'engage à créer un environnement de travail sécurisé et à offrir des responsabilités importantes aux collaborateurs motivés, tout en proposant une rémunération ambitieuse, compétitive et équitable. Cette approche favorise généralement l'amélioration de la productivité et des bénéfices, tout en renforçant le moral du personnel et la culture d'entreprise.

VIEL & Cie s'engage à fournir un environnement de travail confortable pour tous les employés, où le harcèlement ou l'intimidation sous quelque forme que ce soit ne sont pas tolérés.

Les employés sont encouragés à signaler tout incident à la fonction RH locale ou du Groupe, ou à utiliser les systèmes de lanceurs d'alerte disponibles aux niveaux local et du Groupe.

### 3.1.2.3 / Égalité, diversité et inclusion

Dans son code d'éthique, VIEL & Cie stipule qu'aucun traitement défavorable n'est permis sur la base de la race, la couleur, l'âge, la nationalité, l'ethnicité, l'origine nationale, la religion, les convictions, la situation matrimoniale, le sexe, le handicap ou tout autre critère illégal.

### 3.1.2.4 / Développement professionnel et mobilité

Les politiques et pratiques RH s'adaptent aux exigences spécifiques du métier de courtage, qui nécessite un haut niveau de compétences techniques et une connaissance approfondie des instruments financiers et, concernant la plateforme électronique de négociation de Bourse Direct, des compétences informatiques pointues.

Les politiques et les pratiques sont alignées sur les normes internationalement reconnues en matière de droits humains, et de droits du travail – notamment de l'Organisation internationale du travail et contrôlées par les audits internes.



Avec une empreinte géographique étendue, VIEL & Cie reconnaît que la valorisation du potentiel d'une main-d'œuvre diversifiée est essentielle à sa réussite.

VIEL & Cie est favorable à la représentation des femmes dans les postes de direction au sein d'un secteur traditionnellement masculin.

Le Groupe soutient le développement personnel et professionnel à travers des programmes de formation et la mobilité entre les fonctions – et parfois entre les pays grâce à son empreinte internationale – bien que la majorité des équipes reste locale. Cette mobilité est perçue par les employés comme une source d'opportunités et de motivation. VIEL & Cie suit annuellement l'évolution de ces mouvements internes.

## 3.1.2.4.1 / Indicateur de développement professionnel à travers la mobilité

Les informations sont données en nombre de mobilités individuelles à la fin de la période.

|                                | 2025 | 2024 |
|--------------------------------|------|------|
| Mobilité interne fonctionnelle | 164  | 93   |
| Mobilité interne géographique  | 140  | 67   |

La mobilité fonctionnelle s'entend comme mobilité interne à une entité depuis la clôture de l'année précédente.

La mobilité géographique s'entend comme mobilité entre les sociétés du groupe depuis la clôture de l'année précédente, au sein ou non du même pays.

### 3.1.3 / Exigence de publication S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Le Groupe accorde une attention particulière à la qualité du dialogue entre la direction et les employés. L'engagement des employés est favorisé par une approche managériale privilégiant le dialogue direct et la responsabilisation, notamment dans le cadre des processus annuels d'évaluation et de développement, garantissant une progression de carrière basée sur le mérite.

La représentativité du personnel par des instances élues est très peu répandue dans les pays étrangers à l'exception des pays européens et notamment de la France. Le Groupe ayant 90% de son activité hors de la zone européenne, les discussions avec les dirigeants des bureaux sont menées sans représentants du personnel notamment chez CFT dont les filiales européennes sont de petite taille.

En revanche, des accords collectifs ont pu être conclus au sein de Bourse Direct.

Le Comité RSE constitué au sein de la filiale Bourse Direct est composé de représentants du personnel participant directement aux actions menées au sein de cette filiale. Ce CSE se réunit 6 fois par an. Les réunions se tiennent en présence de la DRH et de la Présidente du Directoire et permettent de maintenir un dialogue avec les représentants du personnel.

Dans le cadre de ses travaux et notamment avant la signature d'accord avec la Direction, le CSE procède à des consultations du personnel.

Chez Bourse Direct, un accord porte sur l'organisation de temps de travail et de présence au bureau favorisant ainsi une plus grande souplesse dans l'organisation du travail pour les collaborateurs par rapport à leur temps de présence et de télétravail (accord sur le temps de travail et charte de télétravail). La direction a également signé un accord d'intéressement avec le CSE.

Par ailleurs, une enquête de satisfaction auprès des employés a été menée chez Bourse Direct à l'été 2024 sur le relationnel et la communication d'une part et les conditions de travail d'autre part. Le questionnaire a été élaboré en collaboration avec le CSE et supervisée par la responsable RH. Le taux de réponse obtenu a été de 86,9%. Les résultats et commentaires formulés par les employés ont permis d'alimenter les discussions avec le CSE. Il n'a pas été mené de nouvelle enquête en 2025.

### 3.1.4 / Exigence de publication S1-3 – Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

A ce stade, aucun impact négatif réel n'a été identifié concernant les employés du Groupe.

Au-delà du dialogue ouvert avec le management, chaque entité définit à son niveau la procédure permettant au personnel de faire part de ses préoccupations. Généralement, les employés sont encouragés à signaler tout incident à la fonction Ressources humaines (RH) locale ou du Groupe, voire le département juridique ou à utiliser les lignes de dénonciation disponibles au niveau local, potentiellement publique, et au niveau du Groupe.

L'entité veille à ce que chaque alerte soit traitée avec tact et que les droits de toutes les personnes concernées soient respectés. Les mesures de réparations et/ou les sanctions disciplinaires en cas de violation avérée des politiques sont étudiées au cas par cas dans le cadre de cette procédure.

Des mesures sont en place pour protéger les personnes utilisant l'un ou l'autre de ces canaux, en garantissant la confidentialité et pour prévenir les représailles.

Le dispositif de lanceur d'alerte de VIEL & Cie garantit l'efficacité des canaux de signalement en offrant plusieurs points de contact (hiérarchie, conformité locale, comité éthique du groupe) et en permettant l'anonymat, tout en assurant un accusé de réception systématique et un traitement dans un délai maximal de trois mois. Le suivi des processus est renforcé par une centralisation des alertes au niveau du comité éthique du groupe - en particulier lorsqu'elles sont relatives à des comportements contraires au code de conduite anticorruption, par une obligation stricte de confidentialité, et des investigations formalisées, avec des rapports écrits et des délais encadrés pour les décisions. Des indicateurs de performance (nombre d'alertes, délais, problématiques) sont régulièrement analysés par les Compliance Officers et relayés au

Conseil d'administration. Les parties prenantes, incluant les entités locales, les tiers de confiance, et le Conseil d'administration, sont intégrées à chaque étape, depuis la réception de l'alerte jusqu'à la prise de décision, assurant ainsi une approche collaborative et transparente. Enfin, le dispositif protège les lanceurs d'alerte contre les représailles et respecte les exigences légales, notamment en matière de conservation des données et de conformité au RGPD.

La procédure est détaillée dans le guide d'accueil (« Handbook ») remis à tous les collaborateurs lors de la formation obligatoire à l'entrée (« Induction program ») et rappelée dans les formations obligatoires régulières. Sa mise en œuvre est contrôlée par les Audit internes réguliers.

Le dispositif du Groupe de recueil et de traitement des alertes a été communiqué aux filiales opérationnelles afin d'assurer la convergence des alertes vers le Comité éthique implémenté au niveau du Groupe et le suivi de toutes les alertes au sein du Groupe. Ce dispositif n'est pas ouvert à l'extérieur de l'entreprise et n'a pas vocation à l'être à l'avenir.

Par ailleurs, concernant la gestion des données personnelles, tout collaborateur peut utiliser également les canaux de remontée communiqués sur les sites Internet de VIEL & Cie et de ses filiales et dans les politiques de sécurité. Les problèmes soulevés sont traités selon la procédure locale de l'entité qui doit en assurer le suivi et le traitement, généralement par les équipes informatiques avec le support potentiellement des fonctions RH ou juridiques.

La connaissance et la confiance dans ces structures sont évaluées par le biais de programmes de formations annuelles, en veillant à ce que tous les employés concernés soient informés des lois sur la protection des données et de la vie privée.

### 3.1.5 / Exigence de publication S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

En 2025, CFT a révisé et actualisé sa politique ESG afin de s'aligner avec les dispositions essentielles pour gérer les impacts et risques matériels identifiés dans son analyse de double matérialité. La politique sociale de Bourse Direct a également été vérifiée en ce sens.

Les politiques de VIEL & Cie, procédures et processus servent de base aux actions visant à prévenir les impacts négatifs potentiels et favoriser les résultats positifs. Ces cadres aident également à identifier et à mettre en œuvre des actions pour traiter les impacts négatifs et positifs potentiels sur le personnel, notamment via les entretiens individuels réguliers des collaborateurs et le suivi du traitement des alertes le cas échéant.

Pour l'activité de bourse en ligne où les collaborateurs, majoritairement employés sur des fonctions support, sont plus attachés aux conditions de travail que les activités de trading composée aux deux tiers de brokers, les fonctions RH procèdent à des évaluations régulières, des enquêtes anonymes, des consultations avec le CSE et s'assure que les politiques et actions s'alignent sur leurs besoins et contribuent à un lieu de travail favorable et inclusif sans générer d'impact négatif.

A la suite de l'enquête menée sur la Qualité de vie au travail, un certain nombre de préconisations ont été formulées et sont soit implémentées soit en cours d'implémentation dans l'entreprise. Ainsi, la communication a été améliorée au sein de l'entreprise : intra-service, inter-service ou plus largement sur les enjeux de la société.

En 2025, Bourse Direct a poursuivi son engagement solidaire avec ses collaborateurs à travers plusieurs actions concrètes. L'entreprise a renouvelé son soutien à l'association ELA pour lutter contre la leucodystrophie, et a participé une nouvelle fois à l'opération de collecte de vêtements organisée par la Cravate Solidaire, afin d'aider les personnes défavorisées dans leur recherche d'emploi.

Bourse Direct a également organisé tout au long de l'année des animations visant à renforcer la cohésion d'équipe et à améliorer la qualité de vie au travail, comme les traditionnels "J'aime ma boîte" (petit-déjeuner et jeux collectifs), la soirée de Noël, la galette des rois, ainsi que des afterworks.

Depuis 2022, des événements réguliers sont proposés chaque année, notamment lors de la Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (juin). En 2025, cette semaine a été marquée par des actions de sensibilisation sur des thèmes comme la nutrition (petit-déjeuner vitaminé), le sommeil, les bonnes postures au travail, avec un focus particulier sur la

sédentarité et la prévention des risques psychosociaux (RPS). Une communication interne dédiée, une cellule d'écoute psychologique et des formations pour les managers ont été mises en place. Des séances de massages assis, dispensées par l'association Covision (qui emploie des personnes en situation de handicap visuel), ont également été proposées aux salariés.

Enfin, lors de la **Semaine du Handicap** (novembre), Bourse Direct a sensibilisé ses équipes à travers un quiz et a offert des cadeaux conçus par un ESAT, en partenariat avec Andikado.

Depuis 2021, les employés éligibles de Bourse Direct en France, et CFT au Royaume Uni et en Asie notamment bénéficient du télétravail.

VIEL & Cie s'assure que les pratiques ne causent pas ou ne contribuent pas à des impacts négatifs sur ses employés en s'efforçant continuellement d'aborder et d'atténuer les risques de discrimination.

Par ailleurs, le programme de formation aux compétences financières et informatiques présenté ci-dessus (3.1.2.4 Développement professionnel et mobilité) peut permettre aux employés de gagner en autonomie et de maîtriser les compétences essentielles à leur développement professionnel.

Il n'est pas prévu d'actions spécifiques sur les conditions de travail au-delà du respect des politiques précédemment exposées. VIEL & Cie est engagé quotidiennement à garantir de bonnes conditions de travail et à respecter les droits liés au travail, établir un rapport sur ces actions ne ferait que refléter la conformité aux réglementations existantes et aux normes reconnues en matière de droits humains, sans constituer une réponse à un impact réellement identifié.

La priorité de VIEL & Cie demeure le maintien d'un haut niveau de pratiques professionnelles, en accord avec les exigences légales et les directives éthiques, garantissant ainsi un traitement équitable et respectueux pour tous nos employés.

Pour CFT, dans le cadre de la gestion du risque lié à la perte de talent, les contrats des brokers peuvent contenir des clauses spéciales de protection de l'entreprise selon les possibilités légales (durée de contrat, non concurrence).

La gestion des risques et le suivi des actions est assuré par la gouvernance en place, notamment dans la transposition des orientations stratégiques et le contrôle périodique comme décrit au 1.2.1.2 Rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance.

### 3.1.6 / Exigence de publication S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

VIEL & Cie n’a pas défini d’objectifs spécifiques, mais évalue continuellement ses initiatives et leurs impacts aux niveaux des directions appropriés (RH) et dans le cadre de sa conduite des affaires, notamment au travers de ses comités d’audit et des comités des rémunérations, avec le support du Groupe de Travail ESG.

### 3.1.7 / Exigence de publication S1-6 – Caractéristiques des salariés de l’entreprise

Les informations sont données en termes d’effectifs à la fin de la période. <sup>(1)</sup>

Les informations pour la période précédente ont été fournies quand disponibles, conformément aux dispositions concernant la Présentation d’informations comparatives de l’ESRS 1.

Le recours aux emplois non permanents, temporaires ou à durée limitée est marginale au sein du Groupe : plus de 96% des employés sont des contrats permanents à temps plein.



#### 3.1.7.1 / Nombre total de salariés et ventilation par sexe

|                   | Total        | Féminin    | Masculin     | Non communiqué |
|-------------------|--------------|------------|--------------|----------------|
| EMEA              | 1 197        | 245        | 945          | 7              |
| Asie              | 810          | 283        | 527          | 0              |
| Amérique du Nord  | 497          | 0          | 0            | 497            |
| Amérique latine   | 71           | 20         | 50           | 1              |
| <b>Total 2025</b> | <b>2 575</b> | <b>548</b> | <b>1 522</b> | <b>505</b>     |
| <i>Total 2024</i> | <i>2 499</i> | <i>552</i> | <i>1 453</i> | <i>494</i>     |

A noter : Les informations de genre aux Etats Unis, inclus Puerto Rico, ne peuvent être communiquées pour tous les employés en raison de la législation locale, représentant 19% de la totalité des effectifs.

(1) Voir 3.1.15 Note méthodologique

### 3.1.7.2 / Nombre de salariés par zone pour les pays dans lesquels le Groupe compte au moins 50 salariés, représentant au moins 10 % du nombre total de ses salariés

|                     | Nombre d'employés | Nombre d'employés |
|---------------------|-------------------|-------------------|
|                     | 2025              | 2024              |
| <b>EMEA</b>         | <b>1 087</b>      | <b>1 033</b>      |
| France              |                   |                   |
| Espagne             |                   |                   |
| Suisse              |                   |                   |
| Emirats Arabes Unis |                   |                   |
| Royaume unis        |                   |                   |
| <b>Asie</b>         | <b>686</b>        | <b>666</b>        |
| Hong-Kong           |                   |                   |
| Japon               |                   |                   |
| République de Corée |                   |                   |
| Singapour           |                   |                   |
| Thaïlande           |                   |                   |
| <b>America</b>      | <b>491</b>        | <b>483</b>        |
| Etats Unis          |                   |                   |
| <b>Total</b>        | <b>2 264</b>      | <b>2 182</b>      |

La répartition précise des effectifs par pays relève d'informations confidentielles stratégiques, leur divulgation pouvant compromettre l'avantage concurrentiel du Groupe en donnant aux concurrents une visibilité sur notre déploiement et nos priorités de développement.

### 3.1.7.3 / Nombre total de salariés qui ont quitté le Groupe au cours de la période de reporting et taux de rotation des salariés au cours de la période de reporting

|                     | 2025   | 2024   |
|---------------------|--------|--------|
| Nombre de départs : | 327    | 313    |
| Taux de rotation :  | 12,70% | 12,50% |

Les éléments de calcul sont donnés en note méthodologique (3.1.15 Note méthodologique).

### 3.1.8 / Exigence de publication S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social

#### 3.1.8.1 / Conventions collectives

Pourcentage des salariés de VIEL & Cie couverts par des Conventions collectives :<sup>(1)</sup>

|  | 2025 | 2024 |
|--|------|------|
| Dans l'ensemble du Groupe  | 16%  | 16%  |
| Dans l'Espace économique européen  | 92%  | 90%  |
| Pays de l'Espace économique européen comptant un nombre significatif de salariés |      |      |
| France <sup>(2)</sup>  | 100% | 100% |
| Espagne <sup>(3)</sup>   | 99%  | 99%  |
| En dehors de l'Espace économique européen  | 1%   | 1%   |

#### 3.1.8.2 / Représentation des salariés dans les pays de l'Espace économique Européen

Pourcentage global de salariés représentés par des représentants des travailleurs pour chaque pays comptant un nombre significatif de salariés :

|         | 2025 | 2024 |
|---------|------|------|
| France  | 94%  | 91%  |
| Espagne | 85%  | 85%  |

Il n'existe pas d'accord avec les salariés du Groupe conclu en vue de la représentation par un comité d'entreprise européen (CEE), un comité de Societas Europaea (SE) ou un comité de Societas Cooperativa Europaea (SCE).

### 3.1.9 / Exigence de publication S1-9 – Indicateurs de diversité

Les informations sont données en termes d'effectifs à la fin de la période.<sup>(4)</sup>

#### 3.1.9.1 / Répartition par sexe, en nombre et en pourcentage, au niveau de l'encadrement supérieur

|           | Féminin | Masculin | Total |
|-----------|---------|----------|-------|
| Effectifs | 22      | 85       | 107   |
| Taux 2025 | 21%     | 79%      | 100%  |
| Taux 2024 | 22%     | 78%      | 100%  |

L'encadrement supérieur est constitué des directeurs généraux, responsables de fonctions, et responsables d'activité opérationnelle sur les 5 premiers niveaux hiérarchiques du groupe VIEL & Cie. Il correspond au comité exécutif chez Bourse Direct.

(1) Voir 3.1.15 Note méthodologique

(2) IDCC 2931 - Convention collective nationale des activités de marchés financiers (Bourse Direct) et IDCC 478 - Convention collective nationale des sociétés financières (CFT)

(3) Convention collective d'entreprise

(4) Voir 3.1.15 Note méthodologique

### 3.1.9.2 / Répartition de ses salariés par tranche d'âge

|           | Moins de 30 ans | De 30 à 50 ans | Plus de 50 ans | Non communiqué | Total |
|-----------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-------|
| Effectifs | 362             | 1092           | 624            | 497            | 2 575 |
| Taux 2025 | 14%             | 42%            | 24%            | 19%            | 100%  |
| Taux2024  | 14%             | 43%            | 23%            | 20%            | 100%  |

A noter : Les informations sur l'âge aux Etats Unis, inclus Puerto Rico, ne peuvent être communiquées pour tous employés en raison de la législation locale, représentant 19% de la totalité des effectifs.

### 3.1.10 / Exigence de publication S1-10 – Salaires décents

Tous ses salariés du groupe VIEL & Cie perçoivent un salaire décent, conformément aux indices de référence applicables, et notamment au regard des salaires minimum légaux existant dans la majorité des pays d'opérations du Groupe. Les salaires sont contrôlés par les services RH locaux ou régionaux et les audits internes.

### 3.1.11 / Exigence de publication S1-11 – Protection sociale

Tous ses salariés de VIEL & Cie sont couverts, dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par l'entreprise, par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie suivants :

- › Maladie
- › Chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise
- › Accident du travail et handicap acquis
- › Congé parental
- › Départ à la retraite

A l'exception des salariés basés à Dubaï, Hong-Kong, Singapour où il n'existe pas de système de protection contre les pertes de revenus dues au chômage, ainsi que les salariés de Puerto Rico où il n'existe pas de système de protection contre les pertes de revenus dues au départ à la retraite.

### 3.1.12 / Exigence de publication S1-13 – Métriques de la formation et du développement des compétences

Comme indiqué en tête de rapport (section 1.1.2.3 Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité), les métriques S1-13 relatives à la formation et au développement personnel dans la forme actuelle de l'ESRS sont omises conformément aux exigences de publication progressives<sup>(1)</sup>.

Toutefois, par soucis de transparence dans la gestion des enjeux de durabilité du groupe, les informations correspondantes sont volontairement communiquées à titre indicatif. Elles sont présentées selon le format simplifié prévu par la norme ESRS, en anticipation de l'adoption prochaine de cette simplification dans le cadre de la directive Omnibus.

|  | 2025 |
|--|------|
| Pourcentage d'employés ayant participé à des évaluations régulières de performance et de développement professionnel | 61%  |
| Nombre moyen d'heures de formation par employé   | 4,28 |

(1) appendice C de l'ESRS 1 prolongées par les ajustements temporaires (Quick fix) de la commission européenne en juillet 2025

### 3.1.13 / Exigence de publication S1-15 – Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Comme indiqué en tête de rapport (section 1.1.2.3 Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité), l'information S1-15 relative à l'équilibre et la vie privée dans la forme actuelle de l'ESRS est omise conformément aux exigences de publication progressives<sup>(1)</sup>

Toutefois, par soucis de transparence dans la gestion des enjeux de durabilité du groupe, l'information est communiquée à titre indicatif. Elle répond au format

simplifié prévu par la norme ESRS, en anticipation de l'adoption prochaine de cette simplification dans le cadre de la directive Omnibus.

Tous les employés de l'entreprise ont accès aux congés familiaux dans le cadre de la politique sociale et/ou des conventions collectives, au plus tard à compter de la fin de période d'essai pour certains pays. Ladite période d'essai pouvant aller jusqu'à 12 mois pour les Emirats Arabes Unis.

### 3.1.14 / Exigence de publication S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme<sup>(2)</sup>

#### 3.1.14.1 / Discrimination, y compris le harcèlement

|  | 2025 | 2024 |
|--|------|------|
| Nombre total d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de reporting   | 0    | 1    |
| Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations à l'exclusion des cas avérés ci-dessus | 5    | 2    |
| Montant total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et des plaintes ci-dessus  | 0 €  | 0 €  |

#### 3.1.14.2 / Droits de l'homme

|  | 2025 | 2024 |
|--|------|------|
| Incidents graves constatés en matière de droits de l'homme     | 0    | 0    |
| Montant total des amendes, sanctions et indemnités résultantes | 0 €  | 0 €  |

### 3.1.15 / Note méthodologique

Pour CFT, les données relatives aux collaborateurs (âge, genre, entrée, sortie, mobilité, équivalents temps-plein et type d'emploi) sont collectées par les services RH de chaque entité ou groupe d'entités via leur système de gestion local. Ces données sont ensuite intégrées dans le système central du groupe, où elles servent de base au calcul des indicateurs S1-6 et S1-9 pour le rapport de durabilité. Dans ce processus les effectifs de la Russie et d'Israël sont inclus.

Limite des méthodes : Alignement des systèmes dans la définition des données.

Le processus d'alimentation du système central et les informations qu'il contient sont contrôlés par la direction financière du groupe CFT. Les extractions utilisées pour le rapport font également l'objet d'un contrôle de cohérence supplémentaire par le groupe de travail ESG.

Les effectifs de Bourse Direct, EXOé et du groupe VIEL & Cie, non couverts par le système central, sont ajoutés manuellement. Leur cohérence est vérifiée par le groupe de travail ESG avant leur intégration dans les calculs globaux.

Pour le calcul du taux de rotation, le nombre de départs ne tient pas compte des mobilités au sein du Groupe. Il comptabilise l'ensemble des employés pour lesquels la relation contractuelle est terminée ou suspendue au cours de l'année de référence quel qu'en soit le motif. Il est constitué de la division du nombre de départs par l'effectif fin de période

Les autres données nécessaires aux calculs des indicateurs relatifs au personnel de l'entreprise sont collectées chaque année auprès des services RH via des formulaires dédiés. C'est le cas des données sociales formation, dialogue social, protection sociale,

(1) appendice C de l'ESRS 1 prolongées par les ajustements temporaires (Quick fix) de la commission européenne en juillet 2025

(2) Voir 3.1.15 Note méthodologique

congés familiaux, remontée d'alertes et incidents. Elles sont contrôlées par le groupe de travail ESG avant agrégation, en tenant compte de la législation applicable, des effectifs déclarés, des informations issues des comités d'audit et des rapports mensuels sur les risques et la conformité, ainsi que des indicateurs de l'exercice précédent. L'Israël et la Russie sont exclus de ce processus

Limite des méthodes : Les informations relatives aux cas, plaintes et impacts (SI-17) pouvant être sujettes à une appréciation subjective, les données collectées annuellement auprès des RH locaux sont systématiquement croisées avec celles transmises trimestriellement par la Conformité. Ce dispositif de recoupement ne s'applique toutefois qu'aux cas ayant fait l'objet d'une formalisation préalable.

L'assiette utilisée pour le calcul ratios est le nombre total d'employés en termes d'effectifs à la fin de la période (Rapport annuel Section EFFECTIFS)

Les incidents graves en matière de droits de l'homme ou de discrimination incluent les procédures judiciaires, les plaintes formelles déposées par l'intermédiaire des mécanismes de réclamation de l'entreprise ou de tiers, les allégations graves publiées dans des rapports publics ou dans la presse, lorsque celles-ci concernent les effectifs de l'entreprise et que l'entreprise n'en conteste pas les circonstances, et toute autre incidence grave dont l'entreprise a connaissance.

Le nombre de plaintes est le nombre des signalements déposés par l'intermédiaire des mécanismes de réclamation de l'entreprise ou de tiers concernant les effectifs de l'entreprise n'ayant pas donné lieu à un incident tel que défini ci-avant.

Les montants associés sont le total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes mentionnés ci-dessus imputés sur les dépenses de l'entreprise au cours de l'exercice.



## 3.2 / S2 – TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

### 3.2.1 / Exigences de publication liée à ESRS 2

Les exigences de publication liées à l'ESRS 2 sont présentées dans la section « INFORMATION GENERALE » aux paragraphes ci-après référencés :

| Exigence de publication  | Paragraphe de l'état de durabilité   |
|--|--|
| Intérêts et points de vue des parties prenantes  | 1.3.2 SBM-2 paragraphes : <ul style="list-style-type: none"> <li>› 1.3.2.1 Parties prenantes identifiées</li> <li>› 1.3.2.2 Organisation du dialogue</li> <li>› 1.3.2.3 Approche ouverte et descendante</li> </ul> |
| Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique | 1.3.3 SBM-3 paragraphe : <ul style="list-style-type: none"> <li>› 1.3.3.2 Social</li> </ul>  |

### RAPPEL DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS IDENTIFIÉS :

| Numéro et (type) | Description de l'IRO   | Sous-thème lié                | Sous-sous Thème lié  |
|------------------|--|-------------------------------|--|
| 15 (I+)          | (Bourse Direct) Égalité de traitement et inclusion : Bourse Direct veille à ce que certains fournisseurs, comme Concentrix au Maroc, offrent des conditions similaires à celles des employés européens, ce qui améliore l'inclusion et renforce un environnement de travail positif pour tous. (Visites / invitations aux séminaires). | Conditions de travail         | Sécurité de l'emploi<br>Salaires décents<br>Dialogue social<br>Équilibre entre vie professionnelle et vie privée |
| 16 (I-)          | (Numérique) Risque de travail forcé : Les fournisseurs d'équipements informatiques (notamment via des chaînes d'approvisionnement liées à des extractions minières) présentent un risque de travail forcé.   | Autres droits liés au travail | Travail forcé  |
| 17 (R)           | Risque de réputation et de conformité : Toute association avec des pratiques de travail des enfants ou de travail forcé peut engendrer des sanctions et gravement ternir la réputation de l'entreprise et affecter la perception de ses clients, partenaires et investisseurs.   | Autres droits liés au travail | Travail des enfants<br>Travail forcé   |

### 3.2.2 / Exigence de publication S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

La majorité des fournisseurs directs du Groupe présentent des risques et impacts négatifs potentiels considérés comme limités s'agissant de services intellectuels. Néanmoins, VIEL & Cie maintient sa responsabilité en matière de vigilance sur les droits humains notamment au regard des fournisseurs d'équipement informatique, et anticipe les risques liés à l'externalisation de services et gère proactivement ses relations avec les tiers.

Le groupe VIEL & Cie dispose d'une politique de sélection et de surveillance des fournisseurs refondue en 2024 couvrant les thématiques sociales, environnementale et de conduite des affaires. Cette politique est décrite au paragraphe 4.1.3.2 *Risques fournisseurs*.

VIEL & Cie dispose également d'un code d'éthique tel que décrit au 4.1.2.2 *Politique éthique* dans lequel le Groupe s'engage à respecter les droits de l'homme fondamentaux en alignement avec les principes directeurs des Nations unies, la déclaration de l'OIT ou encore des principes directeurs de l'OCDE, au sein de sa sphère d'influence, y compris parmi les fournisseurs, et autres partenaires commerciaux.

VIEL & Cie exige des fournisseurs potentiellement exposés d'avoir des politiques internes en matière de droits de l'homme et prévoit des clauses spécifiques aux contrats si nécessaire.

Le Groupe se réfère notamment à la cartographie des traités des Nations Unis<sup>(1)</sup> pour évaluer le risque.

(1) <https://indicators.ohchr.org/>

Conformément à ces politiques, VIEL & Cie développe ses activités commerciales tout en respectant les droits de l'homme fondamentaux et ne tolère pas le travail des enfants, le travail forcé, le travail obligatoire ou le travail dans des environnements dangereux.

VIEL & Cie ne dispose pas d'un code de conduite des fournisseurs qui doivent en revanche se conformer aux exigences de la politique fournisseurs. Les clauses contractuelles sont adaptées quand nécessaire pour gérer les potentiels risques ou impacts négatifs.

VIEL & Cie exige de ses filiales de se conformer aux normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme et de les intégrer dans l'ensemble de ses activités.

Concernant les impacts potentiels en amont de la chaîne de valeur de la fabrication du matériel informatique (exploitation des mines), la gestion responsable du parc informatique vise à les minimiser en œuvrant à réduire le

besoin en matériel neuf et en incorporant des labels de durabilité dans les critères d'achat. La politique « numérique durable » soutenant cette gestion est décrite en section EI-2 (2.2.3 Exigence de publication EI-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci). La promotion des labels écoresponsables (TCO, EPEAT) dans la politique d'achats permet de s'assurer que des audits sociaux indépendants tierces sont effectués et que l'approvisionnement en minerais responsable est renforcé. Ces labels vont donc plus loin que le devoir de vigilance de l'OCDE<sup>(1)</sup>, réduisant les risques d'impacts sur les populations locales et de violations des droits de l'homme.

En 2025, aucun cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies, de la déclaration de l'OIT ou encore des principes directeurs de l'OCDE impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur du Groupe n'a été signalé.

### 3.2.3 / Exigence de publication S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

CFT n'impose pas de dialogue d'une manière général avec les travailleurs de la chaîne de valeur compte tenu de la faible matérialité de l'enjeu.

Cependant, concernant spécifiquement l'activité de bourse en ligne, Bourse Direct prend en compte les perspectives des travailleurs de la chaîne de valeur, notamment ceux de son fournisseur Concentrix (ex-Webhelp), prestataire de service de support client et deuxième plus gros fournisseur, pour s'assurer que les conditions de travail sont favorables et que les employés sont en mesure de fournir un service de qualité. Bourse Direct veille à ce que les salariés de son prestataire au Maroc bénéficient de conditions similaires à celles des employés européens, ce qui améliore l'inclusion et renforce un environnement de travail positif pour tous.

Bourse Direct s'engage directement avec ces travailleurs de sa chaîne de valeur ou leurs représentants légitimes. Des visites régulières sont organisées par les managers de Bourse Direct auprès des équipes du prestataire, et des séminaires annuels sont organisés pour échanger avec toutes les équipes. Ces interactions directes permettent de s'assurer que les perspectives des travailleurs sont prises en compte et que les conditions de travail sont optimales.

L'engagement avec les employés de Concentrix a ainsi lieu à plusieurs moments et sous différentes formes :

- › **Séminaire annuel** : Un séminaire de 2 jours est organisé chaque année avec toutes les équipes de Concentrix.
- › **Visites des managers de Bourse Direct** : Les managers de Bourse Direct effectuent des visites d'une semaine tous les deux mois pour rencontrer les employés de Concentrix.
- › **Visioconférences mensuelles** : Des réunions en visioconférence ont lieu chaque mois avec les managers de Concentrix.

Ces engagements réguliers permettent de maintenir une communication continue et de s'assurer que les conditions de travail et les perspectives des employés sont prises en compte.

L'efficacité de cet engagement est évaluée principalement par le biais du taux de turnover du fournisseur. Son faible taux de turnover indique que les conditions de travail sont favorables et que les employés sont satisfaits, ce qui est un indicateur clé de l'efficacité des mesures mises en place par Bourse Direct. En outre, la qualité du service client, qui repose sur un accompagnement direct et compétent, est un autre indicateur de l'efficacité de l'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur.

(1) <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/due-diligence-guidance-for-responsible-business-conduct/responsible-mineral-supply-chains.html>

### 3.2.4 / Exigence de publication S2-3 – Approche visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Les politiques et rapports publiés par les principaux fournisseurs d'équipement informatique du groupe sont vérifiés annuellement pour s'assurer qu'ils se conforment strictement au guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais

provenant de zones de conflit ou à haut risque.<sup>(1)</sup> Ce guide prévoit notamment, la mise en œuvre d'un mécanisme permettant à toute partie intéressée (personnes lésées ou dénonciateurs) de faire connaître leurs préoccupations.

### 3.2.5 / Exigence de publication S2-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

#### 3.2.5.1 / Vigilance sur les droits humains

Même si les fournisseurs directs sont en grande majorité des prestataires de services intellectuels situés dans des pays où la législation du travail locale impose des exigences strictes en matière d'emploi, le Groupe renforce ses procédures de sélection et d'engagement dans le cadre du déploiement de sa politique fournisseur afin de vérifier leur transparence en matière de respect des droits de l'homme (4.1.3.2 *Risques fournisseurs*). Pour les fournisseurs d'équipements et de services informatiques (un secteur relativement exposé à ces risques), une analyse supplémentaire est dorénavant conduite sur les principaux fournisseurs du groupe représentant plus de 50% de l'inventaire.

L'analyse conduite en 2025 montre que 100% des fournisseurs évalués suivent les lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de vigilance pour des chaînes

d'approvisionnement responsables, en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. De potentiels impacts subsistants, une politique numérique durable est déployée (2.2.3 Exigence de publication E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci) pour les minimiser.

Les résultats escomptés sont une meilleure garantie de conformité aux droits humains et une réduction des risques liés aux fournisseurs.

Aucun incident grave en matière de droits de l'homme liés à la chaîne de valeur de VIEL & Cie n'a été signalé en 2025.

Par ailleurs, un outil est maintenant déployé au sein de CFT au niveau de chaque région pour supporter la mise en œuvre de la politique fournisseurs.

#### 3.2.5.2 / Egalité de traitement

Sur le périmètre de Bourse Direct, grâce au dialogue permanent avec Concentrix, les employés bénéficient d'avantages significatifs : des primes alignées sur les standards français (dont le coût est pris en charge par Bourse Direct) ainsi que la possibilité de télétravailler, contribuant ainsi à l'égalité de traitement et à la satisfaction des employés.

### 3.2.6 / Exigence de publication S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Sur le thème de l'égalité de traitement, l'objectif est de maintenir un dialogue constructif avec son partenaire Concentrix visant à contribuer à l'égalité de traitement et à la satisfaction des employés.

(1) <https://www.oecd.org/fr/topics/sub-issues/due-diligence-guidance-for-responsible-business-conduct/responsible-mineral-supply-chains.html>

## 3.3 / S3 – COMMUNAUTÉS TOUCHÉES

### 3.3.1 / Exigences de publication liée à ESRS 2

Les exigences de publication liées à l'ESRS 2 sont présentées dans la section « INFORMATION GENERALE » aux paragraphes ci-après référencés :

| Exigence de publication  | Paragraphe de l'état de durabilité   |
|--|--|
| Intérêts et points de vue des parties prenantes  | 1.3.2 SBM-2 paragraphes : <ul style="list-style-type: none"> <li>› 1.3.2.1 Parties prenantes identifiées</li> <li>› 1.3.2.2 Organisation du dialogue</li> <li>› 1.3.2.3 Approche ouverte et descendante</li> </ul> |
| Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique | 1.3.3 SBM-3 paragraphe : <ul style="list-style-type: none"> <li>› 1.3.3.2 Social</li> </ul>  |

### RAPPEL DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS IDENTIFIÉS :

| Numéro et (type) | Description de l'IRO   | Sous-thème lié       | Sous-sous Thème lié                                      |
|------------------|--|----------------------|--|
| 33 (-)           | (Incidence liée à la terre) (Numérique). Incidence liée à l'exploitation minière dans la construction d'appareils numériques dans la chaîne de valeur, dans des pays sans droits sociaux, voire exploitation alimentant les conflits armés ("minerais de sang"). | Communautés touchées | Droits économiques, sociaux et culturels des communautés |

### 3.3.2 / Exigence de publication S3-1 – Politiques relatives aux communautés touchées

Le dispositif décrit au 3.2.2 Exigence de publication S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, notamment la politique fournisseur du Groupe et le code de conduite, couvre la problématique des communautés. Il exige le respect des normes internationales, incluant les droits et la protection des communautés locales en alignement avec les principes directeurs des Nations unies, ou encore des principes directeurs de l'OCDE, au sein de sa sphère d'influence.

Concernant les impacts potentiels en amont de la chaîne de valeur de la fabrication du matériel informatique (exploitation des mines), la gestion responsable du parc informatique vise à les minimiser en œuvrant à réduire le besoin en matériel neuf et en incorporant des labels de durabilité dans les critères d'achat. La politique « numérique durable » soutenant cette gestion est décrite en section E1-2 (2.2.3 Exigence

de publication E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci). La promotion des labels éco-responsables (TCO, EPEAT) dans la politique d'achats permet de s'assurer indirectement que les communautés locales sont mieux protégées des pollutions afférentes à la chaîne de production (se référer au chapitre 2.1.2 Exigence de publication E2-1 – Politiques en matière de pollution) . La politique de gestion de déchets électroniques permet aussi de tenter de réduire les impacts due aux déchetteries à ciel ouvert (se référer à Exigence de publication E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire )

En 2025, aucun cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies, ou des principes directeurs de l'OCDE impliquant des acteurs de la chaîne de valeur du Groupe n'a été signalé

## 3.4 / S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

### 3.4.1 / Exigences de publication liée à ESRS 2

Les exigences de publication liées à l'ESRS 2 sont présentées dans la section « INFORMATION GENERALE » aux paragraphes ci-après référencés :

| Exigence de publication  | Paragraphe de l'état de durabilité  |
|--|---|
| Intérêts et points de vue des parties prenantes  | 1.3.2 SBM-2 paragraphes :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>› 1.3.2.1 Parties prenantes identifiées</li> <li>› 1.3.2.2 Organisation du dialogue</li> <li>› 1.3.2.3 Approche ouverte et descendante</li> </ul> |
| Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique | 1.3.3 SBM-3 paragraphe :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>› 1.3.3.2 Social</li> </ul>  |

### RAPPEL DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS IDENTIFIÉS :

| Numéro et (type) | Description de l'IRO   | Sous-thème lié  | Sous-sous thème lié                |
|------------------|--|---|------------------------------------|
| 18 (I-)          | Protection de la vie privée : Une gestion rigoureuse des données personnelles protège les consommateurs contre des incidents ponctuels tels que l'usurpation d'identité et d'éventuelles atteintes à leur sécurité. Cela est crucial, notamment pour les clients particuliers comme chez Bourse Direct.  | Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals | Protection de la vie privée        |
| 20 (R)           | Violation de la protection des données : Une fuite ou une mauvaise gestion des données personnelles pourrait entraîner des sanctions réglementaires, une perte de confiance client, des coûts de remédiation et un préjudice réputationnel, en particulier pour Bourse Direct s'adressant essentiellement à des particuliers.                  | Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals | Protection de la vie privée        |
| 19 (I+)          | (Bourse Direct) Accès à l'information de qualité : Au-delà des obligations réglementaires d'information, Bourse Direct dispense des formations à ses clients afin de leur donner toutes les compétences nécessaires à la gestion éclairée de leurs portefeuilles, en particulier les jeunes générations entrant sur ces marchés.               | Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals | Accès à l'information (de qualité) |
| 21 (R)           | (Bourse Direct) Perte de pertinence auprès des jeunes : Sans modernisation de son marketing et de sa communication, Bourse Direct risque de manquer une opportunité d'attirer ou de conserver des consommateurs plus jeunes qui privilégient l'accessibilité et la transparence.   | Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals | Accès à l'information (de qualité) |
| 22 (O)           | (Bourse Direct) Attractivité auprès des jeunes générations et opportunités de produits responsable : En modernisant sa communication et en proposant des produits intégrant des critères ESG, en mettant en avant des valeurs inclusives, et son indépendance par rapport aux grandes banques, l'entreprise peut attirer un public plus jeune. | Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals | Accès à l'information (de qualité) |

### 3.4.2 / Exigence de publication S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

#### 3.4.2.1 / Protection de la vie privée

Dans son code d'éthique décrit au 4.1.2.2 *Politique éthique*, le Groupe s'engage au respect de la confidentialité des informations privilégiées qu'il détient s'interdisant de les utiliser ou de les diffuser à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été communiquées. Il s'agit de toute information qui n'est pas accessible au grand public et qu'il est dans l'intérêt de garder confidentielle, notamment

- Les informations communiquées par des tiers dans le cadre d'une obligation de confidentialité,
- Les informations relatives aux activités du Groupe, y compris les détails sur les clients, les données de marché ou financières, les méthodes ou les processus de règlement,
- Les informations relatives aux données personnelles des employés.

Ces engagements sont repris dans la politique ESG pour CFT pour être mis en œuvre dans chaque région. Au-delà des données de ses propres employés, les données personnelles manipulées par CFT dans son activité sont minoritaires et le plus souvent publiques s'agissant de représentants de personnes morales (clients, fournisseurs, partenaires). CFT est ainsi moins exposé que Bourse Direct dont la clientèle est majoritairement constituée de particuliers.

Dans le cadre de la protection de la vie privée des clients, Bourse Direct dispose d'une politique dédiée.

La politique de protection des données de Bourse Direct vise à garantir la sécurité, la confidentialité, et l'intégrité des données personnelles des clients, employés, et partenaires. Elle met en avant les principes du RGPD, y compris la responsabilité, la transparence, la minimisation des données, et la protection des droits des individus. Elle décrit les rôles et responsabilités des différents acteurs, notamment le Délégué à la Protection des Données (DPO), et insiste sur l'importance de la conformité légale et réglementaire.

La politique s'applique à tous les salariés, prestataires, et sous-traitants de Bourse Direct qui ont accès aux données personnelles traitées par l'entreprise. Elle couvre les données sur tout support, qu'il soit papier ou dématérialisé.

Le DPO rapporte directement à la Directrice Générale et joue un rôle clé dans la supervision et la mise en œuvre des mesures de protection des données.

La politique est alignée sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique

et Libertés. Elle respecte également les recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

La politique prend en compte les intérêts des clients, employés, partenaires, et sous-traitants avec un dispositif propre à chaque type de partie prenante. Elle vise à protéger les droits des individus tout en assurant la conformité légale et opérationnelle de Bourse Direct.

La politique est accessible à tous les employés et prestataires via l'intranet de l'entreprise. Elle est également communiquée aux parties prenantes externes par le biais de mentions d'information notamment sur son site internet.

Au travers de cette politique, Bourse Direct s'engage à respecter les droits des consommateurs et utilisateurs finaux en matière de protection des données personnelles, y compris le droit à l'information, à l'accès, à la rectification, à l'effacement, et à la portabilité des données.

L'approche de Bourse Direct repose sur la transparence, la responsabilité, et le respect des droits des individus. Elle met en place des mesures pour garantir que les données personnelles sont traitées de manière licite, loyale, et transparente.

Bourse Direct communique son engagement envers les consommateurs et utilisateurs finaux à travers des mentions d'information claires et accessibles, des procédures internes, et des sessions de sensibilisation.

En cas de violation des droits des individus, Bourse Direct met en œuvre des procédures de remontée et de gestion des incidents. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en contactant le DPO ou les services compétents.

La politique se concentre sur la conformité au RGPD et aux réglementations nationales en matière de protection des données, elle est en ce sens alignée avec les lignes directrices de l'OCDE, des Nations Unies et de l'OIT en matière de protection des données personnelles.

Les incidents informatiques de CFT et de Bourse Direct sont suivis par le comité de surveillance des risques du Groupe. En 2025, le Groupe n'a pas observé ni été informé cas de non-respect des instruments internationalement reconnus dans sa chaîne de valeur.

### 3.4.2.2 / Accès à l'information (de qualité)

La mission de Bourse Direct de démocratiser l'accès aux marchés financiers s'accompagne d'un cadre strict de protection du client aussi sur le plan éthique.

Bourse Direct, en tant qu'entreprise d'investissement, est tenue de respecter ces obligations en termes d'information vis-à-vis de ses clients. Cela inclut :

- › La fourniture d'informations claires et complètes aux clients, sur la nature du service et les risques financiers,
- › La mise en place de processus pour s'assurer que les transactions sont exécutées dans le meilleur intérêt du client,
- › Le respect des exigences en matière de transparence et de reporting.

La transparence et la protection des clients constituent des priorités absolues. En vertu des obligations réglementaires imposées par la directive **MiFID II (Markets in Financial Instruments Directive)**, Bourse Direct met en œuvre des mesures spécifiques pour garantir que ses clients sont pleinement informés et protégés.

En information préalable, avant toute transaction ou recommandation financière, Bourse Direct s'engage à fournir aux clients les informations nécessaires pour prendre une décision éclairée. Cela inclut :

- › Les caractéristiques essentielles des instruments financiers proposés (risques, performances passées, frais associés).
- › Une analyse de l'adéquation du produit ou service à leurs besoins, objectifs et tolérance au risque.

Conformément à MiFID II, Bourse Direct classe ses clients en trois catégories :

- › Clients de détail : Bénéficient d'un niveau de protection maximal.
- › Clients professionnels : Ont une expertise financière reconnue et bénéficient d'une protection réduite.

### 3.4.2.3 / Les jeunes

La gestion de l'attractivité pour les jeunes et le développement de l'offre de produits ESG sont partie intégrante de la stratégie marketing de Bourse Direct et à ce titre ne font pas l'objet de politiques permanentes de gestion des risques et des opportunités mais des actions visant à supporter le développement commercial de l'activité.

- › Contreparties centrales ou entités admissibles : Acteurs très expérimentés du marché.

Cette classification permet de personnaliser les informations fournies et les protections offertes.

Bourse Direct s'assure que tous les coûts, frais et commissions associés aux transactions sont clairement communiqués aux clients. Cela comprend :

- › Une ventilation détaillée des frais de transaction.
- › Les commissions perçues par l'entreprise ou ses partenaires.

Après chaque transaction, les clients reçoivent un relevé détaillé comprenant :

- › Le détail de l'opération (montant, date, heure).
- › Les frais et coûts associés.
- › Les conditions d'exécution de l'ordre.

Bourse Direct a mis en place une politique d'exécution des ordres visant à offrir la meilleure exécution possible. Cela implique la sélection des meilleurs marchés et plateformes pour exécuter les ordres et un suivi rigoureux des délais et conditions d'exécution.

Avec une politique stricte de gestion des conflits internes et une transparence totale sur les relations avec d'autres entités financières, Bourse Direct identifie, gère et divulgue tous conflits d'intérêts potentiels susceptibles d'affecter la qualité du service fourni aux clients.

Enfin, Bourse Direct met à disposition de ses clients un service client dédié pour répondre à leurs questions, fournir des informations supplémentaires et les aider à comprendre les produits et services proposés.

Toutes les informations réglementaires sont accessibles sur demande ou via la plateforme en ligne.

### 3.4.3 / Exigence de publication S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

#### 3.4.3.1 / Profil investisseur

L'analyse du profil investisseur chez Bourse Direct est un processus crucial qui vise à classer les clients en fonction de leur expérience, de leurs objectifs financiers et de leur tolérance au risque. Ce processus est conforme aux exigences de la directive MiFID II, qui régleme les marchés financiers européens pour protéger les investisseurs. Conformément à MiFID II, Bourse Direct classe ses clients en trois catégories principales :

1. Clients de détail : Ces clients bénéficient d'un niveau de protection maximal. Ils sont généralement considérés comme non expérimentés et ont besoin de conseils financiers approfondis.
2. Clients professionnels : Ces clients possèdent une expertise financière avancée et sont capables de gérer leurs investissements de manière autonome, bénéficiant ainsi d'une protection moindre.
3. Contreparties centrales ou entités admissibles : Il s'agit d'institutions financières ou d'entités très expérimentées qui opèrent sur les marchés financiers et ne nécessitent pas de protection particulière.

Bourse Direct évalue les objectifs financiers de chaque client pour comprendre ce qu'il souhaite accomplir à travers ses investissements, que ce soit la croissance du capital, le revenu généré par les dividendes ou une stratégie de diversification.

- › L'évaluation de la tolérance au risque est cruciale pour recommander des investissements appropriés. Bourse Direct analyse comment un client réagit face à la volatilité des marchés et aux pertes potentielles, l'aide à déterminer son appétit pour le risque.

#### 3.4.3.2 / Enquêtes clients

Les enquêtes clients de Bourse Direct sont utilisées pour évaluer la satisfaction des clients à l'égard des services proposés, identifier les points d'amélioration et mesurer le respect des normes de qualité.

Bourse Direct recourt à des questionnaires en ligne, pour recueillir les avis de ses clients.

Une fois les réponses collectées, elles sont analysées pour identifier les tendances, les forces et les faiblesses dans la prestation de service. Cette analyse peut être

- › L'horizon d'investissement est également pris en compte pour aligner les recommandations avec la durée pendant laquelle le client est prêt à investir. Cela peut varier de court terme à long terme, impactant ainsi les stratégies proposées.
- › Bourse Direct évalue également le niveau de connaissances financières et l'expérience des clients dans la gestion d'investissements. Cela aide à déterminer le niveau de conseil et de support nécessaire.

Ces informations sont généralement recueillies par le biais de questionnaires détaillés et/ou d'entretiens avec les conseillers financiers. Le processus a lieu à l'ouverture de compte, puis les clients sont invités à mettre à jour leur profil régulièrement. Cette approche permet une compréhension personnalisée des besoins du client.

Les conseillers de Bourse Direct sont formés pour mener cette analyse de manière efficace et éthique, conformément aux normes réglementaires. Une formation continue est mise en place pour s'assurer qu'ils restent à jour avec les dernières exigences légales et les meilleures pratiques du secteur.

Une fois le profil investisseur déterminé, Bourse Direct s'engage à informer clairement les clients de leur classification et des implications de celle-ci sur les services proposés. Cela comprend la fourniture de documents d'information clés tels que les Key Investment Information Documents (KID) et les prospectus.

quantitative (évaluation chiffrée) ou qualitative (commentaires libres).

Les résultats de l'enquête sont partagés avec les équipes concernées pour améliorer les processus internes et ajuster les services proposés aux clients.

Sur la base des conclusions, des actions correctives ou des plans d'amélioration sont mis en place pour renforcer la qualité du service client.

### 3.4.4 / Exigence de publication S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Bourse Direct met en œuvre des traitements automatiques de données à caractère personnel en respectant les dispositions du RGPD et les principes déontologiques associés. L'entreprise accorde une grande importance à la protection des données pour construire des relations de confiance avec ses clients. En cas d'incidence négative importante, Bourse Direct s'engage à répondre aux préoccupations des clients et à apporter des solutions conformes aux obligations légales et réglementaires.

De manière préventive, Bourse Direct traite les adresses IP pour détecter et prévenir les opérations potentiellement frauduleuses, conformément aux obligations légales et réglementaires.

En cas d'incident, Bourse Direct a mis en place une procédure de remontée et un outil de gestion des incidents de violations de données personnelles. Le Délégué à la Protection des Données (DPO) est informé sans délai de toute violation, et des mesures correctives sont documentées et mises à jour régulièrement.

Les clients peuvent contacter Bourse Direct par courriel ou courrier pour exercer leurs droits ou exprimer leurs préoccupations. Les coordonnées du DPO sont disponibles sur le site de Bourse Direct et dans les communications commerciales.

Le DPO s'assure que les personnes concernées peuvent effectivement exercer leurs droits et répond aux demandes complexes en assistant les services internes. Les modalités de réponse aux demandes d'exercice des droits sont précisées dans la charte de protection des données à caractère personnel communiquées à tous les intervenants sur des données à caractère personnel traitées par Bourse Direct (salariés, fournisseurs, prestataires).

Bourse Direct exige de ses sous-traitants des garanties contractuelles suffisantes concernant la mise en œuvre de mesures de sécurité et de confidentialité conformes aux exigences du RGPD.

Les mesures techniques et organisationnelles de mise en conformité des traitements de données personnelles sont évaluées régulièrement pour vérifier leur efficacité. Des contrôles internes de conformité au RGPD et à la politique de l'entreprise sont réalisés régulièrement, et les résultats peuvent être communiqués à l'autorité de contrôle compétente

L'efficacité des canaux est assurée par la traçabilité des demandes, leur suivi dans l'outil de gestion de la relation client (CRM), et le respect des délais de traitement et de réponse.

Les structures et les processus sont rappelés dans toute collecte d'informations, sur le site internet et dans les conditions générales contractuelles.

Le DPO est chargé de veiller à ce que les droits des personnes soient respectés. Par son engagement à protéger les données personnelles et à respecter les obligations légales et réglementaires, Bourse Direct garantit que les personnes utilisant les canaux pour exprimer leurs préoccupations ou besoins ne feront pas l'objet de représailles.



### 3.4.5 / Exigence de publication S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

#### 3.4.5.1 / Protection des données personnelles

Avec la mise en œuvre des éléments mentionnés au 3.4.4 (*Exigence de publication S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations*) pour les actions de prévention, de remédiation et au 3.4.3 (*Exigence de publication S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des*

*impacts*) pour le dialogue avec les clients et leur efficacité, Bourse Direct apporte une réponse à la hauteur de ses enjeux liés à la protection des données personnelles, tant sur le plan de l'impact lié à la protection de la vie privée de ses clients, que du risque de violation de la protection des données.

En 2025, le Groupe n'a déploré aucun incident grave lié avec les consommateurs et utilisateurs finaux.

#### 3.4.5.2 / Information des clients

Les formations Bourse proposées par Bourse Direct constituent un engagement en faveur de l'éducation financière et de la qualité pour les consommateurs.

Bourse Direct, expert dans le domaine des services financiers, propose une gamme complète de formations sur la bourse<sup>(1)</sup> destinées à accompagner ses clients dans leur apprentissage et leur stratégie d'investissement. Ces formations sont ouvertes à tous et s'inscrivent dans un cadre plus large d'initiatives dont l'objectif principal est de produire des effets positifs pour les consommateurs et les utilisateurs finaux, en renforçant leurs compétences et leur confiance dans la gestion de leurs investissements.

Les formations proposées par Bourse Direct sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques des investisseurs, qu'ils soient débutants ou expérimentés. Ces formations incluent des modules sur les bases de la bourse, l'analyse technique et fondamentale, la gestion du risque, ainsi que des stratégies d'investissement adaptées à tous les profils d'investisseurs.

- › Formation personnalisée : Bourse Direct propose des parcours de formation adaptés aux objectifs et au niveau de connaissances de chaque utilisateur. Cela permet une meilleure appropriation des concepts et une progression efficace.
- › Actualité financière et marchés : Les formations incluent des mises à jour régulières sur l'actualité économique et les tendances des marchés,

permettant aux utilisateurs de prendre des décisions éclairées.

- › Outils pédagogiques innovants : Pour faciliter l'apprentissage, Bourse Direct utilise des outils interactifs tels que des webinaires en direct, des simulations de trading et des exercices pratiques.

Pour garantir la qualité et l'impact de ses formations, Bourse Direct a mis en place un système rigoureux de suivi et d'évaluation.

- › Feedback des utilisateurs : À la fin de chaque formation tenue en présentiel, les participants sont invités à remplir des questionnaires de satisfaction pour évaluer la pertinence et la qualité du contenu.
- › Tests et évaluations : Des tests de connaissances sont intégrés dans les modules de formation pour mesurer l'assimilation des informations et identifier les domaines d'amélioration.

Bourse Direct consacre des ressources significatives pour garantir que ses formations répondent aux attentes des utilisateurs et produisent un impact positif durable.

- › Équipe pédagogique expérimentée : Les formations sont dispensées par des experts en finance et en pédagogie, qui s'engagent à accompagner les utilisateurs tout au long de leur apprentissage.
- › Mises à jour régulières du contenu : Bourse Direct alloue des ressources pour veiller à ce que le contenu reste à jour avec les évolutions des marchés financiers et les nouvelles réglementations.

(1) <https://www.boursedirect.fr/fr/formations>

En 2025, Bourse Direct a dispensé 106 formations en visioconférence, réunissant au total 8 167 participants. Ces chiffres traduisent une mobilisation significative en faveur de l'éducation financière et confirment l'intérêt croissant des investisseurs pour le renforcement de leurs compétences.

Au-delà de ses formations ouvertes au grand public, Bourse Direct s'est également impliquée dans le milieu académique, en intervenant directement auprès d'étudiants en Master 1 et Master 2 Finance Contrôle de Gestion dans deux établissements d'enseignement supérieur - à Paris XV, et à La Défense. Ces interventions en milieu universitaire illustrent la volonté

### 3.4.5.3 / Les jeunes

#### 3.4.5.3.1 / Conserver et attirer de jeunes clients

Les jeunes sont habitués aux technologies avancées et accordent une grande importance à une expérience utilisateur fluide et attrayante. Ils préfèrent un contenu riche en visuels, des vidéos courtes et des interactions engageantes.

Pour attirer cette tranche de clientèle, Bourse Direct utilise les réseaux sociaux comme Instagram pour diffuser du contenu, créer des vidéos éducatives courtes sur les marchés financiers. Bourse Direct a mis

#### 3.4.5.3.2 / Répondre à leurs attentes en matière de gamme de produits disponibles

Au travers des outils mis à disposition des clients, jeunes et moins jeunes, Bourse Direct met en avant une gamme de produits d'investissements labellisés ESG, notamment des FCP et SICAV solidaires. Les investisseurs qui choisissent de placer leur argent sur

#### 3.4.5.3.3 / Assurer leur protection en tant qu'investisseurs

La réglementation applicable dans le domaine de la bourse en ligne vise à protéger les investisseurs particuliers. Ainsi, Bourse Direct doit s'enquérir du niveau d'expertise et de connaissance de son client pour le mettre en garde sur des produits présentant des risques importants de perte en capital lors de l'investissement. Une information continue est permanente est mise à disposition du client pour l'informer sur les marchés et les risques. Bourse Direct

de Bourse Direct de contribuer à la formation des futures générations de professionnels de la finance, en leur transmettant une connaissance concrète et opérationnelle des marchés financiers.

En proposant des formations sur la bourse de haute qualité, adaptées aux besoins des consommateurs et soutenues par des ressources significatives, Bourse Direct démontre son engagement en faveur de l'éducation financière. Ces initiatives, combinées à un suivi rigoureux et une évaluation continue, permettent à l'entreprise de maximiser l'impact positif de ses formations sur les résultats des utilisateurs finaux.

à disposition de ses clients une nouvelle appli mobile dessinée avec un UX et visant à répondre aux usages des jeunes générations. L'application mobile enregistre en 2025 près de 32% des ordres exécutés par les clients. L'objectif est de proposer à terme toutes les fonctionnalités présentées sur le site web sur l'application mobile afin de répondre aux attentes des jeunes. Des analyses sont en cours pour faire également évoluer le site web selon des standards visuels plus actuels, épurés et simplifiés.

des produits financiers solidaires acceptent qu'une partie de l'épargne collectée soit investie dans des entreprises et associations agissant dans les domaines de l'emploi, du logement social, de l'environnement et de la solidarité internationale.

a des devoir de transparence vis-à-vis de ses clients dans le cadre de l'exécution des ordres de bourse. En complément, de ces obligations réglementaire, Bourse Direct s'est volontairement inscrite dans une démarche pédagogique afin de former ses clients aux fonctionnements des marchés financiers, et améliorer ainsi leur connaissance et la qualité de leur investissement afin de préserver leur patrimoine.

## 3.4.6 / Exigence de publication S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Il n'existe pas d'approche ciblée spécifique au-delà du suivi des tendances sur l'âge des clients et les produits souscrits. Concernant les formations, tout le monde est libre de s'inscrire en ligne sur le site de Bourse Direct.

Sur le volet de la protection des données, le Groupe s'efforce de veiller à l'application stricte de ses politiques avec l'objectif constant de réduire la probabilité d'incident au minimum absolu.

## 4 / INFORMATION EN MATIERE DE GOUVERNANCE

### 4.1 / G1 - CONDUITE DES AFFAIRES

#### 4.1.1 / Exigences de publication liée à ESRS 2

Les exigences de publication liées à l'ESRS 2 sont présentées dans la section « INFORMATION GENERALE » aux paragraphes ci-après référencés :

| Exigence de publication  | Paragraphe de l'état de durabilité   |
|--|--|
| Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance                                  | 1.2.1 GOV-1 paragraphes :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>› 1.2.1.2 Rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance</li> <li>› 1.2.1.3.1 [Expertise] Dans les questions relatives à la conduite des affaires (G1.GOV1)</li> </ul> |
| Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels | 1.4.1 IRO-1 paragraphe :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>› 1.4.1.4 Gouvernance (G1.IRO-1)</li> </ul>   |

#### RAPPEL DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS IDENTIFIÉS :

| Numéro et (type) | Description de l'IRO  | Sous-thème lié       | Sous-sous thème lié |
|------------------|---|----------------------|---------------------|
| 23 (R)           | Satisfaction client : la confiance des clients dans un métier de services repose sur une éthique transparente et proactive des échanges dans un environnement concurrentiel. Un manque de confiance des clients dans les brokers ou les services de l'entreprise pourrait détourner ces derniers vers des concurrents diminuant les revenus de l'entreprise, en particulier chez Bourse Direct dont le modèle repose sur la fidélité des clients.                     | Culture d'entreprise |                     |
| 24 (R)           | Risques de coûts liés à une perte ou vol de données des clients : Une fuite ou une mauvaise gestion des données des clients pourrait entraîner des sanctions réglementaires, une perte de confiance client, des coûts de remédiation et un préjudice réputationnel.   | Culture d'entreprise |                     |
| 25 (R)           | Risque réglementaire et d'image : Les conflits d'intérêts entre les brokers et l'entreprise ou un comportement ne respectant pas le code d'éthique peuvent engendrer des sanctions réglementaires, la perte de licence ou une mauvaise réputation. Une gestion déficiente de la transparence et de la gouvernance (indépendance des conseils) peut également entraîner des amendes et une surveillance accrue par les régulateurs et l'éloignement des investisseurs. | Culture d'entreprise |                     |
| 26 (R)           | Risque de non-conformité : Les difficultés à mettre en œuvre de nouvelles réglementations dans leur forme et délais expose l'entreprise à des sanctions, des amendes, des pertes d'agrément (et donc perte d'activité) pour non-conformité.   | Culture d'entreprise |                     |
| 27 (R)           | Risque de litige : Litige juridique avec des clients ou partenaires liés à une insatisfaction/dommage client, au non-respect de contrat ou comportement non-éthique.  | Culture d'entreprise |                     |
| 28 (O)           | Image de partenaire responsable : Une politique RSE ambitieuse et climat en particulier - assise sur une gouvernance solide- rehausse l'image de l'entreprise auprès des investisseurs. Elle permet à la société de se faire mieux financer : éligibilité au fonds art 8, ratchet ESG des prêteurs.   | Culture d'entreprise |                     |

| Numéro et (type) | Description de l'IRO   | Sous-thème lié  | Sous-sous thème lié                               |
|------------------|--|---|---|
| 29 (R)           | Risque réglementaire ou de non-dénonciation : Non-respect de la réglementation sur les lanceurs d'alerte (ex. Loi Sapin 2) ou l'absence de signalements en raison de la peur de répercussions (pression, licenciement) sur les lanceurs d'alerte, pourrait entraîner des sanctions légales ou financières ou la perte de clients.  | Protection des lanceurs d'alerte  |   |
| 30 (R)           | Risque réglementaire et de gouvernance : Manque de politiques anti-corruption robustes, comme une procédure d'achats, le contrôle des frais de représentation, les formations régulières garantissant une prise de décision impartiale et une gouvernance efficace expose l'entreprise à des amendes pour non-conformité, des sanctions en cas de pratique corruptrice et l'éloignement de clients ou d'investisseurs.   | Corruption et versement de pots-de-vin  | Prévention et détection, y compris les formations |
| 31 (R)           | Risque d'augmentation de coûts : Les grands fournisseurs non dépendants de l'entreprise ont plus de marge pour négocier des hausses de prix, ce qui peut désavantager financièrement l'entreprise.   | Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement |   |
| 32 (R)           | Transition et plan de succession : Le manque d'expérience ou d'expertise de l'encadrement, ainsi que l'incapacité à transmettre le savoir, peut entraîner une perte de compétences critiques, réduire l'efficacité opérationnelle et freiner l'innovation. L'incapacité à préparer la relève peut également présenter un risque de désengagement des employés, des actionnaires majoritaires, augmenter le turnover et fragiliser la continuité des activités, compromettant ainsi la résilience et la compétitivité de l'entreprise à long terme. | Culture d'entreprise  |   |

## 4.1.2 / Exigence de publication G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

### 4.1.2.1 / Culture d'entreprise

Présent dans plus de 30 pays, le Groupe travaille avec du personnel formé à l'ensemble des réglementations propres à chaque pays afin d'en garantir leur bonne application. Le management local dispose de l'expérience nécessaire et des compétences propres pour anticiper ses objectifs et transmettre le savoir indispensable aux équipes sur lesquelles repose la mise en œuvre.

L'enjeu de gouvernance le plus important pour le groupe VIEL & Cie concerne la culture d'entreprise (éthique, transparence, protection des données). La stratégie en matière de durabilité du Groupe porte une attention particulière au respect des règles éthiques. Dans ce cadre, un code éthique et un code spécifique anti-corruption rassemblant les engagements guidant les comportements et l'activité professionnelle des collaborateurs, est déployé depuis de nombreuses années dans l'ensemble des filiales dans le monde sur tous les métiers dans le cadre d'une démarche responsable. L'intégrité des pratiques dans l'exercice des métiers du Groupe est un actif essentiel dans la confiance que peuvent accorder les clients, les fournisseurs, les investisseurs mais aussi les collaborateurs.

Le groupe VIEL & Cie bénéficie d'une gouvernance forte, suivie et évaluée trimestriellement au travers

d'indicateurs de conformité des pratiques dans ses filiales et des recommandations des organes de contrôles internes (audit et contrôle permanent) et externes (audit et régulateurs le cas échéant).

Le Groupe s'engage à maintenir des normes éthiques et d'intégrité élevées en étant conscient que les sociétés capables d'assurer une parfaite conformité réglementaire par le biais de contrôles internes robustes et capables d'offrir des services satisfaisant les normes professionnelles les plus élevées du secteur seront mieux positionnées pour établir une relation de confiance avec les clients, conduisant à une augmentation des revenus, et pour protéger la valeur actionnariale en minimisant les pertes subies en résultat de procédures judiciaires.

Outre le respect des réglementations relatives à la sécurité financière, assurer la conformité avec les réglementations relatives à la durabilité de l'entreprise et de son modèle d'affaire est un enjeu majeur pour VIEL & Cie, qui s'attache à garantir des relations sur le long terme, mutuellement bénéfiques pour ses clients, ses investisseurs et la société au sens large. Ces réglementations sont en forte évolution – en particulier en Europe – et nécessitent une adaptation rapide, en

termes de gouvernance et reporting. Le groupe VIEL & Cie s'assure, au travers de sa veille réglementaire, de la compréhension de ces nouveaux enjeux et anticipe les exigences du régulateur à venir.

Le groupe VIEL & Cie est à l'écoute des régulateurs et s'assure de la bonne qualité des relations locales pour l'anticipation et la mise en œuvre des évolutions. Les relations avec les régulateurs locaux en 2024 ont été stables dans un environnement habituel, sans préoccupations spécifiques.

Parallèlement, le comité d'audit recense et s'assure du traitement de toute recommandation issue d'éventuels audits des régulateurs. L'environnement réglementaire et juridique est pris en compte et évalué dans tout développement d'activités du Groupe. Un comité de validation des nouvelles activités est organisé en local (new initiative committee). Celui-ci examine et propose les mesures pour assurer l'alignement avec les réglementations en cours avant l'approbation du lancement de l'activité par le comité de direction. Les nouveaux produits et activités sont déclarés par ailleurs en central dans le rapport trimestriel de conformité (Compliance report) afin de s'assurer de la compatibilité avec la politique du Groupe.

Le secteur financier dans lequel le Groupe opère est relativement complexe, très technique et très concurrentiel. Le positionnement et la stratégie du Groupe doivent être explicites pour permettre aux employés d'agir de manière cohérente. C'est pourquoi le Groupe s'assure que le management dispose de l'expérience et des compétences nécessaires pour anticiper ses objectifs et transmettre les connaissances aux équipes sur lesquelles repose l'exécution de la stratégie.

Conformément aux politiques et pratiques de recrutement locales, la majorité du personnel

d'encadrement provient de fonctions opérationnelles (courtiers) ou est constituée d'anciens auditeurs financiers, ce qui leur confère une expérience pratique et technique de l'entreprise pour les aider à assumer leurs responsabilités managériales.

L'ancienneté des membres de la direction générale et des responsables des fonctions clés confirme le niveau d'expérience et de compétence de la direction générale de Tradition.

La gouvernance porte aussi sur les parties prenantes et notamment les fournisseurs. La politique du Groupe consiste en une analyse détaillée dans le cadre de l'entrée en relation avec de nouveaux fournisseurs via un processus de KYS (« Know Your Suppliers ») couvrant une série de questions s'inscrivant dans le cadre des règles éthiques du Groupe. Les questions portent notamment sur les conditions de travail chez les fournisseurs, les assurances d'absence de travail illégale ou dissimulé, les impacts environnementaux de l'activité.



#### 4.1.2.2 / Politique éthique

La politique éthique du groupe VIEL & Cie, formalisée dans son Code d'éthique, établit un cadre de conduite professionnelle fondé sur l'intégrité. Elle couvre les aspects fondamentaux de l'activité : pratiques professionnelles, gestion des conflits d'intérêts, intégrité des marchés, confidentialité, lutte contre la corruption et les pots de vin, et respect des sanctions financières et des mesures de lutte contre la criminalité financière et respect de la concurrence.

Dans le secteur financier, les activités du Groupe sont soumises à une réglementation stricte sous la supervision principalement de l'ACPR<sup>(1)</sup> et de l'AMF<sup>(2)</sup> en France, de la FCA et PRA<sup>(3)</sup> au Royaume uni ou encore la SEC<sup>(4)</sup> aux Etats Unis, qui entraîne des obligations que la politique éthique du Groupe s'efforce de mettre en œuvre, notamment en matière de :

- › Lutte contre le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et le financement du terrorisme (LCB/FT<sup>(5)</sup>)
- › Lutte contre la corruption et les pots de vin Conformité (loi SAPIN)
- › Transparence des marchés et prévention des conflits d'intérêt (MIFID<sup>(6)</sup>)

Bien que certaines fonctions soient plus exposées aux risques de corruption et pots de vin, notamment les personnels en relation direct avec les parties prenantes, comme les brokers ou les responsables des achats, cette politique s'applique sans exception à l'ensemble du personnel, permanent ou temporaire, dans toutes les entités du Groupe. Elle encadre l'ensemble des activités professionnelles et des relations avec les parties prenantes.

La supervision stratégique relève du Conseil d'Administration du Groupe, qui a émis le Code d'éthique. Sa mise en œuvre opérationnelle est déléguée aux conseils d'administration et directions locales. Chaque collaborateur est personnellement responsable de son application.

Outre les obligations légales, la politique ne fait pas explicitement référence à des normes ou initiatives externes spécifiques dans sa mise en œuvre.

La politique d'éthique du groupe VIEL & Cie repose sur une approche qui prend en compte les attentes et intérêts spécifiques de chaque partie prenante. Pour les employés, le Groupe s'engage à promouvoir le

développement professionnel, à garantir l'équité et à maintenir un environnement de travail sûr et respectueux. Envers les clients, l'engagement porte sur l'excellence du service, la confidentialité absolue des informations et l'impartialité dans la conduite des affaires. Les relations avec les fournisseurs sont encadrées par des processus de sélection équitables et transparents, ainsi qu'un respect strict des engagements contractuels. Pour les investisseurs, le Groupe privilégie la transparence de l'information et vise une performance durable. Enfin, vis-à-vis de la société, le Groupe assume ses responsabilités sociales et environnementales. Il s'assure du respect des droits de l'homme dans sa chaîne de valeur, et cherche à limiter son impact écologique dans ses opérations et son développement commercial.

Le Groupe a mis en place plusieurs canaux de signalement, permettant de remonter toute violation potentielle : la voie hiérarchique traditionnelle, les services des Ressources Humaines, le département Compliance, et un Comité d'éthique dédié accessible via une adresse électronique générique.

Soumis aux exigences légales en vertu du droit national transposant la directive (UE) 2019/1937, le groupe VIEL & Cie dispose d'une politique dédiée de dénonciation des abus et de protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles.

Notamment, les lanceurs d'alerte ne peuvent être exclus d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une formation professionnelle, ni être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une discrimination.

Tout lanceur d'alerte au sein du Groupe bénéficie en outre d'une immunité pénale dans les conditions de l'article L.122.9 du Code pénal français dès lors que la divulgation des informations "est nécessaire et proportionnée à la sauvegarde des intérêts en cause" et s'effectue conformément aux procédures de signalement des alertes au niveau du groupe VIEL & Cie.

Toute dénonciation fait l'objet d'une enquête menée de manière indépendante et objective, et les violations du Code font l'objet de sanctions disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement, voire à des poursuites judiciaires en cas d'infractions pénales.

(1) Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

(2) Autorité des Marchés Financiers

(3) Financial Conduct Authority et Prudential Regulation Authority (anciennement FSA Financial Services Authority)

(4) Securities Exchange Commission

(5) La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

(6) Markets in Financial Instruments Directive - Directive sur les marchés d'instruments financiers

Le dispositif de lanceur d'alerte est déployé au niveau groupe, le Comité éthique de VIEL & Cie assure un suivi centralisé des alertes remontées par les différentes entités et garantit une uniformisation du traitement. Au niveau local, chaque entité opérationnelle dispose d'une déclinaison spécifique de ce dispositif, adaptée à son contexte réglementaire et juridique propre, notamment pour tenir compte des législations nationales applicables.

Par ailleurs, des correspondants ont été désignés région comme point de contact privilégié pour tout collaborateur souhaitant signaler un fait ou obtenir des informations sur le dispositif, en complément des canaux existants au niveau local et au niveau groupe

La mise en œuvre effective de la politique éthique s'appuie sur un dispositif de communication et de contrôle. Le code d'éthique est transmis à tout nouvel arrivant et rappelé aux employés via les formations régulières dédiées à l'éthique et l'intégrité des affaires, outre les formations dans le cadre de la lutte contre la corruption et les pots de vin telles que mentionnées au 4.1.4 (*Exigence de publication G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin*)

#### 4.1.2.2.1 / Effectifs formés à la sécurité informatique

|                                    | 2025 | 2024 |
|------------------------------------|------|------|
| Effectif ayant suivi une formation | 98%  | 96%  |
| Taux de succès                     | 93%  | 95%  |

L'effectif ayant suivi une formation est calculé au regard de l'effectif de fin de période, le taux de succès est calculé par rapport à l'effectif ayant suivi en tout ou partie la formation.

### 4.1.3 / Exigence de publication G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs

#### 4.1.3.1 / Politique de paiement

La politique de paiement s'applique à tous les salariés du Groupe qui sont impliqués dans le processus de paiement des fournisseurs, y compris les services financiers, comptabilité, achats et toute autre équipe intervenant dans la chaîne de paiement.

Il revient aux services financiers de chacune des filiales de s'assurer que tous les paiements sont effectués dans les délais convenus avec les fournisseurs, de gérer les flux de trésorerie pour éviter les retards de paiement non justifiés et de maintenir une communication régulière avec les fournisseurs en cas de retard imprévu.

Les services comptables des différentes filiales traitent les factures reçues dans les délais impartis et s'assurent que toutes les informations nécessaires sont complètes (numéro de commande, validation par le

#### 4.1.2.2.2 / Ratio des effectifs formés à la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme

|              | 2025       | 2024       |
|--------------|------------|------------|
| EMEA         | 93%        | 68%        |
| Asie         | 97%        | 75%        |
| Amérique     | 109%       | 87%        |
| <b>Total</b> | <b>98%</b> | <b>74%</b> |

L'effectif ayant suivi une formation est calculé au regard de l'effectif de fin de période, il prend en compte le nombre total d'employés formés sur la période, incluant les effectifs ayant quittés l'entreprise dans la période et pouvant générer une valeur supérieure à 100%.

#### 4.1.2.2.3 / Ratio des effectifs formés à l'éthique (réglementation et abus des marchés, non-discrimination, égalité diversité, intégrité)

|              | 2025       | 2024       |
|--------------|------------|------------|
| EMEA         | 92%        | 77%        |
| Asie         | 97%        | 75%        |
| Amérique     | 109%       | 98%        |
| <b>Total</b> | <b>97%</b> | <b>81%</b> |

L'effectif ayant suivi une formation est calculé au regard de l'effectif de fin de période, il prend en compte le nombre total d'employés formés sur la période, incluant les effectifs ayant quittés l'entreprise dans la période et pouvant générer une valeur supérieure à 100%.

service concerné, etc.). Ils identifient les factures prioritaires en fonction des délais de paiement et des conditions contractuelles.

Dans le cadre du processus d'approbation, toute facture est vérifiée et validée par le service concerné avant traitement par la comptabilité.

Le paiement est approuvé par le responsable hiérarchique désigné, en fonction du montant et des seuils définis par la société.

Par ailleurs, le maintien d'une communication transparente et régulière avec les fournisseurs est essentiel pour éviter les malentendus. Les fournisseurs sont informés de toute modification des conditions de paiement ou des retards prévus.

#### 4.1.3.2 / Risques fournisseurs

Le groupe VIEL & Cie reconnaît les risques encourus lorsqu'il fait appel à un tiers pour effectuer ou fournir des services et, dans la mesure du possible, vise à gérer de manière proactive les relations avec les tiers plutôt que de réagir à un événement spécifique.

VIEL & Cie dispose d'une politique dédiée qui définit le processus de gestion des risques liés aux tiers et permet aux entités du Groupe d'évaluer, de contrôler et de gérer les risques introduits par les fournisseurs et les vendeurs conformément à la tolérance au risque du Groupe.

La politique a été refondue en 2024 et s'aligne avec les recommandations introduites par les ESRS sur la diligence raisonnable.

L'objectif de cette politique est de fournir le cadre et les lignes directrices opérationnelles nécessaires au bon déploiement de la gestion des risques liés aux tiers au sein des entités du Groupe et de définir les rôles et les responsabilités des parties prenantes.

Elle établit un processus de gestion en 6 étapes comprenant la vérification des besoins, la sélection des fournisseurs, le processus de due diligence ("Know Your Supplier"), la contractualisation, le suivi/surveillance inclus le renouvellement des contrats et la gestion de la fin de la relation. Elle catégorise les tierces parties selon trois niveaux de risque (faible, moyen, élevé) qui déterminent l'intensité des contrôles à appliquer.

Le niveau de risque est évalué sur la base des critères suivants rapportés à l'entité cliente :

- › La catégorie de tiers (service externalisé, intermédiaire, ou vendeur)
- › Le mandat (influence sur la capacité à respecter les exigences réglementaires)
- › La criticité pour l'entreprise (importance pour la capacité à fournir des services aux clients)
- › La sensibilité des données (accès, traitement ou stockage de données sensibles)
- › L'impact financier (volume d'affaires attendu par rapport aux seuils établis)

Un accent particulier est mis sur la gestion des fournisseurs à haut risque comme les prestataires de services externalisés avec une due diligence renforcée.

Dans le cadre de cette dernière, un questionnaire ESG est dorénavant requis couvrant :

- › La Responsabilité Sociale d'Entreprise
- › Les droits humains
- › L'environnement et le climat
- › La sécurité des données

La politique s'applique à toutes les entités juridiques sous le contrôle opérationnel de VIEL & Cie et couvre les relations avec toute organisation ou personne externe pour laquelle une entité du Groupe s'engage : Fournisseurs, Prestataires de services externalisés, Intermédiaires.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'approbation et de la revue périodique de la politique. Il doit s'assurer que celui-ci est conforme aux principes de bonne gestion, aux exigences réglementaires et à la tolérance au risque du Groupe.

Outre les obligations légales, la politique ne fait pas explicitement référence à des normes ou initiatives externes spécifiques dans sa mise en œuvre.

La politique définit clairement les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes internes (Conseil d'Administration, Management local, Responsables des risques, Compliance, propriétaires de la relation). Elle s'inscrit dans la gestion des risques du Groupe et vise à satisfaire par ailleurs les obligations réglementaires auxquelles VIEL & Cie est soumis (notamment SAPIN II, RGPD, CSRD). Cette politique est en cours d'implémentation et pourra faire l'objet d'ajustement si d'autres intérêts particuliers de parties prenantes venaient à se manifester.

Pour les parties prenantes internes qui doivent la mettre en œuvre, le responsable Groupe de la conformité et des risques opérationnels est chargé d'assurer la communication et l'application de la politique. Les responsables locaux des risques doivent ensuite l'implémenter localement et former le personnel concerné.

Les fournisseurs sont informés des exigences de la politique principalement à travers le processus de due diligence et les clauses contractuelles, notamment pour les fournisseurs à haut risque qui doivent accepter de se conformer à la politique anti-corruption du Groupe ou à une politique équivalente.

#### 4.1.4 / Exigence de publication G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

VIEL & Cie dispose d'un Code de conduite anti-corruption qui fait partie intégrante du règlement intérieur de l'entreprise. Il a pour objectif principal de lutter contre toutes les formes de corruption.

Le code définit précisément la corruption active et passive, ainsi que le trafic d'influence. Il établit des règles spécifiques concernant les relations avec les agents publics, la gestion des cadeaux et des invitations, les dons aux organisations caritatives ou politiques, le mécénat et le sponsoring, les paiements de facilitation, la surveillance des tiers, les conflits d'intérêts, et les enregistrements comptables et le contrôle interne.

Le code s'applique à l'ensemble des collaborateurs des entreprises du Groupe qui adoptent ce code de conduite anti-corruption.

Les organes de gouvernance de l'entité et/ou du Groupe sont responsables de la mise en œuvre du code. Ils effectuent un suivi régulier de son application et des suites données aux alertes, notamment le conseil d'administration. Chaque collaborateur est également responsable de la mise en œuvre du code dans le cadre de ses fonctions.

Le code se réfère explicitement à la Convention des Nations Unies contre la corruption comme cadre de référence international. Il intègre également les exigences de la réglementation européenne en matière de protection des données personnelles, notamment dans le cadre du dispositif d'alerte.

Il prend en compte les attentes et intérêts spécifiques de chaque partie prenante. Il accorde une attention particulière aux collaborateurs en leur offrant des mécanismes de protection via le système d'alerte interne et la protection des lanceurs d'alerte. Les relations avec les partenaires externes (commerciaux, fournisseurs, prestataires, clients et intermédiaires) sont encadrées par des règles de surveillance spécifiques. Les agents publics font l'objet d'un cadre réglementaire distinct et plus strict. Le code prévoit également des dispositions particulières pour la protection des données personnelles de toutes les personnes concernées, conformément à la réglementation européenne.

La politique est communiquée aux parties prenantes de plusieurs manières :

- › Formation régulière obligatoire pour les collaborateurs, incluant une sensibilisation dès la prise de fonction pour les nouveaux employés

- › Intégration au règlement intérieur de l'entreprise
- › Mise en place d'une procédure permettant aux collaborateurs d'exprimer leurs doutes et répondre à leurs questions en toute confidentialité
- › Publication sur le site internet du groupe VIEL & Cie
- › Au travers des clauses contractuelles avec les tiers

En ce qui concerne les alertes sur des comportements contraires au code de conduite anticorruption, le comité d'éthique du Groupe décide par qui seront menées les investigations nécessaires à la recherche des éléments permettant de prouver ou non les faits reportés, en s'assurant de leur indépendance avec la chaîne de gestion impliquée.

- › Au niveau local : par la direction et le responsable de la conformité, ou le comité d'éthique local, supervisée par le Comité d'éthique groupe s'il le juge nécessaire
- › Au niveau du Groupe : par le Comité d'Éthique du Groupe composé des membres du comité de surveillance des risques de Viel et Compagnie-Finance. Il peut faire appel à des tiers compétents ou d'autres services du Groupe pour l'analyse du dossier.

Toutes les enquêtes font l'objet d'un rapport écrit et la décision finale revient au comité d'Éthique du Groupe.

Pour CFT, les formations relatives à la prévention et la détection de la corruption sont suivies majoritairement sur ordinateur à une fréquence au moins annuelle, sur une durée minimum de 1h.

Elle cible en priorité les membres exécutifs de la gouvernance, les fonctions à risque et l'encadrement, elle est parfois rendue obligatoire pour tous les collaborateurs.

Le contenu de cette formation est géré localement et couvre au minimum :

- › Définitions de la corruption et du trafic d'influence
- › Principales réglementations anti-corruption
- › L'engagement du Groupe
- › L'identification des risques et les interdictions
- › Principes de gestion des ressources humaines
- › Gestion des risques identifiés, dénonciation
- › Politiques et procédures internes
- › Études de cas

Pour Bourse Direct, les collaborateurs exposés passent la certification proposée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) <sup>(1)</sup>. A cette fin, ils doivent suivre une

formation dispensée par un organisme agréé, étalée sur 50h et faisant l'objet d'un examen final de 2h.

Ratio des effectifs du Groupe formé en 2025 :

|              | 2025       | 2024       |
|--------------|------------|------------|
| EMEA         | 81%        | 76%        |
| Asie         | 97%        | 75%        |
| Amérique     | 109%       | 64%        |
| <b>Total</b> | <b>62%</b> | <b>73%</b> |

L'effectif ayant suivi une formation est calculé au regard de l'effectif de fin de période, il prend en compte le nombre total d'employés formés sur la période, incluant les effectifs ayant quittés l'entreprise dans la période.

#### 4.1.5 / Actions et ressources en rapport avec les politiques sur la conduite des affaires et la culture d'entreprise

VIEL & Cie assure une supervision continue de ses activités à travers le contrôle rigoureux de l'application de ses politiques internes, la veille réglementaire, et l'analyse approfondie des incidents éventuels. Cette supervision est exercée par sa structure de gouvernance, en particulier par le comité d'audit, qui évalue régulièrement la pertinence et l'efficacité des mesures en place.

En 2025, VIEL & Cie a mené une revue complète de ses politiques liées à la conduite des affaires et à la culture d'entreprise afin de les actualiser. Cette mise à jour n'a pas donné lieu à des évolutions majeures ni à la création de nouvelles politiques.

VIEL & Cie considère que ses dispositifs actuels sont proportionnés et adaptés à ses enjeux. Le Groupe n'identifie pas de nécessité d'actions supplémentaires

particulières, ses processus existants assurant une maîtrise adéquate de ses risques.

VIEL & Cie poursuit par ailleurs sa démarche de développement durable, en collaboration depuis deux ans avec un cabinet spécialisé Darwin X<sup>(2)</sup>. Le Groupe a sensibilisé son management et défini une politique de durabilité structurée. En 2025 un plan de transition a été étudié et adopté par VIEL & Cie visant à renforcer ses engagements climatiques tel que mentionné au paragraphe 2.2.2 Exigence de publication EI-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Cette démarche se poursuit actuellement avec l'accompagnement dans l'amélioration continue et la mise en œuvre opérationnelle de sa politique RSE, notamment le déploiement de son plan de transition ci-avant mentionné.

#### 4.1.6 / Exigence de publication G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

Le Groupe n'a pas enregistré de cas de corruption ni supporté de condamnation ou d'amendes sur ce sujet.

#### 4.1.7 / Exigence de publication G1-5 – Influence politique et activités de lobbying

Le groupe VIEL & Cie n'exerce aucune activité d'influence politique ou de lobbying.

(1) [https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/dossiers-thematiques/certification-professionnelle#Lexamen\\_AMF](https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/dossiers-thematiques/certification-professionnelle#Lexamen_AMF)

(2) [www.darwin-x.com](http://www.darwin-x.com)

#### 4.1.8 / Exigence de publication G1-6 – Pratiques en matière de paiement

L'information sur les délais de paiement fournisseurs figure en annexe du rapport annuel à la section : INFORMATION SUR LE DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS.

Conformément à la politique du Groupe le règlement des factures est effectué dans les délais correspondants à la date d'échéance mentionnée sur celles-ci ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel elles ont été reçues.

Le Groupe ne centralise pas les délais moyens de paiement effectifs mais surveille les encours au regard des dates d'échéance.

Il est rappelé ici que le Groupe n'est pas exposé à l'enjeu relatif au paiement des fournisseurs en termes d'impact sur les petits fournisseurs, mais par le risque d'interruption de service de son plus gros fournisseur en cas de retard de paiement.

Il n'y a pas de procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiement en fin de période.

## 5 / ANNEXE

### 5.1 / TAXINOMIE

Format normé par le RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2026/73 DE LA COMMISSION du 4 juillet 2025

#### 5.1.1 / Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxinomie ou alignées sur la taxinomie – Informations pour l'année 2025 (ICP récapitulatifs)

Exercice N

2025

| ICP                | Total     | Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie |                                     |  |                                      |                                     |     |                     |           |              |                               |                               |   |  |   |
|--------------------|-----------|--|-------------------------------------|--|--------------------------------------|-------------------------------------|-----|---------------------|-----------|--------------|-------------------------------|-------------------------------|---|--|---|
|                    |           | Part d'activités éligibles à la taxinomie  | Activités alignées sur la taxinomie | Part d'activités alignées sur la taxinomie | Atténuation du changement climatique | Adaptation au changement climatique | Eau | Économie circulaire | Pollution | Biodiversité | Part d'activités habilitantes | Part d'activités transitoires | Activités non évaluées considérées comme non significatives | Activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (N - 1) | Part d'activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (N - 1) |
| (1)                | (2)       | (3)  | (4)                                 | (5)  | (6)                                  | (7)                                 | (8) | (9)                 | (10)      | (11)         | (12)                          | (13)                          | (14)  | (15)   | (16)  |
| Texte              | Devise    | %  | Devise                              | %  | %                                    | %                                   | %   | %                   | %         | %            | %                             | %                             | %   | Devise   | %   |
| Chiffre d'affaires | 1 266 929 | 0%   | 0                                   | 0%   | %                                    | %                                   | %   | %                   | %         | %            | %                             | %                             | 0%  | 0  | 0%  |
| CapEx              | 67 825    | 74%  | 0                                   | 0%   | %                                    | %                                   | %   | %                   | %         | %            | %                             | %                             | 0%  | 0  | 0%  |
| OpEx               | 9 115     | 22%  | 0                                   | 0%   | %                                    | %                                   | %   | %                   | %         | %            | %                             | %                             | 0%  | 0  | 0%  |

#### Notes explicatives:

- (N) indique l'exercice auquel se rapportent les données déclarées. Les colonnes (2) à (14) se rapportent à l'exercice (N). (N - 1) indique l'exercice précédent. Si aucune donnée n'a été déclarée pour l'exercice N - 1, laisser les colonnes (15) et (16) vides.
- La colonne (2) contient le dénominateur de l'ICP respectif.
- La colonne (3) contient la part du dénominateur de l'ICP respectif associée au total des activités économiques éligibles à la taxinomie, alignées ou non sur celle-ci.
- La colonne (5) contient la part du dénominateur de l'ICP respectif associée au total des activités économiques alignées sur la taxinomie.
- Les colonnes (6) à (11) contiennent la part du dénominateur de l'ICP respectif associée aux activités économiques alignées sur la taxinomie qui contribuent substantiellement à l'objectif environnemental respectif. Pour l'ICP respectif, la somme des colonnes (6) à (11) est égale à la valeur indiquée dans la colonne (5).
- La colonne (12) contient la part du dénominateur de l'ICP respectif associée aux activités économiques alignées sur la taxinomie qui sont des activités économiques habilitantes.
- La colonne (13) contient la part du dénominateur de l'ICP respectif associée aux activités économiques alignées sur la taxinomie qui sont des activités économiques transitoires.
- La colonne (14) contient la part du dénominateur de l'ICP respectif associée aux activités économiques considérées comme non significatives au regard de l'ICP respectif et non évaluées en matière d'éligibilité à la taxinomie et d'alignement sur la taxinomie conformément à l'article 2, paragraphes 1 bis, 1 ter et 1 quater, respectivement. Pour une activité économique considérée comme significative au regard d'un ICP (du chiffre d'affaires, des CapEx ou des OpEx), les entreprises évaluent l'éligibilité à la taxinomie et l'alignement sur la taxinomie dudit ICP se rapportant à ladite activité dans son intégralité et ne considèrent pas la partie dudit ICP se rapportant à ladite activité comme non significative. La colonne (14) n'inclut aucune partie du chiffre d'affaires, des CapEx ou des OpEx associée aux activités économiques significatives.
- La colonne (16) contient la part du dénominateur de l'ICP respectif se rapportant à l'exercice (N - 1) qui est associée au total des activités économiques alignées sur la taxinomie se rapportant à l'exercice (N - 1).
- Colonnes (5) à (11): afin d'éviter un double comptage: si le chiffre indiqué à la colonne (5) comprend des activités économiques alignées sur la taxinomie qui contribuent simultanément de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, la contribution substantielle desdites activités à plusieurs objectifs environnementaux est indiquée aux colonnes (6) à (11) du modèle 2, sous les objectifs environnementaux concernés et sur les lignes correspondantes, mais ne doit pas être doublement comptabilisée dans les colonnes (5) à (11) du modèle 1.

## 5.1.2 / Part des CapEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxinomie ou alignées sur la taxinomie – Informations pour l'année 2025 (ICP récapitulatifs)

| ICP déclaré (chiffre d'affaires/CapEx/OpEx)               |         |   |   |   |  |                                     |     |                     |           |              |                      |                      | CAPEX               |  |
|---|---------|---|---|---|--|-------------------------------------|-----|---------------------|-----------|--------------|----------------------|----------------------|---------------------|--|
| Exercice N  |         |   |   |   |  |                                     |     |                     |           |              |                      |                      | 2025                |  |
| Activités économiques                                     | Code    | ICP éligible à la taxinomie (part du chiffre d'affaires/des CapEx/des OpEx éligible à la taxinomie) | ICP aligné sur la taxinomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires/des CapEx/des OpEx) | ICP aligné sur la taxinomie (part du chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie/sur les CapEx/sur les OpEx) | Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie |                                     |     |                     |           |              |                      |                      |                     | Part de la taxinomie alignée par rapport à la taxinomie éligible |
|   |         |   |   |   | Atténuation du changement climatique                             | Adaptation au changement climatique | Eau | Economie circulaire | Pollution | Biodiversité | Activité habilitante | Activité transitoire | (E, le cas échéant) |  |
| (1)   | (2)     | (3)   | (4)   | (5)   | (6)  | (7)                                 | (8) | (9)                 | (10)      | (11)         | (12)                 | (13)                 | (14)                |  |
| Texte   |         | %   | Devise  | %   | %  | %                                   | %   | %                   | %         | %            | (E, le cas échéant)  | (T, le cas échéant)  | %                   |  |
| Traitement des données, hébergement et activités connexes | CCM 8.1 | 7%  | 0   | 0%  | %  | %                                   | %   | %                   | %         | %            |                      |                      | 0%                  |  |
| Acquisition et propriété de bâtiments                     | CCM 7.7 | 63%   | 0   | 0%  | %  | %                                   | %   | %                   | %         | %            |                      |                      | 0%                  |  |
| Fabrication d'équipements électriques et électroniques    | CE 1.2  | 5%  | 0   | 0%  | %  | %                                   | %   | %                   | %         | %            |                      |                      | 0%                  |  |
| Somme des alignements par objectif                        |         |   |   |   | %  | %                                   | %   | %                   | %         | %            |                      |                      |                     |  |
| ICP total (chiffre d'affaires/CapEx/OpEx)                 |         | 74%   | 0   | 0%  | %  | %                                   | %   | %                   | %         | %            | %                    | %                    | 0%                  |  |

### 5.1.3 / Part des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxinomie ou alignées sur la taxinomie – Informations pour l’année 2025 (ICP récapitulatifs)

| ICP déclaré (chiffre d'affaires/CapEx/OpEx)               |         |   |   |   |  |                                     |     |                     |           |              |                      |                      | OPEX                |                     |  |
|---|---------|---|---|---|--|-------------------------------------|-----|---------------------|-----------|--------------|----------------------|----------------------|---------------------|---------------------|--|
| Exercice N  |         |   |   |   |  |                                     |     |                     |           |              |                      |                      | 2025                |                     |  |
| Activités économiques                                     | Code    | ICP éligible à la taxinomie (part du chiffre d'affaires/des CapEx/des OpEx éligible à la taxinomie) | ICP aligné sur la taxinomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires/des CapEx/des OpEx) | ICP aligné sur la taxinomie (part du chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie/sur les CapEx/sur les OpEx) | Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie |                                     |     |                     |           |              |                      |                      |                     |                     | Part de la taxinomie alignée par rapport à la taxinomie éligible |
|   |         |   |   |   | Atténuation du changement climatique                             | Adaptation au changement climatique | Eau | Economie circulaire | Pollution | Biodiversité | Activité habilitante | Activité transitoire | (E, le cas échéant) | (T, le cas échéant) |  |
| (1)   | (2)     | (3)   | (4)   | (5)   | (6)  | (7)                                 | (8) | (9)                 | (10)      | (11)         | (12)                 | (13)                 | (14)                |                     |  |
| Texte   |         | %   | Devise  | %   | %  | %                                   | %   | %                   | %         | %            | (E, le cas échéant)  | (T, le cas échéant)  | %                   |                     |  |
| Traitement des données, hébergement et activités connexes | CCM 8.1 | 22%   | 0   | 0%  | %  | %                                   | %   | %                   | %         | %            |                      |                      | 0%                  |                     |  |
| Somme des alignements par objectif                        |         |   |   |   | %  | %                                   | %   | %                   | %         | %            |                      |                      |                     |                     |  |
| ICP total (chiffre d'affaires/CapEx/OpEx)                 |         | 22%   | 0   | 0%  | %  | %                                   | %   | %                   | %         | %            | %                    | %                    | 0%                  |                     |  |

## Notes explicatives :

- Les entreprises non financières répliquent ce modèle pour publier séparément les ICP du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx, en indiquant clairement dans l'intitulé de chaque tableau à quel ICP il est fait référence. Lorsque des entreprises non financières ne publient aucun ICP éligible à la taxinomie (du chiffre d'affaires, des CapEx ou des OpEx, respectivement) dans le modèle 1, colonne (3), elles peuvent ne pas publier le modèle 2 pour cet ICP.
- 
2. (N) Indiquer l'exercice auquel se rapportent les données déclarées. Les colonnes (2) à (14) se rapportent à l'exercice (N).
- Pour les lignes "activités", colonne (2): le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité économique peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir:
- Atténuation du changement climatique: CCM,
  - Adaptation au changement climatique: CCA,
  - Ressources aquatiques et marines: RAM,
- 
3.
  - Économie circulaire: CE,
  - Prévention et réduction de la pollution: PPC,
  - Biodiversité et écosystèmes: BIO.
- Par exemple, le code correspondant à l'activité "Boisement" sera le suivant: CCM 1.1. Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous ces objectifs.
- 
4. Pour les lignes "activités", la colonne (3) contient la part du dénominateur de l'ICP respectif, telle que publiée dans le modèle 1, associée à une activité économique éligible à la taxinomie, que ladite activité soit intégralement ou partiellement alignée sur la taxinomie.
- 
5. Pour les lignes "activités", la colonne (5) contient la part du dénominateur de l'ICP respectif, telle que publiée dans le modèle 1, associée à une activité économique alignée sur la taxinomie ou à la partie alignée sur la taxinomie d'une activité éligible à la taxinomie.
- Pour les lignes "activités", les colonnes (6) à (11) contiennent la part du dénominateur de l'ICP respectif, telle que publiée dans le modèle 1, associée à une activité économique alignée sur la taxinomie, ou à une partie de ladite activité, qui contribue de manière substantielle à l'objectif environnemental respectif pour lequel l'activité économique est éligible à la taxinomie. Les colonnes correspondant aux objectifs environnementaux pour lesquels l'activité économique n'est pas éligible à la taxinomie doivent être laissées vides. Lorsqu'une activité économique alignée sur la taxinomie, ou une partie de cette activité, contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les colonnes se rapportant auxdits objectifs contiennent la part correspondante du dénominateur de l'ICP respectif, telle que déclarée dans le modèle 1, associée à ladite activité ou à sa partie concernée. En d'autres termes, lorsqu'une activité contribue simultanément de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, cette contribution substantielle devrait être indiquée sous plusieurs objectifs environnementaux sur la ligne se rapportant à cette activité économique.
- 
6. La colonne (14) contient le rapport entre le chiffre figurant à la colonne (5) et le chiffre figurant à la colonne (3) sur les lignes correspondantes.
- 
8. Ligne "Somme des alignements par objectif": les colonnes (6) à (11) contiennent la somme des chiffres pour toutes les activités déclarées dans les colonnes correspondantes. La somme des colonnes (6) à (11) sur cette ligne peut être supérieure à 100 %.
- 
9. Ligne "ICP total": les colonnes (3) à (13) contiennent la somme des chiffres pour toutes les activités déclarées dans les colonnes correspondantes. Pour les colonnes (4) à (11), lors du calcul de la somme de la ligne "ICP total", les entreprises non financières ne comptent pas deux fois les contributions à plusieurs objectifs environnementaux et n'incluent que l'objectif environnemental qu'elles jugent le plus pertinent. Le chiffre figurant dans la colonne (5) pour cette ligne, soit l'ICP total aligné sur la taxinomie, est égal à la somme des chiffres déclarés dans les colonnes (6) à (11) pour cette ligne. Les chiffres déclarés à la ligne "ICP total" dans les colonnes (3) à (13) du modèle 2 sont égaux aux chiffres déclarés dans les colonnes (3) à (13) correspondantes du modèle 1. Afin d'éviter un double comptage, les entreprises financières tiendront compte du montant de l'ICP total, tel que déclaré dans le modèle 1, lors du calcul de leurs propres ICP.

## RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DE VIEL ET CIE, RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale de la société Viel et Cie,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de Viel et Cie. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, Viel et Cie est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- › la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Viel et Cie pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque le groupe y est soumis, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;

- › la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de Durabilité du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- › le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Viel et Cie dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

## LIMITES DE NOTRE MISSION

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Viel et Cie, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Viel et Cie en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

## CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DÉCOULANT DES NORMES ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR VIEL ET CIE POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES

### › Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- › le processus défini et mis en œuvre par Viel et Cie lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section Etat de Durabilité du rapport de gestion du groupe, et,
- › les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

### › Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Viel et Cie avec les ESRS.

### › Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Viel et Cie pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité met à jour son analyse de double matérialité et conclut à des changements significatifs ayant eu lieu au cours de l'exercice nécessitant une actualisation de son processus de double matérialité sont mentionnées dans le paragraphe 1.4.1 de l'Etat de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et/ou les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- › de l'identification et évaluation des facteurs internes et externes ayant conduit à l'actualisation du processus de double matérialité. Ceux-ci incluent notamment : les modifications du périmètre de reporting et les engagements ESG de l'entité ;

- › des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels identifiés par l'entité, et au processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) ;
- › des évolutions du processus décisionnel et le cas échéant des procédures de contrôle interne mis en place par l'entité au cours de l'exercice et apprécié la présentation qui en est faite dans le paragraphe 1.4.1 de l'Etat de durabilité ;
- › apprécier l'effort raisonnable mis en œuvre par l'entité pour analyser sa chaîne de valeur et de repérer d'éventuelles incohérences dans l'analyse de matérialité sur la chaîne de valeur ;
- › apprécier la pertinence des changements significatifs réalisés par l'entité sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard :
  - › de notre connaissance de l'entité et circonstances propres à l'entité ;
  - › des analyses de risques menées par les entités du groupe ;
  - › des analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugées pertinentes ;
- › apprécier, pour les changements significatifs affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité (y compris la fixation des seuils) au regard des critères définis par ESRS 1 ;
- › apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans le paragraphe 1.4.1 de l'Etat de durabilité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- › exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- › apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité et circonstances propres à l'entité ;

## CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS LA SECTION ETAT DE DURABILITÉ DU RAPPORT DE GESTION DU GROUPE AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS.

### › Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- › les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans les sections [2, 3 et 4] de l'Etat de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- › la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- › le périmètre retenu par Viel et Cie relativement à ces informations est approprié ; et

- › sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### › Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans les sections [2, 3 et 4] de l'Etat de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

## › **Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière**

### Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1)

Les informations publiées au titre des émissions de Scope 1, 2 et 3 et des émissions totales selon le GHG Protocol (ESRS E1-6) sont mentionnées au paragraphe [2.2.7] de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Concernant les informations relatives au bilan des émissions de gaz à effet de serre, nos diligences ont notamment consisté à :

- › mener des entretiens avec les personnes que nous avons jugées appropriées pour apprécier le processus de collecte d'informations et les procédures de contrôle interne mis en place par Viel et Cie visant à la conformité des informations publiées relatives au bilan d'émissions de gaz à effet de serre,
- › apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval,
- › prendre connaissance de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions, sur le scope 1 et le scope 2,
- › concernant les émissions relatives aux scopes 1, 2 et 3 :
  - › apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés, leurs sources et la cohérence de leur utilisation notamment concernant le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation,
  - › pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives,

- › en ce qui concerne les estimations auxquelles Viel et Cie a eu recours pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre, prendre connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations,
- › vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations,
- › apprécier le caractère approprié de l'information présente au paragraphe 2.2.7 de l'Etat de durabilité intégré au rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

### Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S3)

Les informations publiées au titre des indicateurs de diversité (ESRS S1-9) sont mentionnées au paragraphe 3.1.9 de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

S'agissant des informations relatives à la répartition des effectifs par tranche d'âge et du pourcentage de femmes au sein de l'encadrement supérieur, nos diligences ont notamment consisté à :

- › mener des entretiens avec les personnes que nous avons jugées appropriées pour apprécier le dispositif de récolte des informations relatives à ces indicateurs,
- › prendre connaissance de la méthodologie de calcul et des sources d'informations utilisées pour leur détermination,
- › sur une base d'une sélection, obtenir les informations sous-jacentes entrant dans le calcul de ces indicateurs,
- › apprécier le caractère approprié de l'information présente au paragraphe 3.1.9 de l'Etat de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

## RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

### › Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Viel et Cie pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- › de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- › sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### › Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

### › Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer à notre rapport.

**Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2026**

Les Commissaires aux Comptes

**TALENZ ALTEIS AUDIT S.A.S.**

Aurélie LEMAZURIER

**KPMG S.A.**

Sophie MEDDOURI



# 2

## COMPTES CONSOLIDÉS 2025

168 > 245

|     |  |           |
|-----|--|-----------|
| 2.1 | COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ                         | 170       |
| 2.2 | ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ                    | 171       |
| 2.3 | BILAN CONSOLIDÉ                                      | 172 > 173 |
| 2.4 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS            | 174       |
| 2.5 | TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS | 175       |
| 2.6 | ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS                       | 176 > 190 |
| 2.7 | NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS                         | 191 > 245 |



## 2.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

|  | Note  | 2025              | 2024              |
|--|-------|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires   | 2.7.1 | 1 266 929         | 1 179 295         |
| Autres produits d'exploitation   | 2.7.2 | 3 459             | 4 914             |
| <b>Produits d'exploitation</b>   |       | <b>1 270 388</b>  | <b>1 184 209</b>  |
| Charges de personnel   |       | -844 912          | -807 824          |
| Autres charges d'exploitation  | 2.7.3 | -206 252          | -194 440          |
| Amortissements   |       | -26 739           | -28 647           |
| Gains/ (Pertes) de valeur des actifs   |       | -                 | -                 |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>  |       | <b>-1 077 903</b> | <b>-1 030 911</b> |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>   |       | <b>192 485</b>    | <b>153 298</b>    |
| Quote-Part de résultat d'exploitation de sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe                        | 2.7.9 | 44 075            | 44 629            |
| <b>Résultat d'exploitation après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe</b> |       | <b>236 561</b>    | <b>197 927</b>    |
| Produits financiers  | 2.7.4 | 21 185            | 29 324            |
| Charges financières  | 2.7.4 | -29 722           | -22 256           |
| <b>Résultat avant impôts</b>   |       | <b>228 024</b>    | <b>204 995</b>    |
| Impôts sur les bénéfices   | 2.7.5 | -49 631           | -38 644           |
| <b>Résultat net</b>  |       | <b>178 393</b>    | <b>166 351</b>    |
| Participations ne donnant pas le contrôle  |       | 51 953            | 45 605            |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>   |       | <b>126 440</b>    | <b>120 746</b>    |
| Résultat de base par action  | 2.7.6 | 2,03              | 1,92              |
| Résultat dilué par action  | 2.7.6 | 2,01              | 1,91              |

## 2.2 ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

|   | Note   | 2025    | 2024    |
|---|--------|---------|---------|
| Résultat de la période comptabilisé au compte de résultat   |        | 178 393 | 166 351 |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                 |        | 335     | 375     |
| Réévaluation des passifs au titre des régimes à prestations définies  |        | 3 213   | 395     |
| Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat | 2.7.16 | 3 548   | 770     |
| Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, constatés dans la réserve de couverture     |        | 0       | -2 159  |
| Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, transférés au compte de résultat            |        | -1 352  | -       |
| Écarts de conversion  |        | -61 174 | 18 226  |
| Transfert de l'écart de conversion au compte de résultat  |        | -       | -       |
| Autres éléments du résultat global des sociétés associées   |        | -128    | -124    |
| Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat    | 2.7.16 | -62 654 | 15 943  |
| Autres éléments du résultat global, nets d'impôts   |        | -59 106 | 16 714  |
| Résultat global   |        | 119 287 | 183 065 |
| Part du Groupe  |        | 85 366  | 131 752 |
| Intérêts minoritaires   |        | 33 921  | 51 313  |

L'impact fiscal sur chacun des autres éléments du résultat global est présenté en note 2.7.5.

## 2.3 BILAN CONSOLIDÉ

|   | Note   | 31.12.2025       | 31.12.2024       |
|---|--------|------------------|------------------|
| Immobilisations corporelles   | 2.7.7  | 31 305           | 21 373           |
| Actifs liés au droit d'utilisation  | 2.7.26 | 63 514           | 40 389           |
| Immobilisations incorporelles   | 2.7.8  | 137 263          | 134 900          |
| Participations dans les sociétés associées et coentreprises                                     | 2.7.9  | 218 146          | 221 426          |
| Actifs Financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 2.7.14 | 4 326            | 4 143            |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net                        | 2.7.13 | 27 159           | 25 385           |
| Actifs financiers évalués au coût amorti  |        | 0                | 3 000            |
| Autres actifs financiers  | 2.7.10 | 14 267           | 7 665            |
| Impôts différés actifs  | 2.7.5  | 35 378           | 31 697           |
| Immeubles de placement  | 2.7.7  | 1 734            | 2 114            |
| Trésorerie non disponible   | 2.7.11 | 34 878           | 35 914           |
| <b>Total actif non courant</b>  |        | <b>567 970</b>   | <b>528 006</b>   |
| Autres actifs courants  |        | 23 877           | 19 480           |
| Instruments financiers dérivés actifs   | 2.7.25 | 735              | 1 936            |
| Impôts à recevoir   | 2.7.24 | 2 665            | 2 676            |
| Clients et autres créances  | 2.7.12 | 1 746 246        | 1 581 603        |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net                        | 2.7.13 | 3                | 3                |
| Actifs financiers évalués au coût amorti  | 2.7.14 | 31 585           | 104 732          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 2.7.15 | 593 614          | 552 241          |
| <b>Total actif courant</b>  |        | <b>2 398 725</b> | <b>2 262 671</b> |
| <b>TOTAL ACTIF</b>  |        | <b>2 966 695</b> | <b>2 790 677</b> |

|  | Note   | 31.12.2025       | 31.12.2024       |
|--|--------|------------------|------------------|
| Capital  | 2.7.16 | 13 290           | 13 479           |
| Prime d'émission                                 |        | 4 543            | 11 455           |
| Actions propres                                  | 2.7.16 | -26 255          | -23 490          |
| Écarts de conversion                             |        | -108 386         | -64 796          |
| Réserves consolidées                             | 2.7.16 | 702 186          | 616 548          |
| <b>Total des capitaux propres Part du Groupe</b> |        | <b>585 378</b>   | <b>553 196</b>   |
| Intérêts minoritaires                            | 2.7.17 | 174 292          | 173 458          |
| <b>Total des capitaux propres</b>                |        | <b>759 670</b>   | <b>726 654</b>   |
| Dettes financières                               | 2.7.20 | 397 548          | 285 636          |
| Obligations locatives                            | 2.7.26 | 57 354           | 33 383           |
| Autres passifs financiers                        |        | 0                | 0                |
| Provisions                                       | 2.7.21 | 28 530           | 31 149           |
| Produits différés                                |        | -                | 0                |
| Impôts différés passifs                          | 2.7.5  | 701              | 1 328            |
| <b>Total passif non courant</b>                  |        | <b>484 134</b>   | <b>351 496</b>   |
| Dettes financières                               | 2.7.20 | 34 802           | 170 771          |
| Obligations locatives                            | 2.7.26 | 14 526           | 16 601           |
| Fournisseurs et autres créanciers                | 2.7.23 | 1 656 245        | 1 503 107        |
| Provisions                                       | 2.7.21 | 489              | 6 030            |
| Impôts à payer                                   | 2.7.24 | 13 816           | 11 637           |
| Instruments financiers dérivés passifs           | 2.7.25 | 76               | 1 202            |
| Produits différés                                |        | 2 938            | 3 179            |
| <b>Total passif courant</b>                      |        | <b>1 722 890</b> | <b>1 712 527</b> |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>          |        | <b>2 966 695</b> | <b>2 790 677</b> |

## 2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

|   | Note                 | 31.12.2025      | 31.12.2024     |
|---|----------------------|-----------------|----------------|
| Résultat avant impôts   |                      | 228 024         | 204 995        |
| Amortissements  | 2.7.7, 2.7.8, 2.7.26 | 26 739          | 28 647         |
| Perte de valeur des actifs  |                      | 0               | 0              |
| Résultat financier net  |                      | -897            | -4 937         |
| Quote part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises   | 2.7.9                | -44 075         | -44 629        |
| Augmentation / (diminution) des provisions  | 2.7.21               | 13 303          | 4 142          |
| Variation des produits différés   |                      | 120             | 1 691          |
| Dépense relative aux paiement fondés sur des actions  | 2.7.19               | 2 178           | 1 853          |
| Plus / (moins) values sur cessions de sociétés  | 2.7.2                | 0               | 0              |
| Plus / (moins) values sur cessions d'actifs immobilisés   | 2.7.2                | 41              | -72            |
| (Augmentation) / diminution des créances / dettes liées aux activités en principal et de teneurs de comptes |                      | -5 730          | -1 335         |
| (Augmentation) / diminution du fonds de roulement   |                      | -25 855         | -22 500        |
| Provisions payées   |                      | -15 041         | -509           |
| Intérêts payés  |                      | -19 034         | -17 178        |
| Intérêts perçus   |                      | 14 979          | 21 753         |
| Impôts payés  |                      | -46 441         | -39 463        |
| <b>Flux de trésorerie nets résultant des activités opérationnelles</b>                                      |                      | <b>128 311</b>  | <b>132 458</b> |
| Acquisition d'actifs financiers   |                      | -57 582         | -100 808       |
| Valeur de vente d'actifs financiers   |                      | 130 104         | 29 505         |
| Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise   |                      | 0               | -2 533         |
| Cession de filiales, net de la trésorerie cédée   |                      | 0               | 0              |
| Acquisition d'immobilisations corporelles   | 2.7.7                | -15 994         | -6 821         |
| Valeur de vente d'immobilisations corporelles   |                      | 154             | -120           |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles   | 2.7.8                | -9 323          | -5 818         |
| Valeur de vente d'immobilisations incorporelles   |                      | 178             | 180            |
| Acquisition d'immeubles de placement  |                      | 0               | 0              |
| Valeur de vente d'immeubles de placement  |                      | 0               | 0              |
| Dividendes reçus  |                      | 33 649          | 34 931         |
| (Augmentation) / diminution de la trésorerie non disponible   |                      | -1 818          | -1 718         |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement</b>                                     |                      | <b>79 368</b>   | <b>-53 202</b> |
| Augmentation des dettes financières à court terme   | 2.7.7                | 16 006          | 0              |
| Diminution des dettes financières à court terme   |                      | -153 298        | -2 849         |
| Augmentation des dettes financières à long terme  | 2.7.8                | 109 750         | 104 578        |
| Diminution des dettes financières à long terme  | 2.7.20               | 0               | -34 500        |
| Variation des autres dettes à long terme  |                      | 0               | -1             |
| Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise   |                      | -1 451          | 0              |
| Paiement des obligations locatives  | 2.7.26               | -17 631         | -17 421        |
| Augmentation de capital et prime d'émission   | 2.7.16               | 0               | 27             |
| Acquisition d'actions propres   | 2.7.16               | -9 944          | 5 439          |
| Valeur de vente d'actions propres   |                      | 0               | 0              |
| Acquisition d'intérêts non contrôlants  | 2.7.17               | -28 243         | -37 393        |
| Dividendes versés aux intérêts minoritaires   |                      | -24 670         | -22 088        |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère   | 2.7.18               | -29 321         | -25 195        |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant de l'activité de financement</b>                                       |                      | <b>-138 802</b> | <b>-29 403</b> |
| <b>Impact de la variation des taux de change sur la trésorerie consolidée</b>                               |                      | <b>-28 095</b>  | <b>7 783</b>   |
| Variation de la trésorerie  |                      | 40 782          | 57 636         |
| <b>Trésorerie et équivalent au début de la période</b>  | 2.7.15               | <b>551 163</b>  | <b>493 527</b> |
| <b>Trésorerie et équivalent à la fin de la période</b>  | 2.7.15               | <b>591 945</b>  | <b>551 163</b> |

## 2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| <i>en milliers d'euros<br/>excepté le nombre<br/>d'actions</i>                   | Note | Nombre<br>d'actions | Capital<br>social | Prime<br>d'émission | Actions<br>propres | Ecart de<br>conversion | Réserves<br>consolidées | Total part<br>du Groupe | Intérêts<br>minoritaires | Total<br>capitaux<br>propres |
|--|------|---------------------|-------------------|---------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Capitaux propres au 1er Janvier 2024   |      | 69 074 905          | 13 815            | 12 793              | -28 929            | -78 450                | 554 960                 | 474 189                 | 144 752                  | 618 941                      |
| Résultat net de la période   |      |                     |                   |                     |                    |                        | 120 746                 | 120 746                 | 45 605                   | 166 351                      |
| Autres éléments du résultat global   |      |                     |                   |                     |                    | 12 056                 | -1 050                  | 11 006                  | 5 708                    | 16 714                       |
| Résultat global de la période  |      |                     |                   |                     |                    | 12 056                 | 119 696                 | 131 752                 | 51 313                   | 183 065                      |
| Augmentation de capital  |      | 135 000             | 27                | -27                 | 0                  | 0                      | 0                       | 0                       | 0                        | 0                            |
| Dividendes versés  |      | 0                   | 0                 | 0                   | 0                  | 0                      | -25 195                 | -25 195                 | -22 088                  | -47 283                      |
| Variation d'actions propres  |      | -1 817 214          | -363              | -1 311              | 5 439              | 0                      | -8 303                  | -4 538                  | 0                        | -4 538                       |
| Incidence des variations de périmètre  |      | 0                   | 0                 | 0                   | 0                  | 1 598                  | -28 880                 | -27 282                 | -2 180                   | -29 462                      |
| Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions |      | 0                   | 0                 | 0                   | 0                  | 0                      | 1 623                   | 1 623                   | 634                      | 2 257                        |
| Impact de la comptabilisation des options de souscription d'actions              |      | 0                   | 0                 | 0                   | 0                  | -                      | 2 715                   | 2 715                   | 1 061                    | 3 776                        |
| Autres variations  |      | 0                   | 0                 | 0                   | 0                  | -                      | -68                     | -68                     | -34                      | -102                         |
| Capitaux propres au 31 Décembre 2024   |      | 67 392 691          | 13 479            | 11 455              | -23 490            | -64 796                | 616 548                 | 553 196                 | 173 458                  | 726 654                      |

| <i>en milliers d'euros<br/>excepté le nombre<br/>d'actions</i>                   | Note   | Nombre<br>d'actions | Capital<br>social | Prime<br>d'émission | Actions<br>propres | Ecart de<br>conversion | Réserves<br>consolidées | Total part<br>du Groupe | Intérêts<br>minoritaires | Total<br>capitaux<br>propres |
|--|--------|---------------------|-------------------|---------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Capitaux propres au 1er Janvier 2025   |        | 67 392 691          | 13 479            | 11 455              | -23 490            | -64 796                | 616 548                 | 553 196                 | 173 458                  | 726 654                      |
| Résultat net de la période   |        |                     |                   |                     |                    |                        | 126 440                 | 126 440                 | 51 953                   | 178 393                      |
| Autres éléments du résultat global   |        |                     |                   |                     |                    | -42 270                | 1 196                   | -41 074                 | -18 032                  | -59 106                      |
| Résultat global de la période  |        |                     |                   |                     |                    | -42 270                | 127 636                 | 85 366                  | 33 921                   | 119 287                      |
| Augmentation de capital  | 2.7.16 | 0                   | 0                 | -                   | 0                  | 0                      | 0                       | 0                       | 0                        | 0                            |
| Dividendes versés  | 2.7.16 | 0                   | 0                 | 0                   | 0                  | 0                      | -29 321                 | -29 321                 | -24 670                  | -53 991                      |
| Variation d'actions propres  |        | -941 868            | -189              | -6 912              | -2 765             | 0                      | 0                       | -9 866                  | 0                        | -9 866                       |
| Incidence des variations de périmètre  |        | 0                   | 0                 | 0                   | 0                  | -1 320                 | -18 535                 | -19 855                 | -10 960                  | -30 815                      |
| Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions | 2.7.19 | 0                   | 0                 | 0                   | 0                  | 0                      | 4 462                   | 4 462                   | 1 698                    | 6 160                        |
| Impact de la comptabilisation des options de souscription d'actions              |        | 0                   | 0                 | 0                   | 0                  | 0                      | 2 537                   | 2 537                   | 966                      | 3 503                        |
| Autres variations  |        | 0                   | 0                 | 0                   | 0                  | 0                      | -1 141                  | -1 141                  | -121                     | -1 262                       |
| Capitaux propres au 31 Décembre 2025   |        | 66 450 823          | 13 290            | 4 543               | -26 255            | -108 386               | 702 186                 | 585 378                 | 174 292                  | 759 670                      |

## 2.6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

VIEL & Cie est une société française anonyme, domiciliée à Paris au 9, Place Vendôme – 75001 Paris, France.

VIEL & Cie, société d'investissement, contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans plus de 30 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée au travers d'une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée.

L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, et est incluse dans l'indice SBF 250.

VIEL & Cie est détenue à hauteur de 65,00 % par Viel et Compagnie-Finance au 31 décembre 2025.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2025 par décision du 26 mars 2026 et qui sont présentés pour approbation à l'Assemblée générale du 3 juin 2026.



### PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du Groupe VIEL & Cie sont établis en milliers d'euros sauf explicitement mentionné, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère du groupe et la devise de présentation du Groupe VIEL & Cie. Ils ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certains instruments financiers réévalués à la juste valeur.

Les comptes consolidés du Groupe VIEL & Cie sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

#### › Modification des principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les principes comptables appliqués lors de la préparation des comptes consolidés sont identiques à ceux en vigueur au 31 décembre 2024 à l'exception des modifications suivantes appliquées au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

| Norme                  | Nom                         | Entrée en vigueur            |
|------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| IAS 21 (modifications) | › Absence de convertibilité | 1 <sup>er</sup> janvier 2025 |

L'adoption de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

## PRINCIPALES ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Au cours de l'établissement des comptes consolidés, la Direction procède à des estimations lors de l'application des conventions comptables.

En raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, certains éléments des comptes consolidés ne peuvent pas être évalués avec précision, et ne peuvent faire l'objet que d'une estimation. Ces estimations impliquent des jugements fondés sur les dernières informations fiables disponibles.

Les hypothèses clefs relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges ainsi que sur les informations complémentaires fournies au cours de la période, sont les suivantes :

### › Perte de valeur des Goodwills :

Le Groupe effectue des tests de dépréciation de ses goodwills à chaque date de clôture. La valeur d'utilité des goodwills est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les goodwills sont affectés et est comparée à la capitalisation boursière quand ce critère peut s'appliquer. Les projections de flux de trésorerie futurs sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Des informations complémentaires sont données en note 2.7.8.

### › Impôts différés actifs :

Des impôts différés actifs sont enregistrés pour les reports fiscaux déficitaires dans la mesure où il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces reports fiscaux déficitaires pourront être imputés. La Direction estime le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser, sur la base des prévisions de bénéfices imposables futurs. Des informations complémentaires sont données en note 2.7.5.

### › Engagements envers le personnel

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année sur la base d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique l'utilisation d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations futures des salaires et des retraites ainsi que les taux de mortalité. En raison de leur perspective long terme, ces estimations sont sujettes à incertitudes. Des informations complémentaires sont données en note 2.7.22.

### › Provisions pour litiges

Des provisions sont constatées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'une action en justice ou de tout autre litige impliquant le Groupe peut être estimée de manière fiable. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question. Des informations complémentaires sont données en note 2.7.21.

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### › Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de VIEL & Cie ainsi que ceux de ses filiales, coentreprises et sociétés associées (appelées collectivement le « Groupe »).

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que le pourcentage de détention, le pourcentage d'intérêt et méthode de consolidation retenue pour chacune de ces sociétés, figurent en note 2.7.32.

### › Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition est mesuré en additionnant les justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais d'acquisition engagés au titre de regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, qui satisfont aux conditions de comptabilisation, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill est comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ainsi constatée. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le prix d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Après la comptabilisation initiale, les goodwills positifs sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les goodwills sur les filiales sont présentés au bilan dans les immobilisations incorporelles en note 2.7.8.

Dans le cadre du test de dépréciation effectué annuellement, ces goodwills sont alloués à des unités génératrices de trésorerie. Leur valeur d'utilité est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise sont évalués initialement en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis.

## MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### › Filiales

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés contrôlées par VIEL & Cie, directement ou indirectement. Il y a contrôle lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables résultants de sa participation dans la société ou détient des droits sur ces rendements, et s'il peut user de son pouvoir sur la société pour influencer sur les rendements. Les états financiers des filiales sont intégrés aux comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse. La part des actionnaires minoritaires à l'actif net des filiales consolidées et au résultat global de l'exercice est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat global consolidé même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les intérêts minoritaires.

### › Coentreprises

Une coentreprise est un partenariat qui confère au Groupe des droits sur l'actif net de la société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Les goodwills déterminés sur les coentreprises sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

### › Sociétés associées

Les sociétés associées sur lesquelles VIEL & Cie exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais sans toutefois en avoir le contrôle ni le contrôle conjoint, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable est notamment présumée lorsque VIEL & Cie détient, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote de ces sociétés. Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans l'actif net et le résultat des sociétés associées. Les goodwills déterminés sur les sociétés associées sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

## ELIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les soldes et transactions intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains et pertes non réalisés résultant de transactions avec des sociétés associées et des coentreprises sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

## TRAITEMENT DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Au sein du Groupe, dont l'euro est la monnaie de présentation des comptes, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité, aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur coût historique sont convertis aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur juste valeur sont convertis aux cours de change en vigueur au moment où la juste valeur est déterminée.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales étrangères exprimés dans une devise autre que l'euro, incluant les goodwill et les actifs et passifs évalués en juste valeur à la date de la prise de contrôle, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les produits et charges des filiales étrangères exprimés dans une monnaie autre que l'euro sont convertis en euros au cours de change moyen de l'exercice, sauf en cas de fluctuation significative des cours de change.

Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et imputées dans les autres éléments du résultat global, sous la rubrique « Écart de conversion ». Lors de la cession d'une filiale étrangère, le montant cumulé de l'écart de conversion relatif à cette dernière qui était imputé dans les capitaux propres de son pôle de détention est constaté au compte de résultat.

Un tableau des principaux cours de change utilisés au titre des exercices 2025 et 2024 est présenté en note 2.7.31.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liés aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de VIEL & Cie avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants et est constaté dès la négociation de l'opération. Dans le cadre des activités en principal où les filiales opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

## RÉSULTAT FINANCIER NET

Le résultat financier net comprend les intérêts issus du placement de la trésorerie à court terme, les intérêts payés sur les dettes financières et obligations locatives à court et à long terme, les intérêts liés aux activités de teneur de comptes ainsi que les plus et moins-values sur actifs et passifs financiers. Cette rubrique inclut également les gains et pertes de change sur les actifs et passifs financiers. Les charges et revenus d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts au compte de résultat comprend les impôts courants et différés sur le bénéfice, les ajustements d'impôts d'années précédentes ainsi que les éventuels intérêts et les pénalités. L'effet fiscal des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés ou dans les autres éléments du résultat global est enregistré dans les capitaux propres consolidés, respectivement dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice dû au titre du bénéfice imposable de la période calculée en utilisant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que les ajustements d'impôts d'années précédentes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'imposition attendus lors de la réalisation des actifs ou le règlement des passifs. Tout changement du taux d'imposition est enregistré au compte de résultat sauf s'il est relatif directement à des éléments de capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de celles relatives à la reconnaissance initiale de goodwill. Des impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles et reports déficitaires, dès lors qu'il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices futurs. Dans le cas contraire, ils ne sont retenus qu'à hauteur des passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, diminuées de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, diminuées d'une dépréciation pour perte de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit :

- › agencements et installations : entre 5 et 10 ans,
- › matériel informatique et de téléphonie : entre 2 et 5 ans,
- › autres immobilisations corporelles : entre 3 et 5 ans.

Lorsque des éléments d'une même immobilisation corporelle ont une durée d'utilisation estimée différente, ils sont constatés distinctement dans les immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée respective.

Les charges d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties.

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base de données du marché. La valeur de marché correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

## IMMEUBLES DE PLACEMENT

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers dans une optique patrimoniale. Ces actifs sont présentés sous la rubrique « Immeubles de placement » dans le bilan consolidé en application de la norme IAS 40 et comptabilisés au coût historique et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité probable (40 ans); cet amortissement est constaté par le biais du compte de résultat.

## CONTRATS DE LOCATION – LE GROUPE COMME PRENEUR

Le Groupe évalue si un contrat est, ou contient un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat est, ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat est, ou contient, un contrat de location, le Groupe comptabilise chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat.

Au début du contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme. Les paiements de loyers associés à ces contrats, dont la durée est égale ou inférieure à douze mois, sont enregistrés en charge dans le compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative correspond initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou au taux d'emprunt marginal si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé avec facilité.

Les paiements de loyers comprennent entre autres les paiements fixes, les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, montants à payer attendus au titre de garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'options d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable de les exercer, ou les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location le cas échéant. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, en cas de variation des paiements au titre de la garantie de valeur résiduelle ou en cas de changement d'appréciation de l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lors de la réévaluation de l'obligation locative, un ajustement correspondant est enregistré à l'actif au titre du droit d'utilisation ou au compte de résultat si la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation a déjà été ramenée à zéro. Les obligations locatives sont présentées au bilan séparément des autres passifs.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût comprenant le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts éventuels de remise en état, réduits de tous les avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre celle du contrat de location et la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. Il est par ailleurs soumis à un test de perte de valeur s'il existe des indices révélant une possible perte de valeur. Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés au bilan séparément des autres actifs.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont générées à l'interne ou acquises, soit séparément, soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et sont reconnues lorsqu'elles sont identifiables et peuvent être évaluées de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, d'une dépréciation cumulée pour perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée sauf si cette durée est indéfinie. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation estimée est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- › logiciels : entre 3 et 5 ans,
- › autres immobilisations incorporelles : entre 3 et 5 ans,
- › goodwill : indéfinie

## PERTES DE VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de leur valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des données de marché, ou lorsque ces dernières ne sont pas disponibles ou fiables, des techniques d'actualisation de flux de trésorerie futurs.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée annuellement qu'il y ait un indice révélant une perte de valeur ou non, ou plus régulièrement lorsqu'il existe des indices révélant une perte de valeur.

Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat dès lors que la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite, aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures pour des actifs non financiers, autres que les goodwill, sont revues annuellement et reprises si nécessaire.

## ACTIVITÉ DE TENEUR DE COMPTES

Certaines sociétés du Groupe exercent une activité de teneur de comptes au cours de laquelle elles reçoivent des dépôts de la part de leur clientèle, qu'elles déposent à leur tour auprès d'organismes de compensation afin d'assurer la bonne fin des opérations menées par leur clientèle. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités de courtage en ligne sur opérations de change, certaines sociétés du Groupe reçoivent des dépôts de la part de leurs clients, qu'elles déposent à leur tour auprès de leurs banques compensatrices. Les créances et dettes liées à cette activité sont présentées au bilan à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

## ACTIVITÉ EN PRINCIPAL

Certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont débouclées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées ; le règlement effectué d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement – livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ». Les montants à recevoir et à payer aux contreparties pour les transactions dont la livraison est prévue dans le cadre normal des affaires sont présentés en Hors Bilan (cf. note 2.7.28).

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise de façon ponctuelle des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations. Ces instruments financiers dérivés consistent principalement en des contrats de change à terme et options sur devises.

Les instruments financiers sont initialement constatés à leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse soit une estimation selon des modèles de valorisation couramment utilisés pour les instruments non cotés. Les variations de juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées au compte de résultat.

## COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

### Couverture des flux de trésorerie

Afin de réduire le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise de manière ponctuelle des swaps de taux d'intérêts pour convertir certaines dettes bancaires à taux variables en dettes à taux fixe. Le Groupe les désigne comme des couvertures de risque de taux d'intérêts sur flux de trésorerie. Au début de la transaction, le Groupe documente la relation entre les instruments de couverture et les positions couvertes ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui ont conduit à ces opérations de couverture. En particulier, la documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, la position couverte, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe

évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture. De telles opérations de couverture sont présumées être hautement efficaces pour couvrir les variations de flux de trésorerie et le Groupe les évalue à intervalles réguliers afin de mesurer leur efficacité réelle durant la période de couverture. La part efficace des gains ou pertes sur les instruments de couverture désignés et qualifiant comme tel est comptabilisée dans les capitaux propres tandis que la part inefficace est comptabilisée immédiatement au compte de résultat. Les montants accumulés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction prévue couverte affecte le compte de résultat.

## TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie se compose de la caisse et des dépôts bancaires à vue alors que les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à court terme et les placements monétaires à court terme dont l'échéance, à partir de la date d'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois. Les placements monétaires à court terme sont constitués d'instruments de trésorerie négociables à court terme tels que les titres d'Etat ou des fonds d'investissement monétaires. Les découverts bancaires sont présentés avec les dettes bancaires à court terme.

Les découverts bancaires remboursables sur demande sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie.



## ACTIFS FINANCIERS

### › Comptabilisation et évaluation initiale

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la dé-comptabilisation subséquente.

Les créances sont initialement évaluées à leur prix de transaction si elles ne comportent pas une composante de financement importante. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier.

### › Classement et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers comptabilisés sont ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois :

- › du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers ;

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple). Conformément à la norme IFRS 9, trois types de modèles de gestion peuvent s'appliquer :

- › un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte »),
- › un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente »),
- › un modèle particulier aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction ;
- › des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Elles sont appréhendées via le critère/test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest). Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument et analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit.

### *Actifs financiers évalués au coût amorti*

Un actif financier est évalué au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier.

Les clients et autres créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite des pertes de valeur. Ces actifs financiers sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans l'actif courant, les clients et autres créances comprennent, outre les créances de courtages, les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal. Les dépôts bancaires à court terme ainsi que les obligations qui ont une maturité supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition sont évalués au coût amorti et présentés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers évalués au coût amorti ». La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués au coût amorti.

### *Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les différences de change et les pertes de valeur ou reprises de dépréciation sont comptabilisées dans le compte de résultat et calculées de la même manière que pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Les variations de juste valeur restantes sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, la variation de juste valeur cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est recyclée au compte de résultat.

*Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises. Les dividendes reçus sur ces placements sont enregistrés dans le compte de résultat. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé au bénéfice au bilan dans les capitaux propres.

## DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues.

Pour les créances de courtage, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la créance selon une approche simplifiée. Une analyse est effectuée sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts ainsi que de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Si le risque de crédit sur l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe évalue la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les titres de participation non cotés dans cette catégorie (cf. note 2.7.14.I).

*Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net*

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Cette catégorie comprend les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi irrévocablement de classer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir représentent une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et s'élèvent aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour porter son appréciation, le Groupe tient compte des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, telles qu'une modification de la notation de crédit de l'instrument financier.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit envers le Groupe intégralement, sans recours par le Groupe à des actions telles que la réalisation des actifs reçus en garantie.

La période maximale considérée lors de l'estimation des pertes de crédit attendue est la durée contractuelle maximale sur laquelle le Groupe est exposé au risque de crédit.

Les pertes de crédit représentent la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à au Groupe selon les termes d'un contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie pris en considération comprennent les rentrées provenant de la vente d'actifs reçus en garantie. L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance.

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le Groupe réduit directement la valeur comptable brute d'un actif financier lorsqu'il n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous « Autres charges d'exploitation ».

## PASSIFS FINANCIERS

### › Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de ce passif financier.

### › Classement et évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- › passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net,
- › passifs financiers au coût amorti.

*Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et passifs désignés lors de la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'évaluation ultérieure de ces passifs est effectuée à la juste valeur. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture.

### *Passifs financiers au coût amorti*

Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti du passif financier est ajusté de manière à refléter les flux de trésorerie contractuels réels et les flux de trésorerie contractuels estimés. L'ajustement est comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge. Cette catégorie comprend les dettes financières, les obligations locatives ainsi que les fournisseurs et autres créanciers.

## JUSTE VALEUR

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, soit en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le Groupe évalue la juste valeur d'un instrument financier en utilisant le prix coté sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions sur l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

S'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif, le Groupe utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et en minimisant celle des données d'entrée non observables.

Le Groupe applique une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Les niveaux retenus sont les suivants :

- le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) auquel le Groupe peut avoir accès, sur un marché actif pour un instrument identique. C'est notamment le cas pour certains instruments de capitaux propres et les emprunts obligataires dont la juste valeur repose sur les cours de clôture à la bourse à la date du bilan.

- Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés. Il s'agit de techniques d'évaluation telles que l'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation standard basés sur des paramètres de marché de taux d'intérêts, des courbes de rendement ou de taux de change, des avis de courtiers pour des instruments similaires et l'utilisation de transactions comparables réalisées dans des conditions de concurrence normale. Par exemple, la juste valeur des contrats de change à terme sur devises et des swaps de devises est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futures estimés. Certains instruments de capitaux propres sont évalués sur la base de multiple de valorisation.
- Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché comme par exemple une prévision financière élaborée à partir des données internes de la société.



## AUTRES ACTIFS COURANTS

---

Les autres actifs courants comprennent principalement les charges payées d'avance imputables au prochain exercice.

## CAPITAUX PROPRES

---

Toutes les actions émises sont des actions au porteur et sont présentées dans les capitaux propres.

Les actions propres sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres consolidés. Lors de cessions ultérieures, la plus ou moins-value n'a pas d'effet sur le résultat mais est enregistrée comme apport ou réduction aux réserves provenant de primes d'émission.

## PROVISIONS

---

Une provision est constatée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés au titre de laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de

l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

## PRODUITS DIFFÉRÉS

---

Les produits différés comprennent les produits encaissés d'avance afférents aux prochains exercices.

## ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

---

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur localement en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies donnent lieu à des versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les versements par des sociétés du Groupe sont constatés dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont exigibles.

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année, en valeur actuarielle, par des experts indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon le pays dans lequel le régime est situé.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications des hypothèses à long terme (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, etc.) et de la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes. Ceux-ci sont enregistrés intégralement dans les autres éléments du résultat global.

La charge des prestations comptabilisée au compte de résultat comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts nets sur les engagements nets des régimes à prestations définies.

## PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont octroyées aux membres de la Direction générale et cadres supérieurs leur conférant ainsi le droit de recevoir des actions au terme de la période d'acquisition des droits. L'octroi et les conditions de participation des collaborateurs sont définis par le Conseil d'administration. Lors de l'exercice de leurs options de souscription, de nouvelles actions sont créées par l'utilisation du capital conditionnel (cf. note 2.7.19).

La juste valeur des options de souscription consenties est reconnue en tant que charge de personnel avec, en contrepartie, une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution des options de souscription et amortie sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des options de souscription octroyées est déterminée par un expert indépendant en recourant à un modèle de valorisation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date. Le modèle retenu est celui des simulations Monte-Carlo, qui repose sur la création d'un échantillon aléatoire de variations de la valeur de l'action : des milliers de scénarii d'évolution de la valeur de l'action sont ainsi générés et permettent d'estimer, de manière statistique, la valeur des droits optionnels pour chaque scénario, qui est ensuite actualisée pour estimer leur valeur.

A chaque date de clôture, le Groupe révisé ses estimations du nombre d'options sur actions qui seront exercées dans un futur proche. L'impact de cette révision est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de la réserve pour options de souscription d'actions au compte de prime d'émission.

### Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe sont présentés en notes annexe aux états financiers.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés.

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée afin de refléter les événements postérieurs à la date de clôture qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture sont présentés en notes aux comptes consolidés lorsqu'ils sont significatifs.

## NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Le Conseil des standards comptables internationaux (IASB) a publié certaines normes et modifications de normes qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2025 et dont la date d'entrée en vigueur pour le Groupe est postérieure à la date des comptes consolidés. Ceux-ci n'ont donc pas été appliqués par anticipation pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2025.

### › Normes, interprétations ou amendements adoptés par l'Union Européenne

| Norme  | Nom  | Entrée en vigueur            |
|--|--|------------------------------|
| IFRS 10, IFRS 9, IFRS 1, IAS 7, IFRS 7 (modifications) | Amélioration annuelle des normes comptables IFRS                                 | 1er janvier 2026             |
| IFRS 9 et IFRS 7 (modifications)                       | Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers | 1 <sup>er</sup> janvier 2026 |

### › Normes, interprétations ou amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

| Norme   | Nom  | Entrée en vigueur            |
|---------|--|------------------------------|
| IFRS 18 | Présentation des états financiers et informations à fournir    | 1 <sup>er</sup> janvier 2027 |
| IFRS 19 | Filiales sans responsabilité publique - Informations à fournir | 1 <sup>er</sup> janvier 2027 |

A l'exception de la norme IFRS 18 présentée ci-dessous, le Groupe prévoit que l'adoption des normes et modifications de normes ci-dessus n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lors de la première application.

La norme IFRS 18 renforce les obligations relatives à la présentation des états financiers. Elle introduit trois principaux changements. Elle impose tout d'abord une présentation plus structurée du compte de résultat avec trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la structure du compte de résultat, et impose à toutes les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d'exploitation et le résultat avant éléments financiers et impôts. Elle requiert par ailleurs des entités concernées qu'elles expliquent les indicateurs de performance qu'elles utilisent, et de les indiquer dans une note séparée des états financiers. Ces indicateurs sont audités. Elle précise enfin certains principes d'organisation des informations dans les états financiers primaires et les notes d'annexes. Elle remplace la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Les dispositions d'IAS 1 restées inchangées ont été reprises dans la norme IFRS 18 et d'autres normes.

Pour le Groupe, l'adoption de cette norme entraînera principalement les modifications suivantes dans la présentation des éléments des états financiers, sans affecter leur évaluation :

- › Le goodwill sera désormais présenté séparément des autres actifs incorporels au bilan.
- › Dans le tableau des flux de trésorerie, les intérêts payés et les intérêts reçus seront désormais présentés respectivement dans les flux de financement et dans les flux d'investissement contre les flux opérationnels actuellement.
- › Les différences de change seront classées en fonction de leur nature et intégrées dans des catégories spécifiques selon leur lien avec l'exploitation, l'investissement ou le financement. Celles liées aux transactions commerciales notamment seront incluses dans les résultats d'exploitation et non plus dans le résultat financier.

## 2.7 NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 2.7.1 INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'organisation interne et de gestion de VIEL & Cie, et son système d'information financière permettant l'élaboration des rapports à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration, sont fondés sur une approche métier en premier lieu, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe.

Les trois segments d'activité retenus par VIEL & Cie pour son information de gestion, qui présentent des profils de risques et de rentabilité globalement homogènes, sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, et la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée.

Les activités du Groupe sont regroupées par zones géographiques : l'Europe Moyen-Orient et Afrique, les Amériques et la zone Asie-Pacifique. Les activités menées par le Groupe en Afrique et en Amérique latine ont été regroupées respectivement au sein des zones Europe et Etats-Unis, dans la mesure où elles sont supervisées opérationnellement par les responsables de ces zones et ne représentent pas, individuellement, un poids significatif (moins de 2 % des revenus du Groupe).

L'approche géographique retenue repose sur la localisation des bureaux, et ainsi des équipes opérationnelles, et non sur la localisation géographique des clients, la rentabilité d'une activité d'intermédiation étant fondée avant tout sur les caractéristiques d'un marché local, notamment en termes de pression concurrentielle ou de niveau des rémunérations et autres dépenses opérationnelles. La répartition des revenus consolidés par destination - localisation géographique de ses clients- n'est toutefois pas sensiblement différente de la répartition par implantation géographique.

Les actifs sectoriels ne sont pas inclus dans les rapports de gestion à l'attention de la Direction générale mais sont néanmoins présentés ci-dessous.

Les produits, charges d'exploitation et actifs sectoriels sont alloués intégralement aux pôles sectoriels, à l'exception de quelques éléments de résultat ou d'actifs et de passifs afférents exclusivement au fonctionnement des sociétés « holdings » du Groupe et présentés distinctement à titre d'éléments non alloués. Par ailleurs, certains éléments considérés comme exceptionnels tels que des plus ou moins-values sur cession de filiales ou sociétés associées, des amortissements d'immobilisations incorporelles ou charges de restructuration sont exclus du résultat d'exploitation sectoriel.

Les principes comptables appliqués pour évaluer le résultat d'exploitation sectoriel sont identiques à ceux appliqués aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires inclut uniquement les revenus provenant de transactions avec des clients externes. Aucune transaction entre les secteurs opérationnels n'a d'impact sur le chiffre d'affaires.

## › Informations par secteur d'activité

| En 2025<br>En milliers d'euros                  | Intermédiation<br>professionnelle | Bourse en<br>ligne | Banque<br>Privée | Immobilier et<br>autres activités | Total          | Contribution<br>des holdings | Total          |
|---|-----------------------------------|--------------------|------------------|-----------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires                              | 1 190 635                         | 76 294             |                  |                                   | 1 266 929      | 0                            | 1 266 929      |
| Charges d'exploitation <sup>(1)</sup>           | -1 018 347                        | -49 253            |                  | -100                              | -1 067 701     | 0                            | -1 067 701     |
| Résultat d'exploitation sectoriel               | 172 288                           | 27 041             | 0                | -100                              | 199 228        | 0                            | 199 228        |
| Produits/ Charges non alloués <sup>(2)</sup>    | 0                                 | 0                  |                  | 0                                 | 0              | -6 743                       | -6 743         |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                  | <b>172 288</b>                    | <b>27 041</b>      | <b>0</b>         | <b>-100</b>                       | <b>199 228</b> | <b>-6 743</b>                | <b>192 485</b> |
| Résultat des participations mise en équivalence | 31 048                            |                    | 12 864           |                                   | 43 912         | 163                          | 44 075         |
| Résultat financier                              | -7 715                            | -431               |                  | -127                              | -8 273         | -264                         | -8 537         |
| <b>Résultat avant impôts</b>                    | <b>195 621</b>                    | <b>26 610</b>      | <b>12 864</b>    | <b>-227</b>                       | <b>234 868</b> | <b>-6 844</b>                | <b>228 024</b> |
| Impôts sur les bénéfices                        | -43 092                           | -6 852             |                  |                                   | -49 944        | 313                          | -49 631        |
| <b>Résultat net</b>                             | <b>152 528</b>                    | <b>19 758</b>      | <b>12 864</b>    | <b>-227</b>                       | <b>184 924</b> | <b>-6 531</b>                | <b>178 393</b> |

(1) Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements (2) Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe

| En 2024<br>En milliers d'euros                  | Intermédiation<br>professionnelle | Bourse en<br>ligne | Banque<br>Privée | Immobilier et<br>autres activités | Total          | Contribution<br>des holdings | Total          |
|---|-----------------------------------|--------------------|------------------|-----------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires                              | 1 103 912                         | 75 383             |                  |                                   | 1 179 295      | 0                            | 1 179 295      |
| Charges d'exploitation <sup>(1)</sup>           | -972 296                          | -48 379            |                  | -168                              | -1 020 843     | 0                            | -1 020 843     |
| Résultat d'exploitation sectoriel               | 131 616                           | 27 004             | 0                | -168                              | 158 452        | 0                            | 158 452        |
| Produits/ Charges non alloués <sup>(2)</sup>    | 0                                 | 0                  |                  | 0                                 | 0              | -5 153                       | -5 153         |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                  | <b>131 616</b>                    | <b>27 004</b>      | <b>0</b>         | <b>-168</b>                       | <b>158 452</b> | <b>-5 153</b>                | <b>153 298</b> |
| Résultat des participations mise en équivalence | 26 695                            |                    | 17 933           |                                   | 44 628         | 0                            | 44 628         |
| Résultat financier                              | 2 824                             | -1 011             |                  | -143                              | 1 670          | 5 398                        | 7 068          |
| <b>Résultat avant impôts</b>                    | <b>161 135</b>                    | <b>25 993</b>      | <b>17 933</b>    | <b>-311</b>                       | <b>204 750</b> | <b>244</b>                   | <b>204 994</b> |
| Impôts sur les bénéfices                        | -31 684                           | -6 706             |                  |                                   | -38 390        | -254                         | -38 644        |
| <b>Résultat net</b>                             | <b>129 451</b>                    | <b>19 287</b>      | <b>17 933</b>    | <b>-311</b>                       | <b>166 360</b> | <b>-10</b>                   | <b>166 350</b> |

(1) Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements (2) Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe

## › Actifs sectoriels

Les actifs sectoriels se répartissent de la sorte :

| En 2025<br>en milliers d'euros         | Intermédiation<br>professionnelle | Bourse en<br>ligne | Banque<br>Privée | Immobilier et<br>autres activités | Total            | Contribution<br>des holdings | Total            |
|--|-----------------------------------|--------------------|------------------|-----------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| Actifs sectoriels                      | 1 123 365                         | 1 401 064          | 0                | 1 944                             | 2 526 373        |                              | 2 526 373        |
| Participations dans sociétés associées | 141 232                           |                    | 75 695           |                                   | 216 927          | 1 219                        | 218 146          |
| Actifs non alloués <sup>(3)</sup>      | 0                                 | 0                  | 0                | 0                                 | 0                | 222 177                      | 222 177          |
| <b>Total Actif</b>                     | <b>1 264 597</b>                  | <b>1 401 064</b>   | <b>75 695</b>    | <b>1 944</b>                      | <b>2 743 300</b> | <b>223 396</b>               | <b>2 966 696</b> |

(3) Actifs afférents aux holdings du Groupe

| En 2024<br>en milliers d'euros         | Intermédiation<br>professionnelle | Bourse en<br>ligne | Banque<br>Privée | Immobilier et<br>autres activités | Total            | Contribution<br>des holdings | Total            |
|--|-----------------------------------|--------------------|------------------|-----------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| Actifs sectoriels                      | 1 252 572                         | 1 201 105          | 0                | 2 285                             | 2 455 962        |                              | 2 455 962        |
| Participations dans sociétés associées | 145 108                           |                    | 75 247           |                                   | 220 355          | 1 071                        | 221 426          |
| Actifs non alloués <sup>(3)</sup>      | 0                                 | 0                  | 0                | 0                                 | 0                | 113 288                      | 113 288          |
| <b>Total Actif</b>                     | <b>1 397 680</b>                  | <b>1 201 105</b>   | <b>75 247</b>    | <b>2 285</b>                      | <b>2 676 317</b> | <b>114 359</b>               | <b>2 790 676</b> |

(3) Actifs afférents aux holdings du Groupe

## › Informations par secteur géographique

### Activités poursuivies

| En 2025<br>en milliers d'euros | Europe, Moyen<br>Orient et Afrique | Amérique | Asie-Pacifique | Total     |
|--------------------------------|------------------------------------|----------|----------------|-----------|
| Chiffre d'affaires             | 626 196                            | 385 324  | 255 409        | 1 266 929 |
| Actifs non courants            | 183 180                            | 25 108   | 23 794         | 232 082   |

### Activités poursuivies

| En 2024<br>en milliers d'euros | Europe, Moyen<br>Orient et Afrique | Amérique | Asie-Pacifique | Total     |
|--------------------------------|------------------------------------|----------|----------------|-----------|
| Chiffre d'affaires             | 548 458                            | 381 877  | 248 960        | 1 179 295 |
| Actifs non courants            | 152 269                            | 33 161   | 11 225         | 196 661   |

La zone Europe est principalement constituée des activités du Groupe à Londres. Aux Etats-Unis, les activités sont essentiellement développées à partir de New York et en Asie à partir de Tokyo.

Les actifs non courants comprennent uniquement les immobilisations corporelles et incorporelles.

### › Information concernant les clients importants :

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires pour les exercices 2025 et 2024.

## 2.7.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

| <i>en milliers d'euros</i>                              | 2025         | 2024         |
|---|--------------|--------------|
| Plus- / (moins-)values sur cession d'actifs immobilisés | -41          | 72           |
| Autres produits d'exploitation                          | 3 500        | 4 842        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>3 459</b> | <b>4 914</b> |

La rubrique « Autres produits d'exploitation » comprend essentiellement des montants reçus de la part d'anciens employés conformément à leurs clauses de non-concurrence, en plus de revenus ponctuels issus de la réévaluation de certains montants dans le cadre de notre suivi des encaissements clients.

## 2.7.3 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

| <i>en milliers d'euros</i>                               | 2025           | 2024           |
|--|----------------|----------------|
| Charges de télécommunication et d'information financière | 65 815         | 64 401         |
| Charges de voyages et de représentation                  | 41 829         | 38 246         |
| Honoraires professionnels                                | 27 291         | 28 478         |
| Charges locatives et de maintenance                      | 12 751         | 11 452         |
| Autres charges d'exploitation                            | 58 566         | 51 863         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>206 252</b> | <b>194 440</b> |

## 2.7.4 RÉSULTAT FINANCIER NET

Cette rubrique se décompose comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i>                                   | 2025           | 2024           |
|--|----------------|----------------|
| Produits d'intérêts  | 15 185         | 18 469         |
| Produits des titres de participation                         | 1 004          | 1 088          |
| Plus-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur  | 1 868          | 4 564          |
| Plus-values sur cession de titres de participation           | 604            | -              |
| Gains de change  | 2 522          | 5 200          |
| Autres produits financiers                                   | 2              | 3              |
| <b>Produits financiers</b>                                   | <b>21 185</b>  | <b>29 324</b>  |
| Charges d'intérêts   | -16 259        | -15 736        |
| Moins-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur | -396           | -51            |
| Pertes de change   | -10 772        | -4 397         |
| Charges financières sur contrats location financement        | -2 188         | -2 061         |
| Autres charges financières                                   | -108           | -11            |
| <b>Charges financières</b>                                   | <b>-29 723</b> | <b>-22 256</b> |
| <b>Résultat financier net</b>                                | <b>-8 537</b>  | <b>7 068</b>   |

## 2.7.5 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt de l'exercice se compose des éléments suivants :

| <i>en milliers d'euros</i>             | 2025          | 2024          |
|--|---------------|---------------|
| Charge d'impôts courants               | 50 842        | 37 994        |
| Charges / (Produits) d'impôts différés | -1 211        | 650           |
| <b>Impôts sur le bénéfice</b>          | <b>49 631</b> | <b>38 644</b> |

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition normatif de VIEL & Cie peut s'analyser comme suit :

|  | 2025         |                     | 2024         |                     |
|--|--------------|---------------------|--------------|---------------------|
|  | %            | En milliers d'euros | %            | En milliers d'euros |
| Résultat avant impôts  |              | 228 204             |              | 204 995             |
| Ajustement de la quote-part des sociétés associées et coentreprises                                  |              | -44 075             |              | -44 629             |
| Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises         |              | 183 948             |              | 160 366             |
| <b>Taux d'imposition normatif</b>  | <b>23,7%</b> | <b>43 577</b>       | <b>22,8%</b> | <b>36 555</b>       |
| <b>Effet fiscal des éléments suivants :</b>  |              |                     |              |                     |
| Consommation de reports déficitaires non valorisés   | -0,0%        | -27                 | -0,1%        | -97                 |
| Déficits de l'exercice non valorisés   | 1,2%         | 2 122               | 0,7%         | 1 137               |
| Charge d'impôt des minoritaires pour les sociétés fiscalement transparentes et intégrées globalement | -0,8%        | -1 556              | -0,9%        | -1 438              |
| Effet fiscal des produits non imposables   | -0,0%        | -26                 | 0,0%         | 75                  |
| Effet fiscal des charges non déductibles   | 3,1%         | 5 652               | 2,4%         | 3 798               |
| Variation du taux d'impôt  | -0,0%        | -26                 | -0,0%        | -53                 |
| Impôts concernant les exercices antérieurs   | 0,9%         | 1 738               | -0,1%        | -122                |
| Divers   | -1,0%        | -1 823              | -0,8%        | -1 211              |
| <b>Taux d'imposition effectif du Groupe</b>  | <b>27,0%</b> | <b>49 631</b>       | <b>24,1%</b> | <b>38 644</b>       |

Le taux moyen d'imposition consolidé normatif est calculé comme la moyenne pondérée des taux d'imposition en vigueur dans les différentes juridictions fiscales où ses entités sont présentes.

Celui-ci varie d'un exercice à l'autre en fonction du poids relatif de chaque entité individuelle dans le résultat avant impôts du Groupe, ainsi que des changements de taux d'imposition des filiales opérationnelles.

La rubrique « Charges non déductibles » comprend essentiellement des frais de représentation considérés comme non déductibles fiscalement dans certains pays.

Au 31 décembre 2025, le Groupe applique l'exception temporaire de comptabilisation des impôts différés liés aux règles du Pilier 2 selon les dispositions d'IAS 12. L'exposition du Groupe aux impôts complémentaires créés par Pilier 2 est considérée comme non significative.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les autres éléments du résultat global comme suit :

| <i>en milliers d'euros</i>  | 2025       | 2024        |
|---|------------|-------------|
| Réévaluation au titre des régimes à prestations définies  | 476        | 164         |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 138        | 168         |
| Autres  | -451       | -719        |
| <b>Total charges / (produits) d'impôts différés</b>   | <b>163</b> | <b>-387</b> |

Des impôts ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres comme suit :

| <i>en milliers d'euros</i>   | 2025          | 2024          |
|--|---------------|---------------|
| Impôts courants relatifs à l'exercice d'options de souscriptions d'actions | -1 313        | -2 256        |
| Impôts différés relatifs à l'octroi d'options de souscriptions d'actions   | -6 161        | -1 901        |
| <b>Total charges / (produits) d'impôts</b>                                 | <b>-7 474</b> | <b>-4 157</b> |

Les impôts différés ont évolué comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i>            | 01.01.2025    | Enregistrés au compte de résultat | Enregistrés dans les autres éléments du résultat global | Enregistrés dans les capitaux propres | Transférés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat | Reclassements | Ecarts de conversion | 31.12.2025    |
|---------------------------------------|---------------|-----------------------------------|---|---------------------------------------|--|---------------|----------------------|---------------|
| <b>Impôts différés actifs</b>         |               |                                   |   |                                       |  |               |                      |               |
| Immobilisations corporelles           | 1 142         | -809                              | 0   | 0                                     |  |               | -47                  | 286           |
| Immobilisations incorporelles         | 1 109         | -45                               | 0   | 0                                     |  |               | -124                 | 940           |
| Reports fiscaux déficitaires          | 12 760        | -1 222                            | 0   | 0                                     |  | 82            | -861                 | 10 759        |
| Provisions et charges à payer         | 22 973        | 3 506                             | -476  | 6 114                                 |  | -99           | -2 590               | 29 428        |
| Obligations locatives                 | 15 334        | -307                              | 0   |                                       |  |               | -1 497               | 13 530        |
| Autres                                | 2 734         | 1 026                             | 0   | -2                                    |  | -2            | -347                 | 3 409         |
| <b>Total</b>                          | <b>56 052</b> | <b>2 149</b>                      | <b>-476</b>   | <b>6 112</b>                          |  | <b>-19</b>    | <b>-5 465</b>        | <b>58 352</b> |
| <b>Impôts différés passifs</b>        |               |                                   |   |                                       |  |               |                      |               |
| Immobilisations corporelles           | 123           | 192                               | 0   |                                       |  | -51           | -11                  | 252           |
| Immobilisations incorporelles         | -5            | 341                               | 0   | 0                                     |  |               | -16                  | 320           |
| Actifs liés au droit d'utilisation    | 13 073        | 82                                | 0   | 0                                     |  |               | -1 252               | 11 903        |
| Autres                                | 12 492        | 325                               | -41   |                                       | -272   | 33            | -1 336               | 11 201        |
| <b>Total</b>                          | <b>25 683</b> | <b>940</b>                        | <b>-41</b>  | <b>0</b>                              | <b>-272</b>  | <b>-18</b>    | <b>-2 616</b>        | <b>23 677</b> |
| <b>Total impôts différés nets</b>     | <b>30 369</b> | <b>1 209</b>                      | <b>-435</b>   | <b>6 112</b>                          | <b>272</b>   | <b>-2</b>     | <b>-2 849</b>        | <b>34 677</b> |
| <b>Présenté au bilan comme suit :</b> |               |                                   |   |                                       |  |               |                      |               |
| Impôts différés actifs                | 31 697        |                                   |   |                                       |  |               |                      | 35 378        |
| Impôts différés passifs               | 1 328         |                                   |   |                                       |  |               |                      | 701           |
| <b>Net</b>                            | <b>30 369</b> |                                   |   |                                       |  |               |                      | <b>34 677</b> |

| En milliers d'euros                   | 01.01.2024    | Enregistrés au compte de résultat | Enregistrés dans les autres éléments du résultat global | Enregistrés dans les capitaux propres | Variation de périmètre | Ecarts de conversion | 31.12.2024    |
|---------------------------------------|---------------|-----------------------------------|---|---------------------------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| <b>Impôts différés actifs</b>         |               |                                   |   |                                       |                        |                      |               |
| Immobilisations corporelles           | 1 819         | -730                              | 0   | 0                                     | 0                      | 53                   | 1 142         |
| Immobilisations incorporelles         | 1 003         | 19                                | 0   | 0                                     | 0                      | 87                   | 1 109         |
| Reports fiscaux déficitaires          | 10 325        | -1 191                            | 0   | 3 573                                 | 0                      | 53                   | 12 760        |
| Provisions et charges à payer         | 19 241        | 1 864                             | -164  | 1 879                                 | 0                      | 153                  | 22 973        |
| Obligations locatives                 | 15 122        | -534                              | 0   | 0                                     | 0                      | 746                  | 15 334        |
| Autres                                | 2 274         | 370                               | 0   | 0                                     |                        | 90                   | 2 734         |
| <b>Total</b>                          | <b>49 784</b> | <b>-202</b>                       | <b>-164</b>   | <b>5 452</b>                          | <b>0</b>               | <b>1 182</b>         | <b>56 052</b> |
| <b>Impôts différés passifs</b>        |               |                                   |   |                                       |                        |                      |               |
| Immobilisations corporelles           | 152           | -32                               | 0   | 0                                     | 0                      | 3                    | 123           |
| Immobilisations incorporelles         | -66           | 58                                | 0   | 0                                     | 0                      | 3                    | -5            |
| Actifs liés au droit d'utilisation    | 12 709        | -248                              | 0   | 0                                     | 0                      | 612                  | 13 073        |
| Autres                                | 12 008        | 605                               | -551  | -179                                  | 0                      | 609                  | 12 492        |
| <b>Total</b>                          | <b>24 803</b> | <b>383</b>                        | <b>-551</b>   | <b>-179</b>                           | <b>0</b>               | <b>1 227</b>         | <b>25 683</b> |
| <b>Total impôts différés nets</b>     | <b>24 981</b> | <b>-585</b>                       | <b>387</b>  | <b>5 631</b>                          | <b>0</b>               | <b>-45</b>           | <b>30 369</b> |
| <b>Présenté au bilan comme suit :</b> |               |                                   |   |                                       |                        |                      |               |
| Impôts différés actifs                | 26 752        |                                   |   |                                       |                        |                      | 31 697        |
| Impôts différés passifs               | 1 773         |                                   |   |                                       |                        |                      | 1 328         |
| Net                                   | 24 979        |                                   |   |                                       |                        |                      | 30 369        |

En 2024, un montant de € 3 573 000 a été reclassé du goodwill vers les actifs d'impôts différés, sans impact sur le compte de résultat, représentant la portion des pertes fiscales accumulées déductibles de Bonds.com avant son acquisition.

Au 31 décembre 2025, les impôts différés actifs non enregistrés s'élèvent à € 29 681 000 (2024 : € 29 149 000) et sont relatifs à des reports fiscaux déficitaires qui n'ont pas été activés en raison de l'historique de pertes récentes des sociétés concernées.

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé expirent comme suit :

| En milliers d'euros  | 2025          | 2024           |
|----------------------|---------------|----------------|
| A moins d'un an      | 0             | 0              |
| Entre un et cinq ans | 3 515         | 480            |
| Supérieur à cinq ans | 4 435         | 45 140         |
| Durée illimitée      | 72 690        | 72 943         |
| <b>Total</b>         | <b>80 640</b> | <b>118 564</b> |

Les pertes fiscales à durée illimitée incluent un montant de € 14 488 000 (2024: € 15 083 000) qui peut être utilisé uniquement à l'encontre de gains en capitaux.

## 2.7.6 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net - part du Groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres.



Les éléments de calcul retenus pour la détermination du résultat par action sont détaillés ci-après :

| Résultat de base                                    | 2025        | 2024        |
|---|-------------|-------------|
| Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros) | 126 439     | 120 746     |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation       | 66 673 211  | 67 799 228  |
| Nombre moyen d'actions autodétenues                 | 4 404 773   | 4 984 068   |
| <b>Résultat de base par action (en euro)</b>        | <b>2,03</b> | <b>1,92</b> |

| Résultat dilué  | 2025        | 2024        |
|---|-------------|-------------|
| Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)   | 126 439     | 120 746     |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation   | 66 673 211  | 67 799 228  |
| Ajustement pour effet dilutif des options sur actions et des attributions gratuites d'actions | 527 639     | 385 333     |
| Nombre moyen d'actions autodétenues   | 4 404 773   | 4 984 068   |
| Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le résultat dilué par action                       | 62 796 076  | 63 200 494  |
| <b>Résultat dilué par action (en euro)</b>  | <b>2,01</b> | <b>1,91</b> |

## 2.7.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

### › Immobilisations corporelles

| Au 31 décembre 2025<br>en milliers d'euros                  | Terrains et<br>construction | Agencements<br>et installations | Informatique<br>et téléphonie | Autres immos<br>corporelles | Total    |
|---|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------|
| Valeur brute au 1er janvier 2025                            | 0                           | 60 630                          | 67 675                        | 4 777                       | 133 083  |
| Variation de périmètre                                      |                             |                                 |                               |                             | 0        |
| Acquisitions de l'exercice                                  |                             | 12 225                          | 3 261                         | 224                         | 15 710   |
| Cessions – mises au rebut                                   |                             | -18 728                         | -3 380                        | 0                           | -22 108  |
| Reclassement  |                             | 992                             | 795                           | -88                         | 1 699    |
| Ecarts de conversion  |                             | -3 585                          | -3 335                        | 4                           | -6 916   |
| Valeur brute au 31 décembre 2025                            | 0                           | 51 534                          | 65 016                        | 4 918                       | 121 468  |
| Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2025 |                             | -50 907                         | -60 040                       | -763                        | -111 709 |
| Variation de périmètre                                      |                             |                                 |                               |                             | 0        |
| Amortissements de l'exercice                                |                             | -3 036                          | -2 947                        | -74                         | -6 057   |
| Perte de valeur de l'exercice                               |                             |                                 |                               |                             | 0        |
| Cessions – mises au rebut                                   |                             | 18 619                          | 3 322                         |                             | 21 941   |
| Reclassement  |                             |                                 |                               |                             | 0        |
| Ecarts de conversion  |                             | 2 629                           | 3 025                         | 9                           | 5 663    |
| Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2025 | 0                           | -32 695                         | -56 639                       | -827                        | -90 162  |
| Valeur nette au 31 décembre 2025                            | 0                           | 18 839                          | 8 377                         | 4 090                       | 31 306   |
| Dont actifs sous contrat de location-financement            | 0                           | 0                               | 0                             | 0                           | 0        |

| Au 31 décembre 2024<br>en milliers d'euros                  | Terrains et<br>construction | Agencements<br>et installations | Informatique<br>et téléphonie | Autres immos<br>corporelles | Total    |
|---|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------|
| Valeur brute au 1er janvier 2024                            |                             | 56 569                          | 67 679                        | 4 955                       | 129 203  |
| Variation de périmètre                                      |                             |                                 |                               |                             | 0        |
| Acquisitions de l'exercice                                  |                             | 2 313                           | 4 413                         | 96                          | 6 821    |
| Cessions – mises au rebut                                   |                             | -254                            | -5 955                        | -193                        | -6 402   |
| Reclassement  |                             | -                               | -                             | -13                         | -13      |
| Ecarts de conversion  |                             | 2 002                           | 1 539                         | -68                         | 3 473    |
| Valeur brute au 31 décembre 2024                            | -                           | 60 630                          | 67 675                        | 4 777                       | 133 082  |
| Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2024 |                             | -46 298                         | -61 099                       | -839                        | -108 236 |
| Variation de périmètre                                      |                             |                                 |                               |                             | 0        |
| Amortissements de l'exercice                                |                             | -3 290                          | -3 473                        | -123                        | -6 887   |
| Perte de valeur de l'exercice                               |                             |                                 |                               |                             | 0        |
| Cessions – mises au rebut                                   |                             | 254                             | 5 953                         | 193                         | 6 399    |
| Reclassement  |                             |                                 |                               |                             | 0        |
| Ecarts de conversion  |                             | -1 573                          | -1 420                        | 6                           | -2 986   |
| Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2024 |                             | -50 907                         | -60 040                       | -763                        | -111 709 |
| Valeur nette au 31 décembre 2024                            | -                           | 9 723                           | 7 636                         | 4 015                       | 21 373   |
| Dont actifs sous contrat de location-financement            | -                           | -                               | -                             | -                           | -        |

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers pour un investissement initial total de € 6 289 000.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la norme IAS 40, et ont connu les variations suivantes au cours des exercices 2025 et 2024 :

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2023            | 2 129        |
| Acquisitions                   | -            |
| Cessions                       | -            |
| Amortissements                 | -145         |
| Reclassements                  | -            |
| Réévaluations d'immobilisation | -            |
| Ecart de conversion            | 130          |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>     | <b>2 114</b> |
| Acquisitions                   | -            |
| Cessions                       | -            |
| Amortissements                 | -141         |
| Reclassements                  | -            |
| Réévaluations d'immobilisation | -            |
| Ecart de conversion            | -239         |
| <b>Au 31 décembre 2025</b>     | <b>1 734</b> |

Au 31 décembre 2025, l'amortissement cumulé de ces actifs est de € 1 969 000.

Les produits locatifs perçus en 2025 s'élèvent à € 189 000 contre € 289 000 de charges opérationnelles directes.

## 2.7.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| Au 31 décembre 2025<br>en milliers d'euros                         | Fonds de commerce | Logiciels      | Goodwill      | Relation clientèle | Autres immos incorporelles | Total          |
|--|-------------------|----------------|---------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Valeur brute au 1er janvier 2025                                   | 13 942            | 111 847        | 100 368       |                    | 7 935                      | 234 092        |
| Variation de périmètre   |                   |                |               |                    |                            |                |
| Acquisitions de l'exercice   |                   | 8 978          |               |                    | 344                        | 9 322          |
| Cessions - mises au rebut  |                   | -767           |               |                    | -120                       | -887           |
| Reclassement   |                   | -154           |               |                    | -183                       | -337           |
| Ecarts de conversion   |                   | -5 781         | -1 021        |                    | -609                       | -7 411         |
| <b>Valeur brute au 31 décembre 2025</b>                            | <b>13 942</b>     | <b>114 123</b> | <b>99 347</b> | <b>0</b>           | <b>7 367</b>               | <b>234 780</b> |
| Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2025        | -191              | -96 946        | -1 036        |                    | -1 018                     | -99 191        |
| Variation de périmètre   |                   |                |               |                    |                            | 0              |
| Amortissements de l'exercice                                       |                   | -4 558         |               |                    | -11                        | -4 568         |
| Perte de valeur de l'exercice                                      |                   |                |               |                    |                            | 0              |
| Cessions - mises au rebut  |                   | 767            |               |                    | 10                         | 777            |
| Reclassement   |                   |                |               |                    |                            |                |
| Ecarts de conversion   |                   | 5 347          | -5            |                    | 125                        | 5 467          |
| <b>Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2025</b> | <b>-191</b>       | <b>-95 390</b> | <b>-1 041</b> | <b>0</b>           | <b>-894</b>                | <b>-97 516</b> |
| <b>Valeur nette au 31 décembre 2025</b>                            | <b>13 751</b>     | <b>18 733</b>  | <b>98 306</b> | <b>0</b>           | <b>6 474</b>               | <b>137 263</b> |

| Au 31 décembre 2024<br>en milliers d'euros                         | Fonds de commerce | Logiciels      | Goodwill       | Relation clientèle | Autres immos incorporelles | Total          |
|--|-------------------|----------------|----------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Valeur brute au 1er janvier 2024                                   | 13 942            | 103 757        | 103 161        |                    | 8 942                      | 229 802        |
| Variation de périmètre   |                   | 0              | 422            |                    | 0                          | 422            |
| Acquisitions de l'exercice   |                   | 5 701          |                |                    | 117                        | 5 818          |
| Cessions - mises au rebut  |                   | -728           |                |                    | -986                       | -1 713         |
| Reclassement   |                   | -0             | -3 573         |                    |                            | -3 573         |
| Ecarts de conversion   |                   | 3 117          | 358            |                    | -139                       | 3 337          |
| <b>Valeur brute au 31 décembre 2024</b>                            | <b>13 942</b>     | <b>111 847</b> | <b>100 368</b> |                    | <b>7 935</b>               | <b>234 092</b> |
| Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2024        | -191              | -89 519        | -1 053         |                    | -1 847                     | -92 610        |
| Variation de périmètre   |                   |                |                |                    |                            | 0              |
| Amortissements de l'exercice                                       |                   | -5 269         |                |                    | -33                        | -5 302         |
| Perte de valeur de l'exercice                                      |                   | 0              |                |                    |                            | 0              |
| Cessions - mises au rebut  |                   | 728            |                |                    | 831                        | 1 559          |
| Reclassement   |                   |                |                |                    |                            | 0              |
| Ecarts de conversion   |                   | -2 886         | 17             |                    | 31                         | -2 838         |
| <b>Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2024</b> | <b>-191</b>       | <b>-96 946</b> | <b>-1 036</b>  | <b>-0</b>          | <b>-1 018</b>              | <b>-99 191</b> |
| <b>Valeur nette au 31 décembre 2024</b>                            | <b>13 751</b>     | <b>14 901</b>  | <b>99 332</b>  | <b>-</b>           | <b>6 917</b>               | <b>134 900</b> |

Les goodwills se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

| en milliers d'euros  | 31.12.2025    |               |               | 31.12.2024     |               |               |
|--|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
|  | Valeur brute  | Dépréciation  | Valeur nette  | Valeur brute   | Dépréciation  | Valeur nette  |
| Compagnie Financière Tradition                             | 25 968        |               | 25 968        | 25 968         |               | 25 968        |
| TFS  | 16 166        |               | 16 166        | 15 998         |               | 15 998        |
| Bourse Direct  | 32 774        |               | 32 774        | 32 774         |               | 32 774        |
| E-VIEL   | 3 833         |               | 3 833         | 3 833          |               | 3 833         |
| Exoe   | 6 188         |               | 6 188         | 6 188          |               | 6 188         |
| Autres   | 14 416        | -1 039        | 13 377        | 15 605         | -1 034        | 14 571        |
| <b>Total inclus dans les immobilisations incorporelles</b> | <b>99 345</b> | <b>-1 039</b> | <b>98 306</b> | <b>100 366</b> | <b>-1 034</b> | <b>99 332</b> |

### › Tests de dépréciation

Les Goodwills constatés au bilan ont fait l'objet de tests de dépréciation. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésoreries auxquelles ces goodwills sont rattachés, est estimée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs des activités afférentes à chacun de ces goodwills. Sur la base de prévisions d'exploitation établies sur 5 ans, le flux de trésorerie normatif est actualisé afin de déterminer la valeur d'utilité de l'activité sous-jacente par rapport à la

valeur comptable de l'UGT. Des taux d'actualisation de 8,5 % à 11,76 % (2024 : 8,9 % à 12,04 %) ont été retenus dans le cadre de ces évaluations et incluent une prime de risque de marché pour refléter le risque sur chacun des marchés ainsi qu'une prime de risque supplémentaire pour refléter le risque complémentaire lié à la taille des unités génératrices de trésorerie mais aussi aux risques géopolitiques.

Par ailleurs, des taux de croissance de 2,0 % à 5,0 % (2024 : 2,0 % à 5,0 %) ont été utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions d'exploitation sur la base de l'expérience passée et en fonction du marché dans lequel ces sociétés sont présentes.

Les différentes hypothèses retenues dans le cadre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs des principales unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

| en %                                       | Taux d'actualisation |                 | Taux de croissance |              |
|--|----------------------|-----------------|--------------------|--------------|
|  | 2025                 | 2024            | 2025               | 2024         |
| <b>Pôle Intermédiation professionnelle</b> |                      |                 |                    |              |
| Compagnie Financière Tradition et TFS      | 10,6 % - 10,9 %      | 11,0 % - 11,1 % | 2,00%              | 2,00%        |
| Autres                                     | 8,5 % - 11,4 %       | 8,9 % - 12,0%   | 2,0 % - 5,0%       | 2,0 % - 5,0% |
| <b>Pôle Bourse en ligne</b>                |                      |                 |                    |              |
| Bourse Direct                              | 10,35 % - 11,76%     | 12,04%          | 2,00%              | 2,00%        |
| E-VIEL                                     | 11,76%               | 12,04%          | 2,00%              | 2,00%        |

Les évaluations obtenues par l'utilisation de cette méthode sont supérieures aux valeurs comptables et par conséquent aucune perte de valeur n'a été constatée sur les goodwills en 2025 et 2024.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de ces deux hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Pour le pôle de bourse en ligne, cette méthode comprend également d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, le taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés varie entre 4 % et 7 % selon l'échéance. La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de ces dernières hypothèses est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation du budget utilisé est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au résultat d'exploitation pour chaque année du budget ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

## 2.7.9 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées et coentreprises détenue par VIEL & Cie ou ses filiales opérationnelles, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Le détail des sociétés consolidées selon cette méthode est présenté en note 2.7.32.

La variation des participations dans les sociétés associées et les coentreprises se présente comme suit :

| <i>en milliers d'euros</i>            | <b>Sociétés associées</b> | <b>Coentreprises</b> | <b>Total</b>   |
|---------------------------------------|---------------------------|----------------------|----------------|
| <b>Au 1er janvier 2025</b>            | <b>113 099</b>            | <b>108 327</b>       | <b>221 426</b> |
| Résultat net de la période            | 17 983                    | 26 092               | 44 075         |
| Dividendes distribués                 | -18 835                   | -13 810              | -32 645        |
| Acquisitions                          | 0                         |                      | 0              |
| Cessions                              | 0                         |                      | 0              |
| Reclassements                         | -597                      |                      | -597           |
| Autres éléments du résultat global    | -128                      | 0                    | -128           |
| Autres variations de capitaux propres |                           |                      | 0              |
| Variations de périmètre               | 76                        |                      | 76             |
| Ecart de conversion                   | -1 855                    | -12 207              | -14 062        |
| <b>Au 31 décembre 2025</b>            | <b>109 744</b>            | <b>108 402</b>       | <b>218 146</b> |

| <i>en milliers d'euros</i>            | <b>Sociétés associées</b> | <b>Coentreprises</b> | <b>Total</b>   |
|---------------------------------------|---------------------------|----------------------|----------------|
| <b>Au 1er janvier 2024</b>            | <b>109 358</b>            | <b>103 016</b>       | <b>212 373</b> |
| Résultat net de la période            | 25 631                    | 18 998               | 44 629         |
| Dividendes distribués                 | -22 635                   | -11 209              | -33 844        |
| Acquisitions                          | 0                         | 0                    | 0              |
| Autres éléments du résultat global    | -124                      | 0                    | -124           |
| Autres variations de capitaux propres | 0                         | 0                    | 0              |
| Variations de périmètre               | 47                        | 0                    | 47             |
| Ecart de conversion                   | 822                       | -2 478               | -1 657         |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>            | <b>113 099</b>            | <b>108 327</b>       | <b>221 426</b> |

## › Sociétés associées

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales sociétés associées se présentent comme suit :

| <b>Au 31 décembre 2025</b><br><i>En milliers d'euros</i> | <b>Capital Markets Holding SA</b> | <b>PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd</b> | <b>SwissLife Banque privée</b> | <b>Autres sociétés associées</b> | <b>Total</b>   |
|--|-----------------------------------|---|--------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Lieu d'activité  | Madrid                            | Shenzhen  | Paris                          |                                  |                |
| Pourcentage de détention                                 | 32,6%                             | 33,0%   | 40,0%                          |                                  |                |
| Actif non courant  | 6 813                             | 13 357  | 23 244                         |                                  |                |
| Actif courant  | 47 115                            | 98 540  | 3 324 286                      |                                  |                |
| Passif non courant                                       | 21                                | 552   | 27 453                         |                                  |                |
| Passif courant   | 24 680                            | 46 730  | 3 140 515                      |                                  |                |
| <b>Actif net</b>   | <b>29 227</b>                     | <b>64 616</b>   | <b>179 562</b>                 |                                  |                |
| Quote-part du groupe dans :                              |                                   |   |                                |                                  |                |
| › dans l'actif net                                       | 9 537                             | 21 323  | 75 258                         |                                  |                |
| › Ecart d'acquisition                                    | 0                                 | 0   | 437                            |                                  |                |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre</b>                   | <b>9 537</b>                      | <b>21 323</b>   | <b>75 695</b>                  | <b>3 189</b>                     | <b>109 744</b> |
| Chiffre d'affaires                                       | 26 981                            | 63 124  | 115 758                        |                                  |                |
| Résultat net de l'exercice                               | -4 117                            | 17 906  | 32 160                         |                                  |                |
| Autres éléments du résultat global                       | -393                              | 0   | 0                              |                                  |                |
| Résultat global de l'exercice                            | -4 510                            | 17 906  | 32 160                         |                                  |                |
| Quote-part du Groupe dans :                              |                                   |   |                                |                                  |                |
| › le résultat net  | -1 213                            | 5 909   | 12 864                         | 424                              | <b>17 983</b>  |
| › les autres éléments du résultat global                 | -128                              | 0   | 0                              | 0                                | <b>-128</b>    |
| › le résultat global                                     | -1 342                            | 5 909   | 12 864                         | 424                              | <b>17 855</b>  |
| Dividendes versés au Groupe                              | 0                                 | 6 993   | 11 835                         | 7                                | <b>18 835</b>  |

| Au 31 décembre 2024<br>En milliers d'euros | Capital<br>Markets<br>Holding SA | PingAn Tradition<br>International Money<br>Broking Company Ltd | SwissLife<br>Banque privée | Autres sociétés<br>associées | Total          |
|--|----------------------------------|--|----------------------------|------------------------------|----------------|
| Lieu d'activité                            | Madrid                           | Shenzhen   | Paris                      |                              |                |
| Pourcentage de détention                   | 32,4%                            | 33,0%  | 40,0%                      |                              |                |
| Actif non courant                          | 8 836                            | 15 646   | 23 644                     |                              |                |
| Actif courant                              | 48 205                           | 109 468  | 3 103 210                  |                              |                |
| Passif non courant                         | 331                              | 1 872  | 17 093                     |                              |                |
| Passif courant                             | 23 584                           | 50 549   | 2 931 318                  |                              |                |
| <b>Actif net</b>                           | <b>33 126</b>                    | <b>72 692</b>  | <b>178 443</b>             |                              |                |
| Quote-part du groupe dans :                |                                  |  |                            |                              |                |
| › dans l'actif net                         | 10 733                           | 23 988   | 74 810                     | 1 896                        |                |
| › Ecarts d'acquisition                     | 0                                | 0  | 437                        | 1 234                        |                |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre</b>     | <b>10 733</b>                    | <b>23 988</b>  | <b>75 247</b>              | <b>3 130</b>                 | <b>113 099</b> |
| Chiffre d'affaires                         | 29 990                           | 81 141   | 130 162                    |                              |                |
| Résultat net de l'exercice                 | -1 435                           | 24 369   | 44 833                     | 731                          |                |
| Autres éléments du résultat global         | -383                             | 0  | 0                          |                              |                |
| Résultat global de l'exercice              | -1 818                           | 24 369   | 44 833                     | 731                          |                |
| Quote-part du Groupe dans :                |                                  |  |                            |                              |                |
| › le résultat net                          | -514                             | 8 042  | 17 933                     | 169                          | 25 630         |
| › les autres éléments du résultat global   | -124                             | 0  | 0                          | 0                            | -124           |
| › le résultat global                       | -638                             | 8 042  | 17 933                     | 169                          | 25 506         |
| Dividendes versés au Groupe                | 537                              | 7 109  | 14 981                     | 8                            | 22 635         |

### › Coentreprises

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires concernent essentiellement l'activité sur les options de change ainsi que l'activité de change auprès d'une clientèle de particuliers au Japon menée par l'intermédiaire de Gaitame.com Co., Ltd. Le contrôle conjoint est exercé sur cette société en vertu d'un pacte d'actionnaires.

L'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés regroupées sous « Tradition-ICAP » dans le tableau ci-dessous intègrent entre 25,0 % et 27,5 % des actifs et du résultat net de cette activité. Le Groupe détient un intérêt de 27,5 % dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55 % du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales coentreprises se présentent comme suit :

| <b>Au 31 Décembre 2025</b><br><i>en milliers d'€</i> | <b>Gaitame.com<br/>Co., Ltd</b> | <b>TFS-ICAP</b>                 | <b>Autres<br/>sociétés</b> | <b>Total</b>   |
|--|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------|----------------|
| <b>Lieu d'activité</b>                               | Tokyo                           | Londres, New<br>York, Singapour |                            |                |
| <b>Pourcentage de détention</b>                      | 49,99%                          | 25,0% - 27,5%                   |                            |                |
| Actif non courant                                    | 51 855                          | 373                             |                            |                |
| Actif courant  | 909 150                         | 41 966                          |                            |                |
| <i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>  | 107 231                         | 24 827                          |                            |                |
| Passif non courant                                   | 241                             | 0                               |                            |                |
| <i>Dont dettes financières</i>                       | 1                               | 0                               |                            |                |
| Passif courant                                       | 806 882                         | 8 680                           |                            |                |
| <i>Dont dettes financières</i>                       | 272                             | 0                               |                            |                |
| <b>Actif net</b>                                     | <b>153 881</b>                  | <b>33 658</b>                   |                            |                |
| <b>Quote-part du groupe dans :</b>                   |                                 |                                 |                            |                |
| › dans l'actif net                                   | 69 850                          | 8 985                           |                            |                |
| › Ecart d'acquisition                                | 17 695                          | 0                               |                            |                |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre</b>               | <b>87 545</b>                   | <b>8 985</b>                    | <b>10 489</b>              | <b>107 019</b> |
| Chiffres d'affaires                                  | 84 574                          | 73 560                          |                            |                |
| Amortissements                                       | -3 296                          | -75                             |                            |                |
| Produits d'intérêts                                  | 1 818                           | 833                             |                            |                |
| Charges d'intérêts                                   | -497                            | -16                             |                            |                |
| Impôts sur le bénéfice                               | -15 001                         | -1 807                          |                            |                |
| Résultats net/global de l'exercice                   | 36 722                          | 18 972                          |                            |                |
| <b>Quote-part du Groupe dans :</b>                   |                                 |                                 |                            |                |
| › le résultat net/global                             | 19 957                          | 3 924                           | 2 212                      | 26 093         |
| <b>Dividendes versés au Groupe</b>                   | <b>7 890</b>                    | <b>4 873</b>                    | <b>1 047</b>               | <b>13 810</b>  |

Au 31 décembre 2025, les goodwill totaux inclus dans la valeur comptable des coentreprises s'élèvent à € 22 388 000 (2024 : € 24 159 000).

| Au 31 Décembre 2024<br>en milliers d'€              | Gaitame.com<br>Co., Ltd | TFS-ICAP                        | Autres<br>sociétés | Total          |
|---|-------------------------|---------------------------------|--------------------|----------------|
| <b>Lieu d'activité</b>                              | Tokyo                   | Londres, New<br>York, Singapour |                    |                |
| <b>Pourcentage de détention</b>                     | 49,99%                  | 25,0% - 27,5%                   |                    |                |
| Actif non courant                                   | 58 646                  | 600                             |                    |                |
| Actif courant                                       | 1 087 822               | 52 132                          |                    |                |
| <i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | <i>156 408</i>          | <i>30 802</i>                   |                    |                |
| Passif non courant                                  | 1 700                   | 0                               |                    |                |
| <i>Dont dettes financières</i>                      | <i>881</i>              | <i>0</i>                        |                    |                |
| Passif courant                                      | 1 003 603               | 13 193                          |                    |                |
| <i>Dont dettes financières</i>                      | <i>62 246</i>           | <i>0</i>                        |                    |                |
| <b>Actif net</b>                                    | <b>141 166</b>          | <b>39 540</b>                   |                    |                |
| <b>Quote-part du groupe dans :</b>                  |                         |                                 |                    |                |
| › dans l'actif net                                  | 67 282                  | 10 618                          |                    |                |
| › Ecart d'acquisition                               | 19 483                  | 0                               | 4 676              |                |
| <b>Valeur comptable au 31 décembre</b>              | <b>86 765</b>           | <b>10 618</b>                   | <b>10 944</b>      | <b>108 327</b> |
| Chiffres d'affaires                                 | 73 012                  | 70 343                          |                    |                |
| Amortissements                                      | -700                    | -106                            |                    |                |
| Produits d'intérêts                                 | 98                      | 1 164                           |                    |                |
| Charges d'intérêts                                  | -73                     | -79                             |                    |                |
| Impôts sur le bénéfice                              | -12 959                 | -1 559                          |                    |                |
| Résultats net/global de l'exercice                  | 28 205                  | 13 888                          |                    |                |
| <b>Quote-part du Groupe dans :</b>                  |                         |                                 |                    |                |
| › le résultat net/global                            | 14 099                  | 3 713                           | 1 186              | 18 998         |
| <b>Dividendes versés au Groupe</b>                  | <b>8 506</b>            | <b>1 736</b>                    | <b>967</b>         | <b>11 209</b>  |

## 2.7.10 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

| En milliers d'euros                          | 31.12.2025    | 31.12.2024   |
|--|---------------|--------------|
| Prêts aux employés                           | 4 293         | 3 840        |
| Créances sur les parties liées (Cf. note 27) | 9 974         | 3 825        |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>14 267</b> | <b>7 665</b> |

Les prêts aux employés portent intérêt à un taux moyen de 1,50 % et ont une échéance moyenne de 29 mois.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les autres actifs financiers est décrite en note 2.7.30.

## 2.7.11 TRÉSORERIE NON DISPONIBLE

| En milliers d'euros   | 31.12.2025    | 31.12.2024    |
|---|---------------|---------------|
| Dépôts de liquidités ou de titres bloqués en garantie dans le cadre de l'activité de courtage | 34 878        | 35 914        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>34 878</b> | <b>35 914</b> |

Ce poste comprend pour l'essentiel des liquidités bloquées directement auprès de sociétés de compensation, tels que le FICC (Fixed Income Clearing Corporation) ou indirectement par le biais d'agent, et également des liquidités pour lesquelles certaines filiales sont soumises à des contraintes de capitaux propres fixées par leurs autorités de tutelle qui limitent la disponibilité ou la libre circulation de leurs liquidités au sein du Groupe.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie non disponible est décrite en note 2.7.30.

## 2.7.12 CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les clients et autres créances se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros                             | 31.12.2025       | 31.12.2024       |
|---|------------------|------------------|
| Créances liées aux activités teneurs de comptes | 1 262 266        | 1 069 620        |
| Créances liées aux activités en principal       | 117 255          | 157 043          |
| Clients et comptes rattachés                    | 240 925          | 230 778          |
| Créances sur les employés                       | 95 695           | 94 641           |
| Créances sur les parties liées                  | 5 567            | 6 973            |
| Autres créances à court terme                   | 24 538           | 22 548           |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>1 746 246</b> | <b>1 581 603</b> |

Le poste des « Créances liées aux activités en principal » inclut des opérations de vente de titres ayant dépassé le délai de livraison prévu au 31 décembre 2025 et 2024.

Les opérations d'achat de titres correspondantes sont présentées dans la rubrique "Fournisseurs et autres créanciers". La quasi-totalité de ces transactions a été réglée après ces dates à l'exception d'un montant d'exposition de RUB 1 330 390 000, soit environ € 14 237 000 au 31 décembre 2025 (€ 11 293 000 au 31 décembre 2024) relatifs à des transactions sur des titres libellés en roubles. Au cours de l'exercice, compte tenu de l'évolution du contexte géopolitique consécutivement à la prise de fonction de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis, le Groupe a procédé à une réévaluation du risque de crédit conduisant à une reprise de provision pour un montant équivalent à € 4 356 000, consécutivement à la réévaluation de la probabilité de défaut de certaines opérations réglées liées à l'embargo suivant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. A l'issue de cette reprise de provision, les créances sont couvertes par une provision pour

dépréciation à hauteur de 70% de la valeur de la créance.

Cette réévaluation du risque de crédit repose sur une approche probabiliste, fondée sur la pondération des pertes de crédit associées à six scénarios prospectifs. Ces scénarios couvrent un spectre d'hypothèses allant d'une perte totale de l'exposition en cas d'escalade du conflit à une reprise intégrale de la provision dans l'hypothèse d'une résolution complète du conflit.

Ces créances sont classées en actifs financiers dépréciés (Stage 3) au sens d'IFRS 9, et leur réévaluation est réalisée conformément aux principes et exigences de la norme."

Le poste des « Créances sur les employés » comporte des primes et bonus payés d'avance et conditionnés à la présence de l'employé durant la durée du contrat. Ainsi, la charge liée à ces primes et bonus est constatée en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les clients et autres créances est décrite en note 2.7.30.

## 2.7.13 ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se décomposent comme suit :

| <b>Non courant</b><br><i>en milliers d'euros</i> | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> | <b>Courant</b><br><i>en milliers d'euros</i> | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> |
|--|-------------------|-------------------|--|-------------------|-------------------|
| Actions  | 27 159            | 25 385            | Actions                                      | 3                 | 3                 |
| <b>Total</b>                                     | <b>27 159</b>     | <b>25 385</b>     | <b>Total</b>                                 | <b>3</b>          | <b>3</b>          |

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net est décrite en note 2.7.30.

## 2.7.14 ACTIFS FINANCIERS

### 2.7.14.1 évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Cette rubrique se décompose principalement des investissements suivants :

| <b>Non courant</b><br><i>en milliers d'euros</i> | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Actions  | 4 117             | 3 935             |
| Autres   | 209               | 208               |
| <b>Total</b>                                     | <b>4 326</b>      | <b>4 143</b>      |

Ces titres de participation non cotés ne sont pas détenus à des fins de transactions. Le Groupe a fait le choix irrévocable de présenter les variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décrite en note 2.7.30.

### 2.7.14.2 évalués au coût amorti.

| <b>Courant</b><br><i>en milliers d'euros</i> | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Obligations                                  | 20 114            | 22 199            |
| Dépôts bancaires à court terme               | 11 471            | 82 533            |
| <b>Total</b>                                 | <b>31 585</b>     | <b>104 732</b>    |

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme ainsi que des obligations dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers disponibles évalués au coût amorti est décrite en note 2.7.30.

## 2.7.15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| En milliers d'euros   | 31.12.2025     | 31.12.2024     |
|---|----------------|----------------|
| Caisse et dépôts bancaires à vue  | 399 047        | 447 842        |
| Dépôts bancaires à court terme  | 186 815        | 97 411         |
| Placements monétaires à court terme   | 7 752          | 6 988          |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan</b>                               | <b>593 614</b> | <b>552 241</b> |
| Trésorerie non disponible   | 34 878         | 35 914         |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif</b>                                | <b>628 492</b> | <b>588 155</b> |
| Découverts bancaires  | -1 669         | -1 078         |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie</b> | <b>591 945</b> | <b>551 163</b> |

La caisse et les dépôts bancaires à vue génèrent des intérêts à des taux variables basés sur les taux bancaires quotidiens. Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité comprise entre une journée et trois mois selon les besoins en liquidités du Groupe et génèrent des intérêts sur la base des taux bancaires pour leur durée respective.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est décrite en note 2.7.30.

## 2.7.16 CAPITAL-ACTIONS, ACTIONS PROPRES ET RÉSERVES CONSOLIDÉES

### › Composition du capital

Au 31 décembre 2025 le capital social de VIEL & Cie est composé de 66 450 823 actions d'une valeur nominale de € 0,2 soit un capital de € 13 290 164,60 contre 67 392 691 actions d'une valeur nominale de € 0,2 soit un capital de € 13 478 538,20 au 31 décembre 2024. Cette variation s'explique par une annulation de 941 868 actions propres au cours de la période.

### › Actionnaires importants

Au 31 décembre 2025, le capital de VIEL & Cie est réparti de la façon suivante :

- › Viel et Compagnie-Finance : 64,99 %
- › Sycomore AM : 5,89 %
- › Patrick Combes : 5,88 %
- › Indépendance AM : 4,07 %
- › Amiral Gestion : 3,51 %
- › Quaero Capital : 1,52 %
- › Fond de Réserve pour les Retraites: 0,87 %
- › Dimensional Fund Advisors LP: 0,51 %
- › Public : 6,12 %
- › Actions propres : 6,64 %

› Capital autorisé

**Autorisations financières**

En application des dispositions de l'article L.225-100, al.7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2025 est présenté ci-dessous :

| Type de délégation  | AGE        | Échéance | Montant autorisé | Utilisation en 2025 | Autorisations résiduelles |
|---|------------|----------|------------------|---------------------|---------------------------|
| Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)   | 06/06/2024 | 26 mois  | € 10 000 000     | -                   | € 10 000 000              |
| Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)  | 06/06/2024 | 26 mois  | € 10 000 000     | -                   | € 10 000 000              |
| Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS - Art-L411-2, II CMF)                                 | 06/06/2024 | 26 mois  | € 10 000 000     | -                   | € 10 000 000              |
| Augmentation de capital par incorporation de réserves   | 05/06/2025 | 18 mois  | € 5 000 000      | -                   | € 5 000 000               |
| Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)  | 05/06/2025 | 26 mois  | € 20 000 000     | -                   | € 20 000 000              |
| Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer  | 06/06/2024 | 26 mois  | € 1 381 498      | -                   | € 1 381 498               |
| Réduction de capital (annulation d'actions)   | 05/06/2025 | 24 mois  | € 1 329 017      | € 188 374           | € 1 140 643               |
| Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux collaborateurs des sociétés liées) (avec suppression du DPS) | 08/06/2023 | 38 mois  | € 1 381 498      | -                   | € 1 381 498               |

**Actions propres**

VIEL & Cie détient au 31 décembre 2025, 4 413 825 titres autodétenus, soit 6,64 % de son capital, pour un montant total brut de € 26 256 000 (4 671 930 titres autodétenus, soit 6,93 % de son capital, pour un montant total brut de € 23 490 000 au 31 décembre 2024), détention autorisée préalablement par l'Assemblée générale des actionnaires. Le montant de ces titres a été constaté en diminution des capitaux propres consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2025.



## Réerves consolidées

Cette rubrique se décompose comme suit :

| en milliers d'euros  | Bénéfice au bilan | Réserve pour option de souscription d'actions | Réserve de réévaluation | Ecart actuariels à prestations définies | Autres réserves | Réerves consolidées |
|--|-------------------|---|-------------------------|---|-----------------|---------------------|
| Réerves consolidées au 1er Janvier 2025  | 594 921           | 24 062  | 221                     | -4 350                                  | 1 693           | 616 548             |
| Résultat net de l'exercice   | 126 440           |   |                         |   |                 | 126 440             |
| Réévaluation des régimes à prestations définies  |                   |   |                         | 2 331                                   |                 | 2 331               |
| Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture   |                   |   |                         |   | -1 352          | -1 351              |
| Incidence de la réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |                   |   | 216                     |   |                 | 216                 |
| Incidence de la réévaluation des immeubles de placement  |                   |   |                         |   |                 | -                   |
| <b>Résultat global de la période</b>   | <b>126 440</b>    | <b>-</b>                                      | <b>216</b>              | <b>2 331</b>                            | <b>-1 352</b>   | <b>127 636</b>      |
| Affectation à la réserve générale  |                   |   |                         |   |                 |                     |
| Affectation à la réserve pour actions propres  |                   |   |                         |   |                 | -                   |
| Exercice d'options de souscription d'actions   |                   | 2 537   |                         |   |                 | 2 537               |
| Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions  |                   |   |                         |   |                 | -                   |
| Dividendes versés  | -29 321           |   |                         |   |                 | -29 321             |
| Incidence des variations de périmètre / Autres variations  | -18 896           | -15   | 4 055                   | -68                                     | -290            | -15 214             |
| <b>Réerves consolidées au 31 décembre 2025</b>   | <b>673 145</b>    | <b>26 584</b>                                 | <b>4 492</b>            | <b>-2 086</b>                           | <b>51</b>       | <b>702 186</b>      |

| en milliers d'euros  | Bénéfice au bilan | Réserve pour option de souscription d'actions | Réserve de réévaluation | Ecart actuariels à prestations définies | Autres réserves | Réerves consolidées |
|--|-------------------|---|-------------------------|---|-----------------|---------------------|
| Réerves consolidées au 1er Janvier 2024  | 526 772           | 21 126  | -341                    | -4 761                                  | 12 163          | 554 960             |
| Résultat net de l'exercice   | 120 746           | 0   | 0                       | 0                                       |                 | 120 746             |
| Réévaluation des régimes à prestations définies  | 0                 | 0   | 0                       | 330                                     | 0               | 330                 |
| Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture   |                   | 0   | 0                       | 0                                       | -2 158          | -                   |
| Incidence de la réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 0                 | 0   | 778                     | 0                                       | 0               | 778                 |
| Incidence de la réévaluation des immeubles de placement  | 0                 | 0   | 0                       | 0                                       | 0               | 0                   |
| <b>Résultat global de la période</b>   | <b>120 746</b>    | <b>0</b>                                      | <b>778</b>              | <b>330</b>                              | <b>-2 158</b>   | <b>119 696</b>      |
| Affectation à la réserve générale  |                   | 0   | 0                       | 0                                       |                 | -                   |
| Affectation à la réserve pour actions propres  | 4 538             | 0   | 0                       | 0                                       | 0               | 4 538               |
| Exercice d'options de souscription d'actions   | 0                 | 2 936   | 0                       | 0                                       | 0               | 2 936               |
| Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions  |                   | 0   | 0                       | 0                                       | 0               | 0                   |
| Dividendes versés  | -25 195           | 0   | 0                       | 0                                       | 0               | -25 195             |
| Incidence des variations de périmètre / Autres variations  | -31 941           | 0   | -215                    | 81                                      | -8 312          | -40 388             |
| <b>Réerves consolidées au 31 décembre 2024</b>   | <b>594 921</b>    | <b>24 062</b>                                 | <b>221</b>              | <b>-4 350</b>                           | <b>1 693</b>    | <b>616 548</b>      |

La réserve pour options de souscription d'actions est utilisée pour comptabiliser la juste valeur des instruments de capitaux propres consentis aux collaborateurs du Groupe (cf note 2.7.19). Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de cette réserve au compte de prime d'émission.

La réserve de réévaluation comprend les variations cumulées nettes de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par les biais des autres éléments du résultat global. Lorsque ces instruments sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé dans les capitaux propres.

La réserve d'écarts de conversion comprend les écarts de change relatifs à la conversion en euros des états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères ainsi que les changements de juste valeur des instruments utilisés pour couvrir des investissements nets dans des entités étrangères. Cette réserve est présentée distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La réserve d'écarts actuariels des régimes à prestations définies est utilisée pour enregistrer les modifications des hypothèses à long terme et la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes à prestations définies (cf. note 2.7.22).

### Autres éléments du résultat global

Cette rubrique se décompose comme suit :

| 2025<br>en milliers d'euros  | Attribuables aux actionnaires de la société mère |                       |                         |  |                      |                       | Total          |
|--|--|-----------------------|-------------------------|--|----------------------|-----------------------|----------------|
|  | Ecart de conversion                              | Réserve de couverture | Réserve de réévaluation | Ecarts actuariels des régimes à prestations définies | Total part du Groupe | Intérêts minoritaires |                |
| <b>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>           |  |                       |                         |  |                      |                       |                |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                        |  |                       | 216                     |  | 216                  | 119                   | 335            |
| Ecarts actuariels des régimes à prestations définies   |  |                       |                         | 2 331  | 2 331                | 882                   | 3 213          |
| <b>Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b> |  |                       | 216                     | 2 331  | 2 547                | 1 001                 | 3 548          |
| <b>Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>              |  |                       |                         |  |                      |                       |                |
| Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie   |  |                       |                         |  |                      |                       |                |
| - constatés dans la réserve de couverture  |  |                       |                         |  |                      |                       |                |
| - transférés au compte de résultat   |  | -1 352                |                         |  | -1 352               |                       | -1 352         |
| Ecarts de conversion   | -42 119  |                       |                         |  | -42 119              | -19 055               | -61 174        |
| Transfert des écarts de conversion au compte de résultat   |  |                       |                         |  |                      |                       |                |
| Ecarts de réévaluation   |  |                       |                         |  |                      |                       |                |
| Autres éléments du résultat global des sociétés associées  | -151   |                       |                         |  | -151                 | 23                    | -128           |
| <b>Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>    | <b>-42 270</b>                                   | <b>-1 352</b>         | <b>-</b>                | <b>-</b>   | <b>-43 622</b>       | <b>-19 032</b>        | <b>-62 654</b> |
| <b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts</b>   | <b>-42 270</b>                                   | <b>-1 352</b>         | <b>216</b>              | <b>2 331</b>   | <b>-41 075</b>       | <b>-18 031</b>        | <b>-59 106</b> |

## Attribuables aux actionnaires de la société mère

| 2024<br>en milliers d'euros  | Ecart de conversion | Réserve de couverture | Réserve de réévaluation | Ecart actuariels des régimes à prestations définies | Total part du Groupe | Intérêts minoritaires | Total         |
|--|---------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>           |                     |                       |                         |   |                      |                       |               |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                        |                     |                       |                         | 778   | 778                  | -403                  | 375           |
| Ecart actuariels des régimes à prestations définies  |                     |                       |                         | 330   | 330                  | 65                    | 395           |
| <b>Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b> |                     |                       |                         | <b>1 108</b>  | <b>1 108</b>         | <b>-338</b>           | <b>770</b>    |
| <b>Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>              |                     |                       |                         |   |                      |                       |               |
| Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie   |                     |                       |                         |   |                      |                       |               |
| - constatés dans la réserve de couverture  |                     | -2 159                |                         |   | -2 159               | 0                     | -2 159        |
| - transférés au compte de résultat   |                     |                       |                         |   |                      |                       |               |
| Ecart de conversion  | 12 145              |                       |                         | 0   | 12 145               | 6 081                 | 18 226        |
| Transfert des écarts de conversion au compte de résultat   |                     |                       |                         |   |                      |                       |               |
| <b>Ecart de réévaluation</b>   |                     |                       |                         |   |                      |                       |               |
| Autres éléments du résultat global des sociétés associées  | -89                 | 0                     | 0                       | 0   | -89                  | -35                   | -124          |
| <b>Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>    | <b>12 056</b>       | <b>-2 159</b>         | <b>0</b>                | <b>0</b>  | <b>9 897</b>         | <b>6 046</b>          | <b>15 943</b> |
| <b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts</b>   | <b>12 056</b>       | <b>-2 159</b>         | <b>0</b>                | <b>1 108</b>  | <b>11 005</b>        | <b>5 708</b>          | <b>16 714</b> |

## 2.7.17 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les principales sociétés dans lesquelles les intérêts minoritaires ont été jugés significatifs sont Bourse Direct qui représente l'activité de bourse en ligne et le sous-groupe Tradition qui regroupe l'activité d'intermédiation professionnelle. Les sociétés jugées significatives au sein du sous-groupe Tradition sont présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition, société cotée.

Les informations financières résumées du sous-groupe Tradition sont présentées après élimination des comptes et opérations réciproques internes au sous-groupe.

| en milliers d'euros   | Au 31 décembre 2025 |               | Au 31 décembre 2024 |               |
|---|---------------------|---------------|---------------------|---------------|
|   | Groupe Tradition    | Bourse Direct | Groupe Tradition    | Bourse Direct |
|   | Suisse              | France        | Suisse              | France        |
| Pourcentage de détention des intérêts minoritaires  | 27,57%              | 16,75%        | 28,10%              | 16,98%        |
| Actif non courant   | 362 184             | 38 935        | 329 446             | 36 889        |
| Actif courant   | 883 736             | 1 332 311     | 1 049 982           | 1 134 348     |
| <i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>   | 353 270             | 59 664        | 419 191             | 56 353        |
| Passif non courant  | 274 276             | 4 470         | 249 479             | 6 168         |
| Passif courant  | 422 467             | 1 278 037     | 592 395             | 1 084 560     |
| Actif net   | 549 177             | 88 739        | 537 554             | 80 509        |
| <b>Valeur comptable des intérêts minoritaires (1)</b>   | <b>23 220</b>       | <b>12 034</b> | <b>24 083</b>       | <b>10 720</b> |
| Chiffre d'affaires  | 1 190 635           | 76 294        | 1 103 912           | 75 382        |
| Résultat net  | 152 263             | 19 829        | 129 451             | 19 287        |
| <b>Quote-part attribuable aux intérêts minoritaires dans le résultat net du Groupe dans (2) :</b> | <b>48 643</b>       | <b>3 310</b>  | <b>42 591</b>       | <b>3 014</b>  |
| Flux de trésorerie nets opérationnels   | 123 229             | 19 727        | 113 156             | 20 783        |
| Flux de trésorerie nets d'investissement  | 68 990              | -3 836        | -62 458             | -5 860        |
| Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts minoritaires)         | -207 696            | -12 455       | 28 464              | -14 469       |
| Dividendes versés aux intérêts minoritaires   | -22 896             | -125          | -20 780             | -148          |
| Variation des cours de change   | -32 098             | 0             | 13 967              | 0             |
| Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie   | -70 472             | 3 311         | 19 111              | 306           |

## 2.7.18 DIVIDENDES

| En milliers d'euros       | 2025   | 2024   |
|---------------------------|--------|--------|
| Dividende                 | 35 606 | 31 675 |
| Dividende par action en € | 0,54   | 0,47   |

## 2.7.19 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

### › Compagnie Financière Tradition

Au 31 décembre 2025, les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du Groupe Tradition présentent les caractéristiques suivantes :

| Date d'attribution | Nombre d'actions de 2,50 CHF de nominal | Augmentation de capital potentielle en CHF | Date de début d'exercice <sup>(1)</sup>  | Date d'échéance | Prix d'exercice en CHF | Condition d'exercice (2) |
|--------------------|---|--|--|-----------------|------------------------|--------------------------|
| 31.08.2021         | 2 000                                   | 5 000                                      | 31.08.2024   | 31.08.2029      | 2,5                    | 110                      |
| 10.09.2021         | 5 000                                   | 12 500                                     | 10.09.2024   | 10.09.2029      | 2,5                    | 120                      |
| 24.06.2022         | 4 000                                   | 10 000                                     | 2000 à compter du 24.6.2026<br>2000 à compter du 24.6.2027   | 24.06.2030      | 2,5                    | 110                      |
| 30.08.2022         | 60 000                                  | 150 000                                    | 20'000 à compter du 01.10.2023<br>20'000 à compter du 01.10.2024<br>20'000 à compter du 01.10.2025 | 01.10.2028      | 2,5                    | 112                      |
| 25.01.2023         | 10 000                                  | 25 000                                     | 25.01.2026   | 25.01.2031      | 2,5                    | 125                      |
| 03.02.2023         | 24 000                                  | 60 000                                     | 03.02.2026   | 03.02.2031      | 2,5                    | 120                      |
| 01.01.2024         | 70 000                                  | 175 000                                    | 01.01.2027   | 01.01.2032      | 2,5                    | 128                      |
| 27.02.2024         | 24 000                                  | 60 000                                     | 27.02.2027   | 27.02.2032      | 2,5                    | 130                      |
| 01.03.2024         | 41 015                                  | 102 538                                    | 01.03.2027   | 01.03.2032      | 2,5                    | 130                      |
| 21.05.2024         | 7 000                                   | 17 500                                     | 21.05.2027   | 21.05.2032      | 2,5                    | 160                      |
| 01.07.2024         | 20 000                                  | 50 000                                     | 01.07.2027   | 01.07.2032      | 2,5                    | 150                      |
| 01.02.2025         | 38 500                                  | 96 250                                     | 01.02.2028   | 01.02.2033      | 2,5                    | 215                      |
| 28.02.2025         | 68 090                                  | 170 225                                    | 28.02.2028   | 28.02.2033      | 2,5                    | 215                      |
| <b>TOTAL</b>       | <b>373 755</b>                          | <b>934 388</b>                             |  |                 |                        |                          |

Conditions d'exercice(1) Les collaborateurs doivent être salariés du Groupe afin d'exercer les options de souscription d'actions consenties.(2) Le cours de l'action doit être supérieur à ces seuils pendant 10 jours consécutifs au cours des 12 mois précédant la date d'exercice.

En 2025 Compagnie Financière Tradition SA a consenti 106 590 options de souscription d'actions à des collaborateurs du Groupe (162 165 000 options en 2024).

La juste valeur des options octroyées ou des modifications effectuées est déterminée à la date d'attribution, respectivement des modifications, des options de souscription en recourant à un modèle d'évaluation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

Sur la base d'observations historiques, les paramètres d'évaluation suivants ont été utilisés afin de déterminer la juste valeur des options consenties :

|  | 2025  | 2024  |
|--|-------|-------|
| Rendement de dividendes                                      | 5,0%  | 5,0%  |
| Volatilit. attendue  | 17,5% | 13,0% |
| Taux d'intérêt sans risque                                   | 0,3%  | 0,8%  |
| Prix de l'action à la date d'attribution (en francs suisses) | 193,4 | 123,3 |

En 2025, la moyenne pondérée de la juste valeur des options à la date de l'octroi est de CHF 31,9 (2024 : CHF 12,1).

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription d'action consenties aux collaborateurs de la Société sont les suivants :

| en CHF                                       | 2025                          |                  | 2024                          |                  |
|--|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
|  | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options |
| En circulation au début de l'exercice        | 2,5                           | 324 165          | 2,5                           | 511 000          |
| Attribuées                                   | 2,5                           | 106 590          | 2,5                           | 162 165          |
| Exercées *                                   | 2,5                           | -57 000          | 2,5                           | -346 000         |
| Expirées                                     |                               |                  |                               |                  |
| Annulées                                     |                               | -150             | 2,5                           | -3 000           |
| <b>En circulation à la fin de l'exercice</b> | <b>2,5</b>                    | <b>373 605</b>   | <b>2,5</b>                    | <b>324 165</b>   |
| <b>Exerçables à la fin de l'exercice</b>     | <b>2,5</b>                    | <b>67 000</b>    | <b>2,5</b>                    | <b>75 000</b>    |

\*Le cours moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées en 2025 est de CHF 203,5 (2024 : CHF 129,1).

Les options exercées donnent uniquement droit à la livraison des actions. En 2025, le montant des charges liées aux paiements fondés sur des actions est de CHF 2 041 000 (CHF 1 765 000 en 2024).

## › VIEL &amp; Cie

**Plans d'options de souscription d'actions**

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas de nouveaux plans d'options de souscription d'actions accordés par VIEL & Cie.

**Plans d'attributions d'actions gratuites**

Au 31 décembre 2025, les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

| Nature du plan (en euros)  | Plan d'attribution 2023 |               | Plan d'attribution 2024 | Plan d'attribution 2025 | Plan d'attribution 2025 |
|--|-------------------------|---------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|  | Lot 1                   | Lot 2         |                         | Lot 1                   | Lot 2                   |
| Date de l'Assemblée générale   | 30-mars-23              | 30-mars-23    | 9-juin-22               | 6-juin-24               | 6-juin-24               |
| Date des premières attributions au titre du plan                               | 30-mars-23              | 30-mars-23    | 27-mars-24              | 25-mars-25              | 4-sept-25               |
| Nombre total d'actions gratuites attribuées                                    | 205 000                 | 25 000        | 175 000                 | 150 000                 | 25 000                  |
| Date départ de l'attribution des actions gratuites                             | 30-mars-23              | 30-mars-23    | 27-mars-24              | 25-mars-25              | 4-sept-25               |
| Période d'attribution  | 30-mars-26              | 30-mars-26    | 27-mars-27              | 25-mars-28              | 4-sept-28               |
| Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance | 30-mars-33              | 30-mars-33    | 27-mars-34              | 25-mars-38              | 4-sept-38               |
| Conditions d'attribution de présence dans la Société                           | Oui                     | Oui           | Oui                     | Oui                     | Oui                     |
| Conditions de performance de cours   | 8,50 €                  | 8,00 €        | 8,80 €                  | 15,00 €                 | 18,00 €                 |
| Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier                       | 205 000                 | 25 000        | 175 000                 | 0                       | 0                       |
| Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice                     |                         |               |                         |                         |                         |
| Nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice                   |                         |               |                         |                         |                         |
| <b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre</b>                | <b>205 000</b>          | <b>25 000</b> | <b>175 000</b>          | <b>150 000</b>          | <b>25 000</b>           |
| Nombre de personnes concernées   | 4                       | 1             | 3                       | 1                       | 5                       |



## 2.7.20 DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i>                              | 31.12.2025     | 31.12.2024     |
|---|----------------|----------------|
| Découverts bancaires                                    | 1 669          | 1 078          |
| Emprunts bancaires                                      | 12 884         | 0              |
| Portion court terme des emprunts bancaires à long terme | 20 249         | 34 500         |
| Emprunts obligataires                                   | 0              | 135 193        |
| <b>A court terme</b>                                    | <b>34 802</b>  | <b>170 771</b> |
| Emprunts à long terme                                   | 204 750        | 95 000         |
| Emprunts obligataires                                   | 192 798        | 190 636        |
| <b>A long terme</b>                                     | <b>397 548</b> | <b>285 636</b> |
| <b>TOTAL</b>  | <b>432 350</b> | <b>456 407</b> |

Les emprunts obligataires et bancaires se décomposent comme suit :

| 2025<br><i>En milliers d'euros</i>          | Eléments financiers | Eléments non financiers |              |                     | 31.12.2025     |
|---|---------------------|-------------------------|--------------|---------------------|----------------|
|   |                     | Autres variations       | Reclassement | Ecart de conversion |                |
| <b>Long terme</b>                           |                     |                         |              |                     |                |
| Emprunts bancaires                          | 95 000              | 109 750                 |              |                     | 204 750        |
| Emprunts obligataires                       | 190 636             | 155                     |              | 2 007               | 192 798        |
| <b>Court terme</b>                          |                     |                         |              |                     |                |
| Emprunts bancaires                          |                     | 12 805                  |              | 79                  | 12 884         |
| Position court terme des emprunts bancaires | 34 500              | -14 250                 |              |                     | 20 250         |
| Emprunts obligataires                       | 135 193             | -135 782                |              | 589                 | 0              |
| <b>Total</b>                                | <b>455 330</b>      | <b>-27 322</b>          | <b>0</b>     | <b>0</b>            | <b>430 682</b> |

| 2024<br><i>En milliers d'euros</i>          | Eléments financiers | Eléments non financiers |              |                     | 31.12.2024     |
|---|---------------------|-------------------------|--------------|---------------------|----------------|
|   |                     | Autres variations       | Reclassement | Ecart de conversion |                |
| <b>Long terme</b>                           |                     |                         |              |                     |                |
| Emprunts bancaires                          | 129 500             | -34 500                 |              |                     | 95 000         |
| Emprunts obligataires                       | 226 299             | 104 730                 |              | -136 355 -4 038     | 190 636        |
| <b>Court terme</b>                          |                     |                         |              |                     |                |
| Emprunts bancaires                          |                     |                         |              |                     | 0              |
| Position court terme des emprunts bancaires | 34 500              | 0                       |              |                     | 34 500         |
| Emprunts obligataires                       | 0                   | -2 781                  |              | 136 355 1 619       | 135 193        |
| <b>Total</b>                                | <b>390 299</b>      | <b>67 449</b>           | <b>0</b>     | <b>0</b>            | <b>455 330</b> |

Les emprunts obligataires se décomposent comme suit :

| Emetteur  | Année d'émission et d'échéance | Valeur nominale résiduelle en milliers de CHF | Coupon | Taux d'intérêt effectif | Valeur comptable en milliers de CHF | Valeur comptable en milliers de CHF |
|---|--------------------------------|---|--------|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
|   |                                |   |        |                         | 31.12.25                            | 31.12.24                            |
| Compagnie Financière Tradition SA                 | 2024-2029                      | CHF 100 000                                   | 2,250% | 2,343%                  | 99 710                              | 99 635                              |
| Compagnie Financière Tradition SA                 | 2021-2027                      | CHF 80 000                                    | 1,88%  | 1,98%                   | 79 862                              | 79 792                              |
| Compagnie Financière Tradition SA                 | 2019-2025                      | CHF 127 305                                   | 1,75%  | 1,85%                   | 0                                   | 127 244                             |
| <b>TOTAL</b>                                      |                                |   |        |                         | <b>179 572</b>                      | <b>306 671</b>                      |
| <i>Dont montant remboursable dans les 12 mois</i> |                                |   |        |                         | <b>0</b>                            | <b>127 244</b>                      |

Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie et ses filiales disposent de facilités de crédit non utilisées pour un montant de € 232 943 000, contre € 185 633 000 au 31 décembre 2024. Celles-ci n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2024. Cependant € 12 884 000 a été tiré sur ces facilités de crédit au 31 décembre 2025.

Les emprunts bancaires à long terme incluent un montant de € 225 000 000 remboursable par annuités et venant à échéance en juin 2030 (€ 129 500 000 au 31 décembre 2024).

Les dettes à long terme font l'objet de clause de remboursement anticipé en cas de non-respect de différents ratios de gestion ; ces ratios concernent principalement le niveau d'endettement par rapport aux capitaux propres consolidés du Groupe, ou le niveau des charges financières nettes par rapport au résultat d'exploitation du Groupe.

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les dettes financières est décrite en note 2.7.30.

## 2.7.21 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions se décomposent comme suit :

| en milliers d'euros                                  | Provisions pour pensions et retraites | Provisions pour litiges | Provisions pour impôts | Autres provisions | TOTAL   |
|--|---------------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------|---------|
| Montant au 31 décembre 2023                          | 27 696                                | 6 448                   | 500                    | 0                 | 34 644  |
| Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois |                                       |                         |                        |                   | 5 753   |
| Variation de périmètre                               | 0                                     | 0                       | 0                      | 0                 | 0       |
| Dotations  | 3 897                                 | 273                     | 0                      | 0                 | 4 171   |
| Utilisation  | -398                                  | -111                    | 0                      | 0                 | -509    |
| Dissolution  | -29                                   | 0                       | 0                      | 0                 | -29     |
| Réévaluation des régimes à prestations définies      | -559                                  | 0                       | 0                      | 0                 | -559    |
| Reclassement   | 0                                     | 0                       | 0                      | 0                 | 0       |
| Ecart de conversion                                  | -807                                  | 268                     | 0                      | 0                 | -539    |
| Montant au 31 décembre 2024                          | 29 800                                | 6 878                   | 500                    | 0                 | 37 179  |
| Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois |                                       |                         |                        |                   | 6 030   |
| Variation de périmètre                               | 0                                     | 0                       | 0                      | 0                 | 0       |
| Dotations  | 4 454                                 | 8 682                   | 0                      | 528               | 13 663  |
| Utilisation  | -313                                  | -14 699                 | 0                      | -29               | -15 041 |
| Dissolution  | -310                                  | -50                     | 0                      | 0                 | -360    |
| Réévaluation des régimes à prestations définies      | -3 689                                | 0                       | 0                      | 0                 | -3 689  |
| Reclassement   | 0                                     | 0                       | 0                      | 40                | 40      |
| Ecart de conversion                                  | -2 573                                | -188                    | 0                      | -12               | -2 772  |
| Montant au 31 décembre 2025                          | 27 369                                | 624                     | 500                    | 527               | 29 020  |
| Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois |                                       |                         |                        |                   | 489     |

### › Provisions pour pensions et retraites

Les provisions pour pensions et retraites sont constatées au bilan afin de couvrir les obligations du Groupe dans le cadre des régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme en faveur du personnel. Le détail de ces engagements est présenté en note 2.7.22.

### › Provisions pour litiges

Une filiale du Groupe au Royaume-Uni a été défenderesse dans une procédure civile engagée par cinq sociétés britanniques en liquidation et leurs liquidateurs en lien avec des opérations réalisées en 2009. Cette procédure civile, introduite en 2017, a donné lieu à plusieurs voies de recours avant d'être portée devant la Cour Suprême du Royaume-Uni en décembre 2024. En mai 2025, la Cour Suprême a rendu une décision défavorable à la filiale, mettant un terme

définitif au dossier et entraînant l'obligation de verser GBP 12,2 millions (€ 14,5 millions). Le montant a été payé en juillet 2025. L'incidence financière correspondante (GBP -7,2 millions, soit € - 8,2 millions) a été comptabilisée dans la rubrique "Autres charges d'exploitation" du compte de résultat.

### › Provisions pour impôts

Le Groupe est régulièrement soumis à des contrôles. Les risques potentiels sont évalués et font l'objet, le cas échéant, d'une provision.

### › Autres provisions

VIEL & Cie et ses filiales consolidées ont constitué au cours des exercices précédents des provisions afin de couvrir divers risques auxquels elles sont confrontées. Ces provisions couvrent l'intégralité des risques potentiels estimés.

## 2.7.22 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

La majorité des employés de VIEL & Cie et de ses filiales opérationnelles bénéficie de prestations de retraites octroyées par des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Les éventuels montants à payer en fin de période sont présentés dans la rubrique des « Fournisseurs et autres créanciers ».

Les régimes à prestations définies concernent principalement les employés du Groupe basés en Suisse ainsi que ceux basés en France.

Les collaborateurs en Suisse sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de l'employeur contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. L'institution de prévoyance a la forme juridique d'une fondation. L'institution de prévoyance assume elle-même le risque vieillesse alors que les risques décès et invalidités sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance. Les prestations de vieillesse sont définies en fonction du solde des comptes d'épargne individuels (avoir de vieillesse) à la date du départ à la retraite. La rente vieillesse annuelle se calcule en multipliant l'avoir de vieillesse à la date du départ par le taux de conversion défini dans le règlement de la fondation. Les collaborateurs peuvent prendre une retraite anticipée au plus tôt à 58 ans révolus, auquel cas le taux de conversion est réduit en fonction de la prolongation de la durée attendue du versement de la rente et de l'avoir de vieillesse moins important. Les collaborateurs ont en outre la possibilité de percevoir tout ou partie de la rente vieillesse sous forme de capital.

Les cotisations ordinaires de l'employeur sont exprimées en pourcentage du salaire assuré (selon l'âge) et versées sur les avoirs de vieillesse individuels.

La politique d'investissement de l'institution de prévoyance se fonde sur l'objectif de réaliser un rendement qui, associé aux cotisations versées, soit suffisant pour garder un contrôle raisonnable sur les différents risques de financement du régime. Le Conseil de fondation, avec l'aide de conseillers en placement, détermine la pondération des catégories d'actifs et les allocations cibles, lesquelles sont révisées périodiquement. L'allocation effective des actifs est déterminée par une série de conditions économiques et de marché et en considération des risques spécifiques aux catégories d'actifs.

Les collaborateurs en France bénéficient d'indemnités de fin de carrière qui sont évalués en application de la méthode des Unités de Crédit Projetées. Selon cette méthode, le montant des engagements appelé "Defined Benefit Obligation" (DBO), est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, puis en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Enfin, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement des employés de filiales du Groupe au Japon qui ont la possibilité de différer le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société.

Les provisions pour pensions et retraites se répartissent comme suit :

| <i>en milliers d'euros</i>                             | 31.12.2025    | 31.12.2024    |
|--|---------------|---------------|
| Autres avantages à long terme                          | 19 742        | 18 735        |
| Provision pour des régimes à prestations définies      | 7 626         | 11 065        |
| <b>Total des provisions pour pensions et retraites</b> | <b>27 369</b> | <b>29 800</b> |

Les charges liées aux régimes à prestations et cotisations définies sont présentées sous la rubrique « charges de personnel ». En 2025, le montant des charges liées aux régimes à cotisations définies est de € 4 718 000 (€ 4 208 000 en 2024).

### › Actifs et passifs comptabilisés au bilan

| <i>en milliers d'euros</i>                                 | 31.12.2025   | 31.12.2024    |
|--|--------------|---------------|
| Valeur actualisée des obligations                          | 66 083       | 67 451        |
| Juste valeur des actifs des régimes                        | -58 516      | -56 396       |
| <b>Engagements nets des régimes à prestations définies</b> | <b>7 567</b> | <b>11 055</b> |

› Mouvements de la valeur actualisée des obligations :

| <i>en milliers d'euros</i>  | 2025          | 2024          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Valeur actualisée des obligations au 1er janvier</b>           | <b>67 451</b> | <b>61 881</b> |
| <b>Dont obligations financées</b>                                 | <b>60 674</b> | <b>54 804</b> |
| <b>Dont obligations non financées</b>                             | <b>6 777</b>  | <b>7 076</b>  |
| Coût financier  | 722           | 863           |
| Coût des services rendus  | 2 063         | 1 728         |
| Cotisation des employés   | 1 237         | 1 140         |
| Coût des services passés  |               |               |
| Prestations payées  | -4 815        | 393           |
| (Gains) / pertes actuariel(le)s liés à l'expérience               | 1 207         | 304           |
| (Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses démographiques |               |               |
| (Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses financières    | -3 074        | 2 146         |
| Rachats de part de pension  | 333           |               |
| Transfert d'avoirs  | 720           |               |
| Ecart de conversion   | 238           | -1 004        |
| <b>Valeur actualisée des obligations au 31 décembre</b>           | <b>66 082</b> | <b>67 451</b> |
| <b>Dont obligations financées</b>                                 | <b>60 938</b> | <b>60 674</b> |
| <b>Dont obligations non financées</b>                             | <b>5 145</b>  | <b>6 777</b>  |

› Mouvement de la juste valeur actualisée des actifs des régimes

| <i>en milliers d'euros</i>                                | 2025          | 2024          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Juste valeur des actifs des régimes au 1er janvier</b> | <b>56 396</b> | <b>50 220</b> |
| Rendement attendu des actifs des régimes                  | 558           | 665           |
| Cotisations de l'employeur                                | 1 708         | 1 442         |
| Cotisations des employés                                  | 1 237         | 1 140         |
| Prestations payées  | -3 669        | 693           |
| Frais d'administration                                    | -76           | -61           |
| Gains / (pertes) actuariels                               | 1 822         | 3 009         |
| Ecart de conversion                                       | 0             | -713          |
| <b>Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre</b> | <b>58 516</b> | <b>56 396</b> |

Le Groupe estime à € 1 500 000 le montant des cotisations liées aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2025.

### › Juste valeur des actifs par nature en pourcentage du total des actifs des régimes

|                      | 2025           | 2024           |
|----------------------|----------------|----------------|
| Actions              | 32,19%         | 30,76%         |
| Obligations          | 37,27%         | 35,79%         |
| Immobilier           | 27,70%         | 27,78%         |
| Contrats d'assurance | 0,58%          | 0,62%          |
| Liquidités           | 2,27%          | 5,06%          |
| Divers               | 0,00%          | 0,00%          |
| <b>TOTAL</b>         | <b>100,00%</b> | <b>100,00%</b> |

Les placements en actions, obligations et immobiliers sont essentiellement investis au travers de fonds de placements et sont en majorité cotés sur un marché boursier actif. Les autres catégories de placements ne sont pour la plupart pas cotés sur un marché boursier actif.

### › Ecart actuariels des régimes à prestations définies enregistrés dans les autres éléments du résultat global

| en milliers d'euros  | 2025         | 2024       |
|--|--------------|------------|
| Ecart actuariels sur les passifs des régimes                               | 3 074        | -2 146     |
| Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes           | -1 207       | -304       |
| Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes            | 1 822        | 3 009      |
| <b>Gain (perte) sur la réévaluation des régimes à prestations définies</b> | <b>3 689</b> | <b>559</b> |

#### Employés du groupe en Suisse:

| en milliers d'euros                                    | 2025         |             |
|--|--------------|-------------|
|  | Augmentation | Diminution  |
| Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)              | -3 919       | 4 445       |
| Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %) | 175          | -175        |
|  |              | <b>2024</b> |
| en milliers d'euros                                    | Augmentation | Diminution  |
| Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)              | -4 218       | 4 820       |
| Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %) | 181          | -181        |

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

### › Charges comptabilisées au compte de résultat

| en milliers d'euros                              | 2025  | 2024  |
|--|-------|-------|
| Rendement/(coût) effectif des actifs des régimes | 1 846 | 3 051 |

### › Principales hypothèses actuarielles

| en %                               | 2025  | 2024  |
|------------------------------------|-------|-------|
| Taux d'actualisation               | 1,73% | 1,39% |
| Augmentations futures des salaires | 1,40% | 1,53% |

### › Tables de mortalité

L'espérance de vie est prise en compte dans les engagements définis sur la base de tables de mortalité du pays dans lequel le régime est situé. Des tables générationnelles, permettant de modéliser l'évolution future de la mortalité, ont été utilisées au 31 décembre 2025 et en 2024.

### › Analyse de sensibilité

L'impact sur le montant des engagements des régimes à prestations définies au 31 décembre 2025 et 2024 d'une augmentation ou diminution des principales hypothèses actuarielles est présenté ci-dessous :

Employés du groupe en France:

| 2025   |              |            |
|--|--------------|------------|
| En milliers d'euros                                    | Augmentation | Diminution |
| Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)              | -165         | 180        |
| Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %) | 174          | -160       |
| 2024   |              |            |
| En milliers d'euros                                    | Augmentation | Diminution |
| Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)              | -150         | 165        |
| Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %) | 159          | -147       |

Duration des obligations des régimes à prestations définies

La duration moyenne pondérée de l'obligation du régime à prestations définies pour les employés du Groupe en Suisse est de 14 années au 31 décembre 2025 (15 années au 31 décembre 2024).

## 2.7.23 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

Cette rubrique se décompose comme suit :

| en milliers d'euros                           | 31.12.2025       | 31.12.2024       |
|---|------------------|------------------|
| Dettes liées aux activités teneurs de comptes | 1 261 376        | 1 068 756        |
| Dettes liées aux activités en principal       | 111 271          | 156 656          |
| Charges à payer                               | 222 457          | 213 646          |
| Dettes envers les parties liées               | 3 236            | 4 467            |
| Autres dettes à court terme                   | 57 905           | 59 582           |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>1 656 245</b> | <b>1 503 107</b> |

Le poste des « Dettes liées aux activités en principal » inclut des opérations d'achat de titres ayant dépassé le délai de livraison prévu au 31 décembre 2025 et 2024. Les opérations de vente de titres correspondantes sont présentées à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances ».

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les fournisseurs et autres créanciers est décrite en note 2.7.30.

## 2.7.24 IMPÔTS À PAYER ET À RECEVOIR

Au 31 décembre 2025, les impôts à payer de VIEL & Cie s'élèvent à € 13 816 000, contre € 11 637 000 au 31 décembre 2024.

Les impôts à recevoir pour un montant de € 2 665 000 au 31 décembre 2025 contre € 2 676 000 au 31 décembre 2024 sont principalement constitués d'acomptes d'impôts versés par des sociétés du Groupe.

## 2.7.25 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

| En milliers d'euros                    | 2025       |           | 2024         |              |
|--|------------|-----------|--------------|--------------|
|  | Actifs     | Passifs   | Actifs       | Passifs      |
| Contrats de change à terme sur devises | 212        | 76        | 133          | 1 200        |
| Swaps                                  | 523        | 0         | 1 803        | 2            |
| <b>Total</b>                           | <b>735</b> | <b>76</b> | <b>1 936</b> | <b>1 202</b> |

Les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe à la clôture 2025 sont principalement constitués d'instruments de couverture dans des relations de couverture.

## 2.7.26 CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location du Groupe concernent essentiellement des bureaux utilisés par les employés dans le cadre de leurs activités.

### › Actifs liés au droit d'utilisation

| <b>2025</b><br><i>en milliers d'€</i>        | <b>Immeubles</b> | <b>Véhicules</b> | <b>Total</b>  |
|--|------------------|------------------|---------------|
| <b>Valeur comptable nette au 1er janvier</b> | 40 052           | 337              | 40 389        |
| Coût initial direct                          | 284              | -                | 284           |
| Variation de périmètre                       | -                | -                | -             |
| Actifs additionnels                          | 41 882           | 191              | 42 073        |
| Amortissements                               | -15 726          | -247             | -15 973       |
| Ecarts de conversion                         | -3 231           | -28              | -3 259        |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b> | <b>63 261</b>    | <b>253</b>       | <b>63 514</b> |

| <b>2024</b><br><i>en milliers d'€</i>        | <b>Immeubles</b> | <b>Véhicules</b> | <b>Total</b>  |
|--|------------------|------------------|---------------|
| <b>Valeur comptable nette au 1er janvier</b> | 44 765           | 289              | 45 054        |
| Variation de périmètre                       |                  |                  |               |
| Actifs additionnels                          | 10 267           | 188              | 10 455        |
| Amortissements                               | -16 195          | -119             | -16 314       |
| Ecarts de conversion                         | 1 215            | -21              | 1 194         |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b> | <b>40 052</b>    | <b>337</b>       | <b>40 389</b> |

### › Obligations locatives

| <i>en milliers d'€</i>                          | <b>2025</b>   | <b>2024</b>   |
|---|---------------|---------------|
| <b>Court terme</b>                              |               |               |
| Obligations locatives                           | 14 526        | 16 601        |
| <b>Total</b>                                    |               |               |
| <b>Long terme</b>                               |               |               |
| Obligations locatives                           | 57 354        | 33 383        |
| <b>Total</b>                                    |               |               |
| <b>Total des obligations locatives au bilan</b> | <b>71 879</b> | <b>49 984</b> |

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidités, de change et de taux d'intérêts sur les obligations locatives est décrite en note 2.7.30.

Les obligations locatives provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit :

| en milliers d'€       | 01.01.25      | Eléments non financiers |                   |                      | 31.12.25      |
|-----------------------|---------------|-------------------------|-------------------|----------------------|---------------|
|                       |               | Eléments financiers     | Autres variations | Ecarts de conversion |               |
| Obligations locatives | 49 984        | -17 631                 | 43 733            | -4 207               | 71 879        |
| <b>Total</b>          | <b>49 984</b> | <b>-17 631</b>          | <b>43 733</b>     | <b>-4 207</b>        | <b>71 879</b> |

| en milliers d'€       | 01.01.24      | Eléments non financiers |                   |                      | 31.12.24      |
|-----------------------|---------------|-------------------------|-------------------|----------------------|---------------|
|                       |               | Eléments financiers     | Autres variations | Ecarts de conversion |               |
| Obligations locatives | 55 605        | -17 421                 | 10 049            | 1 752                | 49 984        |
| <b>Total</b>          | <b>55 605</b> | <b>-17 421</b>          | <b>10 049</b>     | <b>1 752</b>         | <b>49 984</b> |

### › Autres informations relatives aux contrats de location

- › Les charges liées aux contrats de location à court terme s'élèvent à € 5 311 000 pour l'exercice 2025 (2024 : € 4 349 000).

- › La charge d'intérêts sur les obligations locatives est présentée en note 2.7.4.
- › Les nouveaux contrats de location en 2025 sont liés au changement de nos bureaux de Singapour et de Londres.
- › Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élève à € 22 975 000 pour l'exercice 2025 (2024 : € 22 176 000).

## 2.7.27 OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

### › Nature des fonctions des employés clés

VIEL & Cie est une société qui consolide trois pôles d'activité, dans le domaine de l'intermédiation professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, de la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, et une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée. Est considéré comme employé clef, le Président du Conseil d'administration de VIEL & Cie

### › Rémunération des employés clés

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération de la société VIEL & Cie mais de sa maison-mère Viel et Compagnie-Finance ; il bénéficie de la part de la société VIEL & Cie de jetons de présence pour un montant de € 12 000 au titre de l'exercice 2025 (€ 12 000 en 2024).

Aucun avantage en nature, avantage postérieur à l'emploi, autre avantage à long terme, indemnité de fin de contrat de travail et paiement fondé sur des actions n'est accordé au Président - Directeur général.

### › Créances sur les parties liées

| Non courant                                      | 31.12.2025   | 31.12.2024 |
|--|--------------|------------|
| En milliers d'euros                              |              |            |
| Créances sur les sociétés associées              | 7 000        | 0          |
| Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées | 0            | 0          |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>7 000</b> | <b>0</b>   |

| Courant  | 31.12.2025   | 31.12.2024   |
|--|--------------|--------------|
| En milliers d'euros                              |              |              |
| Créances sur les sociétés associées              | 3 397        | 3 716        |
| Créances sur les coentreprises                   | 1 402        | 2 280        |
| Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées | 768          | 977          |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>5 567</b> | <b>6 973</b> |

## › Dettes envers les parties liées

| <i>En milliers d'euros</i>                        | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Dettes envers les sociétés associées              | 159               | 89                |
| Dettes sur les coentreprises                      | 3 077             | 4 378             |
| Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées | 0                 | 0                 |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>3 236</b>      | <b>4 467</b>      |

Les rubriques « Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées » et « Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées » comprennent l'ensemble des créances et dettes de VIEL & Cie et de ses filiales vis-à-vis de leur actionnaire majoritaire ultime, Viel et Compagnie-Finance, Paris, ainsi que des filiales de cette société.

## › Transactions avec les parties liées

L'une des filiales du Groupe a conclu un contrat de bail à loyer avec une société appartenant à son actionnaire ultime. En 2025, le Groupe a constaté une charge de € 890 000 liée au droit d'utilisation de ces locaux (€ 848 000 en 2024). La valeur comptable de l'obligation locative est de € 428 000 au 31.12.2025 (€ 1 295 000 au 31.12.2024).

Une société de services appartenant à l'actionnaire majoritaire de VIEL & Cie a facturé au Groupe des frais de déplacement pour un montant de € 826 000 en 2025 (€ 919 000 en 2024).

Le régime à prestations définies de Compagnie Financière Tradition SA en Suisse est considéré comme une entité apparentée.

Consolidation de VIEL & Cie

VIEL & Cie fait l'objet d'une consolidation dans les comptes consolidés de Viel et Compagnie-Finance dont le siège social se situe au 23, Place Vendôme, 75 001 Paris.

## 2.7.28 OPÉRATIONS DE HORS-BILAN

## › Titres à livrer et à recevoir

| <i>en milliers d'euros</i> | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Titres à livrer            | 364 996 298       | 437 720 733       |
| Titres à recevoir          | 364 972 632       | 437 707 866       |

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achat et de vente de titres initiées avant le 31 décembre et débloquées après cette date, dans le cadre des activités en principal réalisées par les sociétés du Groupe traitant avec des institutionnels, ou des opérations en règlements différés pour l'activité de bourse en ligne.

## 2.7.29 GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est principalement exposé aux risques suivants :

- › risque de crédit,
- › risque de liquidité,
- › risque de marché,
- › risque de taux d'intérêt,
- › risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les objectifs, politiques et procédures de gestion du risque, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer. En 2024, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du risque.

Le Conseil d'administration a la responsabilité ultime de définir l'appétence aux risques, d'établir les principes de gestion des risques du Groupe, et d'exercer la haute surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est la surveillance du système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques, ainsi que la conformité avec les lois et réglementations. L'audit interne effectue des revues de l'efficacité des procédures de gestion des risques et des contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit.

Le département de gestion des risques est une fonction indépendante, directement rattachée au Président du Conseil d'administration. Il est en charge d'identifier, d'évaluer, de cartographier et de suivre l'évolution des risques auxquels le Groupe est exposé.

Le Groupe et ses filiales opérationnelles atteignent leurs objectifs stratégiques en assumant des risques. Néanmoins, sans une limitation appropriée, ces risques sont susceptibles de menacer ses ressources clés, notamment son bénéfice net, son capital, ses liquidités et sa réputation. A l'extrême, ces risques pourraient nécessiter une augmentation de capital, voire menacer l'existence du Groupe.

Le Groupe vise à déployer son capital de manière appropriée, afin d'obtenir un rendement global adéquat par rapport aux risques encourus, de soutenir sa viabilité financière et de se prémunir contre d'éventuelles pertes excessives qui réduiraient sa capacité opérationnelle à moyen terme.

Pour ce faire, le Groupe définit son appétit pour le risque ou le montant du risque résiduel qu'il acceptera après la mise en place de contrôles et d'autres mesures.

Il met en place des contrôles conçus pour gérer de manière adéquate les risques jugés significatifs et s'assure que les décisions relatives aux nouvelles initiatives ne sont pas indûment influencées par les objectifs commerciaux et que les risques sont pleinement pris en compte afin de s'assurer que les chances d'éviter les pertes sont optimisées. L'accumulation des risques corrélés importants est identifiée, examinée et, le cas échéant, est l'objet d'une action.

La direction des filiales est tenue de mettre en place et de maintenir une infrastructure appropriée (y compris la mesure des risques, les limites, les règles, les lignes directrices, la prise de décision indépendante, les contrôles, la surveillance, les tests et les rapports) pour s'assurer que l'appétit pour le risque du Groupe est respecté.

### › Risque de crédit et de contrepartie

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition basée au Japon) et Bourse Direct.

#### L'INTERMÉDIATION PROFESSIONNELLE : COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours depuis octobre 2014, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie

Financière Tradition; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc.) ; lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc ...).

Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

#### LA BOURSE EN LIGNE : BOURSE DIRECT

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres ; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.



### › Risque de liquidité

VIEL & Cie doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risque, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de

temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du Groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

### › Risque de marché

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

### › Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la quasi-totalité de la dette financière à long terme à taux variable fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt ou bien ont été mise en place à taux fixe (dettes obligataires).

La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

### › Risque opérationnel lié aux participations contrôlées

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit. D'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie. Le conflit au Moyen Orient n'affecte pas, pour le moment, les activités des sociétés opérant dans la région. Dans le cadre du plan de continuité d'activité des sociétés du groupe, des solutions ont été mises en place pour poursuivre l'activité dans de bonnes conditions opérationnelles.

Le conflit au Moyen Orient n'affecte pas, pour le moment, les activités des sociétés opérant dans la région. Dans le cadre du plan de continuité d'activité des sociétés du groupe, des solutions ont été mises en place pour poursuivre l'activité dans de bonnes conditions opérationnelles.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

### › Gestion du capital

Les objectifs du Groupe au niveau de la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capitaux propres suffisant afin d'assurer la continuité des opérations et d'apporter un retour sur investissement aux actionnaires.

Le Conseil d'administration effectue le suivi de la rentabilité des capitaux propres qui est défini par la relation entre le résultat net d'exploitation et les capitaux propres, nets de la part attribuable aux actionnaires minoritaires. Le Conseil d'administration effectue aussi le suivi des dividendes versés aux actionnaires.

Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des rectifications en fonction des variations de l'environnement économique. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

En 2025, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du capital.

VIEL & Cie n'est pas soumise à des exigences en matière de capital. Cependant, certaines filiales du Groupe sont soumises localement à des exigences de capital réglementaire imposées par les autorités de surveillance des pays concernés. Le suivi et l'application des directives réglementaires sont effectués par les responsables locaux en charge de la conformité.

## 2.7.30 INSTRUMENTS FINANCIERS

### › Risque de crédit

#### Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit se présente comme suit:

| <i>En milliers d'euros</i>  | 2025             | 2024             |
|---|------------------|------------------|
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 4 326            | 4 142            |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net                        | 27 162           | 25 389           |
| Actifs financiers évalués au coût amorti  | 31 585           | 107 732          |
| Prêts et créances   | 1 684 255        | 1 512 897        |
| Instruments financiers dérivés actifs   | 735              | 1 936            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 593 614          | 552 241          |
| Trésorerie non disponible   | 34 879           | 35 914           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2 376 556</b> | <b>2 240 251</b> |

En raison de sa large répartition géographique et du nombre de contreparties, le Groupe n'est pas exposé à des concentrations significatives de risque de crédit sur les actifs financiers.

Plus de 90 % de l'exposition du Groupe aux contreparties est constituée de contreparties de qualité supérieure (notées BBB-/Baa3 ou supérieur) au 31 décembre 2025 et 2024.

#### Pertes de crédit attendues

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés ainsi que les pertes de crédit attendues se présente comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i>     | 2025             |                            | 2024             |                            |
|--------------------------------|------------------|----------------------------|------------------|----------------------------|
|                                | Valeur brute     | Pertes de crédit attendues | Valeur brute     | Pertes de crédit attendues |
| Créances non arriérées         | 2 251 681        | -15                        | 2 117 669        | -376                       |
| Moins de 30 jours d'arriéré    | 35 325           | -9                         | 33 880           | -70                        |
| Entre 31et 60 jours d'arriéré  | 19 124           | -9                         | 18 303           | -24                        |
| Entre 61et 90 jours d'arriéré  | 11 848           | -16                        | 11 074           | -28                        |
| Entre 91et 180 jours d'arriéré | 11 213           | -41                        | 11 909           | -10                        |
| Plus de 180 jours d'arriéré    | 15 142           | -1 771                     | 15 948           | -2 258                     |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>2 344 333</b> | <b>-1 862</b>              | <b>2 208 784</b> | <b>-2 767</b>              |

Depuis l'adoption de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe applique une méthode simplifiée pour mesurer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des différentes créances (enregistrées sous les postes "Prêts et créances", "Actifs financiers évalués au coût amorti", "Trésorerie et équivalents de trésorerie" et "Trésorerie non disponible"). Une analyse est effectuée par les sociétés du Groupe sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. La majorité des clients sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit.

L'échéancier des créances liées aux activités en principal se présente comme suit :

| En milliers d'euros            | 2025           |                            |                | 2024           |                            |                |
|--------------------------------|----------------|----------------------------|----------------|----------------|----------------------------|----------------|
|                                | Valeur Brute   | Pertes de crédit attendues | Valeur nette   | Valeur Brute   | Pertes de crédit attendues | Valeur nette   |
| Moins de 5 jours d'arriéré     | 62 413         | -                          | 62 413         | 63 769         | -                          | 63 769         |
| Entre 6 et 15 jours d'arriéré  | 45 194         | -                          | 45 194         | 78 529         | -                          | 78 529         |
| Entre 16 et 30 jours d'arriéré | 2 789          | -                          | 2 789          | 5 357          | -                          | 5 357          |
| Entre 31 et 45 jours d'arriéré | -              | -                          | -              | 7 385          | -                          | 7 385          |
| Plus de 45 jours d'arriéré     | 16 917         | -10 057                    | 6 860          | 13 296         | -11 293                    | 2 003          |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>127 313</b> | <b>-10 057</b>             | <b>117 256</b> | <b>168 336</b> | <b>-11 293</b>             | <b>157 043</b> |

Ces montants représentent des opérations non dénouées après la date de livraison prévue et sont causés essentiellement par des retards de règlement des titres de la part des contreparties. Sur la base de l'analyse des données historiques des pertes encourues, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances liées aux activités en principal n'est pas nécessaire, sauf indication contraire ci-dessous. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières disposant de bonnes notations de crédit. De plus, les transactions sont soumises à des limites de crédit appropriées, établies en fonction de la solvabilité de la contrepartie.

Toutefois, les diverses sanctions et contre-sanctions prises par les différentes parties suite à l'invasion russe de l'Ukraine le 24 février 2022 ont rendu le processus de standard nettement plus complexe et ont nui à la capacité technique du Groupe de finaliser un certain nombre de transactions en obligations libellées en roubles. Ainsi, certaines contreparties, plus particulièrement celles faisant l'objet de sanctions, nonobstant leur solvabilité, pourraient être incapables de

remplir leurs obligations de règlement dans un avenir prévisible, indépendamment de leur solvabilité. En cas de défaut d'une contrepartie, les flux de trésorerie que le groupe s'attend à recevoir comprennent les recettes provenant de la vente des titres sous-jacents et/ou les flux de trésorerie associés aux titres eux-mêmes. Dans ces transactions, les titres à livrer sont des obligations d'État russes cotées localement sur un marché actif. Toutefois, compte tenu des restrictions de transfert existantes et de l'accès incertain au marché local, tant pour la vente des titres que pour la réception des flux de trésorerie associés, le groupe considère que les titres ne peuvent pas être évalués de manière fiable au bilan au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, la provision pour des pertes de crédit potentielles sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison s'élève à RUB 931 273 000 000 pour un montant équivalent de € 9 966 000 (RUB 1 330 390 000, soit € 11 293 000 au 31 décembre 2024).

Le mouvement de la provision pour pertes de valeur attendues sur les créances clients et comptes rattachés au cours de la période se présente comme suit :

| <b>2025</b><br>En milliers d'euros | Créances clients et<br>comptes rattachés | Créances liées aux<br>activités en<br>principal | Total          |
|------------------------------------|--|---|----------------|
| <b>Provision au 1er janvier</b>    | -2 767                                   | -11 293   | -14 060        |
| Variations de périmètre            | 0  | 0   | 0              |
| Reclassement                       |  | 0   | 0              |
| Dotation                           | -344                                     | -3 670  | -4 014         |
| Utilisation                        | 262                                      | 0   | 262            |
| Dissolution                        | 932                                      | 4 356   | 5 288          |
| Autres mouvements                  | 0  | 0   | 0              |
| Ecart de conversion                | 55                                       | 550   | 605            |
| <b>Provision au 31 décembre</b>    | <b>-1 862</b>                            | <b>-10 057</b>                                  | <b>-11 919</b> |

| <b>2024</b><br>En milliers d'euros | Créances clients et<br>comptes rattachés | Créances liées aux<br>activités en<br>principal | Total          |
|------------------------------------|--|---|----------------|
| Provision au 1er janvier           | -2 373                                   | -13 438   | -15 811        |
| Variations de périmètre            | 1  | 0   | 1              |
| Reclassement                       |  | 0   | 0              |
| Dotation                           | -656                                     | 0   | -656           |
| Utilisation                        | 199                                      | 2 736   | 2 935          |
| Dissolution                        | 137                                      | 0   | 137            |
| Ecart de conversion                | -75                                      | -591  | -666           |
| Autres                             | 0  | 0   | 0              |
| <b>Provision au 31 décembre</b>    | <b>-2 767</b>                            | <b>-11 293</b>                                  | <b>-14 060</b> |

### › Risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers incluant le montant estimatif des paiements d'intérêts se présentent comme suit :

| <b>31 décembre 2025</b><br>En milliers d'euros | A moins<br>de 3 mois | De 3 à 6<br>mois | De 6 à 12<br>mois | De 1<br>à 5 ans | A plus de<br>5 ans | Total            |
|--|----------------------|------------------|-------------------|-----------------|--------------------|------------------|
| Dettes financières à long terme                |                      |                  |                   | 204 750         |                    | 204 750          |
| Obligations locatives                          | 4 863                | 4 287            | 8 734             | 44 835          | 31 293             | 94 012           |
| Emprunts obligataires                          | 9                    | 8                | 4 060             | 201 731         |                    | 205 808          |
| Fournisseurs et autres créanciers              | 1 593 500            | 14 740           | 48 005            |                 |                    | 1 656 245        |
| Instruments financiers dérivés passifs         | 76                   | 0                |                   |                 |                    | 76               |
| Dettes financières à court terme               | 14 552               | 20 250           |                   |                 |                    | 34 802           |
| Autres passifs financiers                      |                      |                  |                   |                 |                    | 0                |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>1 613 000</b>     | <b>39 285</b>    | <b>60 799</b>     | <b>451 316</b>  | <b>31 293</b>      | <b>2 195 693</b> |

| 31 décembre 2024<br>En milliers d'euros | A moins<br>de 3 mois | De 3 à 6<br>mois | De 6 à 12<br>mois | De 1<br>à 5 ans | A plus de<br>5 ans | Total            |
|---|----------------------|------------------|-------------------|-----------------|--------------------|------------------|
| Dettes financières à long terme         |                      |                  |                   | 95 000          |                    | 95 000           |
| Obligations locatives                   | 4 828                | 4 439            | 9 269             | 33 939          | 5 726              | 58 200           |
| Emprunts obligataires                   | 0                    | 0                | 137 561           | 207 449         |                    | 345 010          |
| Fournisseurs et autres créanciers       | 1 475 223            | 4 868            | 23 017            |                 |                    | 1 503 108        |
| Instruments financiers dérivés passifs  | 874                  | 328              |                   |                 |                    | 1 202            |
| Dettes financières à court terme        | 1 078                | 34 500           |                   |                 |                    | 35 578           |
| Autres passifs financiers               |                      |                  |                   |                 |                    | 0                |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>1 482 003</b>     | <b>44 134</b>    | <b>169 847</b>    | <b>336 388</b>  | <b>5 726</b>       | <b>2 038 098</b> |

## › Risque de change

### Analyse de sensibilité

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 10 % d'une devise de transaction par rapport aux devises fonctionnelles correspondantes. Cette analyse inclut les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des différentes entités du Groupe et ajuste leur valeur à la fin de la période pour une variation de 10 % du taux de change.

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base que l'année précédente.

Au 31 décembre, une appréciation de 10 % d'une devise de transaction à l'encontre des autres devises fonctionnelles correspondantes aurait augmenté (diminué) le résultat de l'exercice comme suit, sans impact sur les capitaux propres :

| 31 décembre 2025<br>en milliers d'euros | USD           | GBP        | EUR          | CHF        | Autres       | TOTAL  |
|---|---------------|------------|--------------|------------|--------------|--------|
| <b>Devises fonctionnelles</b>           |               |            |              |            |              |        |
| USD                                     |               | 70         | 24           | -33        | 48           | 109    |
| GBP                                     | 2 042         |            | 909          | 9          | 497          | 3 457  |
| EUR                                     | 627           | 562        |              | 68         | 88           | 1 345  |
| CHF                                     | 6 909         | -9         | 1 169        |            | 3 929        | 11 998 |
| Autres                                  | 2 624         | -33        | 47           | -94        |              | 2 544  |
|   | <b>12 202</b> | <b>590</b> | <b>2 149</b> | <b>-50</b> | <b>4 562</b> |        |

| 31 décembre 2024<br>en milliers d'euros | USD           | GBP        | EUR          | CHF         | Autres       | TOTAL  |
|---|---------------|------------|--------------|-------------|--------------|--------|
| <b>Devises fonctionnelles</b>           |               |            |              |             |              |        |
| USD                                     |               | -26        | 43           | -137        | 169          | 49     |
| GBP                                     | 2 538         |            | 1 043        | -51         | 256          | 3 786  |
| EUR                                     | 621           | 701        |              | 76          | 60           | 1 458  |
| CHF                                     | 9 085         | 73         | 1 243        |             | 3 979        | 14 380 |
| Autres                                  | 2 666         | -7         | 27           | -61         |              | 2 625  |
|   | <b>14 910</b> | <b>741</b> | <b>2 356</b> | <b>-173</b> | <b>4 464</b> |        |

## › Risque de taux d'intérêt

## Profil

Au 31 décembre, le profil des instruments financiers portant intérêts se présente comme suit :

| En milliers d'euros                      | 2025           | 2024           |
|--|----------------|----------------|
| Actifs financiers                        | 1 041 174      | 1 091 560      |
| Passifs financiers                       | 269 763        | 375 345        |
| <b>Instruments à taux fixe (net)</b>     | <b>771 411</b> | <b>716 215</b> |
| Actifs financiers                        | 462 249        | 356 915        |
| Passifs financiers                       | 282 979        | 176 657        |
| <b>Instruments à taux variable (net)</b> | <b>179 270</b> | <b>180 258</b> |
| <b>TOTAL NET</b>                         | <b>950 681</b> | <b>896 473</b> |

### Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variables

Les actifs et passifs financiers à taux variables comprennent essentiellement de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des dettes financières. Les dettes financières émises à des taux variables exposent le Groupe aux risques de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Au 31 décembre, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts aurait augmenté (diminué) le résultat et les capitaux propres des montants présentés ci-après. Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

#### 31-déc-25

| En milliers d'euros    | Résultat | Capitaux propres |
|------------------------|----------|------------------|
| Actifs financiers nets | 896      | 0                |
| Swap de taux d'intérêt | 0        | 0                |

#### 31-déc-24

| En milliers d'euros    | Résultat | Capitaux propres |
|------------------------|----------|------------------|
| Actifs financiers nets | 1 549    | 0                |
| Swap de taux d'intérêt | 0        | 568              |

## › Juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que leur juste valeur selon le niveau hiérarchique suivant :

- › le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique ;
- › le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés ;
- › le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur le marché.

La juste valeur n'est pas indiquée pour les postes dont la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables.

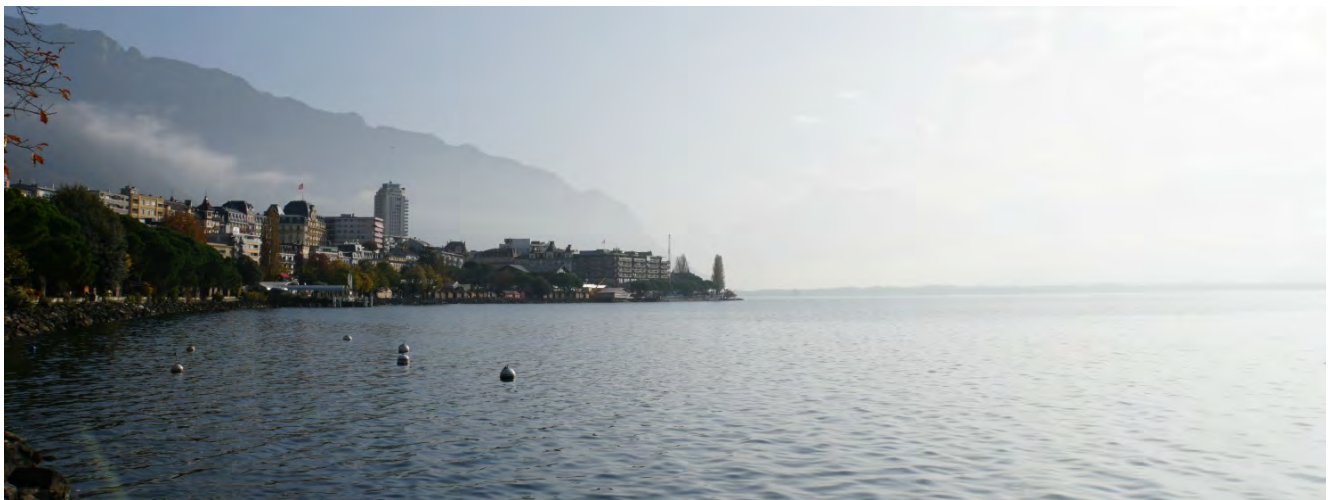
| 31 décembre 2025<br>En milliers d'euros   | Valeur<br>comptable | Juste Valeur   |               |          | Total          |
|---|---------------------|----------------|---------------|----------|----------------|
|   |                     | Niveau 1       | Niveau 2      | Niveau 3 |                |
| <b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>  |                     |                |               |          |                |
| Immeubles de placement  | 1 734               | 0              | 0             | 0        | 0              |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 4 326               | 0              | 4 326         | 0        | 4 326          |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net                        | 27 162              | 17 637         | 9 525         | 0        | 27 161         |
| Instruments financiers dérivés actifs   | 735                 | 0              | 735           | 0        | 735            |
| <u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>  |                     |                |               |          |                |
| Placements monétaires à court terme   |                     |                |               |          |                |
| <b>Total des actifs financiers évalués à la juste valeur</b>                                    | <b>33 957</b>       | <b>17 637</b>  | <b>14 586</b> | <b>0</b> | <b>32 222</b>  |
| <b>Actifs financiers évalués au coût amorti</b>   |                     |                |               |          |                |
| Trésorerie non disponible   | 34 878              |                |               |          | 0              |
| Clients et autres créances  | 1 684 255           |                |               |          | 0              |
| Actifs financiers évalués au coût amorti  | 31 585              |                |               |          | 0              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 593 614             |                |               |          | 0              |
| <b>Total des actifs financiers évalués au coût amorti</b>                                       | <b>2 344 332</b>    | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>0</b> | <b>0</b>       |
| <b>Total des actifs financiers</b>  | <b>2 378 289</b>    | <b>17 637</b>  | <b>14 586</b> | <b>0</b> | <b>32 222</b>  |
| <b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>   |                     |                |               |          |                |
| Instruments financiers dérivés passifs  | 76                  | 0              | 76            | 0        | 76             |
| <b>Total des passifs financiers évalués à la juste valeur</b>                                   | <b>76</b>           | <b>0</b>       | <b>76</b>     | <b>0</b> | <b>76</b>      |
| <b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>  |                     |                |               |          |                |
| <u>Dettes financières à long terme :</u>  |                     |                |               |          |                |
| Emprunts Obligataires   | 192 798             | 197 391        |               |          | 197 391        |
| Autres dettes financières à long terme  | 204 750             |                |               |          |                |
| Obligations locatives à Long terme  | 57 354              |                |               |          | 0              |
| Autres passifs financiers à long terme  |                     |                |               |          | 0              |
| <u>Dettes financières à court terme :</u>   |                     |                |               |          |                |
| Emprunts Obligataires   | 0                   |                |               |          | 0              |
| Découverts bancaires  | 1 669               |                |               |          | 0              |
| Autres dettes financières à court terme   | 33 133              |                |               |          | 0              |
| Obligations locatives à Court terme   | 14 526              |                |               |          | 0              |
| Fournisseurs et autres créanciers   | 1 656 245           |                |               |          | 0              |
| <b>Total des passifs financiers évalués au coût amorti</b>                                      | <b>2 160 475</b>    | <b>197 391</b> | <b>0</b>      | <b>0</b> | <b>197 391</b> |
| <b>Total des passifs financiers</b>   | <b>2 160 550</b>    | <b>197 391</b> | <b>76</b>     | <b>0</b> | <b>197 467</b> |

| 31 décembre 2024<br>En milliers d'euros   | Valeur<br>comptable | Juste Valeur   |               |          | Total          |
|---|---------------------|----------------|---------------|----------|----------------|
|   |                     | Niveau 1       | Niveau 2      | Niveau 3 |                |
| <b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>  |                     |                |               |          |                |
| Immeubles de placement  | 2 114               | 0              | 0             | 0        | 0              |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 4 143               | 0              | 4 143         | 0        | 4 143          |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net                        | 25 388              | 14 617         | 10 771        | 0        | 25 388         |
| Instruments financiers dérivés actifs   | 1 936               | -              | 1 936         | 0        | 1 936          |
| <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>  |                     |                |               |          |                |
| Placements monétaires à court terme   |                     |                |               |          | 0              |
| <b>Total des actifs financiers évalués à la juste valeur</b>                                    | <b>33 580</b>       | <b>14 617</b>  | <b>16 850</b> | <b>0</b> | <b>31 466</b>  |
| <b>Actifs financiers évalués au coût amorti</b>   |                     |                |               |          |                |
| Trésorerie non disponible   | 35 914              |                |               |          | 0              |
| Clients et autres créances  | 1 512 897           |                |               |          | 0              |
| Actifs financiers évalués au coût amorti  | 107 732             |                |               |          | 0              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 552 241             |                |               |          | 0              |
| <b>Total des actifs financiers évalués au coût amorti</b>                                       | <b>2 208 784</b>    | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>0</b> | <b>0</b>       |
| <b>Total des actifs financiers</b>  | <b>2 242 364</b>    | <b>14 617</b>  | <b>16 850</b> | <b>0</b> | <b>31 466</b>  |
| <b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>   |                     |                |               |          |                |
| Instruments financiers dérivés passifs  | 1 202               | 0              | 1 202         | 0        | 1 202          |
| <b>Total des passifs financiers évalués à la juste valeur</b>                                   | <b>1 202</b>        | <b>0</b>       | <b>1 202</b>  | <b>0</b> | <b>1 202</b>   |
| <b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>  |                     |                |               |          |                |
| <i>Dettes financières à long terme :</i>  |                     |                |               |          |                |
| Emprunts Obligataires   | 190 636             | 194 858        |               |          | 194 858        |
| Autres dettes financières à long terme  | 95 000              |                |               |          |                |
| Obligations locatives à Long terme  | 33 383              | 0              | 0             | 0        | 0              |
| Autres passifs financiers à long terme  |                     |                |               |          | 0              |
| <i>Dettes financières à court terme :</i>   |                     |                |               |          |                |
| Emprunts Obligataires   | 135 193             | 138 149        |               |          |                |
| Découverts bancaires  | 1 078               |                |               |          |                |
| Autres dettes financières à court terme   | 34 500              |                |               |          |                |
| Obligations locatives à Court terme   | 16 601              | 0              | 0             | 0        | 0              |
| Fournisseurs et autres créanciers   | 1 503 107           | 0              | 0             | 0        | 0              |
| <b>Total des passifs financiers évalués au coût amorti</b>                                      | <b>2 009 500</b>    | <b>333 007</b> | <b>0</b>      | <b>0</b> | <b>194 858</b> |
| <b>Total des passifs financiers</b>   | <b>2 010 702</b>    | <b>333 007</b> | <b>1 202</b>  | <b>0</b> | <b>196 060</b> |

### 2.7.31 COURS DE CHANGE

Les principaux cours de change de l'euro, qui ont été utilisés dans le cadre de la consolidation, sont les suivants :

|                          | 31.12.2025       |             | 31.12.2024       |             |
|--------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
|                          | Cours de clôture | Cours moyen | Cours de clôture | Cours moyen |
| CHF - 1 Franc suisse     | 0,9314           | 0,9371      | 0,9412           | 0,95261     |
| GBP - 1 Livre sterling   | 0,8726           | 0,8566      | 0,8292           | 0,84658     |
| JPY - 1 Yen japonais     | 184,09           | 168,95      | 163,06           | 163,8175    |
| USD - 1 Dollar américain | 1,175            | 1,1293      | 1,0389           | 1,08205     |



## 2.7.32 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les pourcentages de détention directe ou indirecte et les méthodes de consolidation retenues pour chacune des sociétés, sont présentés ci-après. Toutes les sociétés sont actives dans le domaine financier, sauf mention contraire.

|                            |  | Entrées de l'exercice | % de contrôle  | % d'intérêt    | Capital en devise | Capital en milliers | Méthode MEE/IG/IP           |
|----------------------------|--|-----------------------|----------------|----------------|-------------------|---------------------|-----------------------------|
| <b>France</b>              | <b>VIEL &amp; Cie</b>  |                       | <b>100,00%</b> | <b>100,00%</b> | <b>EUR</b>        | <b>13 290</b>       | <b>Société consolidante</b> |
| <b>Europe</b>              |  |                       |                |                |                   |                     |                             |
| <b>Afrique du Sud</b>      | Tradition Government Bond Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd, Johannesburg                               |                       | 100,0%         | 72,4%          | ZAR               | 1 000               | IG                          |
|                            | Tradition Data Analytics Services (PTY) Ltd Fourways   |                       | 100,0%         | 72,4%          | ZAR               | n/s                 | IG                          |
|                            | TFS Securities (Pty) Ltd, Johannesburg   |                       | 100,0%         | 72,4%          | ZAR               | 1 000               | IG                          |
| <b>Allemagne</b>           | Finacor Deutschland GmbH, Francfort, et succursale de Munich   |                       | 100,0%         | 72,4%          | EUR               | 6 050               | IG                          |
|                            | Tradition Financial Services GmbH, Francfort   |                       | 27,5%          | 19,9%          | EUR               | 75                  | MEE                         |
| <b>Belgique</b>            | Finacor & Associés S.A., Bruxelles   |                       | 100,0%         | 72,4%          | EUR               | 1 967               | IG                          |
|                            | Easdaq N.V.  |                       | 18,7%          | 17,2%          | EUR               | 2 636               | MEE                         |
| <b>Emirats Arabes Unis</b> | Tradition (Dubai) Ltd, Dubaï   |                       | 100,0%         | 72,4%          | USD               | 450                 | IG                          |
|                            | C.M. Capital Market Holdings S.A. Madrid   |                       | 32,6%          | 23,6%          | EUR               | 379                 | MEE                         |
| <b>Espagne</b>             | Tradition Financial Services Espana,S.V.SA Madrid et succursales de Amsterdam et Varsovie                      |                       | 100,0%         | 72,4%          | EUR               | 750                 | IG                          |
|                            | Arpège S.A., Paris 1)  |                       | 100,0%         | 100,0%         | EUR               | 22 280              | IG                          |
|                            | Bourse Direct S.A., Paris  |                       | 83,3%          | 83,3%          | EUR               | 12 902              | IG                          |
|                            | E-VIEL, Paris 1)   |                       | 100,0%         | 100,0%         | EUR               | 8 886               | IG                          |
|                            | Exoé, Paris  |                       | 100,0%         | 83,3%          | EUR               | 530                 | IG                          |
| <b>France</b>              | SwissLife Banque Privée, Paris   |                       | 40,0%          | 40,0%          | EUR               | 37 902              | MEE                         |
|                            | Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursales de Amsterdam, Bruxelles, Londres, Madrid et Milan |                       | 99,9%          | 72,4%          | EUR               | 11 954              | IG                          |
|                            | TSAF OTC, Paris  |                       | 100,0%         | 72,4%          | EUR               | 4 836               | IG                          |
|                            | Elixium SA, Paris  |                       | 100,0%         | 72,4%          | EUR               | 37                  | IG                          |
| <b>Israël</b>              | TFS Israel (Brokers) Ltd, Tel Aviv   |                       | 80,0%          | 57,9%          | ILS               | 2 778               | IG                          |
| <b>Italie</b>              | Tradition Italia S.R.L., Milan   |                       | 100,0%         | 72,4%          | EUR               | 50                  | IG                          |
| <b>Luxembourg</b>          | Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg  |                       | 100,0%         | 72,4%          | EUR               | 11 321              | IG                          |
| <b>Monaco</b>              | Carax Monaco SAM, Monaco   |                       | 100,0%         | 72,4%          | EUR               | 300                 | IG                          |
|                            | Tradition UK Holdings Ltd, Londres   |                       | 100,0%         | 72,4%          | GBP               | 100                 | IG                          |
|                            | Tradition (UK) Ltd, Londres  |                       | 100,0%         | 72,4%          | GBP               | 41 300              | IG                          |
|                            | Tradition London Clearing Ltd, Londres   |                       | 100,0%         | 72,4%          | GBP               | 128 500             | IG                          |
|                            | Tradition Financial Services Ltd, Londres  |                       | 100,0%         | 72,4%          | GBP               | 15 250              | IG                          |
| <b>Royaume-Uni</b>         | TFS-ICAP Ltd, Londres  |                       | 51,0%          | 19,9%          | GBP               | 20                  | MEE                         |
|                            | TFS Derivatives Ltd, Londres et succursales de Amsterdam, Madrid, Milan et Paris                               |                       | 100,0%         | 72,4%          | GBP               | 35 700              | IG                          |
|                            | Trad-X (UK) Ltd, Londres   |                       | 100,0%         | 72,4%          | GBP               | 200                 | IG                          |
|                            | Tradition Management Services Ltd, Londres 2)  |                       | 100,0%         | 72,4%          | GBP               | n/s                 | IG                          |
|                            | ParFX (UK) Ltd, Londres  |                       | 100,0%         | 72,4%          | GBP               | n/s                 | IG                          |
| <b>Pays-Bas</b>            | Starfuels B.V.,Rotterdam   |                       | 100,0%         | 72,4%          | EUR               | 18                  | IG                          |
|                            | Financière Vermeer N.V., Amsterdam   |                       | 100,0%         | 100,0%         | EUR               | 90                  | IG                          |
|                            | Compagnie Financière Tradition SA , Lausanne   |                       | 68,9%          | 72,4%          | CHF               | 20 018              | IG                          |
|                            | Finarbit AG, Küssnacht   |                       | 100,0%         | 72,4%          | CHF               | 1 000               | IG                          |
|                            | Gottex Brokers S.A., Lausanne  |                       | 49,0%          | 35,5%          | CHF               | 360                 | MEE                         |
|                            | Tradition Service Holding SA, Lausanne 1)  |                       | 100,0%         | 72,4%          | CHF               | 21 350              | IG                          |
| <b>Suisse</b>              | Tradition S.A., Lausanne et succursales de Zurich et Genève  |                       | 100,0%         | 72,4%          | CHF               | 450                 | IG                          |
|                            | TFS S.A., Lausanne 1)  |                       | 100,0%         | 72,4%          | CHF               | 100                 | IG                          |
|                            | Trad-X Holding S.A, Lausanne 1)  |                       | 100,0%         | 72,4%          | CHF               | 100                 | IG                          |
|                            | ParFX Holding SA, Lausanne 1)  |                       | 100,0%         | 72,4%          | CHF               | 100                 | IG                          |
|                            | Tradificom International, Lausanne 2)  |                       | 100,0%         | 72,4%          | CHF               | 200                 | IG                          |

(1) Société holding

(2) Société de services

IG : intégration globale

MEE : mise en équivalence

|                                       |   | Entrées de l'exercice | % de contrôle | % d'intérêt    | Capital en devise | Capital en milliers | Méthode MEE/IG/IP           |
|---------------------------------------|---|-----------------------|---------------|----------------|-------------------|---------------------|-----------------------------|
| <b>France</b>                         | <b>VIEL &amp; Cie</b>   |                       | <b>100</b>    | <b>100,00%</b> | <b>EUR</b>        | <b>13 290</b>       | <b>Société consolidante</b> |
| <b>AMÉRIQUES</b>                      |   |                       |               |                |                   |                     |                             |
| <b>Argentine</b>                      | Tradition Argentina S.A., Buenos Aires                              |                       | 100,0%        | 72,4%          | ARS               | 1 546               | IG                          |
| <b>Chili</b>                          | Tradition Chile S.A., Santiago                                      |                       | 100,0%        | 72,4%          | CLP               | 476 805             | IG                          |
| <b>Colombie</b>                       | Tradition Securities Colombia S.A., Bogota                          |                       | 100,0%        | 72,4%          | COP               | 200 001             | IG                          |
|                                       | Tradition Colombia S.A., Bogota                                     |                       | 100,0%        | 72,4%          | COP               | 90 000              | IG                          |
| <b>Etats-Unis</b>                     | Tradition America Holdings Inc., New York 1)                        |                       | 100,0%        | 72,4%          | USD               | 500                 | IG                          |
|                                       | Bonds.com, New York   |                       | 100,0%        | 72,4%          | USD               | n/s                 | IG                          |
|                                       | Tradition Americas LLC, New York                                    |                       | 100,0%        | 72,4%          | USD               | 500                 | IG                          |
|                                       | Tradition SEF Inc., New York  |                       | 100,0%        | 72,4%          | USD               | n/s                 | IG                          |
|                                       | Tradition Securities and Derivatives Inc., New York                 |                       | 100,0%        | 72,4%          | USD               | 5                   | IG                          |
|                                       | Trad-X US LLC, New York   |                       | 100,0%        | 72,4%          | USD               | n/s                 | IG                          |
|                                       | TFS-ICAP LLC, New York  |                       | 27,5%         | 19,9%          | USD               | n/s                 | MEE                         |
|                                       | TFS Energy LLC, Stamford  |                       | 57,5%         | 41,7%          | USD               | n/s                 | IG                          |
|                                       | TFS Energy Futures LLC, Stamford                                    |                       | 100,0%        | 41,7%          | USD               | n/s                 | IG                          |
|                                       | TFS Energy Solutions LLC, Stamford                                  |                       | 60,0%         | 43,5%          | USD               | n/s                 | IG                          |
|                                       | Starfuels Holding LLC1)   |                       | 100,0%        | 72,4%          | USD               | n/s                 | IG                          |
|                                       | Starfuels Inc LLC   |                       | 100,0%        | 72,4%          | USD               | n/s                 | IG                          |
|                                       | Starfuels Puerto Rico LLC   |                       | 100,0%        | 72,4%          | USD               | n/s                 | IG                          |
| StreamingEdge.com Inc., New Jersey 2) |   | 80,0%                 | 57,9%         | USD            | n/s               | IG                  |                             |
| <b>Mexique</b>                        | Tradition Services S.A. de C.V., Mexico                             |                       | 100,0%        | 72,4%          | MXN               | 50                  | IG                          |
| <b>ASIE-PACIFIQUE</b>                 |   |                       |               |                |                   |                     |                             |
| <b>Australie</b>                      | TFS Australia Pty Ltd, Sydney                                       |                       | 100,0%        | 72,4%          | AUD               | 5                   | IG                          |
|                                       | Tradition Australia Pty Ltd, Sydney                                 |                       | 100,0%        | 72,4%          | AUD               | n/s                 | IG                          |
|                                       | The Renewable Energy Hub Pty Ltd, Sydney                            |                       | 47,6%         | 34,5%          | AUD               | 1 434               | MEE                         |
| <b>Chine</b>                          | Tradition (Asia) Ltd, Hong Kong                                     |                       | 100,0%        | 72,4%          | HKD               | 25 001              | IG                          |
|                                       | TFS Derivatives HK Ltd, Hong Kong                                   |                       | 100,0%        | 72,4%          | HKD               | 95 200              | IG                          |
|                                       | Tradition Management APAC Limited, Hong Kong                        |                       | 100,0%        | 72,4%          | HKD               | 100 000             | IG                          |
|                                       | Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen |                       | 33,0%         | 23,9%          | CNY               | 50 000              | MEE                         |
| <b>Corée</b>                          | Tradition Korea Ltd, Séoul  |                       | 100,0%        | 72,4%          | KRW               | 5 000 000           | IG                          |
| <b>Inde</b>                           | Derivium capital & Securities Private Ltd, Mumbai                   |                       | 50,0%         | 36,2%          | INR               | 24 375              | MEE                         |
| <b>Indonésie</b>                      | PT Tradition Indonesia, Jakarta                                     |                       | 98,0%         | 71,0%          | IDR               | 5 000 000           | IG                          |
|                                       | Tradition Nihon Ltd, Tokyo  |                       | 100,0%        | 72,4%          | JPY               | 300 000             | IG                          |
| <b>Japon</b>                          | Tradition Japan FX Holdings Ltd, Tokyo 1)                           |                       | 100,0%        | 72,4%          | JPY               | 500                 | IG                          |
|                                       | Gaitame.com Co., Ltd, Tokyo   |                       | 50,0%         | 36,2%          | JPY               | 801 354             | MEE                         |
|                                       | Ueda Tradition Holding Ltd, Tokyo 1)                                |                       | 60,0%         | 43,5%          | JPY               | 1 000               | IG                          |
|                                       | Ueda Tradition Derivatives Ltd, Tokyo                               |                       | 100,0%        | 43,5%          | JPY               | 5 000               | IG                          |
|                                       | Ueda Tradition Securities Ltd, Tokyo                                |                       | 100,0%        | 43,5%          | JPY               | 3 903 000           | IG                          |
| <b>Nouvelle Zélande</b>               | Tradition Kiwi Brokers Limited, Wellington                          |                       | 100,0%        | 72,4%          | NZD               | 2 676               | IG                          |
| <b>Philippines</b>                    | Tradition Financial Services Philippines Inc., Makati               |                       | 100,0%        | 72,4%          | PHP               | 515 000             | IG                          |
|                                       | Tradition Singapore (Pte) Ltd, Singapour                            |                       | 100,0%        | 72,4%          | SGD               | 300                 | IG                          |
| <b>Singapour</b>                      | Starfuels Pte Ltd, Singapour  |                       | 100,0%        | 72,4%          | SGD               | 1 147               | IG                          |
|                                       | TFS Currencies Pte Ltd, Singapour                                   |                       | 100,0%        | 72,4%          | USD               | 700                 | IG                          |
|                                       | Tradition Asia Pacific (Pte) Ltd, Singapour 1)                      |                       | 100,0%        | 72,4%          | SGD               | 1 200               | IG                          |
|                                       | Tradition Brokers (Thailand) Ltd, Bangkok                           |                       | 100,0%        | 51,4%          | THB               | 12 000              | IG                          |
| <b>Thaïlande</b>                      | Tradition Siam (Brokers) Ltd, Bangkok                               |                       | 100,0%        | 51,4%          | THB               | 5 000               | IG                          |
|                                       | Tradition Fixed Income Co Ltd, Bangkok                              |                       | 100,0%        | 51,4%          | THB               | 1 000               | IG                          |

1) Société holding

2) Société de services

IG : intégration globale

MEE : mise en équivalence

### › Variation du périmètre de consolidation

Les modifications suivantes du périmètre de consolidation ont été effectuées au cours de l'exercice 2025, ainsi que de l'exercice 2024, parmi plusieurs autres changements non significatifs.

#### Gaitame

À la suite d'une offre publique d'achat, Gaitame.com a renforcé sa position sur le marché japonais en décembre 2024 en acquérant une participation de 92 % dans Money Partners Group. L'opération a été finalisée en février 2025, suite au rachat des actions des actionnaires minoritaires. En 2025, Gaitame.com a

réalisé une fusion par absorption avec la société mère de Money Partners Group, et a vendu sa participation dans l'une de ses filiales à un tiers pour un montant estimé à e 32 000 000, générant un gain d'environ € 16 800 000, dont € 8 500 000 pour la part du Groupe.

## 2.7.33 EFFECTIFS

| Effectifs    | 2025         | 2024         |
|--------------|--------------|--------------|
| France       | 241          | 244          |
| Etranger     | 2 334        | 2 255        |
| <b>TOTAL</b> | <b>2 575</b> | <b>2 499</b> |





# 3

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

246 > 253



**A l'Assemblée Générale de la société Viel & Cie,****OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une

image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

## › Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

## › Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

**JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## › Evaluation des goodwills

### Point clé de l'audit

Comme indiqué dans les notes 2.7.8 et 2.7.9 de l'annexe aux comptes consolidés de votre société, les goodwills au 31 décembre 2025 s'élèvent à M€ 122,3 en valeur nette. Les goodwills inclus dans les immobilisations incorporelles s'élèvent à M€ 98,3 au 31 décembre 2025 en valeur nette. Les goodwills inclus dans les participations dans les sociétés associés et coentreprises s'élèvent à M€ 24 au 31 décembre 2025.

Votre groupe réalise des tests de dépréciation des goodwills pour identifier d'éventuelles pertes de valeur à chaque date de clôture. La valeur d'utilité des goodwills est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles les goodwills sont affectés et est comparée à la capitalisation boursière quand ce critère peut s'appliquer tels que précisé dans le paragraphe « Perte de valeur des Goodwills » de la partie « Principales estimations et hypothèses comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'évaluation des goodwills implique des jugements complexes de la part du groupe sur les différentes hypothèses utilisées pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

### Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la méthodologie des tests de dépréciation effectués au regard des normes comptables.

Nous avons également réalisé les procédures suivantes :

- › comparer les budgets et les hypothèses de croissance des périodes passées avec les résultats réels afin d'apprécier le processus d'estimation réalisé par le groupe dans la détermination des flux de trésorerie ;
- › apprécier la cohérence des hypothèses sous-jacentes, d'une part, au regard des prévisions des flux de trésorerie et d'exploitation des activités établies sous le contrôle du groupe et, d'autre part au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- › apprécier la pertinence des hypothèses constituant le taux d'actualisation établi par le groupe avec des données de marché ;
- › apprécier la conformité de la méthode de calcul utilisée et vérifier les calculs arithmétiques ;
- › pour les sociétés cotées, comparer la valeur comptable de l'UGT à la capitalisation boursière ;
- › apprécier le caractère approprié des informations figurant dans l'annexe aux comptes consolidés

## › Evaluation des provisions pour litiges

### Point clé de l'audit

Comme indiqué dans la note 2.7.21 de l'annexe aux comptes consolidés, dans le cadre de leurs activités, des filiales de votre groupe peuvent être impliquées dans des litiges avec des anciens employés à la suite de la résiliation de leur contrat de travail, ou avec des sociétés concurrentes lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, des procédures administratives peuvent être menées à l'encontre de filiales par les régulateurs locaux. Des provisions sont comptabilisées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'un procès peut être estimée de manière fiable. Les provisions pour litiges au 31 décembre 2025 s'élèvent à M€ 0,6.

Nous avons considéré cette évaluation comme un point clé de l'audit du fait du jugement exercé par le groupe quant à l'issue attendue des procédures.

### Réponse d'audit apportée

Nous avons obtenu une synthèse des principales procédures en cours et mené des entretiens avec le directeur juridique de votre groupe afin d'obtenir une compréhension des principales affaires en cours.

Nous avons également directement supervisé les travaux des auditeurs locaux réalisés à notre demande, incluant notamment :

- › l'étude des analyses juridiques préparées par la direction ;
- › la prise de connaissance des correspondances avec les conseils juridiques externes ;
- › l'appréciation du caractère approprié du montant des provisions associées ;
- › l'exploitation des réponses aux demandes de confirmation des conseils juridiques externes.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations

relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### › Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être

inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### › Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Viel et Cie par l'assemblée générale du 9 juin 2022 pour le cabinet KPMG S.A. et du 21 mai 2003 pour le cabinet TALENZ ALTEIS AUDIT.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet TALENZ ALTEIS AUDIT dans la vingt-troisième année.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

### › Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

**Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus

importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

**Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2026****Les Commissaires aux Comptes****TALENZ ALTEIS AUDIT S.A.S.**

Aurélie LEMAZURIER

**KPMG S.A.**

Sophie MEDDOURI





# 4

## COMPTES ANNUELS 2025

254 > 271

- 4.1 BILAN AU 31 DECEMBRE  
256
- 4.2 BILAN AU 31 DECEMBRE  
257
- 4.3 COMPTE DE RESULTAT  
258 > 259
- 4.4 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS  
260 > 271



## 4.1 BILAN AU 31 DECEMBRE

| En milliers d'euros   | Note    | 31.12.2025     |              | 31.12.2024     |                |
|---|---------|----------------|--------------|----------------|----------------|
|   |         | Brut           | Amor / Dépr. | Net            | Net            |
| <b>ACTIF</b>  |         |                |              |                |                |
| Immobilisations incorporelles   | 4.4.2.1 | 36             | 36           | -              | -              |
| <i>Frais de développement</i>   |         |                |              | -              | -              |
| <i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires</i> |         | 10             | 10           | -              | -              |
| <i>Autres immobilisations incorporelles</i>   |         | 27             | 27           | -              | -              |
| Immobilisations corporelles   | 4.4.2.1 | 162            | 151          | 11             | 11             |
| <i>Terrains</i>   |         | -              | -            | -              | -              |
| <i>Constructions</i>  |         | 87             | 87           | -              | -              |
| <i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>  |         | -              | -            | -              | -              |
| <i>Autres immobilisations corporelles</i>   |         | 75             | 64           | 11             | 11             |
| <i>Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes</i>  |         | -              | -            | -              | -              |
| <i>Immobilisations financières</i>  | 4.4.2.2 | 171 768        | 582          | 171 186        | 161 221        |
| <i>Participations</i>   |         | 135 511        | 263          | 135 248        | 135 248        |
| <i>Créances rattachées à des participations</i>   |         | 7 000          | -            | 7 000          | -              |
| <i>TIAP</i>   |         | 2 597          | 114          | 2 483          | 2 483          |
| <i>Autres titres immobilisés</i>  |         | -              | -            | -              | -              |
| <i>Prêts</i>  |         | 405            | 205          | 200            | -              |
| <i>Autres immobilisations financières (1)</i>   |         | 26 255         | -            | 26 255         | 23 490         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>  |         | <b>171 967</b> | <b>769</b>   | <b>171 198</b> | <b>161 232</b> |
| <i>Actif circulant</i>  |         |                |              |                |                |
| Créances (2)  | 4.4.2.3 |                |              |                |                |
| <i>Créances clients et comptes rattachés</i>  |         | 280            | 41           | 239            | -              |
| <i>Autres créances</i>  |         | 13 592         |              | 13 592         | 22 694         |
| <i>Charges constatées d'avance</i>  |         | 171            |              | 171            | 158            |
| Valeurs mobilières de placement   | 4.4.2.4 |                |              |                |                |
| <i>Autres titres</i>  |         | 3 222          | -            | 3 222          | 6 222          |
| <i>Instruments financiers à terme et jetons détenus</i>   |         | 513            | -            | 513            | -              |
| <i>Disponibilités</i>   |         | 181 383        | -            | 181 383        | 76 597         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>   |         | <b>199 159</b> | <b>41</b>    | <b>199 118</b> | <b>105 670</b> |
| Frais d'émission des emprunts   | 4.4.2.5 | 1 484          | -            | 1 484          | 360            |
| Primes de remboursement des emprunts  |         | -              | -            | -              | -              |
| Ecart de conversion et différences d'évaluation (Actif)   |         | -              | -            | -              | -              |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>   |         | <b>372 610</b> | <b>810</b>   | <b>371 800</b> | <b>267 263</b> |
| (1) dont échéance à moins d'un an   |         |                |              | -              | -              |
| (2) dont échéance à moins d'un an   |         |                |              | 14 001         | 22 851         |

## 4.2 BILAN AU 31 DECEMBRE

| En milliers d'euros   | Note  | 31.12.2025     | 31.12.2024     |
|---|---|----------------|----------------|
| <b>PASSIF</b>   |   |                |                |
| <i>Capitaux propres</i>   |   |                |                |
| Capital social  |   | 13 290         | 13 479         |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport   |   | 4 623          | 11 455         |
| Réserves  |   |                |                |
|   | <i>Réserve légale</i>                       | 1 613          | 1 613          |
|   | <i>Réserve des plus-values à long terme</i> | 0              | -              |
|   | <i>Autres réserves</i>                      | 0              | 0              |
|   | <i>Report à nouveau</i>                     | 53 643         | 38 917         |
| Résultat de l'exercice  |   | 43 289         | 44 046         |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>   | 4.4.2.6                                     | <b>116 458</b> | <b>109 510</b> |
| Provisions  | 4.4.2.7                                     | 1 005          | 253            |
| <i>Dettes</i>   | 4.4.2.8                                     |                |                |
| Emprunts auprès des établissements de crédit  | 4.4.2.8.I                                   | 225 282        | 129 637        |
| Emprunts et dettes financières diverses (2)   |   | -              | -              |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés  |   | 527            | 411            |
| Dettes fiscales et sociales   | 4.4.2.8.II                                  | 328            | 316            |
| Autres dettes   | 4.4.2.8.III                                 | 27 687         | 27 136         |
| <b>TOTAL DES DETTES (1)</b>   |   | <b>253 824</b> | <b>157 500</b> |
| Ecart de conversion et différences d'évaluation (Passif)                                  |   | 513            | -              |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>  |   | <b>371 800</b> | <b>267 263</b> |
| (1) dont échéance à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) |   | 49 074         | 157 500        |
| (2) dont emprunts participatifs   |   | -              | -              |

## 4.3 COMPTE DE RESULTAT

| En milliers d'euros  | Note    | 2025          | 2024          |
|--|---------|---------------|---------------|
| Montant net du chiffre d'affaires  |         | 0             | 0             |
| Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions   |         | 0             | 0             |
| Autres produits  |         | 42            | 55            |
| <b>Produits d'exploitation</b>   | 4.4.3.1 | 42            | 55            |
| Autres achats et charges externes (1)  |         | -2 931        | -2 877        |
| Impôts, taxes et versements assimilés  |         | -139          | -59           |
| Salaires   |         | -406          | -417          |
| Cotisations sociales   |         | -175          | -399          |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations  |         | -             | -360          |
| <i>Sur immobilisations: dotations aux amortissements</i>   |         | -             | -360          |
| <i>Sur immobilisations: dotations aux dépréciations</i>  |         | -             | -             |
| <i>Sur actif circulant: dotations aux dépréciations</i>  |         | -             | -             |
| Dotations aux provisions   |         | -752          | 64            |
| Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées                           |         | -             | -             |
| Autres charges   |         | -90           | -117          |
| <b>Charges d'exploitation</b>  |         | -4 493        | -4 165        |
| <b>Résultat d'exploitation</b>   |         | -4 451        | -4 111        |
| Quote-part de résultat sur opérations faites en commun   |         | -42           | -             |
| Produits financiers  |         |               |               |
| <i>De participations (2)</i>   |         | 49 938        | 48 084        |
| <i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)</i>                             |         | 819           | 588           |
| <i>Autres intérêts et produits assimilés (2)</i>   |         | 5 358         | 7 790         |
| <i>Reprises sur dépréciations et provisions</i>  |         | -             | -             |
| <i>Différences positives de change</i>   |         | -             | 4             |
| <i>Produit des cessions d'immobilisations financières</i>  |         | -             | -             |
| <i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie</i>  |         | -             | -             |
| <b>Total des produits financiers</b>   |         | <b>56 115</b> | <b>56 466</b> |
| Charges financières  |         |               |               |
| <i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>                             |         | -731          | -             |
| <i>Intérêts et charges assimilées (3)</i>  |         | -7 656        | -8 676        |
| <i>Différences négatives de change</i>   |         | -11           | -             |
| <i>Valeurs comptables des immobilisations financières cédées</i>                                     |         | -             | -             |
| <i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie</i> |         | -             | -             |
| <b>Total des charges financières</b>   |         | <b>-8 398</b> | <b>-8 676</b> |
| <b>Résultat financier</b>  | 4.4.3.2 | <b>47 716</b> | <b>47 790</b> |
| Produits exceptionnels   |         | -             | -             |
| Charges exceptionnels  |         | -             | -             |
| <b>Résultat exceptionnel</b>   | 4.4.3.3 | -             | -             |
| <b>Résultat courant avant impôts</b>   |         | <b>43 224</b> | <b>43 679</b> |

| <i>En milliers d'euros</i>                           | <b>Note</b> | <b>2025</b>    | <b>2024</b>    |
|--|-------------|----------------|----------------|
| Impôts sur le bénéfice                               | 4.4.3.4     | 65             | 368            |
| <b>Total des produits</b>                            |             | <b>56 156</b>  | <b>56 520</b>  |
| <b>Total des charges</b>                             |             | <b>-12 868</b> | <b>-12 474</b> |
| <b>Bénéfice ou perte</b>                             |             | <b>43 289</b>  | <b>44 046</b>  |
| Résultat net par action                              |             | 0,70           | 0,70           |
| Résultat net dilué par action                        |             | 0,69           | 0,70           |
| <i>(1) y compris crédit bail</i>                     |             | -              | -              |
| <i>(2) dont produits concernés les entités liées</i> |             | 50 739         | 49 393         |
| <i>(3) dont intérêts concernés les entités liées</i> |             | 868            | 985            |

## 4.4 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### PREAMBULE

VIEL & Cie est une société d'investissement dont le but est d'investir sur le long terme dans des sociétés du secteur de la finance et d'accélérer leur croissance et leur développement afin d'en faire des acteurs majeurs dans leur métier respectif.

VIEL & Cie contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans plus de 30 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée, au travers d'une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée.

### 4.4.1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

#### 4.4.1.1 Principes comptables

Au 31 décembre 2025, les comptes annuels ont été établis conformément au règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- › continuité d'exploitation
- › permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- › indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

#### 4.4.1.2 Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- › Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- › Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- › Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;

- › Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

#### Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024)

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

- › Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition.
- › Reclassements de présentation : la colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.
- › Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
  - › Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ». Impact nul en 2024.
  - › Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions pour une charge de 360 k€.

### Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025)

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice n'a pas conduit à des changements significatifs dans les comptes de VIEL & Cie par rapport aux méthodes antérieures.

## 4.4.1.3 Méthodes d'évaluation

### Actif immobilisé

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée du bien suivant les modes et les durées suivants :

- › logiciel : 2 ans, linéaire
- › installations et agencements : 10 ans, linéaire
- › matériel informatique : 2 à 5 ans, linéaire ou dégressif
- › mobilier et matériel de bureau : 10 ans, linéaire

#### TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participations ainsi que les titres d'autocontrôle sont enregistrés à leur coût d'acquisition incluant les frais y afférents, et évalués en fonction de leur valeur d'utilité par la méthode la plus pertinente selon les cas de figure, représentée notamment :

- › par le cours de bourse lorsque les titres sont cotés et que leur valorisation reflète leur valeur intrinsèque ;
- › par la quote-part des capitaux propres ajustée des résultats non encore réalisés pour les titres non cotés ;
- › par leur valeur de réalisation lorsqu'elle est connue de façon certaine ;
- › par la projection de flux de trésorerie futurs ;
- › par une évaluation interne basée sur des données de marché observables sur des comparables ;
- › ou par la quote-part de capitaux propres consolidés qu'ils représentent, notamment lorsque les autres méthodes de valorisation ne permettent pas d'appréhender leur valeur intrinsèque.

Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente.

#### TITRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur brute d'achat. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur d'achat. Cette valeur estimative peut être basée sur le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, sur la

quote-part de la dernière situation nette connue pour les titres non cotés, ou sur une analyse multicritères tenant compte des spécificités du titre concerné lorsque les critères précédents ne sont pas pertinents.

### Actions propres

Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie détient 4 413 825 titres autodétenus, soit 6,64 % du capital. Ces titres sont affectés à :

- › l'objectif d'annulation et ne font pas l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition ;
- › l'objectif de croissance externe et font l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, la méthode d'évaluation retenue est le FIFO. Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente entre le cours de bourse et la valeur comptable.

### Frais d'emprunt des emprunts

La société a pris l'option de comptabiliser à l'actif les frais d'émission des emprunts. Au compte de résultat, ces frais d'émission des emprunts sont désormais présentés en résultat financier depuis 2025.

### Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de marché sur les instruments financiers à terme (de taux, de change ou d'actions) sont enregistrées conformément au règlement ANC 2014-03. Elles sont évaluées à leur valeur de marché à la date de clôture et les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour le montant nominal des contrats. Pour les instruments en position ouverte isolées les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat à l'échéance du contrat ou lors du dénouement de la position et seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les variations sont, quant à elles comptabilisées au bilan.

### Traitement des devises étrangères

L'euro étant la monnaie de présentation des comptes de la société, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat, sous la rubrique « Résultat financier net ».

## 4.4.2 NOTES SUR LE BILAN

## 4.4.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles de VIEL & Cie se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros   | 31.12.2025 |            |           | 31.12.2024 |            |           |
|---|------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|
|   | Brut       | Amort.     | Net       | Brut       | Amort.     | Net       |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>  | 36         | 36         | -         | 36         | 36         | 0         |
| <i>Frais de développement</i>   | -          | -          | -         | -          | -          | -         |
| <i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires</i> | 10         | 10         | -         | 10         | 10         | -         |
| <i>Autres immobilisations incorporelles</i>   | 27         | 27         | -         | 27         | 27         | -         |
| <b>Immobilisations corporelles</b>  | 162        | 151        | 11        | 162        | 151        | 11        |
| <i>Terrains</i>   | -          | -          | -         | -          | -          | -         |
| <i>Constructions</i>  | 87         | 87         | -         | 87         | 87         | -         |
| <i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>  | -          | -          | -         | -          | -          | -         |
| <i>Autres immobilisations corporelles</i>   | 75         | 64         | 11        | 75         | 64         | 11        |
| <i>Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes</i>  | -          | -          | -         | -          | -          | -         |
| <b>TOTAL des immobilisations</b>  | <b>199</b> | <b>187</b> | <b>11</b> | <b>199</b> | <b>187</b> | <b>11</b> |

Aucune variation significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2025. Cf ci-après:

|   | Montant brut à l'ouverture de l'exercice | Augmentations | Diminutions | Montant brut à la clôture de l'exercice |
|---|--|---------------|-------------|---|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>  | <b>36</b>                                | -             | -           | <b>36</b>                               |
| <i>Frais de développement</i>   | -  | -             | -           | -                                       |
| <i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires</i> | 10                                       | -             | -           | 10                                      |
| <i>Autres immobilisations incorporelles</i>   | 27                                       | -             | -           | 27                                      |
| <b>Immobilisations corporelles</b>  | <b>162</b>                               | -             | -           | <b>162</b>                              |
| <i>Terrains</i>   | -  | -             | -           | -                                       |
| <i>Constructions</i>  | 87                                       | -             | -           | 87                                      |
| <i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>  | -  | -             | -           | -                                       |
| <i>Autres immobilisations corporelles</i>   | 75                                       | -             | -           | 75                                      |
| <i>Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes</i>  | -  | -             | -           | -                                       |
| <b>TOTAL des immobilisations</b>  | <b>199</b>                               | -             | -           | <b>199</b>                              |

#### 4.4.2 Immobilisations financières

Le portefeuille d'immobilisations financières de VIEL & Cie se décompose comme suit, au 31 décembre 2025 et 2024 :

| En milliers d'euros                                   | % de détention<br>31.12.2025 | Résultat 2024-<br>2025 | Capitaux<br>propres<br>disponibles<br>2024-2025 hors<br>résultat | Valeur brute des<br>titres 31.12.2025 | Dépréciation<br>des titres 31.0<br>12.2025 | Valeur nette<br>31.12.2025 | Valeur nette<br>31.12.2024 |
|---|------------------------------|------------------------|--|---------------------------------------|--|----------------------------|----------------------------|
| Financière Vermeer N.V.,<br>Amsterdam                 | 100,00%                      | 34 232                 | 153 949  | 73 349                                | 0  | 73 349                     | 73 349                     |
| E-VIEL  | 100,00%                      | 8 198                  | 37 182   | 18 110                                | 0  | 18 110                     | 18 110                     |
| SwissLife Banque Privée **                            | 40,00%                       | 44 833                 | 133 232  | 32 209                                | 0  | 32 209                     | 32 209                     |
| Surperformance  | 33,98%                       | 373                    | 3 964  | 1 180                                 | 0  | 1 180                      | 1 180                      |
| Arpège  | 100,00%                      | 701                    | 29 027   | 8 900                                 | 0  | 8 900                      | 8 900                      |
| Boost Venture   | 8,40%                        | *                      | *  | 263                                   | -263                                       | -                          | -                          |
| Easdaq NV Belgique                                    | 9,36%                        | -34                    | 1 333  | 1 500                                 | 0  | 1 500                      | 1 500                      |
| <b>Participations</b>                                 |                              |                        |  | <b>135 511</b>                        | <b>-263</b>                                | <b>135 248</b>             | <b>135 248</b>             |
| Result Venture  | 5,00%                        | *                      | *  | 114                                   | -114                                       | -                          | -                          |
| Euroclear   | 0,10%                        | 2 110 652              | 8 907 885  | 2 383                                 | -  | 2 383                      | 2 383                      |
| Banque Populaire                                      | *                            | *                      | *  | 100                                   | -  | 100                        | 100                        |
| Titres d'autocontrôle                                 | 6,64%                        |                        |  | 26 255                                | 0  | 26 255                     | 23 490                     |
| Autres / Prêts  |                              |                        |  | 7 405                                 | -205                                       | 7 200                      | 205                        |
| <b>TIAP et autres immobilisations<br/>financières</b> |                              |                        |  | <b>36 257</b>                         | <b>-319</b>                                | <b>35 938</b>              | <b>25 973</b>              |

\* Information non disponible

\*\* Comptes consolidés

La valeur estimée des TIAP présentée ci-dessus est déterminée sur la base de la situation nette de ces sociétés.

Début 2025, la société a consenti un prêt subordonné de 7 000 000 € d'une durée de 5 ans en faveur de SwissLife Banque Privée.

Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie détient 4 413 825 de ses propres titres, soit 6,64 % de son capital, contre 4 671 930 titres à l'ouverture 2025 (6,93 % de son capital), détention préalablement autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires. Cf 4.4.III.

- › 3 322 541 titres autodétenus sont à objectif de croissance externe pour un montant total de 12 449 k€, soit un prix moyen de 3,75 € le titre. Aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2025 ;
- › et 1 091 284 autres titres autodétenus sont à objectif d'annulation et sont présentés au bilan pour leur valeur d'acquisition, soit une valeur brute de 13 806 k€. Aucune dépréciation n'est à constater sur ces titres. Si les règles d'évaluation habituelles s'appliquaient à ces titres, aucune dépréciation n'aurait été nécessaire au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie détient un investissement de 1 500 k€ dans la société EASDAQ N.V., société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 9,36 %.

Au 31 décembre 2025, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

- › taux d'actualisation : 9,34 %,
- › taux de croissance à long terme : 2 %,
- › taux de croissance de l'activité : selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts. A noter que ce dernier inclut une prime de risque de marché mais aussi une prime de risque supplémentaire pour prendre en compte notamment les risques géopolitiques.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de la troisième hypothèse est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au résultat d'exploitation pour chaque année du budget ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2025.

#### 4.4.2.3 Créances

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

| En milliers d'euros                                  | 31.12.2025    | 31.12.2024    |
|--|---------------|---------------|
| Créances clients et comptes rattachés                | 280           | 41            |
| Créances sur les sociétés liées                      | 13 318        | 22 236        |
| Etat et collectivités publiques                      | 239           | 287           |
| Autres créances                                      | 35            | 170           |
| Charges constatées d'avance                          | 171           | 158           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>14 042</b> | <b>22 893</b> |
| Dépréciation - Créances clients et comptes rattachés | -41           | -41           |
| <b>TOTAL NET</b>                                     | <b>14 001</b> | <b>22 852</b> |

Toutes ces créances ont une échéance à moins d'un an.

#### 4.4.2.4 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2025, une partie de la trésorerie de VIEL & Cie est placée principalement en contrats à terme ne présentant pas de risque de perte en capital et dont la liquidité est assurée à tout moment. Ce montant est inclus dans la rubrique "Disponibilités". En complément, des placements à hauteur de 3,2 m€ sont effectués sur des placements tels que SICAV et FCP.

#### 4.4.2.5 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts s'élèvent à 1 484 k€ (contre 360 k€ au 31 décembre 2024) VIEL & Cie a en effet opté pour l'étalement de ces frais sur la durée d'amortissement de sa dette.

#### 4.4.2.6 Capitaux propres

##### I. Variation de capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2025 s'analyse comme suit :

| En milliers d'euros    | Solde au 01.01.2025 | Affectation du résultat 2024 | Résultat 2025 | Opération sur le capital social | Solde au 31.12.2025 |
|------------------------|---------------------|------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------------|
| Capital social         | 13 479              | -                            | -             | -189                            | 13 290              |
| Prime d'émission       | 11 455              | -                            | -             | -6 831                          | 4 624               |
| Réserve légale         | 1 613               | -                            | -             | -                               | 1 613               |
| Report à nouveau       | 38 917              | 14 726                       | -             | -                               | 53 643              |
| Résultat de la période | 44 046              | -44 046                      | 43 289        | -                               | 43 289              |
| <b>TOTAL</b>           | <b>109 510</b>      | <b>-29 320</b>               | <b>43 289</b> | <b>-7 020</b>                   | <b>116 458</b>      |

Au 31 décembre 2025, le capital social de VIEL & Cie est composé de 66 450 823 actions d'une valeur nominale de 0,2 €, soit un capital de 13 290 164,60 € (contre 67 392 691 actions au 31 décembre 2024 pour un capital de 13 478 538,20). Cette baisse de capital s'explique par l'annulation de 941 868 actions propres.

L'Assemblée générale mixte du 5 juin 2025 a voté, sur proposition du Conseil d'administration, le versement d'un dividende de 0,47 € par action au titre de l'exercice 2024. Le dividende d'un montant de 31 231 886,81 € a été payé le 18 juin 2025.

## II. Plans d'attributions d'actions gratuites

Au 31 décembre 2025, les caractéristiques des plans sont les suivantes :

| Nature du plan (en euros)  | Plan d'attribution 2023 |               | Plan d'attribution 2024 | Plan d'attribution 2025 | Plan d'attribution 2025 |
|--|-------------------------|---------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|  | Lot 1                   | Lot 2         |                         | Lot 1                   | Lot 2                   |
| Date de l'Assemblée générale   | 30-mars-23              | 30-mars-23    | 9-juin-22               | 6-juin-24               | 6-juin-24               |
| Date des premières attributions au titre du plan                               | 30-mars-23              | 30-mars-23    | 27-mars-24              | 25-mars-25              | 4-sept-25               |
| Nombre total d'actions gratuites attribuées                                    | 205 000                 | 25 000        | 175 000                 | 150 000                 | 25 000                  |
| Date départ de l'attribution des actions gratuites                             | 30-mars-23              | 30-mars-23    | 27-mars-24              | 25-mars-25              | 4-sept-25               |
| Période d'attribution  | 30-mars-26              | 30-mars-26    | 27-mars-27              | 25-mars-28              | 4-sept-28               |
| Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance | 30-mars-33              | 30-mars-33    | 27-mars-34              | 25-mars-38              | 4-sept-38               |
| Conditions d'attribution de présence dans la Société                           | Oui                     | Oui           | Oui                     | Oui                     | Oui                     |
| Conditions de performance de cours   | 8,50 €                  | 8,00 €        | 8,80 €                  | 15,00 €                 | 18,00 €                 |
| Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier                       | 205 000                 | 25 000        | 175 000                 | 0                       | 0                       |
| Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice                     |                         |               |                         |                         |                         |
| Nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice                   |                         |               |                         |                         |                         |
| <b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre</b>                | <b>205 000</b>          | <b>25 000</b> | <b>175 000</b>          | <b>150 000</b>          | <b>25 000</b>           |
| Nombre de personnes concernées   | 4                       | 1             | 3                       | 1                       | 5                       |

## III. Actions propres

Au 31 décembre 2024, VIEL & Cie détient 4 413 825 de ses propres titres, soit 6,64 % de son capital, contre 4 671 930 titres à l'ouverture 2025 (6,93 % de son capital). Les variations enregistrées en 2025 sont les suivantes :

|   | Situation au 31/12/2024 |                  | Augmentations : rachats |                 | Diminutions: cessions / annulations |              | Situation au 31/12/2025 |                  |              |             |                  |               |
|---|-------------------------|------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------------------|--------------|-------------------------|------------------|--------------|-------------|------------------|---------------|
|   | Valeur unitaire         | Nombre d'actions | Valeur en K€            | Valeur unitaire | Nombre d'actions                    | Valeur en K€ | Valeur unitaire         | Nombre d'actions | Valeur en K€ |             |                  |               |
| Actions rachetées avec objectif d'annulation          | 8,31                    | 1 309 045        | 10 881                  | 13,73           | 724 107                             | 9 944        | 7,45                    | 941 868          | 7 020        | 12,65       | 1 091 284        | 13 806        |
| Actions rachetées avec objectif de croissance externe | 3,75                    | 3 362 885        | 12 608                  |                 |                                     |              | 3,94                    | 40 344           | 159          | 3,75        | 3 322 541        | 12 449        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>5,03</b>             | <b>4 671 930</b> | <b>23 490</b>           | <b>13,73</b>    | <b>724 107</b>                      | <b>9 944</b> | <b>7,31</b>             | <b>982 212</b>   | <b>7 179</b> | <b>5,95</b> | <b>4 413 825</b> | <b>26 256</b> |

## 4.4.2.7 Provisions

Au cours de l'exercice, les provisions ont évolué de la manière suivante :

| En milliers d'euros | 01.01.2025 | Dotations | Reprises  |               | 31.12.2025 |
|---------------------|------------|-----------|-----------|---------------|------------|
|                     |            |           | Utilisées | Non utilisées |            |
| Autres provisions   | 253        | 752       | -         | -             | 1 005      |
| Total               | 253        | 752       | -         | -             | 1 005      |

Le solde de ce compte est principalement composé de provisions relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites.

## 4.4.2.8 Dettes

## Etat des échéances des dettes

| En milliers d'euros               | 2025           |                 |                           |                   | 2024           |                 |                           |                   |
|-----------------------------------|----------------|-----------------|---------------------------|-------------------|----------------|-----------------|---------------------------|-------------------|
|                                   | Montant brut   | Echéance < 1 an | Echéance entre 1 et 5 ans | Echéances > 5 ans | Montant brut   | Echéance < 1 an | Echéance entre 1 et 5 ans | Echéances > 5 ans |
| Emprunts et dettes assimilées     | 225 282        | 20 532          | 204 750                   | -                 | 129 637        | 129 637         | -                         | -                 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 527            | 527             | -                         | -                 | 411            | 411             | -                         | -                 |
| Dettes fiscales et sociales       | 328            | 328             | -                         | -                 | 316            | 316             | -                         | -                 |
| Autres dettes                     | 27 687         | 27 687          | -                         | -                 | 27 136         | 27 136          | -                         | -                 |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>253 824</b> | <b>49 074</b>   | <b>204 750</b>            | <b>-</b>          | <b>157 500</b> | <b>157 500</b>  | <b>-</b>                  | <b>-</b>          |

## I. Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont composés d'un emprunt à taux variable d'un montant de 225 000 000 k€ remboursable par annuités et venant à échéance en juin 2026 (129 500 000 k€ au 31 décembre 2024).

La société a opté pour l'étalement sur leur durée de vie des frais engagés pour l'émission de ses emprunts.

## II. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se répartissent de la façon suivante :

| En milliers d'euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
|---------------------|------------|------------|
| Dettes sociales     | 320        | 308        |
| Dettes fiscales     | 8          | 8          |
| TOTAL               | 328        | 316        |

## III. Autres dettes

Les autres dettes d'un montant de 27 687 k€ au 31 décembre 2025, contre 27 136 k€ au 31 décembre 2024, sont principalement constituées de dettes envers les sociétés liées.

## 4.4.3 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.4.3.1 Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 42 k€ en 2025, contre 55 k€ en 2024. Ils sont constitués, d'une part, d'une redevance de location gérance perçue sur l'activité de courtage du fonds de commerce de VIEL & Cie, et d'autre part, d'autres produits divers.

### 4.4.3.2 Résultat financier

Le résultat financier net de VIEL & Cie s'élève à 47 716 k€ en 2025 (47 790 k€ en 2024). Ce résultat comprend principalement :

- des dividendes versés par des filiales et autres participations hors groupe pour un montant de 49 938 k€ en 2025, contre 48 084 k€ en 2024 ;
- une charge d'intérêts financiers nette d'un montant de - 2 299 k€ en 2025, contre 886 k€ en 2024 ;

- VIEL & Cie constate également l'amortissement de la charge de mise en place de ses dettes bancaires, pour un montant de 731 k€ en 2025 (360 k€ en 2024 en 'Charges générales d'exploitation') dans la rubrique "Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions".

### 4.4.3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel net est nul en 2025 et 2024.

### 4.4.3.4 Impôt sur le bénéfice

VIEL & Cie est fiscalement intégrée avec les sociétés E-VIEL et Arpège. En vertu de cet accord, les sociétés E-VIEL et Arpège versent à VIEL & Cie le montant de l'impôt qui aurait grevé leur résultat en l'absence de tout accord d'intégration. Le résultat d'intégration est définitivement acquis à VIEL & Cie. Au 31 décembre 2025, le déficit reportable du groupe fiscal s'élève à 56 250 k€; ce déficit pourra venir en déduction de la charge d'impôt future du groupe fiscal.

## 4.4.4 ENGAGEMENTS HORS - BILAN

| En milliers d'euros            | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
|--------------------------------|------------|------------|
| <b>Engagements donnés</b>      | -          | -          |
| Engagements de garantie donnés | -          | -          |
| Cautions données               | -          | -          |
| Instruments financiers à terme | -          | -          |
| <b>Engagements reçus</b>       | -          | -          |
| Engagements de garantie reçus  | -          | -          |
| Cautions de découvert reçues   | -          | -          |
| Instruments financiers à terme | -          | 160 000    |

| Instruments financiers à terme - 2024                   | Nature du produit | Nominal en K€ | Nature du sous-jacent |
|---|-------------------|---------------|-----------------------|
| <b>Contrat d'échange - Taux d'intérêts - Couverture</b> | Swaps             | 160 000       | Dettes bancaires      |

## 4.4.5 AUTRES INFORMATIONS

### 4.4.5.1 Effectif salarié

Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie compte 1 cadre ; sans changement en comparaison avec l'exercice 2024.

### 4.4.5.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements alloués

Organes d'administration : des jetons de présence ont été alloués pour un montant de 84 000 € au titre de l'exercice 2025.

Organes de direction : cette information est communiquée dans le rapport de gestion.

## 4.4.5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires versés par la société à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2025 et 2024 sont les suivants :

|   | KPMG Audit     |                | Talenz Alteis Audit |                |
|---|----------------|----------------|---------------------|----------------|
|   | Montant (€ HT) |                | Montant (€ HT)      |                |
|   | 2025           | 2024           | 2025                | 2024           |
| <b>Audit</b>  |                |                |                     |                |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 279 710        | 297 670        | 117 940             | 128 770        |
| Autres services   | 1 545          | 31 950         | 1 545               | 1 500          |
| <b>Sous-total</b>   | <b>281 255</b> | <b>329 620</b> | <b>119 485</b>      | <b>130 270</b> |
| <b>Autres prestations rendues par le réseau</b>                                       |                |                |                     |                |
| › Juridique, fiscal, social   | -              | -              | -                   | -              |
| › Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)                                  | -              | -              | -                   | -              |
| <b>Sous-total</b>   | <b>-</b>       | <b>-</b>       | <b>-</b>            | <b>-</b>       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>281 255</b> | <b>329 620</b> | <b>119 485</b>      | <b>130 270</b> |

## 4.4.5.4 Événements postérieurs à la clôture

En 2025, le monde est resté confronté à de fortes tensions politique notamment la guerre en Ukraine et en Iran, présentant un risque de tensions inflationniste, si la guerre en Iran notamment devait durer.

La société a procédé à une réduction de capital par annulation d'actions propres à hauteur de 744 134

actions par décision du Conseil d'administration de mars 2026. Ce dernier a également procédé à une augmentation de capital de € 46 000, soit 230 000 actions nouvelles attribuées gratuitement à des opérateurs de la société, après constat de la réalisation des conditions des plans d'attribution d'actions gratuites de 2023.

## 4.4.5.5 Consolidation

VIEL & Cie publie des comptes consolidés au 31 décembre 2025, et est en outre intégrée dans la consolidation des comptes de Viel et Compagnie-Finance.

|  |  |  |
|--|--|--|
| Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale | Nom:   | Viel et Compagnie-Finance              |
|  | Siège:   | 9, Place Vendôme, 75 001 Paris, France |
|  | N° d'identification:   | 32876014500032                         |
|  | Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues: | 9, Place Vendôme, 75 001 Paris, France |

#### 4.4.5.6 Comptes certifiés 2024 avant application du changement de méthode comptable

| En milliers d'euros                        |                |              | 31.12.2024     | 31.12.2023     |
|--|----------------|--------------|----------------|----------------|
|  | Brut           | Amor / Dépr. | Net            | Net            |
| <b>ACTIF</b>                               |                |              |                |                |
| <i>Actif immobilisé</i>                    |                |              |                |                |
| Immobilisations incorporelles              | 36             | 36           | 0              | 0              |
| Immobilisations corporelles                | 162            | 151          | 11             | 11             |
| <i>Immobilisations financières</i>         |                |              |                |                |
| Participations                             | 135 511        | 263          | 135 248        | 135 202        |
| TIAP et autres immobilisations financières | 26 292         | 319          | 25 973         | 31 413         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>         | <b>162 001</b> | <b>769</b>   | <b>161 232</b> | <b>166 626</b> |
| <i>Actif circulant</i>                     |                |              |                |                |
| Clients et comptes rattachés               | 0              | 0            | 0              | -              |
| Autres créances                            | 22 735         | 41           | 22 694         | 28158          |
| Valeurs mobilières de placement            | 6 222          | 0            | 6 222          | 6222           |
| Disponibilités                             | 76 597         | 0            | 76 597         | 90373          |
| Charges constatées d'avance                | 158            | 0            | 158            | 145            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>          | <b>105 711</b> | <b>41</b>    | <b>105 670</b> | <b>124 898</b> |
| Charges à répartir                         | 360            | -            | 360            | 720            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                    | <b>268 073</b> | <b>810</b>   | <b>267 263</b> | <b>292 244</b> |

| En milliers d'euros                      |  |  | 31.12.2024     | 31.12.2023     |
|--|--|--|----------------|----------------|
| <b>PASSIF</b>                            |  |  |                |                |
| <i>Capitaux propres</i>                  |  |  |                |                |
| Capital social                           |  |  | 13 479         | 13 815         |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport    |  |  | 11 455         | 12 793         |
| Réserve légale                           |  |  | 1 613          | 1 613          |
| Réserve des plus-values à long terme     |  |  |                |                |
| Autres réserves                          |  |  | 0              | 8 303          |
| Report à nouveau                         |  |  | 38 917         | 14 758         |
| Résultat de l'exercice                   |  |  | 44 046         | 49 356         |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>        |  |  | <b>109 510</b> | <b>100 638</b> |
| Provisions                               |  |  | 253            | 317            |
| <i>Dettes</i>                            |  |  |                |                |
| Emprunts et dettes financières diverses  |  |  | 129 637        | 164 121        |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés |  |  | 411            | 267            |
| Dettes fiscales et sociales              |  |  | 316            | 287            |
| Autres dettes                            |  |  | 27 136         | 26 614         |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>                  |  |  | <b>157 500</b> | <b>191 289</b> |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                   |  |  | <b>267 263</b> | <b>292 244</b> |

| <i>En milliers d'euros</i>                                       | 2024          | 2023          |
|--|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires net   | 0             | 0             |
| Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges | 0             | 0             |
| Autres produits d'exploitation                                   | 55            | 72            |
| <b>Produits d'exploitation</b>                                   | <b>55</b>     | <b>72</b>     |
| Frais de personnel   | -817          | -537          |
| Autres achats et charges externes                                | -2 877        | -3 029        |
| Impôts, taxes et versements assimilés                            | -59           | -55           |
| Dotations aux amortissements et provisions                       | -296          | -98           |
| Autres charges   | -117          | -134          |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                    | <b>-4 165</b> | <b>-3 853</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                   | <b>-4 111</b> | <b>-3 781</b> |
| Résultat financier   | 47 790        | 52 914        |
| <b>Résultat courant avant impôts</b>                             | <b>43 679</b> | <b>49 133</b> |
| Résultat exceptionnel  | 0             | 0             |
| Impôts sur le bénéfice   | 368           | 223           |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>                                | <b>44 046</b> | <b>49 356</b> |
| Résultat net par action  | 0,70          | 0,78          |
| Résultat net dilué par action                                    | 0,70          | 0,77          |

## TABLEAUX DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| En milliers  | Capitaux propres | Devise des capitaux propres | Quote-part du capital détenue en % | Valeur brute comptable des titres en € | Valeur nette des titres au bilan en € | Montant net des prêts et avances consentis par la société en € | Montant des engagements donnés par la société en € | Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos en € | Résultat du dernier exercice clos en € | Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice en € | Observations     |
|--|------------------|-----------------------------|------------------------------------|--|---------------------------------------|--|--|---|--|---|------------------|
| <b>Renseignements concernant les filiales (+ 50 % du capital détenu par la société)</b>          |                  |                             |                                    |  |                                       |  |  |   |  |   |                  |
| Financière Vermeer N.V.  | 188 181          | EUR                         | 100,00 %                           | 73 349                                 | 73 349                                | 506  | -  | -   | 34 232                                 | 38 000  |                  |
| E-VIEL   | 45 380           | EUR                         | 100,00 %                           | 18 110                                 | 18 110                                | 11 802   | -  | -   | 8 198                                  | -   |                  |
| Arpège   | 29 728           | EUR                         | 100,00 %                           | 8 900                                  | 8 900                                 | -  | -  | -   | 701                                    |   |                  |
| <b>TOTAL DES FILIALES</b>  |                  |                             |                                    | <b>100 359</b>                         | <b>100 359</b>                        | <b>12 308</b>  |  |   |  | <b>38 000</b>   |                  |
| <b>Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)</b> |                  |                             |                                    |  |                                       |  |  |   |  |   |                  |
| Renseignements détaillés pour chaque participation (1)   |                  |                             |                                    |  |                                       |  |  |   |  |   |                  |
| Swiss Life Banque Privée **  | 178 065          | EUR                         | 40,00 %                            | 32 209                                 | 32 209                                | 7 000  | -  | *   | 44 833                                 | 11 835  |                  |
| Surperformance   | 4 337            | EUR                         | 33,98 %                            | 1 180                                  | 1 180                                 | -  | -  | 8 948   | 373                                    | 103   | Clôture au 30.06 |
| Boost Venture  | *                | *                           | 8,40 %                             | 263                                    | -                                     | -  | -  | *   | *                                      | -   | * Non disponible |
| Easdaq N.V.  | 1 299            | EUR                         | 9,36 %                             | 1 500                                  | 1 500                                 | -  | -  | 8 370   | -34                                    | -   |                  |
| Result Venture   | *                | *                           | 5,00%                              | 114                                    | -                                     | -  | -  | *   | *                                      | -   | * Non disponible |
| Renseignements globaux des autres participations   |                  |                             |                                    | 2 383                                  | 2 383                                 | -  | -  |   |  | 480   |                  |
| <b>TOTAL DES PARTICIPATIONS</b>  |                  |                             |                                    | <b>37 649</b>                          | <b>37 272</b>                         | <b>7 000</b>   |  |   |  | <b>12 418</b>   |                  |
| <b>TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>  |                  |                             |                                    | <b>138 008</b>                         | <b>137 631</b>                        | <b>19 308</b>  |  |   |  | <b>50 418</b>   |                  |

(1) Participations dont le montant d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication

\*\*Comptes consolidés

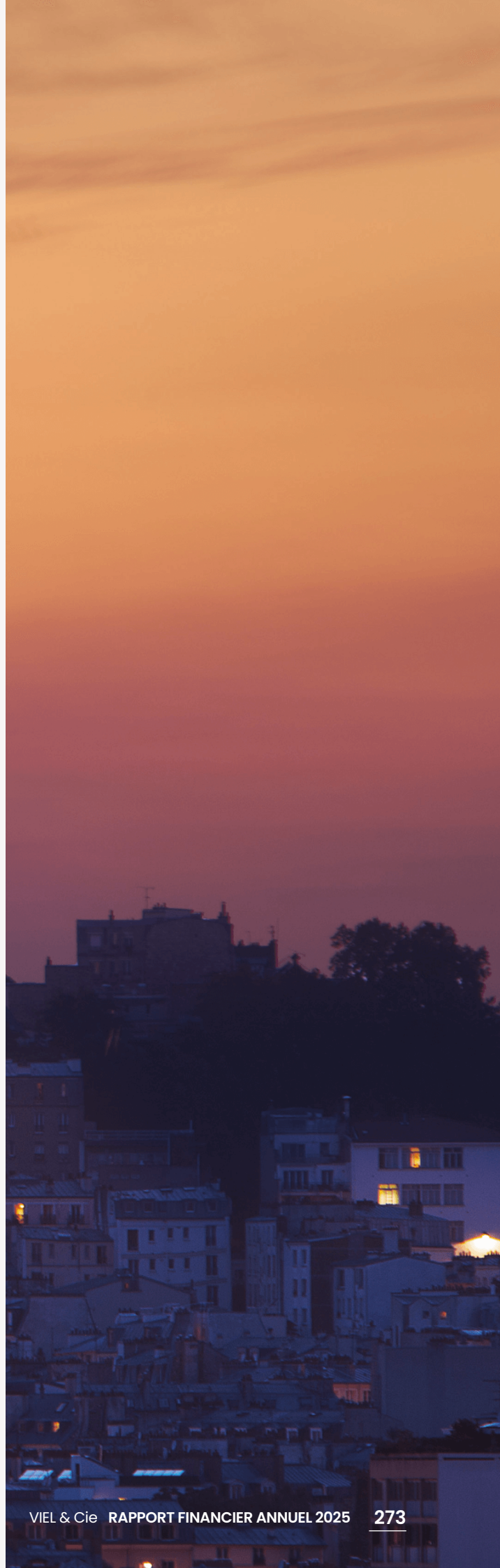




# 5

RAPPORT  
GÉNÉRAL DES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES  
ANNUELS

272 > 279



## A l'Assemblée Générale de la société Viel & Cie,

### OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français,

réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

---

#### › Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### › Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### OBSERVATIONS

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 4.4.1.2 Changement de méthode comptable » de l'annexe

des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## › Evaluation des titres de participation et des TIAP

### Point clé de l'audit

Les titres de participation et les TIAP figurent à l'actif du bilan pour un montant net de M€ 137,7.

Comme indiqué dans les notes 4.4.1.3 et 4.4.2.2 de l'annexe aux comptes annuels, les valeurs d'utilité sont estimées par votre direction en utilisant la méthode la plus pertinente selon les cas de figure, notamment : cours de Bourse, quote-part des capitaux propres et actualisation de flux futurs de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice de jugements de la direction dans l'appréciation des éléments prévisionnels ou hypothèses d'actualisation et dans le choix de la méthode utilisée.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des TIAP constituait un point clé de l'audit.

### Notre réponse

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et des TIAP sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à contrôler que l'estimation de ces valeurs est fondée sur une justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont ainsi consisté à :

- › analyser les cours de Bourse retenus pour l'évaluation des participations détenues dans des sociétés cotées ;
- › prendre connaissance des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des sociétés dont les titres sont évalués par actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- › analyser la cohérence des hypothèses de taux d'actualisation établies par la direction avec des données de marché ;
- › recalculer les analyses de sensibilité effectuées par la direction et présentées dans la note 4.2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels ;
- › analyser les quotes-parts de situation nette retenues pour l'évaluation des autres titres ;
- › apprécier le caractère approprié de l'information financière présentée dans les notes annexes aux comptes annuels.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### › Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### › Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### › Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### › Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### › Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Viel et Cie par l'assemblée générale du 9 juin 2022 pour le cabinet KPMG S.A. et du 21 mai 2003 pour le cabinet TALENZ ALTEIS AUDIT.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet TALENZ ALTEIS AUDIT dans la vingt-troisième année.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### › Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

### › Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus

importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

**Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2026**

#### **Les Commissaires aux Comptes**

TALENZ ALTEIS Audit SAS  
Aurélie LEMAZURIER

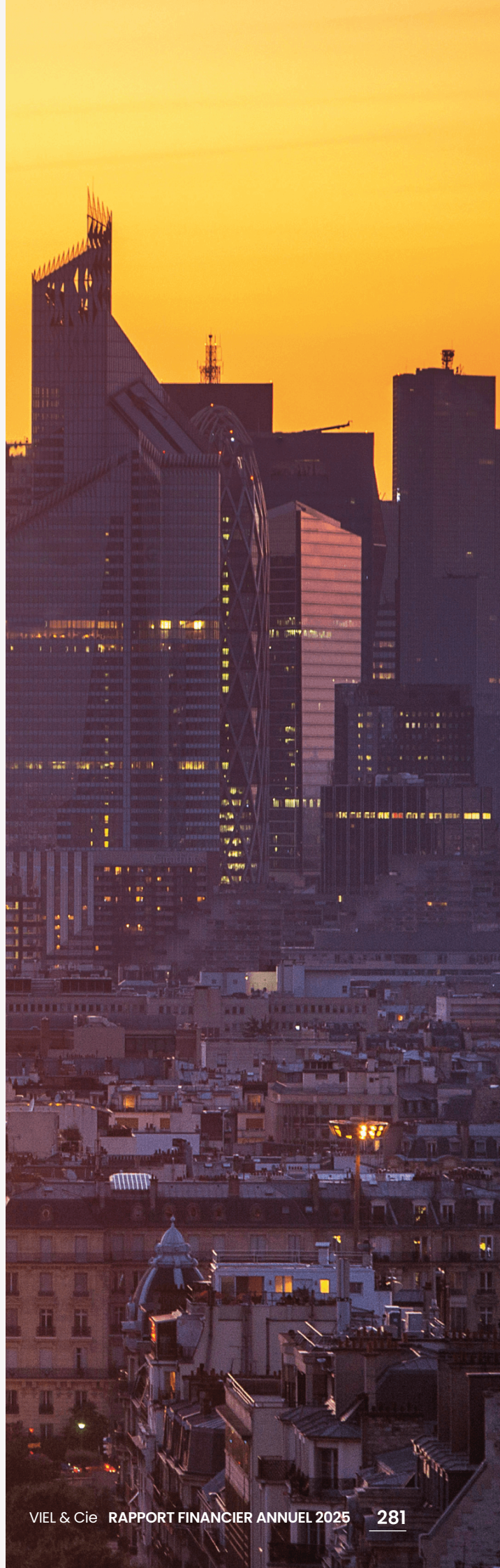
KPMG S.A.  
Sophie MEDDOURI



# 6

## TABLE DE CONCORDANCE

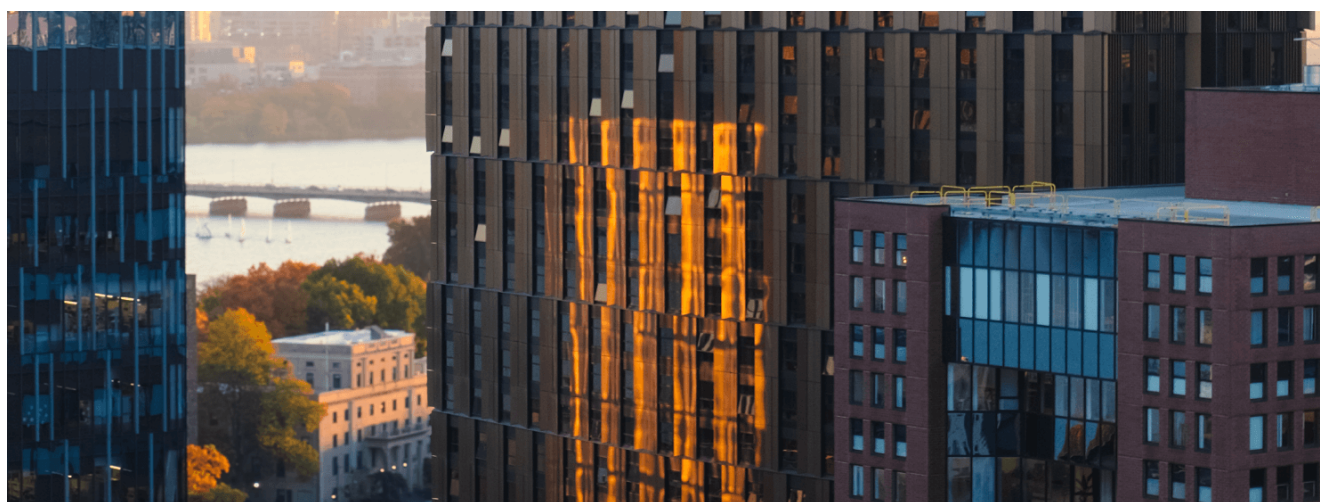
280 > 284



| Rubriques   | Pages     |
|---|-----------|
| <b>1 – ATTESTATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>  | <b>5</b>  |
| <b>2 – RAPPORT DE GESTION</b>   | <b>6</b>  |
| <b>Activité 2025</b>  | <b>8</b>  |
| <b>Organigramme simplifié au 31 décembre 2025</b>   | <b>14</b> |
| <b>Gouvernement d'entreprise</b>  | <b>15</b> |
| Organisation des organes de direction   | 15        |
| › Composition du Conseil  | 15, 17    |
| › Le gouvernement d'entreprise  | 16        |
| › Dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext qui ont été écartées  | 16        |
| › Composition et condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration   | 16        |
| › Compétences et fonctionnement du Conseil d'administration   | 16        |
| › Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux  | 20-21     |
| › Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce   | 22 à 24   |
| › Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire au cours de l'exercice (L. 22-10-9 du Code de commerce)   | 25-26     |
| › Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil   | 27        |
| › Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts   | 27        |
| › Les accords prévoyant les indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange   | 27        |
| › Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une autre société dont la première possède plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales | 27        |
| › Relations avec les actionnaires   | 27        |
| Comité d'audit  | 28        |
| › Intégrité du reporting financier: rôles de l'audit légal / Comité d'audit   | 28        |
| › Principales activités du Comité d'audit en 2025   | 29        |
| Comité des rémunérations  | 30        |
| Plans d'actions gratuites   | 30        |
| Programme de rachat d'actions   | 30-31     |
| Information relative aux procédures de contrôle interne du Groupe, de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement des données comptables et financières   | 33        |
| Informations relatives aux conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice 2025  | 32        |

| Rubriques  | Pages           |
|--|-----------------|
| Principaux facteurs de risques identifiés au sein du Groupe          | 33              |
| › Risque de crédit et de contrepartie                                | 33-34           |
| › Risque de liquidité  | 34              |
| › Risque de marché   | 35              |
| › Risque de change   | 35              |
| › Risque de taux d'intérêt   | 35              |
| › Risques liés à une stratégie de partenariat                        | 35              |
| › Risque opérationnel lié à une participation contrôlée              | 35-36           |
| › Risque informatique  | 36              |
| Activités en matière de recherche et développement                   | 36              |
| Structure financière et utilisation d'instruments financiers         | 36              |
| Prêts entre entreprises partenaires autorisés                        | 36              |
| Information sur le délai de paiement des fournisseurs et des clients | 37              |
| Information sur les charges non déductibles fiscalement              | 37              |
| Information concernant les filiales et participations                | 37              |
| Information concernant les titres auto-détenus                       | 38              |
| Information concernant les dividendes                                | 38              |
| Information concernant la présentation des comptes consolidés        | 38              |
| Actionnariat salarié   | 38              |
| Élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique    | 39              |
| Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux       | 39              |
| Délégations accordées à la Direction                                 | 39-40           |
| Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions              | 40 à 47         |
| <b>Résultats 2025</b>  | <b>48-49</b>    |
| Evènements importants de l'exercice 2026                             | 50              |
| Perspectives 2026  | 50              |
| Evènements postérieurs à la clôture                                  | 50              |
| › Liste des sociétés contrôlées                                      | 51              |
| › Structure du capital   | 51              |
| › Répartition du capital et des droits de vote                       | 51              |
| <b>Tableau des 5 derniers exercices</b>                              | <b>53</b>       |
| <b>Etat de durabilité</b>  | <b>54 à 167</b> |
| › Rapport de certification des informations en matière de durabilité | 163 à 167       |

| Rubriques   | Pages            |
|---|------------------|
| <b>Comptes consolidés 2025</b>                                  | <b>168 à 245</b> |
| Compte de résultat consolidé                                    | 170              |
| Etat du résultat global consolidé                               | 171              |
| Bilan consolidé   | 172-173          |
| Tableau des flux de trésorerie cnsolidés                        | 174              |
| Tableau de variation des capitaux propres consolidés            | 175              |
| Annexes aux comptes consolidés                                  | 176 à 190        |
| Notes aux comptes consolidés                                    | 191 à 245        |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 246 à 252        |
| <b>Comptes annuels 2025</b>                                     | <b>254 à 271</b> |
| Bilan   | 256-257          |
| Compte de résultat  | 258-259          |
| Annexe aux comptes annuels                                      | 260-261          |
| Notes sur les comptes annuels                                   | 262 à 271        |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels    | 272 à 279        |







Photos : Adobe Stock

Conception et Réalisation





9 place Vendôme, 75001 Paris – France

Tél. : + 33 1 56 43 70 20

Fax : + 33 1 56 43 70 98

[www.viel.com](http://www.viel.com)